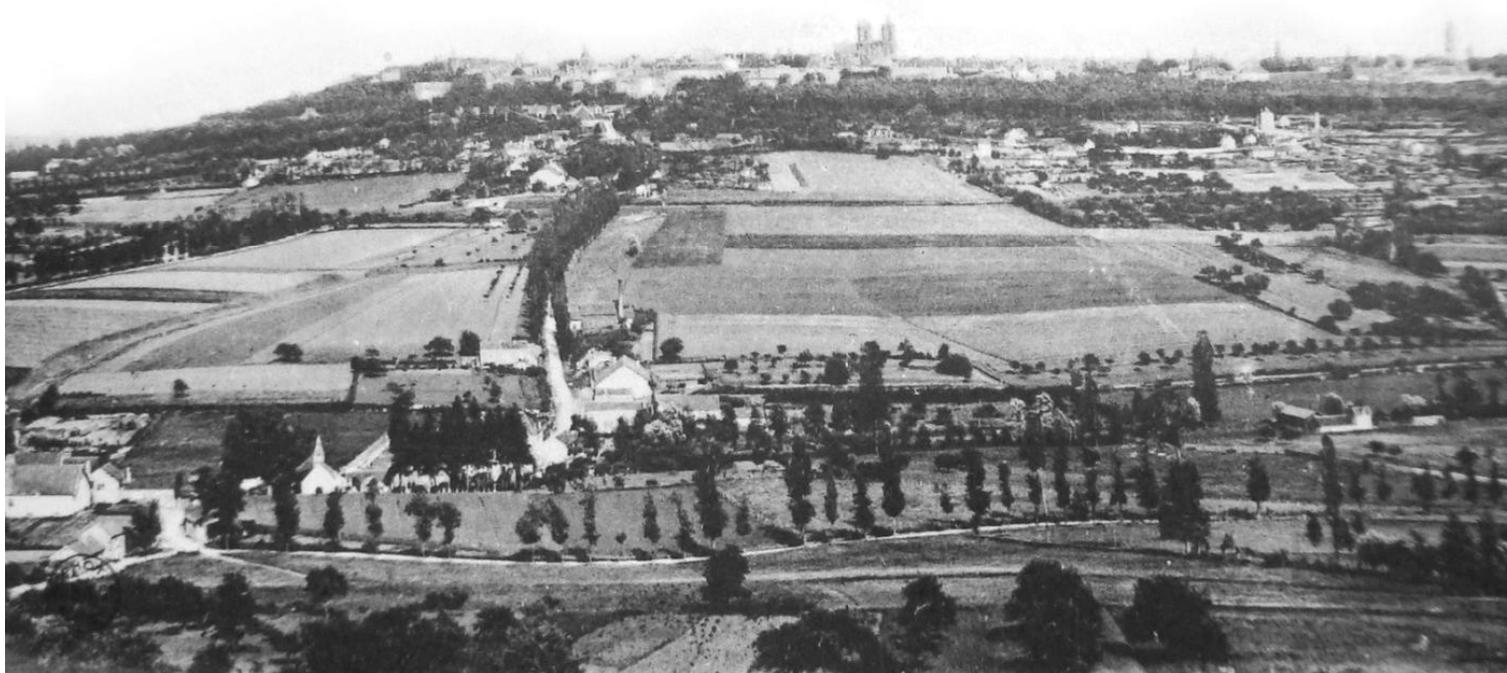


PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Champigny les Langres
Langres et Corlée
Hûmes- Jorquenay

Peigney
Perrancey-les-Vieux-Moulins
Saints-Geosmes

Sommaire

I.	LE SITE, CONTEXTE GENERAL	5
1.1.	Situation géographique et économique des communes.....	6
1.1.1.	Langres.....	7
1.1.2.	Saints-Geosmes	7
1.1.3.	Champigny-lès-Langres.....	7
1.1.4.	Peigney	8
1.1.5.	Hûmes-Jorquenay.....	8
1.1.6.	Perrancey-lès-Vieux-Moulins	9
1.2.	Protections existantes.....	10
1.2.1.	Protections des sites naturels	10
1.2.2.	Protections au titre des Monuments Historiques	12
1.3.	Les données du sol et de l'histoire	14
1.3.1.	Relief - géologie	14
1.3.2.	Archéologie	17
1.3.3.	Patrimoine militaire	21
1.3.4.	Réseaux et infrastructures	26
1.3.5.	L'eau, moteur économique de Langres et de ses alentours.....	27
1.3.6.	Le canal de la Marne à la Saône, un ouvrage titanesque qui a modelé le paysage	28
1.3.7.	Le chemin de fer.....	31
1.3.8.	Les réseaux routiers.....	33
II.	LE PATRIMOINE URBAIN.....	35
2.1.	Synthèse historique et évolution urbaine	36
2.1.1.	Origine toponymique des communes.....	36
2.1.2.	Historique	37
2.1.3.	Evolution urbaine	43
2.2.	Composition et organisation des trames urbaines.....	49
2.2.1.	Les trames viaires	49
2.2.2.	Les trames parcellaires	56
2.2.3.	Les trames bâties	57
2.2.4.	La forme urbaine	58

III.	LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	63
3.1.	Les caractéristiques du patrimoine architectural	64
3.1.1.	La nature du patrimoine repéré	64
3.1.2.	La datation.....	90
3.1.3.	Les matériaux de structure des constructions.....	91
3.1.4.	L'occupation du bâti patrimonial	96
3.1.5.	L'intérêt architectural.....	96
3.2.	Les altérations du patrimoine architectural.....	97
3.2.1.	L'état des constructions	97
3.2.2.	Altérations de la nature de la construction.....	97
IV.	LE PATRIMOINE PAYSAGER	103
4.1.	Les caractéristiques du patrimoine paysager	104
4.1.1.	Caractérisation du paysage langrois	104
4.1.2.	Nature et répartition du couvert végétal	105
4.1.3.	Chemins et itinéraires de randonnée	106
4.2.	Grands ensembles paysagers	107
4.2.1.	Les vallons.....	107
4.2.2.	Le canal de la Marne à la Saône.....	108
4.2.3.	Les villages anciens	108
4.2.4.	Les pâtures et cultures du plateau	109
4.2.5.	Les vergers et jardins	110
4.2.6.	Les chemins.....	111
4.2.7.	Les éléments de patrimoine en pierre sèche.....	111
4.2.8.	Les vues vers Langres et la citadelle	112
4.2.9.	Les parcs et promenades publics	113
4.3.	Evolution du paysage	115
4.3.1.	Les espaces boisés	115
4.3.2.	Les surfaces agricoles	117
4.3.3.	Périphéries de villages et vergers	118
4.4.	Les altérations du patrimoine paysager et urbain	121
4.4.1.	Architectures en dissonance	121
4.4.2.	Dents creuses.....	122
4.4.3.	Clôtures médiocres	122
4.4.4.	Réseaux EDF, poteaux et potences, et éclairage urbain	123
4.4.5.	Qualités d'espace médiocres.....	123

4.4.6.	Disparition des chemins et meurgers	124
4.4.7.	Altérations des murs en pierre sèche	125
V.	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	127
5.1.	Diagnostic environnemental du patrimoine urbain	128
5.1.1.	Etalement urbain en marge des vieux centres	128
5.1.2.	Objectif de densification des centres	128
5.2.	Diagnostic environnemental du patrimoine architectural	129
5.2.1.	Performance thermique des immeubles anciens	129
5.2.2.	Appareils de captage d'énergies renouvelables	130
5.3.	Diagnostic environnemental du patrimoine paysager	131
5.3.1.	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique	131
5.3.2.	Ouvrages militaires	131
VI.	CONCLUSION	132
VII.	ANNEXES	135

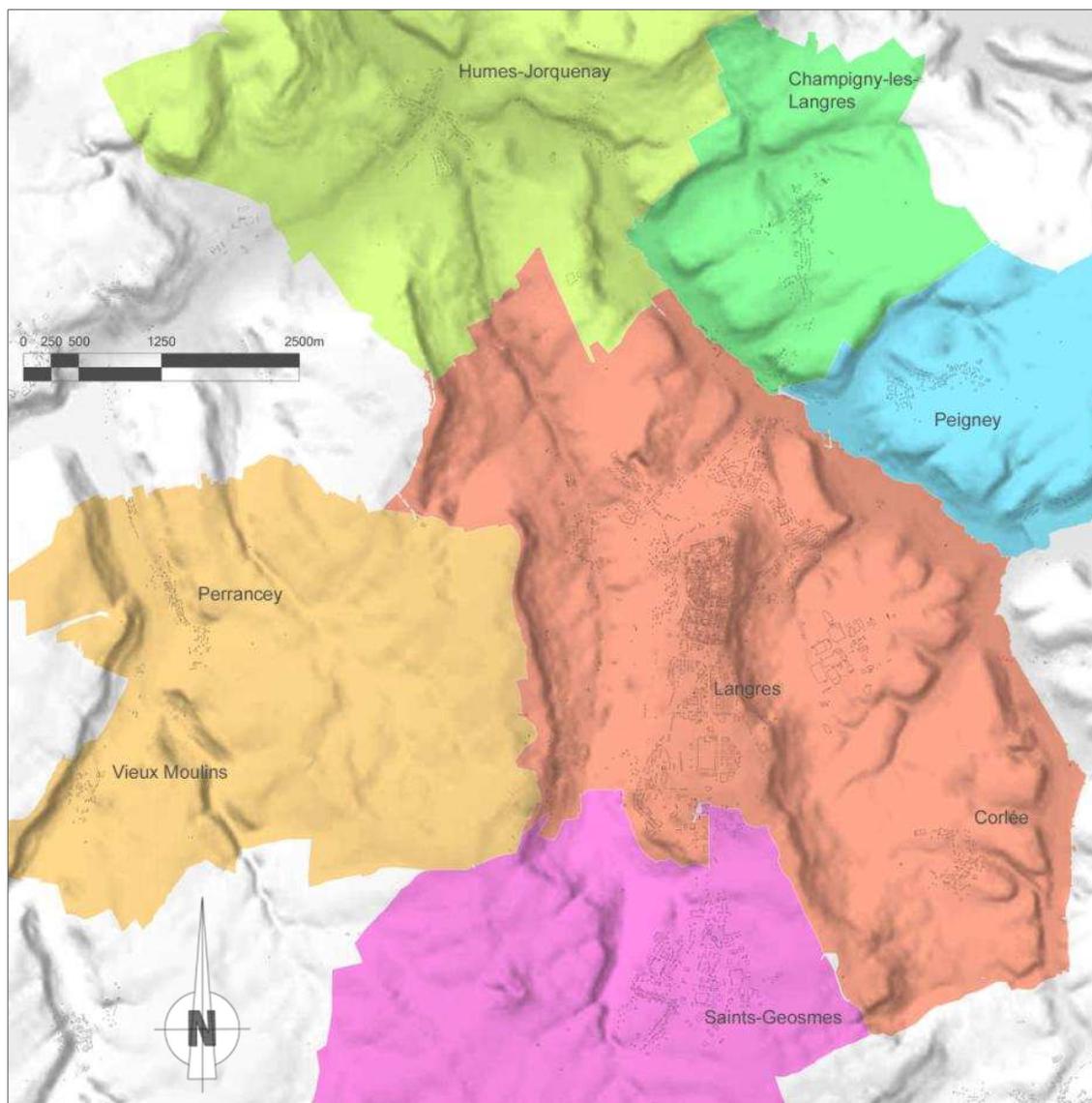
I. LE SITE, CONTEXTE GENERAL

1.1 Situation géographique et économique des communes

1.2 Protections existantes

1.3 Les données du sol et de l'histoire

LE SITE, CONTEXTE GENERAL



1.1. Situation géographique et économique des communes

Le site concerné par la présente étude est formé par un groupe de communes constitué par Langres, Saints-Geosmes, Champigny-lès-Langres, Peigney, Humes-Jorquenay et Perrancey-lès-Vieux-Moulins.

Situé à environ 300 km au Sud-est de Paris, l'ensemble des communes dominé par la ville de Langres (sous-préfecture de la Haute-Marne (52)) compte 10 484 habitants (en 2012), et s'étend sur 8 551 hectares. La majeure partie de la superficie des communes est agricole et boisée.

Les six communes font aujourd'hui partie de la Communauté de Commune du Grand Langres qui regroupe 35 communes.

Elles appartiennent également au « Pays de Langres » : territoire géographique qui couvre l'ensemble des 5 communautés de communes du sud haut-marnais. Ce territoire est appelé à devenir une des portes du futur Parc Naturel National « entre Champagne et Bourgogne ».

Langres et Saints-Geosmes mis à part, les communes rurales sont devenues plutôt résidentielles grâce à la proximité de Langres où ses habitants travaillent.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

1.1.1. Langres

La ville de Langres absorbe la commune de Corlée en 1972 ; elle est désormais constituée d'un ensemble intégrant non seulement l'ancienne ville fortifiée mais aussi de multiples faubourgs. Située à 475 mètres d'altitude sur l'éperon rocheux du plateau de Langres, elle comptait 11 790 habitants en 1881, et est descendue à 9 577 habitants en 1962, puis à 7 905 habitants en 2012. Cette sous-préfecture de la Haute-Marne s'étend sur 2 233 hectares.

La particularité de la ville, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, est d'être une cité dynamique sur le plan touristique et culturel : ceinturée de remparts, avec ses deux marchés, sa foire annuelle (Sainte-Catherine) et ses nombreux spectacles proposés tout au long de l'année.

Langres compte quatre écoles maternelles et primaires, deux collèges et lycées ainsi que des écoles municipales (arts plastiques et musique). L'exploitation agricole existe toujours puisque l'on dénombrait encore treize exploitants sur la ville en 2000.

Outre l'agriculture, la ville de Langres, forte d'une zone industrielle axée sur la plasturgie, développe une politique très attractive à l'égard des entreprises : Freudenberg, Fuesas, Plastic Omnium, 3P, Imprimerie de Champagne, etc.

Par ailleurs, le centre historique de la ville est entièrement couvert par un Secteur Sauvegardé. Créé le 26 mars 1985 par arrêté ministériel, son périmètre de 68 hectares, comprenant les remparts et leurs glacis, la ville intra-muros et le faubourg est de Sous-murs, est soumis à des règles particulières en raison de son « *caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non* » (Code de l'urbanisme, art. L. 313-1).

1.1.2. Saints-Geosmes

La commune de Saints-Geosmes s'étend à environ 4 Km au sud de Langres. Elle est desservie par la route départementale D974 (ou route de Dijon) qui traverse la commune du nord au sud et permet de relier Langres à Dijon.

D'une population de 755 habitants en 1881, la commune est descendue à 343 habitants, et passée à 935 habitants en 2012. La superficie communale est de 1 495 hectares. Située entre la vallée de la Marne à l'est et la vallée de la Bonnelle à l'ouest, la commune s'établit sur le plateau au sud de Langres.

Saints-Geosmes occupe une place favorable pour un développement économique en raison de sa situation en bordure de la RN74 (Chaumont-Sarreguemines), au carrefour de la RD428, reliant la RN74 à l'autoroute A31 (sortie Langres-Sud à 10Km).

Le village a, durant des siècles, conservé un caractère essentiellement rural. Au début des années 1970, un premier lotissement a permis d'accueillir de nouveaux habitants, puis l'implantation d'une zones d'activités économiques à la fin des années 1970 a permis l'accueil et l'implantation d'activités commerciales, artisanales, industrielles et de services : grandes surfaces et commerces spécialisés, groupe scolaire (maternelle et primaire), C.D.E. (Chaudronnerie De l'Est), transports et autobus langrois, etc.

Le remembrement, largement visible, date de 1983.

1.1.3. Champigny-lès-Langres

La commune de Champigny-lès-Langres est située à environ 5 Km au Nord-est de Langres. Elle est desservie d'est en ouest par la départementale 74, route de Neufchâteau, et elle est traversée par une route départementale d'importance secondaire, la D55 (rue Saint-Sébastien, rue Pierre Durand).

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

La commune, qui comptait 287 habitants en 1881, est montée à 407 habitants en 1962, chiffre qui s'est stabilisé depuis (409 habitants en 2012). La superficie communale est de 635 hectares.

Située entre la vallée de la Marne, au sud, et le val de Gris, au nord, la commune occupe un plateau à l'altitude de 378 m.

Champigny-lès-Langres tient une place favorable pour un développement urbain en raison de sa situation aux portes de Langres : l'habitat est en extension durant tout le XX^{ème} siècle avec un bâti ancien réhabilité et de nombreuses constructions récentes.

Elle compte une école primaire ainsi qu'un accueil périscolaire. De nombreux petits agriculteurs du début du XX^{ème} siècle, on ne dénombre plus, après le remembrement de 1985, que quatre exploitants. Outre l'agriculture, le principal pôle d'activité est un luthier, une entreprise d'installations frigorifiques et une usine de traitement de l'eau potable ; il existait également un chauffagiste et une entreprise de location de bateaux qui ne sont plus.

Le village continue également à développer son activité autour de l'exploitation céréalière, du fourrage, de l'élevage et du pâturage.

La commune compte par ailleurs un port de plaisance sur le canal de la Marne à la Saône qui permet une halte avec ponton d'amarrage et espace de détente.

1.1.4. Peigney

La commune de Peigney est située à environ 4 Km à l'est de Langres. Elle est desservie par des routes départementales d'importance secondaire, notamment la D282 (rue Nicolas Blanchard, rue du Mont).

La commune, qui comptait 300 habitants en 1881, est descendue à 204 habitants en 1968, puis remontée à 360 en 2012. La superficie communale est de 820 hectares dont 29 ha sont urbanisés.

Bordée au nord-ouest et au sud-est par d'importants coteaux assez abrupts, la commune se pose sur un plateau à l'altitude comprise entre 335 et 403 m.

La caractéristique de la commune est de posséder sur son territoire une partie du site de la Liez qui compte actuellement de nombreuses résidences dont la moitié des habitants sont inclus dans ceux de Peigney.

Un système de transport scolaire organise un ramassage qui permet de scolariser les enfants à l'école maternelle et primaire des Ouches à Langres.

D'une quinzaine d'exploitants agricoles, la commune, dont le remembrement date de 1989, n'en possède plus que deux. D'autres agriculteurs de communes voisines exploitent également une partie du territoire.

Outre l'agriculture, le principal pôle d'activité est un charpentier-couvreur, une entreprise de produits fromagers, et la fromagerie Entremont.

Le village continue également à développer son activité autour de la polyculture, des arbres fruitiers, de l'élevage, et du pâturage.

Le lac, où se pratiquent de nombreuses activités telles que la pêche, le motonautisme et la baignade, est très fréquenté par les vacanciers. La commune a pu ainsi développer un terrain de camping ainsi qu'un lotissement de chalets de vacances.

1.1.5. Hômes-Jorquenay

La commune d'Hômes-Jorquenay est située à environ 5 Km au nord de Langres. Elle est desservie par des routes départementales d'importance secondaire, notamment la D262 (rue des Pêcheurs, rue des Acacias) mais également par un axe routier majeur, la N19.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Les deux villages de Hûmes et de Jorquenay fusionnent en 1973. La commune, qui comptait 1068 habitants (790 à Hûmes et 278 à Jorquenay) en 1881, est descendue à 457 habitants en 1962 puis remontée à 585 habitants en 2012. La superficie communale est de 1 550 hectares.

Située au cœur de la vallée de la Marne et à l'embouchure des vallées de la Mouche et de la Bonnelle, la commune occupe principalement la rive droite de la Marne à Jorquenay puis la rive gauche à Hûmes.

Hûmes-Jorquenay occupe une place favorable pour un développement économique en raison de sa desserte par la RN 19 (Paris-Bâle), et de sa proximité de la sortie autoroutière de Langres-Nord (A31) avec liaison avec l'A5.

Un regroupement pédagogique avec quatre communes voisines (Courcelles en Montagne, Perrancey-les-Vieux-Moulins, Saint-Martin-les-Langres et Saint-Ciergues) structure un secteur scolaire qui permet de scolariser les enfants.

De nombreux exploitants agricoles, la commune dont le remembrement date de 1992 n'en compte plus que six (quatre à Hûmes et deux à Jorquenay). Outre l'agriculture, le pôle d'activité économique de la commune est une unité de production de vitres automobiles basée à Jorquenay, sur la route de Chaumont à la limite de Langres.

Depuis 1995, l'entreprise d'équipement automobile Magna Donnelly qui y emploie 183 personnes constitue une activité industrielle majeure du sud Haut-Marnais.

Plus modestement, le village continue également à développer son activité autour de l'exploitation forestière, de la polyculture, de l'élevage et du pâturage.

1.1.6. Perrancey-lès-Vieux-Moulins

La commune de Perrancey-les-Vieux-Moulins est située à environ 6 Km à l'ouest de Langres. Elle est desservie par des routes départementales d'importance secondaire, notamment la D135 (route de Perrancey).

Cette commune est née d'une association des villages de Perrancey et de Vieux-Moulins en 1973. La commune, qui comptait 492 habitants (306 à Perrancey et 186 à Vieux-Moulins) en 1881, est descendue à 220 habitants en 1962, puis remontée à 290 habitants en 2012.

La superficie communale est de 1 760 hectares. Située au cœur de la vallée de la Mouche, la commune occupe les deux rives de la Mouche à Vieux Moulins puis principalement la rive droite à Perrancey. Les plateaux environnant Perrancey-les-Vieux-Moulins sont essentiellement consacrés à l'agriculture et boisés.

Cette commune est attrayante en raison de sa situation au bord du lac de la Mouche, pour le premier, et de la vallée de la Mouche, pour le second.

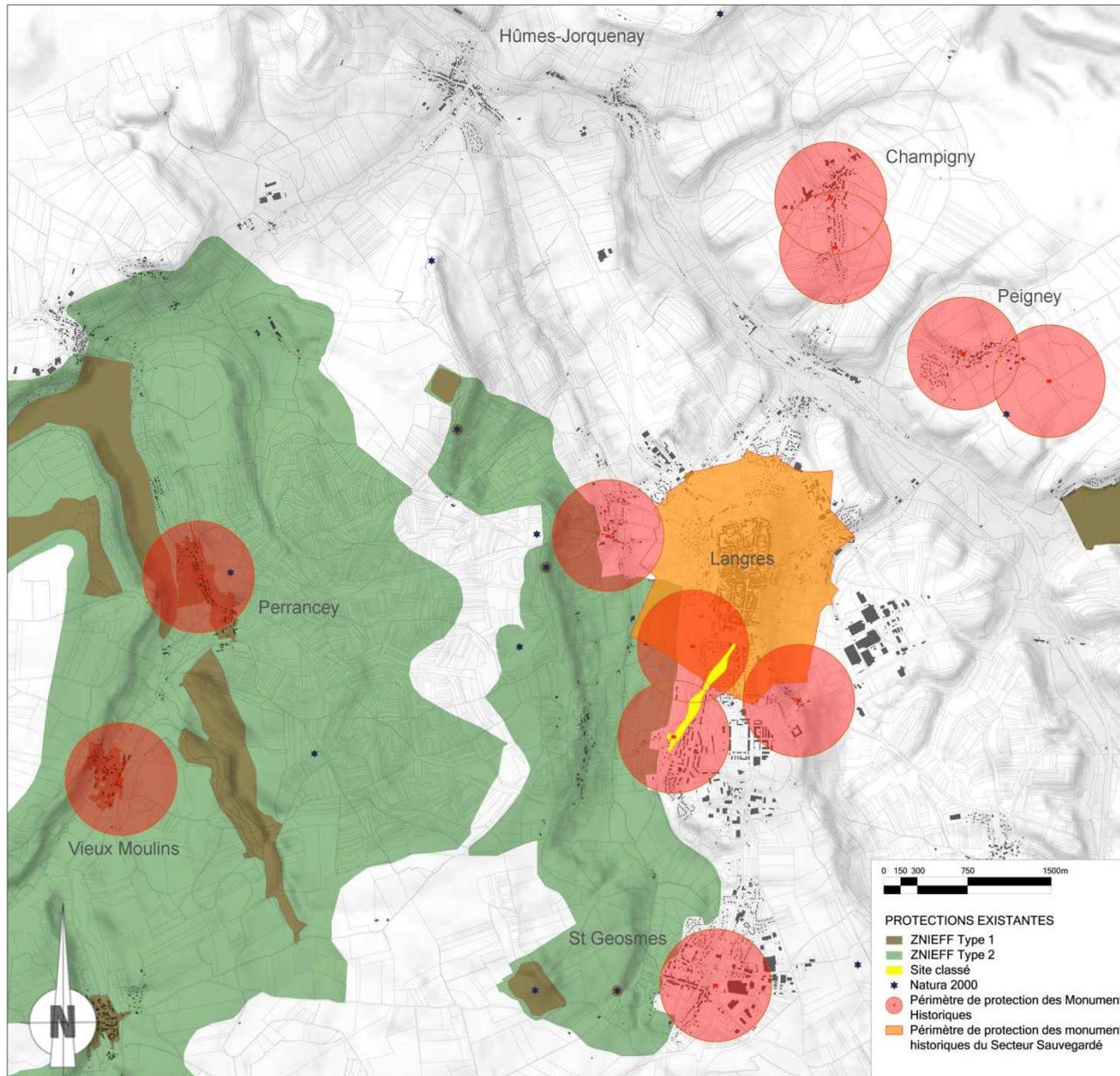
Elle appartient au regroupement pédagogique des trois cycles avec quatre communes voisines de la vallée de la Mouche qui lui permet de scolariser les enfants.

Malgré l'absence de remembrement légal, on observe aisément un remembrement de fait qui date du milieu des années 80. Les deux exploitants agricoles viennent d'une commune voisine.

Outre l'agriculture, le principal pôle d'activité est constitué d'un réparateur moto et d'un plombier chauffagiste ; il existait également une école spécialisée qui a aujourd'hui fermé ses portes.

Plus modestement, le village continue également à développer son activité autour de l'exploitation forestière, de la polyculture, de l'élevage, et du pâturage.

Ses chemins de randonnées ainsi que le lac sont très fréquentés par les touristes. La commune compte par ailleurs un certain nombre de gîtes d'accueil et développe des activités de plein air autour de la pêche, de la voile, de la randonnée, et du camping.



1.2. Protections existantes

1.2.1. Protections des sites naturels

1.2.1.1. Protections au titre des sites

La ville de Langres présente un site naturel classé inclus dans le périmètre d'étude du site patrimonial remarquable : il s'agit de **la promenade de Blanchefontaine**. Les sites naturels classés, aussi appelés sites classés, constituent un label officiel français qui désigne les sites naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel, justifie un suivi qualitatif.

La promenade de Blanchefontaine, édiée au début du XVII^{ème} siècle, constitue l'une des premières promenades publiques créées en France. La grande allée de 800 m bordée d'arbres relie la place Bel Air à la Fontaine de la Grenouille (classée monument historique). Le cadre de ce site classé inspira Denis Diderot dans plusieurs de ses écrits, en particulier dans sa lettre à Sophie Volland du 3 août 1759.

1.2.1.2. ZNIEFF

Plusieurs éléments du paysage concerné par la présente étude ont été répertoriés et classés pour leurs patrimoines remarquables autres que ceux concernés par l'inventaire des Monuments Historiques.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Ainsi, l'ensemble du site fait l'objet de plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Les ZNIEFF, sont des inventaires de la richesse écologique au niveau français. Les ZNIEFF de type 1 sont des sites abritant des espèces ou des milieux remarquables protégés.

La commune de Saints-Geosmes et de Langres-Corlée comptent chacune deux ZNIEFF de ce type :

Magasin de Brévoines, ZNIEFF type 1

Magasin à poudre de la Pointe de Diamant, ZNIEFF type 1

Fort de la Bonnelle, ZNIEFF type 1

Magasin de Sts Geosmes-la-Bonnelle, ZNIEFF type 1

Ces ouvrages sont des sites d'hivernage pour 12 espèces de chauve-souris protégées, dont la barbastelle, particulièrement menacée.

La commune de Peigney comporte une ZNIEFF de ce type :

Lac de la Liez, ZNIEFF type 1 :

De nombreuses espèces végétales rares se rencontrent ici dont la germandrée et le pâturin des marais. L'entomofaune est riche et variée. La libellule fauve, l'aesche printanière et la cordulie à deux taches sont sur liste rouge régionale. Le lac est attractif pour les oiseaux, particulièrement sur ses anses orientales. Il abrite une héronnière très importante.

La commune de Hûmes-Jorquenay comporte deux ZNIEFF de ce type :

Ouvrage d'infanterie de Jorquenay, ZNIEFF type 1

Magasin à poudre de Jorquenay, ZNIEFF type 1

Ces deux ouvrages sont des sites d'hivernage pour 5 espèces de chauve-souris protégées.

La commune de Perrancey-les-Vieux-Moulins comporte trois ZNIEFF de ce type :

Réservoir de la mouche, ZNIEFF type 1 :

Comme le lac de la Liez, il est remarquable pour les nombreux oiseaux qui fréquentent le site (60 espèces dont 34 protégées). Le réservoir est un lieu d'hivernage des oiseaux d'eau. C'est un lieu de reproduction important des batraciens, notamment les grenouilles. On y trouve aussi un plantain d'eau unique dans le département.

Pelouse des bruyères, ZNIEFF type 1 :

Elle présente une flore des landes de terrain acide de qualité, ainsi qu'une entomofaune riche et variée. On y compte 11 espèces de criquets et sauterelles dont trois sur liste rouge régionale.

Vallon de Lanvau, ZNIEFF type 1 :

Il s'agit d'un ensemble comportant des bois, des pelouses, des groupes de falaises et éboulis et des prairies pâturées au fond du vallon, caractérisé par son ruisseau tufeux.

Parmi les végétaux, on remarque la présence de l'amélanchier, la cynoglosse des montagnes qui sont sur liste rouge régionale. Les sources tufeuses visibles dans la vallée sont remarquables.

Par ailleurs, l'ensemble de **la vallée de la Mouche**, ainsi que **les coteaux et la vallée de la Bonnelle**, classés ZNIEFF de type 2 ; ils désignent donc un ensemble riche au potentiel biologique important.

Il s'agit d'un paysage fait de coteaux forestiers isolant des plateaux de pelouses calcaires ponctués de haies, les meurgers. Les vallées présentent une végétation prairiale typique. Pelouses, éboulis et marais ponctuels complètent ce paysage. Ce type de paysage caractéristique de la Haute-Marne du début du XX^{ème} siècle a petit à petit disparu du fait de l'agriculture mécanisée et du remembrement. La variété des biotopes favorise la présence d'une faune exceptionnelle. L'entomofaune est bien représentée, avec notamment la présence d'odonates inscrits sur liste rouge. Les habitats favorisés par les reptiles sont nombreux. On y trouve la couleuvre verte et jaune, très rare en Haute-Marne. Chez les mammifères, on note la présence du putois et de la musaraigne aquatique, tous deux sur liste rouge régionale. Les oiseaux sont aussi nombreux. On note la présence de la pie grièche écorcheur, de l'alouette lulu, du torcol fourmilier, du cingle plongeur et du milan noir.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Il faut toutefois remarquer qu'un inventaire plus récent serait à faire pour observer l'évolution des éléments constitutifs de ces ZNIEFF dont leur possible appauvrissement.

Extrait de la fiche d'information communale de la DIREN :

« L'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement : cependant, il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité, comme le stipule l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement et l'article 1 de la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en N au PLU. »

1.2.1.3. Natura 2000

Pour l'abri qu'ils procurent à des espèces rares de chauves-souris, **l'ensemble des forts et des ouvrages souterrains** autour de Langres sont également intégrés au programme européen Natura 2000.

Le programme européen Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et/ou la flore qu'ils contiennent.

Extrait de l'article 10 de la directive habitats Faune Flore du réseau Natura 2000 :

« Là où ils l'estiment nécessaire, dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire et de développement et notamment en vue d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000, les états membres s'efforcent d'encourager la gestion d'éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvages. Ces éléments sont ceux qui, de par leur structure linéaire et continue (tels que les rivières avec leurs berges ou les systèmes traditionnels de délimitation des champs) ou leur rôle de relais (tels que les étangs ou les petits bois), sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages. »

Le préambule de la directive établit que « son but principal étant de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, elle contribue à l'objectif général d'un *développement durable* ; que le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines ».

Les ouvrages militaires concernés par la disposition Natura 2000 dans le secteur d'étude du site patrimonial remarquable sont le fort de la Bonnelle et sa poudrière ainsi que le magasin à poudre de Brévoines. Ils sont considérés comme des sites très importants (2 à 15% de la population

nationale) pour la Barbastelle. Ce sont aussi des sites importants (jusqu'à 2% de la population nationale) pour le grand et le petit Rinolophe et le Vespertilion à oreilles échanquées. Les Grand Murin et le Vespertilion de Bechstein ont aussi été observés.

1.2.2. Protections au titre des Monuments Historiques

Le périmètre d'étude du site patrimonial remarquable comporte onze éléments protégés au titre des Monuments Historiques. Certains sont inscrits, d'autres sont classés ; ils génèrent un périmètre de protection de 500 m tout autour d'eux.

La ville de Langres, hors Secteur Sauvegardé, compte quatre constructions protégées à ce titre :

Ancienne faïencerie des Auges, 3^{ème} quart XVIII^{ème} siècle, inscription par arrêté du 19 août 1986.

Fontaine de la Grenouille, 2^{ème} moitié XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, classement par arrêté du 13 août 1906.

Fontaine aux Fées, inscription par arrêté du 23 décembre 1925.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Eglise du Faubourg Brévoines, 2^{ème} moitié XII^{ème} et XIX^{ème} siècles, inscription par arrêté du 23 décembre 1925.

La commune de Saints-Geosmes comporte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques :

Eglise de Saints-Geosmes et sa crypte, 1^{ère} moitié XIII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, crypte classée par arrêté du 7 septembre 1892, reste de l'église classé par arrêté du 9 juillet 1909.

Les communes de Champigny-lès-Langres, de Peigney et de Perrancey-les-Vieux-Moulins comportent chacune deux éléments protégés à ce titre :

Eglise de Champigny-lès-Langres, XIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, inscrite par arrêté du 27 mars 1926.

Croix monumentale à Champigny-lès-Langres, XIV^{ème} siècle, inscrite par arrêté du 10 octobre 1927.

Chœur de l'église de Peigney, XIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, inscrit par arrêté du 10 octobre 1927.

Croix de chemin à Peigney, XV^{ème} siècle, inscrite par arrêté du 10 octobre 1927.

Eglise de Perrancey, XIII^{ème} et XVI^{ème} siècles, inscrite par arrêté du 21 novembre 1925.

Croix dans le cimetière de Vieux-Moulins, XVI^{ème} siècle, inscrite par arrêté du 30 octobre 1925.

Hûmes-Jorquenay ne comporte aucun élément protégé au titre des Monuments Historiques. Toutefois les deux églises, à la fois celle de Hûmes et celle de Jorquenay, sont recensées au patrimoine mobilier du département de la Haute-Marne. Cette opération a pour but d'identifier et de localiser le patrimoine monumental et les œuvres mobilières dans toute leur diversité, protégés ou non, appartenant majoritairement aux communes.

Enfin, la Brasserie-Malterie de Hûmes est repérée à l'inventaire général du patrimoine culturel en tant qu'élément du patrimoine industriel. Sa mission est de «*recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique*».



Photographie aérienne avec surimpression du relief

1.3. Les données du sol et de l'histoire

1.3.1. Relief – géologie

L'organisation de Langres et de ses alentours ainsi que l'histoire de leur développement sont fortement conditionnées par le relief caractéristique du site. Langres s'est en effet constituée à la rencontre de plusieurs entités géologiques distinctes, à l'origine d'une grande richesse paysagère.

Le plateau de Langres est constitué de terrains sédimentaires issus de l'extrémité orientale du bassin parisien, venant s'achever sur le bassin rhodanien où coule la Vingeanne. L'ouest de Langres est ainsi formé de plateaux calcaires fortement vallonnés par l'érosion et les cours d'eau, marqués par de multiples cuestas, et qui forment le plateau de Châtillon-sur-Seine.

Celui de Langres présente une succession de vallées parallèles très accidentées, terminées par une ligne de faille rejoignant Longeau à Chalindrey, qui est aussi la ligne de partage des eaux. La Marne prend sa source au Sud-est de Langres, à Balesmes-sur-Marne, puis contourne la ville de Langres avant de se diriger vers le Nord, creusant ainsi largement le paysage.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Langres est positionnée au sommet d'un étroit éperon calcaire au sol limono-argileux culminant à 460 m, bordé à l'ouest par une profonde vallée creusée par la Bonnelle depuis Saints-Geosmes, et à l'est par une petite plaine irrégulière formée de reliquats limoneux appuyés sur un sol de grès, rejoignant la Marne. Cet éperon est rattaché au plateau de Langres par le sud.

Le paysage vu depuis la ville est marqué par une grande variété de reliefs. Ainsi le versant opposé de la vallée de la Bonnelle à l'ouest est formé par une cuesta de forte pente, creusée à la hauteur de Brévoines au lieu-dit de la ferme de l'Arbelotte, puis se finissant par la pointe de la batterie de Hûmes. Cette ligne de crête délimite un paysage appelé simplement « le plateau » qui rejoint en pente douce la vallée de la Mouche et Perrancey-les-Vieux-Moulins, situé à l'extrémité sud du réservoir de Saint-Ciergues.

A l'est, le petit plateau dominant le vallon colluvionnaire de la Marne, creusé par les ruisseaux Julien, de la Bécheule et de Vaucourt accueille la zone industrielle des Franchises et le village de Corlée. De l'autre côté de la Marne, le versant en faible pente d'une vaste cuesta reliant Plesnoy à Montlandon domine la Marne de 40 m en moyenne.

LE RELIEF



Vallée de la Bonnelle vue des remparts ouest



Vallée de la Marne vue des remparts est



Vallée de la Bonnelle et plateau vus de Sainte-Anne



Acropole de Langres vue de Peigney



Vallon près du fort de la Bonnelle à Saints-Geosmes



Faubourg nord (St-Gilles, Les Roises) et Acropole vus de Peigney

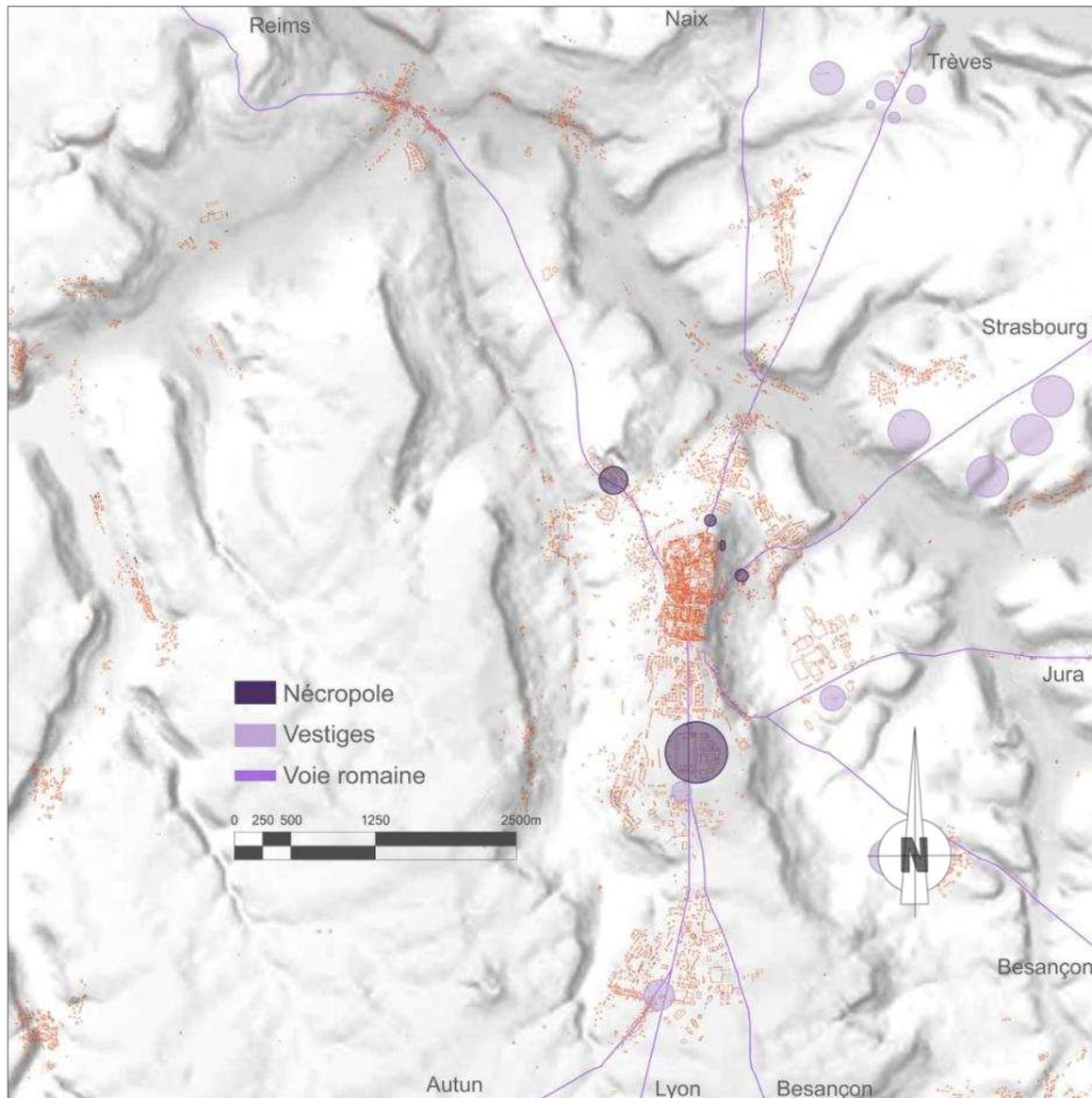
LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Ce versant est percé ponctuellement par quelques affluents de la Marne, qui sont les ruisseaux du Moulinot, de Douet, Saint-Maurice et de la Liez. Ce dernier a servi de base au réservoir de Lecey qui a pris place dans une large vallée.

Ce versant droit de la Marne se prolonge vers le nord de Langres, où le paysage est marqué par la colline argileuse des Fourches.

Ce relief, complexe mais aisément identifiable est une donnée commune à tous les aspects paysagers et urbains de Langres et ses alentours. L'homme a en effet dû, dès le départ, composer avec la contrainte d'un terrain fortement accidenté tout en profitant des atouts que sont une situation protégée et la présence importante de l'eau.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL



1.3.2. Archéologie

1.3.2.1. Histoire antique du plateau de Langres

L'occupation du territoire lingon est attestée dès la préhistoire ; des vestiges de l'âge du Bronze ont été découverts à Langres, Hûmes et Perrancey, ou encore un trésor monétaire de l'âge du Fer à Langres.

La cité de Langres trouve son origine dans un oppidum gaulois occupé par les Lingons vers le II^{ème} siècle avant J.C. Le site présente en effet un grand avantage stratégique. Accessible aisément uniquement par le sud, il est facile à défendre. Leur activité est alors principalement agricole et artisanale (textile).

C'est toutefois à la suite de la conquête romaine que la ville prend son essor, sous le nom d'Andemantunnum. Bien qu'ayant fourni un ravitaillement aux légions de César, les lingons ne prirent pas part à la guerre des Gaules.

D'abord rattachée à la Gaule Celtique sous César, Langres fait ensuite partie de la Belgique sous Auguste, puis de la Germanie sous Domitien avant de rejoindre la Lyonnaise I au Bas Empire. Chef-lieu économique et religieux d'une civitas, elle se situe notamment sur l'important axe routier Lyon-Trèves.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Durant le Haut Empire, la ville prospère et les nombreuses voies de communication dont elle est un carrefour important favorisent les intenses échanges commerciaux et le développement militaire.

Elle atteint 8000 habitants et s'étend de la pointe nord jusqu'à l'actuelle citadelle. Elle est bordée par plusieurs nécropoles et entourée de sanctuaires et boulevards suburbains qui sont à l'origine de plusieurs hameaux et lieux-dits actuels (notamment les Fourches et les Franchises). Il faut noter que l'actuelle citadelle était occupée par une vaste nécropole au sud de la cité.

L'organisation globale de la ville et de ses environs présente alors d'étonnantes similitudes avec l'état actuel.

Les troubles qui ont suivi la mort de l'empereur Néron ont été marqués par le soutien actif de Langres à Vitellius, puis par la révolte locale de Lulius Sabinus qui ne durera pas puisque celui-ci, chassé du pouvoir, se réfugie dans la grotte qui porte son nom, supposée se trouver aux sources de la Marne, au Sud-est de Saints-Geosmes. Il se rendra ensuite à Rome pour obtenir en vain le pardon impérial.

Au II^{ème} siècle, on signalera le martyre de trois frères jumeaux qui donneront leur nom à Saints-Geosmes.

Au III^{ème} siècle, les troubles aux frontières de l'Empire, et notamment les invasions barbares venant du Rhin, forcent la ville à réduire son étendue. Elle se dote d'une enceinte qui barre l'éperon au nord de l'actuelle place Diderot. La population est alors réduite en conséquence.

C'est à la fin du III^{ème} siècle que l'empereur Constance Chlore défait les Alamans à Peigney, qui en tirera le nom de son fort au XIX^{ème} siècle. La ville devient ensuite rapidement un évêché qui ne cessera de gagner en importance.

1.3.2.2. Un important carrefour romain

Non seulement située sur l'axe Lyon-Trèves du réseau Agrippa, Langres est aussi un point de départ de plusieurs autres voies. Ce ne sont pas moins de sept voies romaines qui desservent la cité.

Au nord, l'axe de Trèves sortant par l'antique porte de Longe-porte, passe par Champigny actuelle, où se situe un ensemble de culte, et rejoint l'actuelle départementale 54. A l'entrée de Champigny actuelle, sur la Marne, une autre branche de cette voie file vers le nord et Naix. Au Nord-ouest, la route de Reims part de l'arc gallo-romain encore visible et rejoint Hûmes. A Beauchemin, deux autres branches relient Troyes et Sens.

A l'est, une première voie rejoint Strasbourg, en passant par le «goulot» au pied de l'actuel fort de Constance Chlore.

Au sud-est, sortant par la porte des Auges, une voie se scinde en deux autres routes se dirigeant dans les directions du Jura et de Port-sur-Saône (Portus Abucini).

Au sud enfin, une première voie (celle de Lyon) file droit vers le sud en direction de Dijon. Une seconde voie dessert Besançon en suivant l'actuelle départementale 122, tandis qu'une troisième bifurquait vers l'ouest pour rejoindre Autun.

1.3.2.3. Vestiges du langrois antique

Les éléments encore visibles de la cité antique sont peu nombreux, en particulier parce qu'il est peu aisé d'effectuer des fouilles sous la ville actuelle. Il subsiste toutefois çà et là quelques éléments majeurs, témoins de l'importance d'Andemantunnum.

Outre les multiples vestiges de puits et canalisations découverts dans la ville, et qui ne rentrent pas dans le cadre de la présente étude, plusieurs éléments antiques de la ville même ont un impact sur le paysage des abords de Langres.

Le plus connu d'entre eux est la «porte romaine» d'où partait la voie vers Reims. Bâtie sous Auguste, cette porte n'était pas inscrite dans un système défensif puisque Langres n'était pas dotée de fortifications à l'époque. Elle marquait simplement une entrée majeure de la ville, située sur le decumanus.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

La porte est composée de deux arcs désormais bouchés, flanqués de cinq pilastres corinthiens caractéristiques de leur époque. La corniche fut restaurée au XIX^{ème} siècle.

Une autre porte contemporaine de la porte romaine est celle de Longe-porte, ouvrant sur la voie de Trèves. Jusqu'au XIX^{ème} siècle, on y trouvait encore le vestige d'un arc romain ainsi que des éléments de pilastres. La porte fut toutefois largement remaniée en 1851 et les vestiges réemployés pour réparer l'enceinte.

L'enceinte elle-même s'appuie très certainement en bonne partie sur le mur romain d'origine. C'est le cas pour sa partie ouest. Au nord et à l'est, le mur romain était disposé en retrait par rapport au mur actuel. Il était principalement composé de pierres de grand appareil.

Sur la façade est de la ville, au droit du parking de sous Bie, des travaux ont mis à jour en 1990 un important soutènement romain, formé de vingt-quatre absides semi-circulaires en moellons de petit appareil. Autour était établi un quartier antique en terrasse dont les vestiges ont été détruits lors de la construction de l'enceinte du XIV^{ème} siècle puis lors de celle de l'avenue des Marronniers.

En 1837, on a retrouvé sur la colline des Fourches des restes de domus gallo-romaines.

Au pied de cette même colline, le long de la voie menant à Reims, de nombreuses découvertes de sépultures attestent de la présence d'une nécropole. De même, des stèles et des urnes ont été retrouvées depuis le XVIII^{ème} siècle au lieu-dit de la « Maladière » à proximité de la voie pour Trèves, et qui correspondraient à la nécropole du nord.

La nécropole de l'est, elle, prendrait place au sud de la voie pour Strasbourg, au pied de la courtine située entre le faubourg de Sous-Murs et la tour Piquante.

La quatrième grande nécropole de Langres a été mise à jour lors des travaux de la citadelle, au sud de la ville.

En 1963, des murs dotés de contreforts ont été mis à jour rue des Auges. On peut supposer qu'il s'agit de vestiges du théâtre antique de Langres.

En 1867, c'est au pied de la citadelle, sur le plateau de la Baume à proximité de Corlée qu'on a retrouvé les vestiges de plusieurs maisons organisées autour de trois rues pavées. Toujours à Corlée, on retrouvera ensuite le chapiteau sculpté du pilastre d'un grand monument.

En 1968, un quartier antique doté d'habitations et de bâtiments publics a été mis à jour place Bel Air. Une fois fouillé, celui-ci a été recouvert par l'aménagement de la place actuelle.

En 1966, un mur en grand appareil circulaire est découvert à proximité de la Fontaine aux fées. La présence relevée au XIX^{ème} siècle de nombreux vestiges aux alentours confirme la présence d'un sanctuaire à cet endroit.

En 1996, lors de l'agrandissement de l'usine Freudenberg dans la zone industrielle des Franchises, un vaste enclos de 4 000m² a été mis à jour, renfermant les vestiges de plusieurs bâtiments et d'un temple, organisés autour d'une cour carrée. L'ensemble daterait du 1^{er} siècle.

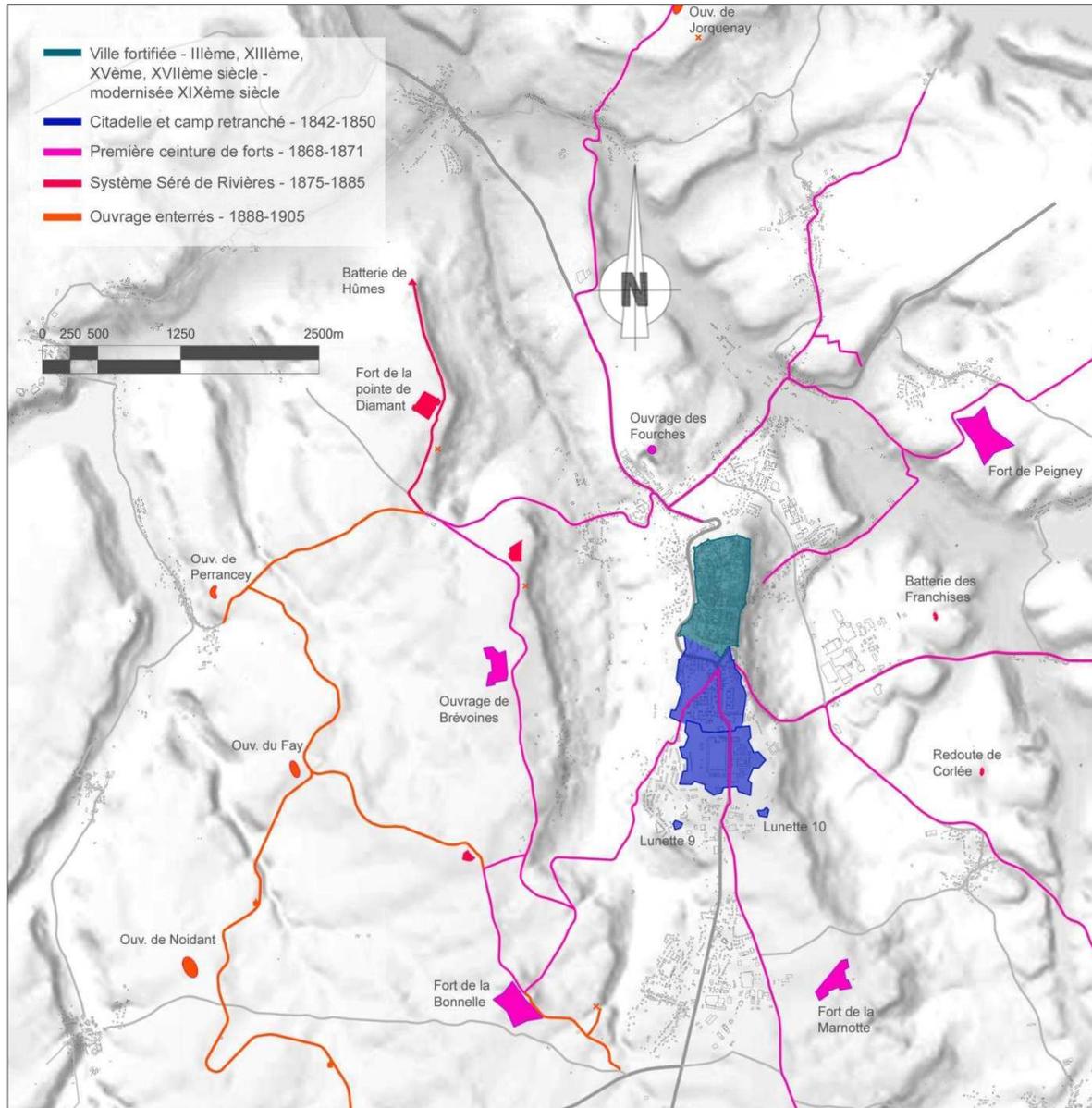
Le site suburbain le plus important est toutefois sans conteste celui de Champigny-les-Langres. Dès 1841, de multiples objets retrouvés attestent de la présence d'un quartier d'habitation. A la fin du XIX^{ème} siècle, des fouilles plus importantes mettent à jour les restes de deux temples carrés de 22 m de côté, formés d'une colonnade ceinturant une cella en maçonnerie épaisse et sol de marbre. Datés du 1^{er} siècle, ces temples furent partiellement détruits au IV^{ème} siècle avant de servir de support à des édifices charpentés, probablement des greniers. Non loin de là, la présence de très nombreuses tegulae ainsi que d'allées pavées confirment l'hypothèse selon laquelle ces temples étaient accompagnés d'un important quartier d'habitation. Plus loin, au lieu-dit « les Essarts », un autre petit temple polygonal est retrouvé.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

En 1987, des photographies aériennes révèlent l'existence passée d'un large bâtiment rectangulaire derrière les temples, de 80 m de long. Tous ces différents éléments constituaient un vaste complexe cultuel extra-urbain.

Les bases antiques de Langres attestent donc d'une organisation dont le principe et la localisation ont été conservés. La ville, enserrée dans ses remparts, était un important nœud de communication, complété par une multitude de faubourgs. On remarquera aussi que le Langres antique était déjà à la fois ville de culte et de garnison. L'histoire de la ville qui suivra apparaît alors comme l'évolution logique de l'antiquité romaine.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL



1.3.3. Patrimoine militaire

La création de l'oppidum gaulois qui devient Langres est avant tout due à l'intérêt stratégique du lieu. Situé à un carrefour de voies de communication, à proximité de la ligne de partage des eaux, le plateau de Langres est un lieu idéal pour l'implantation d'une cité.

Les conflits réguliers entre peuples gaulois attirent alors les lingons vers cet éperon rocheux, dominant le paysage et facile à défendre, car ceinturé de petites falaises.

Par la suite, Langres est demeurée une des plus importantes forteresses de France, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

Dans un premier temps, la ville seule remplissait ce rôle de place forte, dominant les vallées de la Marne et de la Bonnelle de ses remparts, suivant les progrès de l'armement.

Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle que la ville se dote d'un réseau défensif très ambitieux, avec l'édification de la dernière citadelle bastionnée de France, puis la création d'un vaste système d'ouvrages détachés à l'initiative du général Séré de Rivières. N'ayant jamais servi, ni pour la guerre, ni même en tant que carrière de pierres, ce système constitue une particularité géographique unique en France et un élément artificiel source d'unité dans un paysage naturel hétérogène.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

1.3.3.1. Langres, ville fortifiée

Il est très probable que l'enceinte initiale bâtie par les Gaulois servait tout simplement à barrer l'accès de l'éperon au sud, la topographie du reste de la place suffisant à sa défense. Quoi qu'il en soit, comme on l'a vu, le premier mur dont on ait retrouvé des traces date du III^{ème} siècle de notre ère, bâti par les romains pour se protéger des incursions barbares.

Le tracé extérieur du mur d'enceinte n'a guère changé depuis, s'appuyant sur les falaises naturelles du site. L'évolution se fait alors vers le sud, la ville se trouvant vite à l'étroit dans ses limites romaines. Ainsi au XI^{ème} siècle se développent des faubourgs devant les murs, ainsi qu'autour de centres religieux, comme Saint-Martin et Saint-Amâtre.

Au XIII^{ème} siècle, on repousse donc les limites de la ville afin d'englober l'actuelle place Diderot et le faubourg de Sous-Murs. L'objectif est défensif, mais aussi économique, puisqu'une enceinte permet d'imposer l'octroi à ceux qui se rendent sur le champ de foire.

Au XIV^{ème} siècle, les troubles de la Guerre de Cent Ans atteignent Langres et ses alentours (Champigny sera notamment abandonné ponctuellement). Les habitants des quartiers sud, non protégés, financent la construction du rempart actuel. Huit tours renforcent le dispositif.

L'accès se fait désormais par la porte des Moulins. Puis au XVI^{ème} siècle, on ajoute d'importantes tours d'artillerie aux points clés de l'enceinte. Il s'agit des tours Saint-Ferjeux, de Navarre et d'Orval, du Petit-Sault et Saint-Jean. Elles sont notamment dotées de vastes plateformes pour accueillir l'armement nouveau.

Au XVII^{ème} siècle, suite à l'évolution des techniques de fortification, on élève trois bastions au-devant du mur sud, sur l'actuelle place Bel Air, ainsi qu'un chemin couvert au-devant des remparts du reste de la ville, doté çà et là de places d'armes saillantes. La tour des Moulins actuelle remplace l'ancienne, et la tour piquante complète la façade nord de la ville. Un glacis ceinture l'ensemble. Ce même siècle voit l'intégration de la Franche-Comté au royaume, repoussant les frontières bien au-delà de Langres, qui ne sera donc pas concerné par le réseau défensif de Vauban et n'évoluera plus pendant un siècle.

Au début du XIX^{ème} siècle, à la suite des guerres napoléoniennes, les citadelles défensives de Vauban sont dépassées, et à plus forte raison la place de Langres, qui est prise par les troupes de la sixième coalition en 1814. Plusieurs projets de modernisation de l'enceinte sont alors proposés.

On examine notamment en 1819 la possibilité de barrer l'éperon plus au sud au moyen de bastions détachés. Une autre série de bastions serait disposée sur le plateau à l'ouest, afin de protéger la ville des bombardements venant de cette position. Pour finir, une courtine dotée de plusieurs tours bastionnées effectuerait un contournement du nord de la ville afin d'intégrer la colline des Fourches au système défensif.

Ce programme sera abandonné au profit d'un autre plus ambitieux, prévoyant la construction d'un ouvrage neuf et la modernisation des défenses existantes. Entretemps, la ville est classée place forte de deuxième catégorie en 1821 et le Génie militaire acquiert la totalité des remparts en 1832.

La dernière citadelle française est alors construite de 1842 à 1850, afin de régler définitivement le problème de l'accès à l'éperon par le sud. La construction est difficile car les travaux simultanés pour l'amenée des voies ferrées à Langres mobilisent une grande partie de la main d'œuvre disponible. La citadelle achevée est dotée de huit bastions et de deux lunettes pour protéger le passage de la route de Dijon. Une de ces lunettes est toujours en place, en bon état de conservation.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Des courtines de jonction relient alors la ville à sa citadelle. Cette disposition permet de créer un camp retranché pouvant accueillir et ravitailler une armée entière. En effet, Langres devient à cette époque une place de dépôt, permettant aux armées de se replier afin de mieux pouvoir lancer une contre-offensive. On lui affecte un régiment d'infanterie de 3 000 hommes.

Les fortifications de la ville sont restaurées. Le chemin de ronde est élargi et débarrassé de ses quelques éléments de couverture. Les courtines sont renforcées par l'ajout d'une surépaisseur en moyen appareil et les parapets sont équipés de banquettes de tir. Les portes et barbicanes de la ville sont équipées de ponts-levis à la Poncelet.

1.3.3.2. La première ceinture de forts

En 1858, soit juste après l'achèvement des travaux, l'apparition du canon rayé rend les systèmes de citadelles bastionnées, et donc tout le dispositif, obsolètes. On choisit alors de mettre la place hors de portée des canons ennemis grâce à un réseau de quatre forts détachés ; celui de Brévoines pour protéger le plateau à l'ouest, Peigney de l'autre côté de la Marne à l'est, ainsi que celui de la Bonnelle et de la Marnotte au sud, pour défendre l'accès à la citadelle.

En 1868, on réalise effectivement les forts de Peigney et de la Bonnelle.

Ceux-ci sont des ouvrages simples, trapézoïdaux et bastionnés, munis d'un long front de tête, de deux fronts latéraux et d'un front de gorge, ainsi que d'une large cour au milieu dans laquelle se trouvent des casernements. L'artillerie à longue et moyenne portée est répartie sur deux niveaux. L'artillerie lourde est disposée sur un cavalier et sur les bastions, tandis que la légère prend place sur le rempart bas avec l'infanterie.

Lorsque la guerre de 1870 éclate, les forts de Brévoines et de la Marnotte ne sont pas réalisés. Ils sont donc remplacés par des ouvrages de campagne en terre, équipés de casernements légers, et ceinturés par des fossés. L'ouvrage de Brévoines est complété par la batterie de Buzon pour couvrir le front ouest. La Marnotte complète Peigney pour défendre la vallée de la Marne.

Ces trois ouvrages sont aujourd'hui encore visibles et font partie des rares ouvrages de campagne subsistant en France. Le front nord est lui couvert par les batteries des Fourches, de la Gare et des Franchises. On remarquera que la colline des Fourches est enfin intégrée dans le système défensif, ce qui était envisagé depuis le début du siècle. Comme on le sait, aucun de ces ouvrages n'aura l'occasion de servir pendant la guerre de 1870.



Entrée du fort de la Bonnelle

1.3.3.3. Le système Séré de Rivières

La défaite de 1870 modifie profondément la stratégie de défense française. En effet, la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine dépouille la France d'une partie de ses éléments de défenses au Nord-est. On envisage alors la construction d'une nouvelle « ceinture de fer », moderne et adaptée à la situation géographique nouvelle. C'est le directeur du service du Génie, le général Raymond-Adolphe Séré de Rivières, qui planifie ce système. Le front allemand est alors protégé par deux rideaux de forts disposés entre les places fortes de Verdun et Toul ainsi qu'Epinal et Belfort. Ceci laisse le passage aux armées ennemies dans deux trouées : au nord, celle de Stenay et entre les deux rideaux, la trouée de Charmes. L'armée française est censée attendre l'invasion dans ces trouées, et bénéficie de l'appui arrière de deux places fortes. Au nord, Reims défend la trouée de Stenay tandis qu'au sud, c'est Langres qui défend celle de Charmes.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Par ailleurs, l'évolution des techniques d'artillerie oblige à revoir le modèle même du fort détaché. En effet, l'artillerie rayée allemande à chargement par la culasse présente une précision, une portée et une puissance qui obligent à éloigner davantage les forts du corps de place, mais aussi à abandonner le principe de fortifications maçonnées, beaucoup trop vulnérables.

Séré de Rivières conçoit alors un nouveau type de fort. Les fronts maçonnés et bastions sont supprimés. On privilégie à la place de longues crêtes d'artillerie sur les faces de l'ouvrage polygonal, séparées par des traverses pour éviter les tirs d'enfilade. La large cour centrale, trop vulnérable aux bombes, est remplacée par des casemates voûtées, recouvertes de talus en terre formant des traverses, et contenant les casernements et magasins. Les cours y sont le plus étroites possibles. Ainsi les installations sont protégées des bombardements. Les fossés sont protégés par des caponnières à la place du flanquement des bastions et l'accès au fort se fait par la gorge. Un parados protège les batteries des tirs venant de l'arrière.



Casemate de la batterie de Hûmes

Le système Séré de Rivières complète le dispositif Langrois par une série de forts plus éloignés du corps de place, à savoir ceux de Saint-Menge et de Dampierre au nord, du Plesnoy, de Montlandon et du Cognelot à l'est. La batterie du Mont effectue la jonction entre ce dernier et le fort de la Bonnelle et la batterie du Pailly complète le dispositif au sud.

A une échelle plus rapprochée de la ville, les forts de Peigney et de la Bonnelle sont modernisés en conséquence, dotés de casemates formant traverses. Au Nord-ouest de Langres, le nouveau fort de la pointe de Diamant reprend le rôle de la batterie des Fourches et protège la voie de communication Langres-Chaumont. On positionne la batterie de Hûmes à la pointe nord du plateau pour couvrir aussi la vallée de la Mouche.

A l'est, ce sont les batteries et redoutes des Franchises et de Corlée qui assurent la protection rapprochée de la ville, en complétant le fort de la Marnotte au Sud-est.

Afin de relier tous ces ouvrages, des chemins stratégiques numérotés sont créés.

1.3.3.4. Dispersion des moyens de défense autour de Langres

En 1888, les progrès de l'armement rendent à nouveau obsolète le système de défense langrois.

Les nouveaux obus explosifs parviennent sans mal à causer des dégâts considérables aux ouvrages de terre ainsi qu'aux pièces d'artillerie situées au sommet des forts. La solution la plus efficace consiste alors à disperser les batteries dans des ouvrages de campagne construits tout autour de Langres. Ceux-ci doivent pouvoir être approvisionnés en munitions et les soldats ravitaillés et protégés si besoin, et ce partout sur le territoire à couvrir.

Pour ce faire, on construit une multitude de petits ouvrages enterrés dont les entrées sont bétonnées. Ceux-ci sont de plusieurs sortes. Les ouvrages d'infanterie, de plan allongé, sont dotés d'une casemate accueillant et protégeant une petite troupe autour de laquelle est disposée une banquette de tir puis un fossé. Les magasins-cavernes ou poudrières sont des ouvrages pouvant atteindre 100 m², construits sous la roche pour résister aux bombardements. Un corps de garde en contrôle l'accès. Enfin, les puits stratégiques sont destinés à pallier les problèmes d'approvisionnement en eau, notamment au Sud-est de Langres.

Au nord, les ouvrages d'infanterie de Jorquenay, de Movange et de la Montagne complètent les forts de Dampierre et de Saint-Menge. Ils disposent en arrière de deux poudrières. La majeure partie du dispositif est concentrée le long d'un arc reliant Perrancey à Saints-Geosmes, repoussant le front créé par les forts de 3 kilomètres.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Cinq ouvrages d'infanterie, c'est-à-dire ceux de Perrancey, du Fay, de Noidant, du Bois de Champigny et de la Croix d'Arles sont soutenus par quatre puits stratégiques et deux poudrières. A l'est, au-delà du fort de Peigney, de part et d'autre de l'actuel lac de la Liez, sont bâties deux poudrières.



Ouvrage d'infanterie de Perrancey

Les forts de Saint-Menge et du Cognelot sont équipés de magasins-cavernes. Place forte de deuxième classe, les forts de Langres ne sont pas renforcés de béton et ne servent plus que de réduits.

Par ailleurs, de nouveaux chemins stratégiques sont créés pour relier ces nouveaux éléments, portant le total à plus de 60 Km.

Encore une fois, la guerre épargnera les fortifications de Langres. Le seul événement militaire marquant eut lieu en 1906, lors de grandes manœuvres nationales, visant à tester à la fois la validité de ce type de système défensif ainsi que le déploiement des troupes par voie ferrée.

Classé forteresse de deuxième classe puis délaissé par la suite, le camp retranché de Langres n'aura jamais pu prouver sa qualité en conflit réel.

Dans les années 1950, l'ancien camp retranché et le glacis ouest de la citadelle sont vendus à la ville pour créer des logements collectifs, occupant en une vingtaine d'années tout le flanc ouest dont les fossés sont progressivement comblés.

Dans les années 1970, la construction de la piscine et des terrains de tennis condamnent les bastions sud et nord. Il en reste un dispositif colossal, comptant de multiples ouvrages témoignant de l'histoire militaire française. Leur état de conservation est relativement bon, dans le sens qu'ils n'ont pas été détruits ou endommagés par un bombardement. Seule l'empreinte du temps a pu altérer le dispositif.

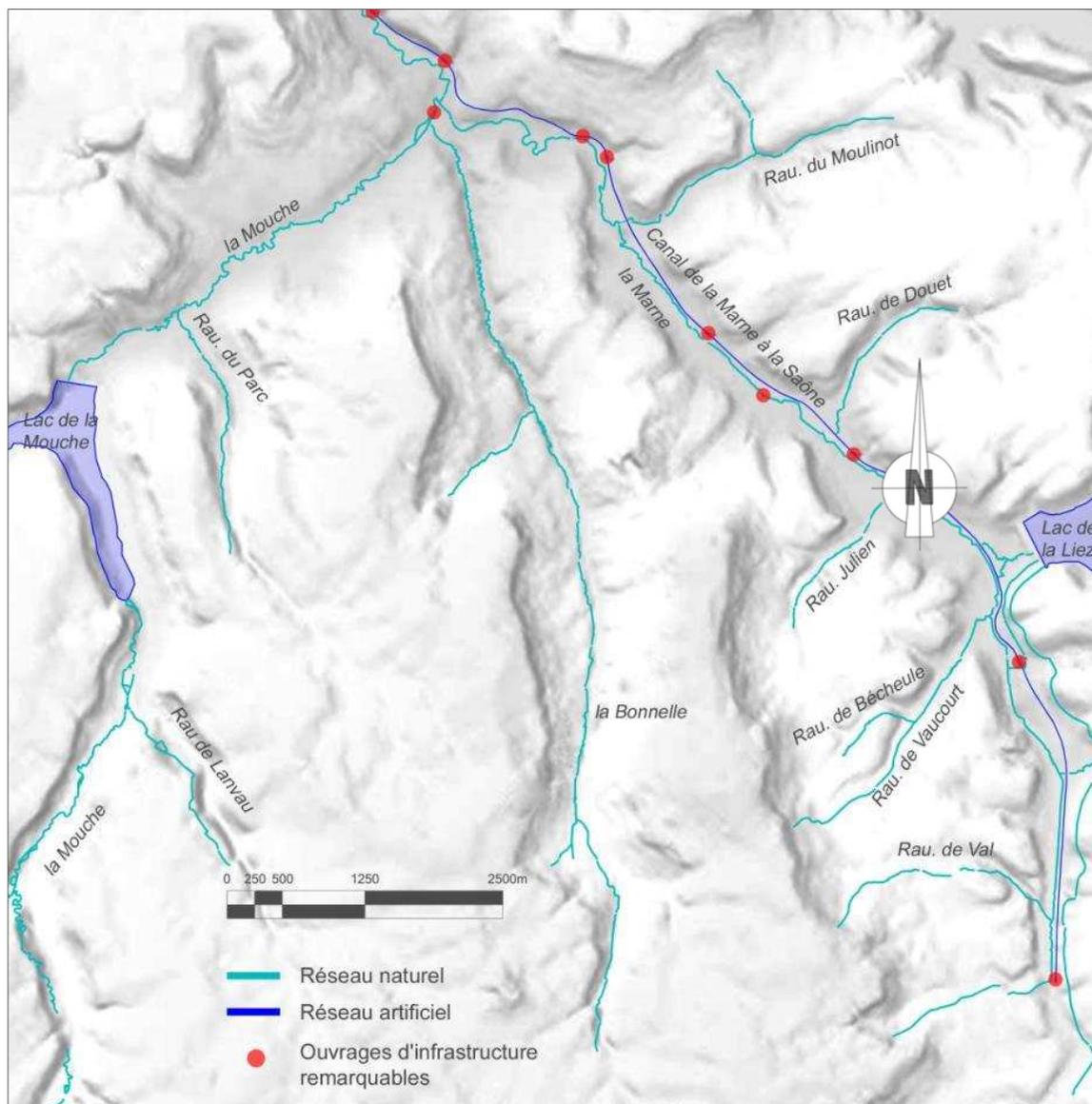
De fait, ce patrimoine est aujourd'hui peu visible. Les ouvrages du XIX^{ème} siècle sont tous cachés sous un épais masque végétal. La citadelle barrant l'éperon de Langres est difficilement perceptible, en particulier depuis que ses entrées ont été démolies pour permettre un passage automobile plus aisé. Elle constitue pourtant un point de repère paysager très fort mais non exploité.

Les forts et différents ouvrages regorgent d'espaces à la fois vastes et en bon état.

Ils sont toutefois fermés au public pour la majorité et assez méconnus, situation accentuée par leur isolement et leur camouflage végétal qui les rend invisibles.

L'ensemble fortifié de Langres constitue donc un atout patrimonial exceptionnel pour le territoire, positionné à des points stratégiques et de ce fait structurant et unifiant le paysage, tout en identifiant des points de vue majeurs.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL



1.3.4. Réseaux et infrastructures

La région autour de Langres est fortement marquée par son réseau hydrographique, à l'origine de sa topographie vallonnée.

Située à la rencontre des bassins versants de la Seine, de la Meuse et du Rhône, Langres bénéficie de nombreux ruisseaux et rivières alimentant la Marne, qui prend sa source au Sud-est de la ville.

La présence de ces cours d'eau a été déterminante pour l'implantation urbaine, et a naturellement structuré les différents réseaux de communication. Ce sont les cours d'eau qui ont creusé le plateau Langrois pour lui donner sa forme particulière, délimitant l'éperon rocheux entre la Marne et la Bonnelle, taillant la vallée de la Mouche plus à l'ouest et perçant le plateau surplombant la Marne à l'est de nombreux affluents, formant autant de passages vers ledit plateau.

La Marne a joué bien évidemment un rôle majeur dans le développement du site, plusieurs voies de communications s'étant établies le long de son cours, engendrant de vastes travaux d'infrastructure.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

1.3.5. L'eau, moteur économique de Langres et de ses alentours

Outre la Marne et son canal dont le rôle majeur de voie navigable est évident, les alentours de Langres sont parsemés de multiples affluents, autour desquels s'est greffée l'activité humaine.

Il faut dire que la pluviométrie et la taille des bassins versants garantit une bonne régularité des ruisseaux et rivières, qui ont pu être exploités pour l'agriculture et l'artisanat.

Les rivières les plus importantes du site après la Marne sont la Bonnelle et la Mouche, la première se jetant dans la seconde, peu avant de rencontrer la Marne. La Bonnelle est responsable du creusement de la vallée à l'ouest de Langres, et a permis le développement des hameaux de Buzon et Brévoines. La Mouche prend sa source plus à l'ouest et a aussi creusé une importante vallée découpant le plateau au Nord-ouest de Langres. Cette vallée a permis d'implanter le réservoir de Saint-Ciergues, sur lequel s'appuie en partie Perrancey.

L'est de Langres est doté de nombreux ruisseaux formant de petites combes de part et d'autre de la Marne. Sur la rive gauche, les ruisseaux Julien, de la Bécheule, de Vaucourt et de Val ont créé des vallons de 30 à 40 m de profondeur.

RESEAUX ET INFRASTRUCTURES



Canal de la Marne à la Saône à Hûmes



Pont sur le canal à Peigney



Ecluse de Hûmes



Réservoir de Saint-Ciergues vu de Perrancey



Pont Tourmant de Jorquenay



Réservoir de Lecey

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Sur la rive droite, on trouve des vallées pour les ruisseaux Saint-Maurice (par laquelle passe le chemin de fer), de la Liez (où se trouve le réservoir du même nom), de Douet (où passe la départementale 74) et du Moulinot (où passait le chemin de fer pour Neuilly l'Evêque).

Comme dans la plupart des vallées, l'humidité et les colluvions des rivières se sont montrés favorables à l'élevage, activité agricole dominante autour de Langres, la culture des céréales étant rejetée sur les plateaux. Les hameaux et fermes se sont donc regroupés à proximité de ces cours d'eau. Le territoire concerné par le présent site patrimonial remarquable contient par ailleurs deux marais tufeux reconnus, à côté de la ferme de l'Arbelotte et de celle de la Fontaine au Bassin. Ce dernier fournissait des pâtures de qualité.

Paradoxalement, cette agriculture a eu des implications néfastes sur la qualité des eaux, nutriments et nitrates favorisant un développement algal trop important.

Mis à part l'agriculture, tous ces cours d'eau favorisèrent l'implantation d'artisans et de fabriques, à la fois pour la communication (canal de la Marne) et pour le potentiel énergétique disponible.

Ainsi, de nombreux moulins parsèment le territoire. Le canal de la Marne alimente celui de la scierie précisément nommée « du Moulin Rouge ».

On trouve des moulins sur la Mouche, à la sortie de la digue de Saint-Ciergues, ainsi que plus en amont au village de Vieux-Moulins où se trouvait une filature, et plus au nord le moulin des Pères.

C'est cependant à Brévoines que l'utilisation de l'énergie hydraulique de la Bonnelle était la plus importante puisque pas moins de six moulins étaient utilisés pour moudre le grain puis fabriquer des outils. On compte notamment les moulins de Saint-Sauveur (où se trouvait un petit hôpital), le moulin neuf, le moulin roi, celui de la Grande Charrière et le moulin Gradot qui sont encore visibles.

1.3.6. Le canal de la Marne à la Saône, un ouvrage titanesque qui a modelé le paysage

La création de grandes infrastructures de transport desservant la Haute-Marne du nord au sud, donc en passant par la vallée de la Marne, n'est pas neuve. Elle date de l'essor de l'industrie métallurgique haut-marnaise, au XVIII^{ème} siècle. La région de Joinville regorge en effet de fer d'excellente qualité qui pouvait être distribué vers Paris en embarquant à Saint-Dizier. Les ressources forestières du département fournissaient l'énergie nécessaire. On envisage toutefois dès cette époque d'améliorer la desserte de Joinville depuis le nord du département, tout en ouvrant une porte vers le bassin de la Saône et donc Lyon.

Au XIX^{ème} siècle, le besoin devient plus pressant, l'industrie sidérurgique est en effet menacée par les progrès techniques et concurrencée par la fonte anglaise produite dans des hauts-fourneaux fonctionnant au coke. Une ligne de transport Nord-sud permettant d'acheminer de grandes quantités de matériaux permettrait d'approvisionner Joinville avec ce nouveau combustible tout en permettant l'export des produits en fonte.

On réalisera finalement deux ouvrages de desserte, un canal et une voie ferrée, qui arriveront toutefois tardivement.

1.3.6.1. Historique du projet

Le projet de canal est le premier étudié, dès 1781 par l'ingénieur militaire Royer de Fontenay. Le projet va subir de multiples aléas, puisque rejeté par les Ponts et Chaussée en 1802. Il faut attendre 1835 pour que l'ingénieur Mondétour étudie le schéma qui sera finalement adopté, à savoir un canal longeant le lit de la Marne, puis utilisant celui de la Vingeanne, le bief de partage se situant au Sud-est de Langres.

Le projet est mis en attente car il nécessite un investissement important. Il faut attendre 1861 pour que, face à la pression concurrentielle anglaise, on déclare d'utilité publique l'idée d'un canal reliant Vitry-le-François à Chamouilley.

Entretiens le chemin de fer a déjà été inauguré.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Finalement, ce n'est qu'à la suite de la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine que le projet du canal revient d'actualité. En effet, la liaison entre le Rhin et le Rhône étant passée à l'Allemagne, les réseaux fluviaux du nord et du sud de la France se trouvent séparés. On élabore alors un avant-projet reprenant le principe de Mondétour entre 1872 et 1874. Les travaux débutent en 1880.

Le 5 mai 1895, on inaugure le canal qui se limite en réalité à Heuilley Cotton. La jonction à la Saône à Gray ne sera terminée que le 1^{er} février 1907 après des travaux colossaux, notamment ceux de la création des quatre digues de retenue des réservoirs d'approvisionnement, ainsi que du tunnel sous Balesmes-sur-Marne.

1.3.6.2. Description de l'ouvrage

Le canal se décompose en deux parties, l'une longeant la Marne (et se confondant avec celle-ci une fois passée l'écluse des Batailles), jusqu'à Villegusien, l'autre longeant la Vingeanne. Le point le plus élevé du parcours, le bief de partage, est marqué par un souterrain passant sous les communes de Balesmes-sur-Marne et Noidant-Chatenoy. Par ailleurs, ce bief est marqué par la construction de quatre grands réservoirs dont trois alimentent la partie Marne, et le dernier la partie Vingeanne.

L'impact du canal dans le paysage n'a pas été sans conséquence. Il prend place dans une vallée déjà occupée par un axe routier et une voie de chemin de fer. En conséquence, il n'a pas toujours été possible de positionner le canal au point le plus bas de la vallée. Ainsi, entre Hûmes et Jorquenay, le canal passe à flanc de coteau. Par ailleurs, l'accumulation de ces voies de circulation a causé la perte des prairies naturelles de fond de vallée, propices à l'élevage, et qui n'ont pas pu être remplacées par des prairies artificielles.

1.3.6.3. Les réservoirs d'alimentation

Pour fonctionner, le canal a besoin d'être alimenté massivement en eau au point le plus haut, à proximité de la source de la Marne, c'est-à-dire à proximité de Langres. Pour ce faire, quatre grands réservoirs sont disposés au quatre points cardinaux pour alimenter le canal en divers endroits :

Réservoir de Lecey

Captant les eaux de la Liez, le réservoir de Lecey a une capacité de 16 millions de mètres cubes d'eau, sur une surface de 285 ha. La digue en terre corroyée mesure 459 m de long. Achevé en 1886, il approvisionne le canal dans la partie Marne au niveau de l'écluse des Batailles. C'est le seul réservoir visible depuis Langres. Il est d'ailleurs l'un des éléments majeurs du paysage de l'est langrois et sa digue offre une vue dégagée sur la ville.

C'est aussi le réservoir le plus haut, et le seul à alimenter le bief supérieur.

Réservoir de Saint-Ciergues

Mis en eau en 1892 (conforté en 1905), il est approvisionné par la Mouche et contient jusqu'à 8 500 000 mètres cubes d'eau, sur 97 ha. Sa digue longue de 410 m est la seule des quatre lacs à être constituée en maçonnerie. Il approvisionne le canal dans la partie Marne au niveau d'Hûmes.

Réservoir de Charmes

Achevé en 1902 puis renforcé en 1910, le lac de Charmes mesure 206 ha et contient 12 millions de mètres cubes d'eau. Il est doté d'une digue de 362 m en terre corroyée. Il est alimenté par le ruisseau du Val de Gris (anciennement Poiseul) et approvisionne la partie Marne du canal à Rolampont. Il accueille les premières résidences de tourisme parmi les quatre lacs durant l'entre-deux-guerres à la croisée de la route de Changey et de la route reliant Charmes à Neuilly.

Réservoir de Villegusien

Terminé en 1906, ce réservoir de 8 700 000 mètres cubes (sur 199 ha) est doté d'une digue en terre corroyée de 1254 m de long. Le plus éloigné de Langres, c'est aussi le seul réservoir approvisionnant la partie Vingeanne du canal, à la hauteur de Piépape (il est d'ailleurs alimenté par cette même Vingeanne).

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Ces lacs ont profondément modifié le paysage et contribuent aujourd'hui à sa richesse. Bien que l'eau soit de mauvaise qualité, désoxygénée au fond des lacs et surchargée en matières organiques, les associations de pêche ont vite saisi l'opportunité et procédé au peuplement des lacs.

Dès le début du XX^{ème} siècle, les berges deviennent un lieu de rendez-vous pour tout le pays de Langres, créant une économie de loisirs alors inexistante. Ainsi, les villages traversés pour se rendre aux lacs s'équipent de multiples buvettes qui seront très fréquentées jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle où le développement automobile sonne le glas de ces établissements.

Toutefois, les bords de lacs profitent à leur tour directement de l'afflux touristique. Les résidences secondaires fleurissent sur les rives des lacs, attirant une population urbaine et même fortunée dans le cas du lac de Charmes. La deuxième moitié du XX^{ème} siècle est marquée par le développement des loisirs nautiques et l'installation de campings favorisant l'arrivée de touristes européens.

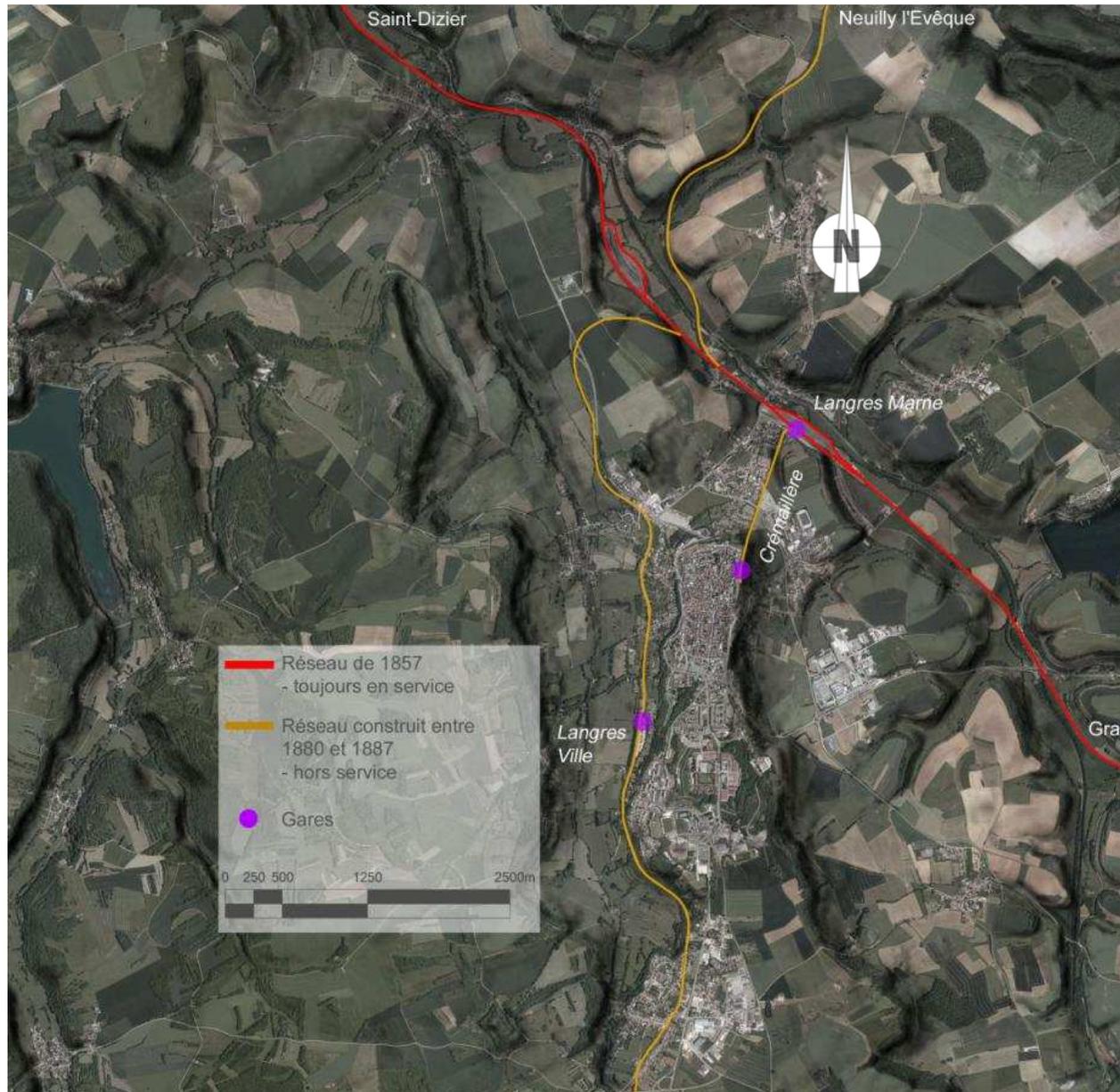
Aujourd'hui encore, les communes proches ont conscience de l'atout que constituent ces réservoirs, et ont axé leurs PLU vers un développement des zones habitées en bord de lac.

Le canal aujourd'hui

Le développement du transport routier a peu à peu eu raison de l'exploitation du canal dont le trafic est aujourd'hui très faible. Les abords délaissés sont par ailleurs en mauvais état. Surtout, le gabarit étroit n'est plus adapté au transport fluvial moderne, usant de barges poussées de grandes dimensions.

Les questions environnementales récentes ont cependant ravivé l'intérêt pour ce mode de transport économe en énergie, et le Grenelle de l'environnement a appuyé le projet d'un canal Saône-Moselle, dont deux tracés pourraient passer à proximité immédiate de Langres. Un des tracés proposés emploierait le canal Marne-Saône depuis le nord jusqu'à Rolampont où le plateau de Langres serait contourné par l'ouest.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL



1.3.7. Le chemin de fer

L'autre grande infrastructure de la vallée de la Marne est la ligne de chemin de fer reliant Paris à Mulhouse. Bien qu'envisagée plus tardivement que le canal, celle-ci fut réalisée un demi-siècle plus tôt. Il en est question pour la première fois en 1842, lors de la création de la ligne Paris-Lyon que les parlementaires haut-marnais voulaient bien déporter vers l'est pour répondre aux mêmes problématiques économiques que le canal qui n'en finit pas d'être reporté.

En 1847, le député Hippolyte Chauchard obtient la création d'une ligne Nord-sud reliant Saint-Dizier (connectée à la ligne Paris-Strasbourg voisine) à Gray, en passant notamment par Joinville, Chaumont et Langres, et qui permettrait de relier Paris à Mulhouse. La construction est lancée en 1852.

1.3.7.1. Le problème de la desserte de Langres

Ce n'est que le 14 octobre 1857 que Langres est connectée au réseau ferroviaire. Commence alors un véritable conflit entre les Langrois, soucieux de voir arriver le chemin de fer aux portes de leur ville, et les intérêts de la compagnie de l'Est, concessionnaire de la ligne. Celle-ci édifie la gare de Langres-Marne au lieu-dit du Petit Morimond, soit à 1,5 Km de la ville, malgré le mécontentement de la population.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Les pourparlers pour rapprocher la gare de la ville n'aboutiront jamais. En conséquence, les Langrois cherchent un moyen de relier rapidement et aisément la ville fortifiée à la gare. Pendant longtemps, c'est un omnibus à cheval qui effectuera la navette. On lui reproche sa lenteur (45 minutes de trajet), son étroitesse et sa faible capacité. Nombre de Langrois devront parcourir la distance à pied, faute de place réservée dans l'omnibus.

L'étude d'une ligne reliant Langres à Dijon dès 1861 fait naître l'espoir d'une meilleure desserte de la ville. Peine perdue, car en 1883, la nouvelle gare dite de « Langres ville » est inaugurée au pied du glacis occidental de la citadelle, à l'extrémité sud de la promenade de Blanche-Fontaine. La distance entre la gare et la vieille ville est identique à celle de la gare de Langres Marne. Les deux gares sont reliées par des navettes ferroviaires empruntant une voie parallèle à la Bonnelle, et contournant les Fourches par le nord. Ce tracé est encore visible aujourd'hui.

La ligne ouest souffre cependant de graves défauts de conception. Le passage du pied de la citadelle à Saints-Geosmes exige de gravir une côte que les locomotives à vapeur initiales ne peuvent franchir qu'à grand-peine.

LES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DE FER



Gare de triage à Jorquenay



Halte-gare de Hûmes



Passage à niveau à Jorquenay

Très vite, des retards spectaculaires s'accroissent sur un trajet pourtant court.

Par ailleurs, la faible fréquentation de la ligne met sa pérennité en cause. Au XX^{ème} siècle, les autorails tentent de résoudre le problème de la mauvaise rentabilité, en vain. Le service des voyageurs est arrêté en 1955 et l'ensemble de la voie est mise hors service en 1963, puis démontée.

En 1880, une ligne complémentaire vient compléter le réseau. De la jonction des deux lignes principales, une liaison vers Andilly-en-Bassigny en passant par Champigny-les-Langres et le Val-de-Gris voit le jour ; elle rejoignait le réseau reliant Chalindrey à Vittel et Mirecourt.

1.3.7.2. La ligne à crémaillère

Depuis 1879, des études envisagent la construction d'un tramway reliant Langres-Marne au centre-ville. On commence par étudier un tramway mixte funiculaire avec crémaillère du même type que celui édifié à Lyon. Il devait déboucher à proximité des jardins de l'évêché, en passant par un tunnel. Pour des raisons de sécurité à la fois civile (on craint la rupture du câble) et militaire (le tunnel est un point faible du dispositif défensif), cette solution est abandonnée.

En 1885, on lance la construction du projet de l'ingénieur Cadart. Il s'agit d'un train à crémaillère qui franchit le rempart au moyen d'un viaduc selon un angle très aigu et qui débouche sur le chemin du rempart.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL

Un dépôt est bâti au croisement de la rue de la Charité et de la rue de la Trésorerie. La nouvelle ligne, dotée de trois locomotives à vapeur roulant sur une crémaillère de type « Riggerbach », est inaugurée le 6 novembre 1887. Le temps de trajet est de 10 minutes.

Dès 1901, de nouvelles études sont lancées pour trouver une solution à l'usure importante des machines. On choisit alors d'électrifier la voie et de l'équiper d'automotrices. Celles-ci roulent fin mai 1935. Le trajet est alors réduit à 7 minutes et s'effectue sans les vibrations désagréables des machines à vapeur. Par la suite, l'automobile va concurrencer la crémaillère.

En février 1971, face au coût de rénovation exigé par la vétusté de la voie et à la faible fréquentation des voyageurs, l'exploitation de la ligne est définitivement stoppée. En 1979, la dépose des voies et de la caténaire s'achève. En 1980, la gare haute est démolie et remplacée par l'extension du complexe hospitalier en 1986.

1.3.7.3. Les équipements ferroviaires aujourd'hui

Seule la gare de Langres-Marne subsiste dans le territoire de la présente étude. Celle-ci ne pose plus de problème d'accès, l'automobile et le réseau de bus permettant une desserte rapide. Sa position se révèle même appréciable, puisque la ligne passant en fond de vallée, parallèle à la Marne, passe loin des zones habitées.

La topographie et la végétation la masquent même sur la majeure partie de son tracé. De fait, elle est peu visible depuis les remparts de Langres. Tout n'est cependant pas idéal, puisque la Haute-Marne s'est retrouvée à nouveau isolée, mais cette fois des lignes à grande vitesse, qui contournent le département et limitent la desserte des grandes lignes.

La ligne de l'ouest, elle, s'est révélée bien plus gênante dans son implantation, puisqu'elle a coupé la commune de Saints-Geosmes en deux par un large fossé. Depuis, la ligne a été démontée, le fossé comblé, et le tracé est devenu la voie verte, itinéraire piéton parcourant une grande partie du territoire d'étude. Ayant gagné une place de village dans l'opération, Saints-Geosmes conserve la trace de cette séparation morphologique, bien que nettement moins impactante que la route de Dijon.

Au nord de Langres, le tracé de la « zouille », du nom affectueux qu'ont donné les langrois à leur crémaillère, est encore parfaitement en place, même si les rails ont été démontés. L'extension de l'hôpital a remplacé la gare haute, mais le viaduc a été restauré ainsi qu'une partie du rempart proche. Une automotrice est actuellement exposée sur le viaduc, mémoire revendiquée du passé de la ligne. Le reste du parcours, certes abandonné, existe encore, traçant une ligne droite vers la gare.

Le parcellaire n'a pas été redistribué et de ce fait, les habitants des quartiers résidentiels récents à proximité de la gare apprécient de s'y promener.

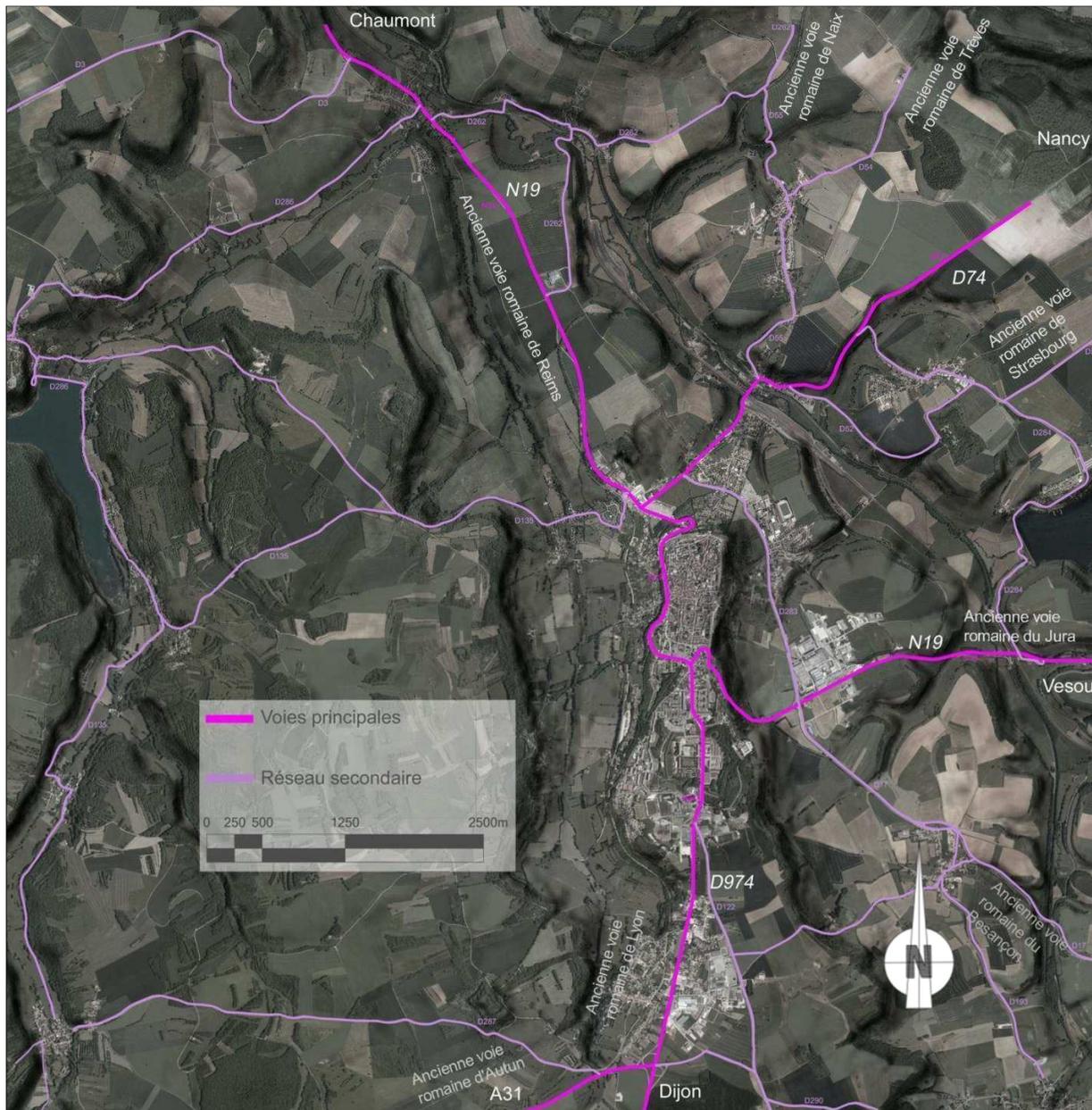
Il serait sans doute aisé d'exploiter ce tracé, de la même façon que la ligne verte, afin de valoriser des itinéraires piétons reliant Langres à ses éléments urbains périphériques.

1.3.8. Les réseaux routiers

L'automobile reste le principal moyen de transport dans le département, et Langres conserve depuis l'antiquité romaine un rôle de nœud de communication à l'échelle régionale. Les routes départementales se sont d'ailleurs établies sur les mêmes chemins que les voies romaines. Le territoire de Langres est ainsi desservi par six axes routiers majeurs.

Au nord, la nationale 19 suit le canal et la voie ferrée, et remonte vers Saint-Dizier en passant par Chaumont tandis que la départementale 74 rallie Nancy. A l'est, la même nationale 19 rejoint Vesoul et Belfort. Au sud, les départementales 974 et 67 rejoignent respectivement Dijon et Besançon. Enfin, l'autoroute A5 venant de Toul se connecte au Nord-est du territoire étudié à l'A31, avant de se diriger l'une vers Dijon et l'autre vers Paris. Un projet d'autoroute Langres-Vesoul devrait passer au sud de Saint-Geosmes à l'horizon 2018, à hauteur du hameau de Bourg. Toutefois ces autoroutes ne passent pas dans l'aire envisagée pour la présente AMVAP.

LE SITE, CONTEXTE GENERAL



Les communes de Champigny-les-Langres et Peigney sont desservies par la D74, celle de Hûmes-Jorquenay par la N19, et celle de Saints-Geosmes par la D974.

Les hameaux et communes de Corlée, Brévoines, Buzon et Perrancey-les-Vieux-Moulins sont plus isolées puisqu'accessibles via des routes départementales d'importance secondaire.

On notera en revanche que Saints-Geosmes et Hûmes souffrent du symptôme des villages traversés par un axe majeur : ils sont coupés en deux par une voie à circulation abondante. Cela est encore plus flagrant pour Saint-Geosmes dont le développement est postérieur à l'aménagement de la départementale (dont la vitesse est limitée à 70 km/h), puisque la commune est séparée en deux entités urbaines distinctes.

II. LE PATRIMOINE URBAIN

2.1 Synthèse historique et évolution urbaine

2.2 Composition et organisation des trames urbaines

2.1. Synthèse historique et évolution urbaine

2.1.1. Origine toponymique des communes

2.1.1.1. Langres

La ville de Langres tire son nom du peuple antique qui l'occupait : les Lingons, ce qui pourrait signifier « sauteurs » ou « bondisseurs ».

Cortée semble être une désignation liée au coudrier (autre nom de noisetier), *corylus* en latin, et représenter un dérivé de *coryletum*, la « coudraie », un terme peu usité de nos jours, qui désigne un lieu planté de noisetiers. Le suffixe collectif *etum* a, d'une façon courante, évolué vers la finale -aie, comme aulnaie, chênaie, coudraie, etc.

Le faubourg de Brévoines, à l'ouest, doit son appellation à Beberonna, du gaulois *bebros*, « castor » et *onna*, « cours d'eau », désignant un cours d'eau ou « rivière des castors ». Cette appellation a été le nom initial de la Bonnelle qui l'a transmis à la localité riveraine de Brévoines.

2.1.1.2. Saints-Geosmes

Le nom de la commune de Saints-Geosmes est tiré des trois jumeaux martyrs du II^{ème} siècle.

2.1.1.3. Champigny-lès-Langres

Le nom de Champigny (ou de ses variantes : Champigny-lès-Langres, Champigny-sous-Vareennes, etc.) se rattache au mot bas-latin, *campania*. Ce terme a d'abord désigné une « vaste plaine » puis le sens s'est spécialisé pour se rapporter simplement à une « terre fertile ».

2.1.1.4. Peigney

Il existe deux origines toponymiques possibles à la commune de Peigney.

La première nous permet de voir dans Peigney la désignation d'un domaine d'un propriétaire du nom latin de *Pagnius qui aurait donné son nom à ses terres.

La deuxième envisage que Peigney provient du latin médiéval *panic* affecté du suffixe *etum* (*Panic-etum) évoluant ultérieurement vers *acum*. On peut voir dans ce nom *panic*, le « millet », nom usuel de céréales cultivées.

2.1.1.5. Hûmes-Jorquenay

Hûmes est noté sur les écrits de Flodoard de Reims (historien, chroniqueur et poète français du X^{ème} siècle) sous le nom d'*Osismus*.

On peut voir dans ce nom un plus ancien *Ol-is-sama où *olis représenterait un hydronyme renfermant en particulier la racine présente dans l'ancien nom présumé de la Marne (Olonne) et *sama une racine prélatine signifiant « tête de », terme à rapprocher du gaulois *uxama*, « élevé ». *Ol-is-sama pourrait représenter « le point de départ de la flottabilité de la rivière » tel qu'il a été mis en évidence par Renardet pour qui « la marne est flottable depuis Hûmes et navigable depuis Bologne ».

Autre explication, cette *Ol-is pourrait être, en fait, le nom ancien de la Bonnelle et *Ol-is-sama désigner l'endroit de la confluence avec la Marne (la tête du cours d'eau).

En revanche, nous n'avons pas d'explication quant à l'origine du nom de Jorquenay.

2.1.1.6. Perrancey-lès-Vieux-Moulins

Perrancey est attestée sous les noms latins, *Petrecus, *Petricu+s, affectés du suffixe *anum* remplacé ultérieurement par *acum*. On peut voir dans ces noms le préfixe gaulois *petr, « quatre », ici « à 4 lieues d'un centre important » tel qu'il a été mis en évidence par Taverdet pour qui « 4 lieues gauloises représentent 6 kilomètres et Perrancey est à 5 kilomètres de Langres ».

LE PATRIMOINE URBAIN

2.1.2. Historique

2.1.2.1. Langres

L'occupation du territoire lingon est attestée dès la préhistoire ; des vestiges de l'âge du Bronze et un trésor monétaire de l'âge du Fer ont été découverts à Langres.

Antérieurement à la période romaine, le territoire est occupé par le peuple des *Lingones* dont la capitale est Langres. Son activité est principalement agricole et artisanale (textile).

D'abord alliés des Romains en assurant le ravitaillement des armées de Jules César, ils se retournent contre eux pendant la période des troubles qui secoue l'Empire, pour finalement se soumettre sous Domitien. Plusieurs vestiges de cette époque ont été découverts sur tout le territoire, et notamment un sanctuaire aux Franchises, une villa à Corlée, et des nécropoles tout autour de Langres ainsi que des quartiers suburbains au sud de la citadelle (la *Trincassaye* et le *Plateau de la Baume*). L'agglomération langroise, alors appelée *Andemantunnum*, se situe à un carrefour stratégique de l'époque romaine. Le pays de Langres prospère pendant la paix romaine et les nombreuses voies de communication dont il est un carrefour important favorisent les intenses échanges commerciaux et le développement militaire.

Mais à partir du milieu du III^{ème} siècle, les barbares se font de plus en plus pressants et les Alamans envahissent le territoire en 301, finalement repoussés à Peigney par l'empereur Constance Chlore. Langres se retranche derrière une première enceinte à l'extrémité nord de l'éperon.

Occupés par les Francs, Langres et son diocèse font partie, au VII^{ème} siècle, de la Neustrie, qui est incluse dans la Francie occidentale (gouvernée par Charles le Chauve) après le partage de l'empire carolingien. Une première extension de l'enceinte est alors réalisée 150 m au sud ainsi qu'autour du faubourg de Sous-Murs. Une seconde extension est réalisée à peine un siècle plus tard (remparts actuels) en prévision notamment de l'invasion anglaise à partir de 1373, qui désola le pays. Après le départ des étrangers, c'est le début de la guerre de Cent Ans sur le territoire qui est ravagé par l'ensemble des troupes belligérantes. Elle prendra fin en 1435, mais sera tout de suite suivie par la famine et les méfaits de bandes de pillards (les *Ecorcheurs* – *Retondeurs*). Le calme revient à partir de 1477 et le pays retrouve progressivement la prospérité.

Les troubles subis conduisent les Langrois à réaliser d'importants travaux sur les remparts : tours Saint-Ferjeux, de Navarre et d'Orval.

A la fin du XVI^{ème} siècle, les guerres de religion touchent la région, puis la guerre de Trente ans à partir de 1635 ; la peste fait plusieurs fois son apparition au cours de cette période. La campagne est profondément marquée par ces événements laissant les paysans dans une grande misère.

Les remparts sont une nouvelle fois renforcés (bastions et portes dont l'actuelle porte des Moulins).

La tranquillité revient peu à peu au XVIII^{ème} siècle de même que la prospérité. L'essor économique, bien que contenu, favorise le développement urbain du grand centre et de ses proches faubourgs. Mais celui-ci est stoppé par la Révolution. Langres est ensuite transformée en place forte en 1821, les remparts sont vendus à l'armée en 1832. Les conséquences vont être nombreuses et marquer durablement le paysage du territoire.

LE PATRIMOINE URBAIN

La citadelle est construite entre 1841 et 1848, et les remparts sont remaniés entre 1843 et 1858 ; le front sud est ensuite ouvert et des courtines de jonction entre la citadelle et l'enceinte urbaine sont construites entre 1850 et 1856, renfermant le camp retranché.

La ligne de chemin de fer de Paris à Langres est ouverte en 1857 ; une crémaillère la relie à la ville haute en 1887. Les progrès de l'armement vont alors contraindre l'Etat à revoir le système défensif en adjoignant à la citadelle une ceinture de fortifications détachées, positionnées à plusieurs kilomètres du corps de place. Elle sera réalisée et améliorée en deux temps, entre 1869 et 1905, par le général Séré de Rivières, pour suivre l'évolution de la portée des projectiles. La citadelle sera finalement déclassée en 1901.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, des dommages importants sont portés à l'est de la ville, dans les faubourgs de Sous-Murs, des Franchises et des Auges.

Dans les années 1950, l'ancien camp retranché et le glacis ouest de la citadelle sont vendus à la ville pour créer des logements collectifs, occupant en une vingtaine d'années tout le flanc ouest dont les fossés sont progressivement comblés. Dans les années 1970, la construction de la piscine et des terrains de tennis condamnent les bastions sud et nord.

La reprise économique a lieu dès 1960 : la ville s'étend par le sud, créant les quartiers de Turenne et des Ouches.

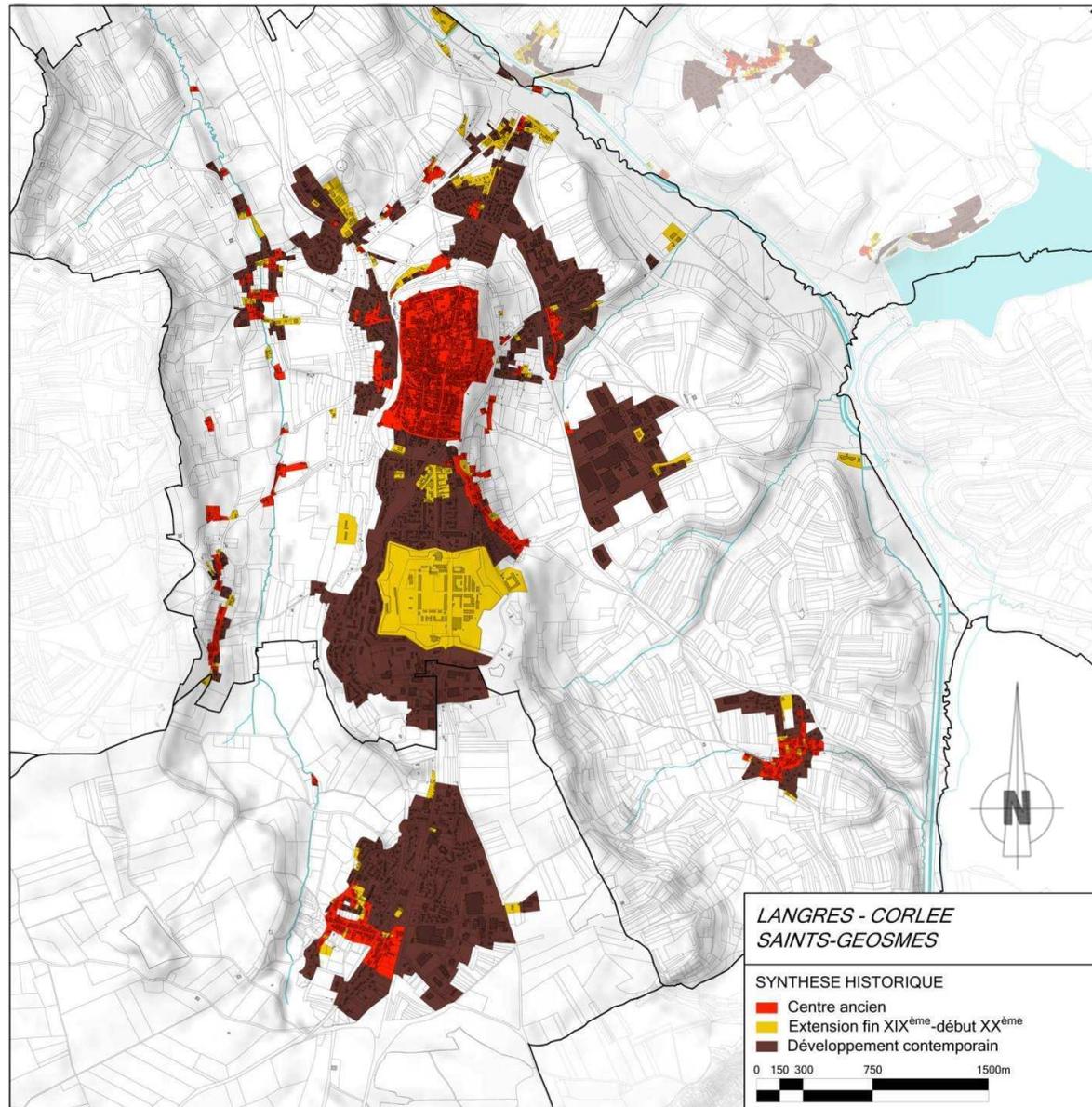
2.1.2.2. Saints-Geosmes

Les nombreux vestiges découverts sur la commune s'étalent du néolithique à l'époque mérovingienne, attestant d'une occupation très ancienne.

Situé à un nœud routier important de l'époque gallo-romaine, sur le plateau au sud de Langres, Saints-Geosmes a révélé de nombreux vestiges archéologiques de cette époque.

Le village tire son nom des Trois Jumeaux, Eléosippe, Mélasippe et Speusippe, martyrisés au II^{ème} siècle à l'emplacement du village actuel (Urbatum à l'époque). Leur culte est à l'origine de la construction d'un petit oratoire remplacé ensuite par une première église au V^{ème} siècle. Un prieuré s'y développa où fut déposé le corps de Saint-Céolfred. Elevée par la suite au rang d'abbaye bénédictine, elle est agrandie et l'église rebâtie au IX^{ème} siècle ; elle accueille en 859 un concile.

Elle redevient un prieuré en 1147 qui perdurera jusqu'au XVIII^{ème} siècle. L'église est à nouveau rebâtie au XIII^{ème} siècle.



La construction de la citadelle de Langres a nécessité une modification des limites communales.

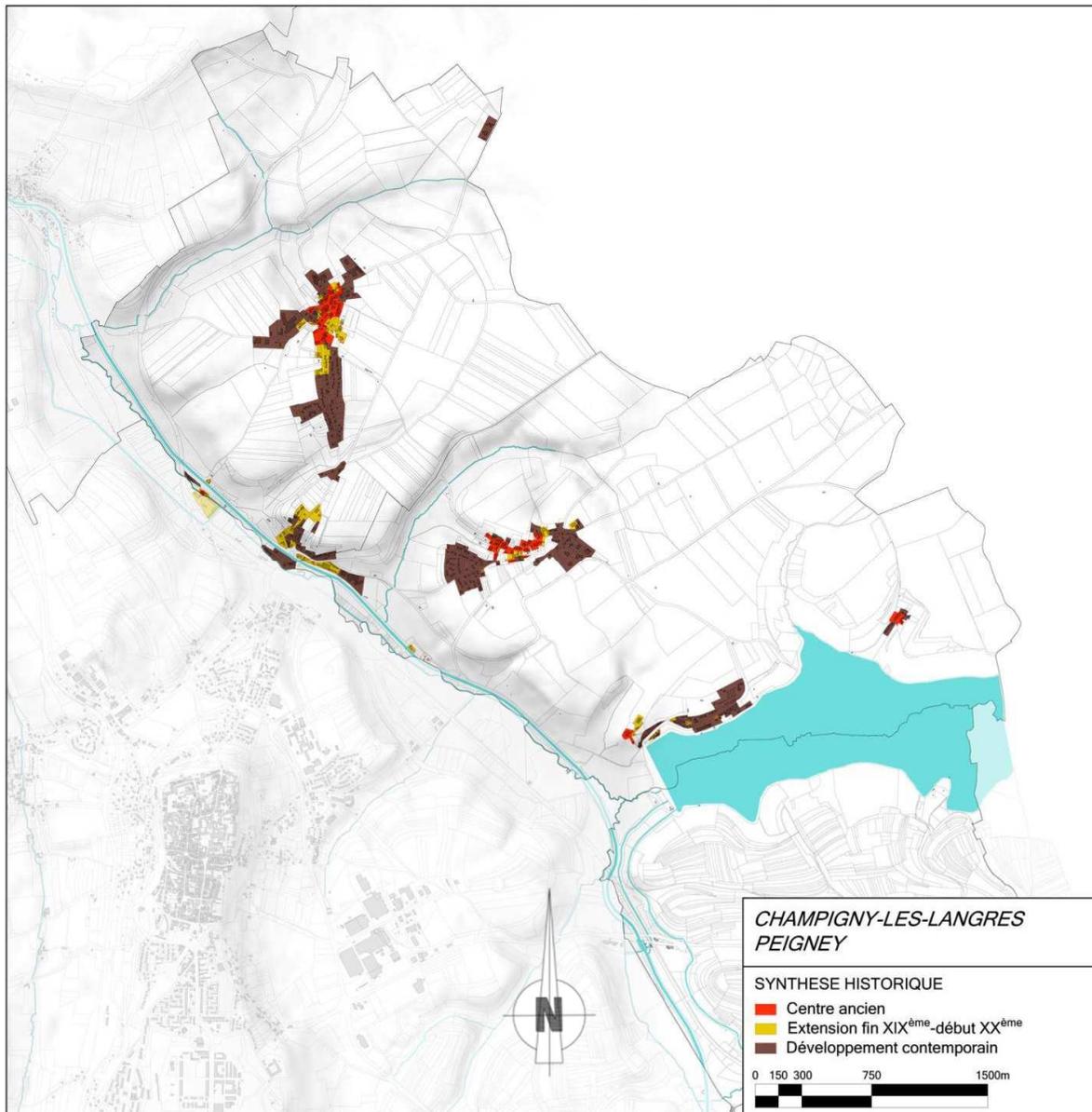
En 1883 est inaugurée la nouvelle ligne de chemin de fer Langres – Dijon passant par Saints-Geosmes, et coupant le village en deux. Fermée aux voyageurs en 1955, la ligne est mise hors service et les voies démontées en 1963 ; c'est le tracé actuel de la voie verte.

2.1.2.3. Champigny-lès-Langres

Des vestiges au sud du bois de Champigny attestent d'une occupation néolithique à l'est du village. Ce site sera également occupé à la période gallo-romaine. Située au carrefour de la Via Agrippa rejoignant Trèves et de la voie de Naix, la commune de Champigny-les-Langres recèle d'importants vestiges gallo-romains dont une statue acéphale monumentale (la Victoire découverte au lieu-dit la Croix de Peigney) et deux centres cultuels aux lieux-dits Les Granges et Les Essarts.

La première implantation du village est principalement caractérisée par un habitat dispersé, principalement le long des deux voies romaines au Nord-est et à l'ouest du village actuel. Il fut ruiné vers le III^{ème} ou le IV^{ème} siècle et abandonné au profit de l'implantation actuelle, autour d'un important point d'eau. C'est au Nord-ouest de l'emplacement actuel, sur la route de Jorquenay (coteau des Gaies), que fut découverte une nécropole mérovingienne.

LE PATRIMOINE URBAIN



Le village se regroupe alors en bord de vallon près d'un point d'eau. Il se développe progressivement du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle. Champigny-les-Langres est ruinée par deux fois, aux XV^{ème} et XVII^{ème} siècles, dévastée par les guerres, incendiée par les Croates et abandonnée en 1639, mais se relève à chaque fois. La seigneurie appartient alors pour moitié à l'évêque et pour moitié au chapitre de Langres.

Enfin, lorsqu'en 1814, la garde impériale s'avança jusqu'à Langres pour s'opposer à l'invasion des alliés, les grenadiers à cheval de la garde occupaient le village de Champigny.

2.1.2.4. Peigney

Des vestiges préhistoriques laissent envisager une occupation ancienne du site. Divers objets gallo-romains découverts (tuiles, pierres, poteries, monnaie) sur les sites de l'Orme, de la combe Gevin et à Serveulle y attestent d'un habitat gallo-romain. De nombreux textes localisent la victoire, et le massacre qui s'ensuit de Constance Chlore sur les Alamans en 301 sur le territoire de Peigney. Une charte datée de 1239 mentionne la donation au chapitre par l'évêque de Langres de vingt-deux familles de Peigney (*Pingneium*).

Aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, un château (motte féodale) s'élevait au droit de l'actuelle ferme d'Angouevent, appartenant à la famille du même nom et qui le tenant en fief de l'évêque de Langres.

LE PATRIMOINE URBAIN

Servant de retraite aux Anglais, il fut détruit par deux fois au XIV^{ème} par les habitants de Langres puis entièrement démantelé sous ordre d'Henri VI roi d'Angleterre en 1424, puis approuvé par Charles VII en 1434.

On mentionne également l'existence d'un prieuré de Saint-Augustin à l'emplacement de l'actuelle ferme de Cordamble. Donné au XII^{ème} siècle aux Templiers qui fortifièrent probablement le site, il passa ensuite à l'ordre de Malte, puis à la commanderie de Thors. Il ne reste presque plus rien de l'ensemble hormis une chapelle dédiée à Saint-André.

2.1.2.5. Hûmes-Jorquenay

Des vestiges préhistoriques (outils et armes en silex, hache en pierre polie) découverts sur le territoire de Hûmes, principalement aux lieux-dits « Sur le Pouillot » et « La Maladière », témoignent d'une occupation ancienne du site.

Le village est idéalement situé le long de la voie romaine menant à Sens et Reims. Mais, bien avant la conquête de la Gaule par les Romains, le territoire actuel de Hûmes était déjà traversé par cette voie importante qui reliait Langres, la capitale des Lingons à Sens, capitale des Sénonnes. La route en temps de paix favorise le commerce et la richesse. Mais quand elle déverse le flot des envahisseurs, elle est jalonnée par les incendies et les massacres : tel fut le sort de Hûmes au cours de 2000 ans d'histoire.

La première mention du village écrite vers 950 concernait la première église dédiée à Saint Vinebaud et date de 849.

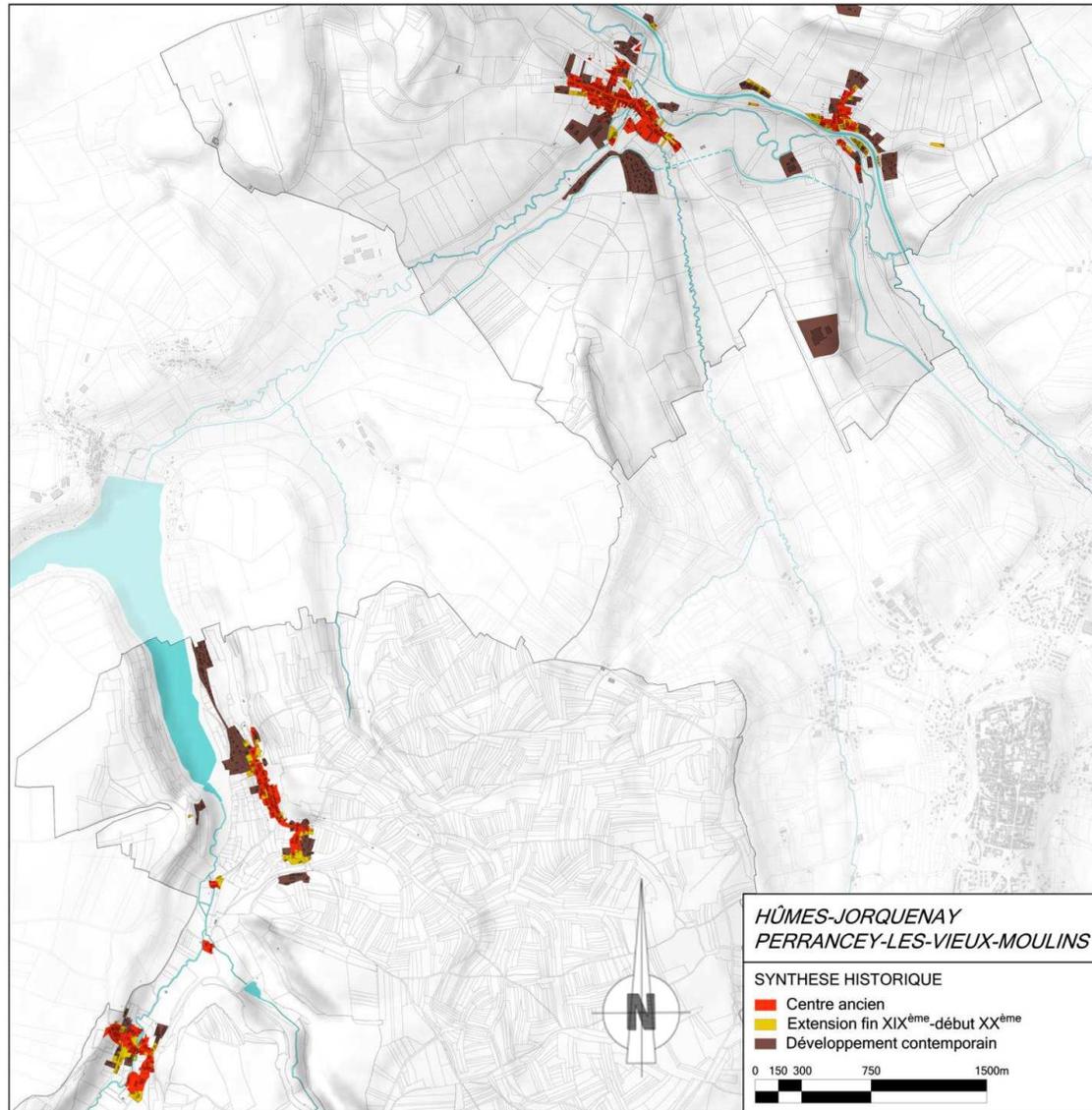
Vers 1275, le finage de Hûmes est constitué de plusieurs fiefs appartenant à différents seigneurs. Mais bientôt, le domaine passa aux mains du comte de Champagne puis à celles du chapitre de Langres, puis à l'abbaye d'Auberive. En 1285, la seigneurie appartenait cependant à l'évêque de Langres qui reçut de Philippe-le-Bel, désireux de s'assurer son appui, le village entier.

Il y avait à Hûmes une forteresse entourée de fossés en eau qui appartenait à Jean de Rougemont, seigneur bourguignon. Il déclara la guerre en 1404 à la ville de Langres dont les habitants avaient refusé le péage sur le pont. À la mort de ce dernier, en 1408, la Maison-Forte fut rachetée par l'évêque de Langres. Elle était édifiée en hauteur du moulin de ville. Servant de retraite aux Anglais, elle fut rasée en 1425 et partiellement rebâtie par la suite. Seuls des dépendances et jardins existaient encore au XVIII^{ème} siècle.

Au XII^{ème} siècle, il y avait également à Hûmes, le long de la Bonnelle, un hôpital dédié à Saint-Antoine et dont la fondation semble remonter à 1395. En 1545, l'hôpital de Hûmes n'est plus qu'une annexe de celui de Saint-Laurent de Langres. Un certificat, établi par le curé et les habitants de Hûmes de janvier 1676, le décrit en état de « *ruines d'ancienneté* ».

Le village fut à nouveau ravagé au XVII^{ème} siècle par les Croates.

LE PATRIMOINE URBAIN



Les données historiques concernant Jorquenay sont quasi inexistantes. Les textes mentionnent presque uniquement l'existence de la motte féodale (château fort non loin de l'actuel cimetière) incendiée en 1722 et démantelée en 1745.

Les deux villages fusionnèrent par arrêté préfectoral du 23 janvier 1973 pour former la commune de Hûmes-Jorquenay.

2.1.2.6. Perrancey-lès-Vieux-Moulins

Le site est occupé dès l'âge du Bronze ; d'autres vestiges de l'époque gallo-romaine ont également été retrouvés.

Perrancey et Vieux-Moulins sont mentionnés pour la première fois dans un cartulaire confirmé par Charles le Chauve en 871 (*in fine Petracinensi et Vetus Mulnensi*). Ce dernier confirma la donation de Perrancey et Vieux-Moulins qui avait été faite par l'évêque Isaac au chapitre de Saint-Mamès. Ainsi, le nom du village apparaît régulièrement dans des documents du chapitre de Langres qui restera propriétaire des deux villages jusqu'à la Révolution.

La tradition localise une implantation d'une commanderie de Templiers au lieu-dit *Chantin*, au Nord-est de Perrancey (la toponymie dans ce secteur s'y attache : combe aux moines, aux prêtres, etc.) au-dessous d'Arbelotte. L'ensemble aurait été brûlé lors de la destruction de l'Ordre au début du XIV^{ème} siècle.

LE PATRIMOINE URBAIN

Le village a souffert du passage des Alliés en 1814 ; les deux communes ont été pillées par les cosaques à cette date.

Par arrêté préfectoral du 23 janvier 1973, les communes de Perrancey et Vieux-Moulins ont fait l'objet d'une fusion pour donner naissance à la commune de Perrancey-les-Vieux-Moulins.

Les superficies communales comptent depuis toujours une majorité d'espaces naturels, la majeure partie des terres communales n'ayant jamais été urbanisée. Les zones bâties des communes de Langres-Corlée, Saint-Geosmes, Champigny-lès-Langres, et Hûmes-Jorquenay se développent au cœur de la limite communale. Tandis que Langres et Saint-Geosmes occupent l'éperon rocheux du plateau, Champigny et Peigney se déploient sur les hauteurs du plateau dominant la vallée de la Marne, et Hûmes-Jorquenay se développe dans un vallon au confluent de la Bonnelle, de la Mouche et de la Marne. Les zones bâties du village de Perrancey-les-Vieux-Moulins, quant à elles, se développent du nord au sud, très à l'ouest de la limite communale dans la vallée de la Mouche.

Le plan de synthèse historique, fruit de l'examen des plans anciens et de l'analyse des trames urbaines existantes, permet de bien cerner les différents secteurs représentatifs du développement historique des communes.

2.1.3. Evolution urbaine

2.1.3.1. Centres historiques

Les cœurs historiques des communes sont les centre-village, ville et faubourg, quartiers centraux aux caractères les plus anciens, où sont localisés la plupart des éléments patrimoniaux remarquables (églises, croix, moulins, fabriques, lavoirs, fontaines, etc.). Ces entités se distinguent par la nature de leurs tissus, relativement denses, formant le plus souvent un alignement sur rue continue : c'est notamment le cas à Hûmes, Perrancey et Saint-Geosmes.

Langres

La topographie du lieu a évidemment incité les premiers occupants à s'installer sur l'éperon. C'est à partir de là que la ville de Langres s'est développée, vers le sud puisque limitée par le relief, puis de manière concentrique, autour de l'Acropole langroise, le long des entrées de ville et en fond de vallon le long des cours d'eau.

Le village de Brévoines à vocation agricole, principalement de l'élevage, s'est développé le long de la Bonnelle où prennent place six moulins, puis plus loin sur le coteau à Buzon. Les matériaux de construction des bâtiments étaient fournis par les deux carrières, et les lavières (attestant des toitures en laves remplacées par les tuiles dont l'argile était extraite aux fourches).

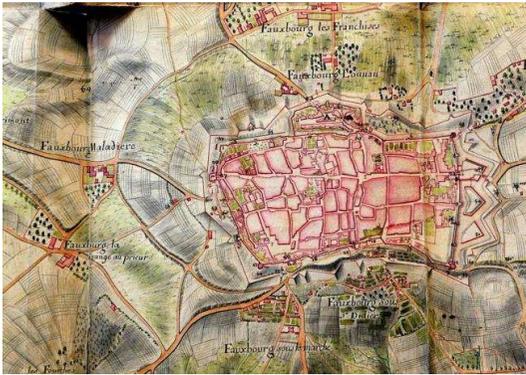
Une parcheminerie était également mentionnée au XIV^{ème} siècle mais a disparu depuis, probablement lors du terrible incendie qui ravagea le village en 1733.

L'atlas Trudaine (1745-1780) montre uniquement la chapelle et les moulins alors que le plan Deferre (1698) représente un faubourg relativement important d'une vingtaine de maisons de part et d'autre de la Bonnelle. La situation évolue peu sur le cadastre napoléonien.

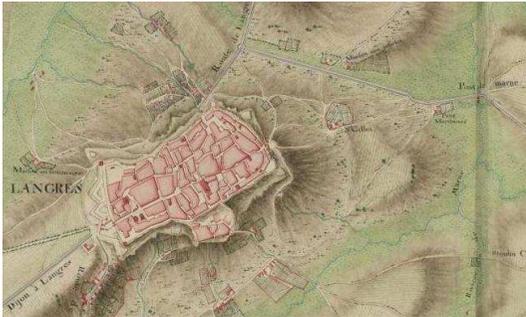
Le faubourg de Buzon se développe sur le coteau en hauteur de la Bonnelle au sud de Brévoines. L'atlas Trudaine (1745-1780) montre quelques constructions éparses qui étaient déjà présentes sur le plan Deferre (1698). Ici encore, la situation n'évolue qu'assez peu sur le cadastre napoléonien.

Les faubourgs de la Maladière et de Saint-Gilles étaient situés à l'origine sur la route menant de la porte Longe-Porte au pont de Marne, au nord de Langres. Si ces deux faubourgs sont aujourd'hui des lieux-dits distincts, la Maladière étant située plus à l'ouest que Saint-Gilles ; en réalité, ces deux entités n'étaient probablement qu'un seul et même faubourg, bâti à l'emplacement de l'ancienne nécropole romaine. Le plan Deferre mentionne ainsi sous le nom de Maladière un petit groupe de bâtiments organisés autour d'une chapelle et enfermés dans un enclos. On peut s'interroger sur le rôle de cette Maladière et son éventuel double emploi avec l'hôpital du Saint-Sauveur à Brévoines.

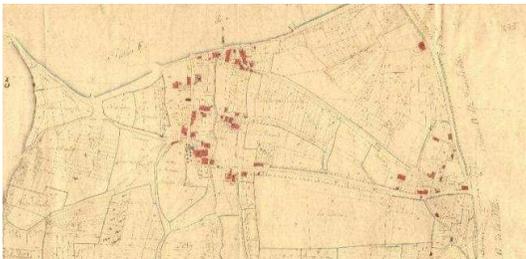
LE PATRIMOINE URBAIN



Plan Deferre des faubourgs de Langres (1698)



Langres sur l'atlas Trudaine (1745)



Brévoines sur le cadastre Napoléon (1818)

Les deux ont pu servir de léproserie et de refuge pour les pestiférés. Un peu plus au nord, le faubourg de Morimont correspondait à un petit ensemble bâti clos à proximité d'un moulin. Plus à l'ouest, le plan Deferre mentionne un ensemble très réduit nommé «la Grange au Prieur», vraisemblablement une ferme, à l'emplacement de l'actuel lieu-dit «la Maladière» (si on se réfère à la carte IGN). Sur l'atlas Trudaine, il figure à la place de la Maladière un petit ensemble agricole doté de vergers dénommé Saint-Gilles. Le plan levé par le génie militaire en 1815 montre les mêmes dispositions, comme le plan Napoléon où le lieu est simplement nommé « faubourg de Gilles». La Grange au Prieur est située sur le plan Deferre au pied de Longe-Porte.

Le faubourg des Auges est situé sur la route descendant de la porte du même nom et longeant le camp retranché par l'ouest. On sait que cette disposition existait déjà à l'époque romaine, et que l'endroit était un quartier d'habitation. Le plan Deferre de 1698 montre une série de constructions regroupées le long de la route, et entourées de vastes vergers. Les plans Trudaine puis Napoléon montrent un développement lent le long de cet axe, pour aboutir aux dispositions actuelles.

Contrairement aux autres faubourgs, celui-ci ainsi que ceux de Brévoines et Buzon se sont, semble-t-il, très vite stabilisés au début du XIX^{ème} siècle.

Le faubourg des Franchises qui était à l'origine un vaste ensemble cultuel sous l'empire romain, correspond sur l'atlas Trudaine à deux importants groupes de fermes, ceinturés de vergers et de cultures. Le plan Napoléon ne montre aucune évolution, si ce n'est l'urbanisation d'un groupe de vergers à la sortie du faubourg de Sous-Murs nommé «au-dessus des Franchises».

Le faubourg sous le Marché ou sous Saint-Didier désigne un petit groupe d'habitations existant à l'ouest de Langres, au pied de la tour Saint-Didier (à côté de la porte Boulière) et de la porte de l'hôtel de Ville (ancienne porte du marché). Comme pour le faubourg des Auges, de nombreux vergers y figurent sur le plan Deferre et sur l'atlas Trudaine. Ce faubourg fut le plus important de la ville et s'étendait du nord au sud entre les deux portes précitées, mais aussi vers l'ouest le long de la route de Brévoines. Cette extension vers Brévoines porte le nom de «Collinière» sur le plan Napoléon.

A l'origine, le sud de Langres (l'emplacement de la citadelle actuelle) était occupé par une importante nécropole romaine. Par la suite, il semble que le lieu n'ait plus servi qu'aux cultures agricoles. Le plan Trudaine y mentionne un four à chaux et le plan Cassini (XVIII^{ème} siècle) une chapelle.

LE PATRIMOINE URBAIN

Corlée est le faubourg le plus éloigné de Langres. Le plan Napoléon montre un village d'une taille légèrement supérieure à Brévoines au début du XIX^{ème} siècle.

Saints-Geosmes

Idéalement située au carrefour des voies romaines venant du sud (Lyon, Autun et Besançon), Saints-Geosmes est implantée sur le plateau en hauteur de la Bonnelle. Le prieuré et la route de Dijon marquent, à cette époque, les limites du village qui s'étend de là vers le sud jusqu'à la limite du plateau. En fond de vallon, le long de la Bonnelle, se trouve un moulin. L'atlas Trudaine (1745-1780) mentionne également un four à chaux le long de la route de Langres.

Le cadastre napoléonien fait apparaître des changements : l'emprise du prieuré s'est réduite et des bâtiments ont disparu, la rue de la Fontaine s'est densifiée et le village commence à s'étendre sur la route d'Auberive et en bordure de coteau au Nord-ouest de façon disparate. Un moulin à vent est également mentionné. La toponymie des lieux-dits permet de localiser la maladrerie.

Champigny-lès-Langres

Le village de Champigny, correspondant à l'habitat groupé, s'étend linéairement du XI^{ème} au XIII^{ème} siècle, se limitant au sud à son église.

On note une implantation isolée, la ferme des Closiers et le moulin dit Moulinot ainsi qu'un moulin Neuf face à l'emplacement du moulin Rouge actuel (Atlas Trudaine 1745-1780). La physionomie du village est caractéristique de la région : exploitations agricoles familiales se développant linéairement le long de la rue-cour avec jardin et verger sur l'arrière.

Peigney

La plus ancienne carte du pays (extrait de l'Atlas Trudaine, 1745-1780) montre un village composé d'un noyau autour de l'église, et d'un autre regroupement certainement d'exploitations agricoles, le long d'une rue s'élargissant. Sur les bords de la Marne, on distingue un moulin dit Chapeux, à l'emplacement de l'actuelle écluse du même nom.

Le cadastre napoléonien (1818) apporte quelques précisions par rapport à l'Atlas Trudaine : une ferme était accolée au moulin Chapeux ; outre les fermes d'Angoulevant et de Cordamble, on trouve également une ferme à Montruchot (aujourd'hui disparue). Le village a très peu évolué.

Hûmes-Jorquenay

La plus ancienne carte du Pays (Atlas Trudaine 1745-1780) montre le village de Hûmes s'étendant linéairement le long de la route de Chaumont, de part et d'autre de la Mouche. Déjà bien dense sur la rive droite, il est un peu plus dispersé en rive gauche.

On note également quatre moulins hors du village et une construction ceinturée à l'emplacement de la forteresse, peut-être la partie reconstruite.

Le cadastre napoléonien (1864) montre une densification importante de la rive gauche ainsi que l'urbanisation de la rue menant à la voie de chemin de fer (actuelle rue de la gare). Le plan détaille également les jardins dont plusieurs jardins à la française ou à l'anglaise dénotant de l'importance de certaines propriétés. On observe également de nombreux vergers. On dénombre cinq moulins.

Le village de Jorquenay s'est développé sur un coteau au pied de l'ancien château. Bien que disparu sur le cadastre napoléonien (1816), il est encore fait mention de 'Sous la motte' et 'Sur le jardin du château'. Le développement du village est linéaire et descend jusqu'à la Marne, l'église étant sur la hauteur. On compte un seul moulin.

Perrancey-lès-Vieux-Moulins

La plus ancienne carte du pays (cadastre napoléonien-1818), montre le village de Perrancey se développant linéairement le long d'un axe Nord-sud (actuelle route de Saint-Ciergues) en haut du coteau descendant à l'ouest vers la Mouche. D'autres constructions se regroupent également près du carrefour avec la route de Vieux-Moulins. On aperçoit sur cette carte les moulins sur la Mouche ainsi qu'une fontaine mentionnée à Arbelotte.

LE PATRIMOINE URBAIN

Construit sur les hauteurs de part et d'autre de la Mouche, le village de Vieux-Moulins ne comporte qu'une trentaine de constructions sur le cadastre napoléonien. Des chènevières occupent le reste des berges. Cinq moulins sont représentés sur la commune.

2.1.3.2. Evolutions du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècle

La deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est marquée par la création de plusieurs ceintures de forts et par la dispersion des moyens de défense autour de Langres, mais également par la construction de grandes infrastructures de transport (canal et voie ferrée) qui ont profondément modifié la physionomie des communes.

Langres

A Langres, la construction et le développement de la gare de Langres-Marne au XIX^{ème} siècle entraîna l'urbanisation des différents faubourgs de la Maladière, Saint-Gilles, Morimont et la Grange au prieur et leur regroupement. Les autres faubourgs évoluent très peu durant cette période.

Saints-Geosmes

Sur la carte d'état-major (1876) apparaît la voie ferrée coupant le village de Saints-Geosmes ; une carrière est mentionnée au Nord-est du village.

Les vues aériennes de 1948 et 1963 montrent la très lente urbanisation du village au début du XX^{ème} siècle, principalement le long du coteau, en retour vers la route pour créer une rue parallèle à la rue de la Fontaine, ainsi que quelques habitations de type pavillonnaire sur la route de Langres.

Champigny-lès-Langres

Champigny évolue modestement tout au long du XIX^{ème} siècle, le centre se densifiant légèrement, puis va connaître un tournant à la fin du XIX^{ème} suite à la construction du canal. Le développement du village, qui reste cependant limité, va donc s'opérer à Pont-sur-Marne, comme en atteste la vue aérienne de 1948. Le moulin Neuf est abandonné au profit d'une écluse ; le moulin Rouge se développe sur l'autre rive. Le développement de Champigny-lès-Langres continuera lentement dans le même secteur ainsi qu'au sud du vieux village où l'on distingue la construction des premiers pavillons au début des années 1960.

Peigney

La carte d'état-major de 1876 montre des nouvelles constructions éparses supplémentaires à la sortie de Peigney, sur la route de Langres. Les trois fermes (Angoulevant, Cordamble, Montruchot) sont toujours représentées. La construction du canal et du réservoir de la Liez à la fin du XIX^{ème} siècle n'a que peu impacté la commune, ne nécessitant aucune expropriation.

Le long du canal, le moulin Chapeux a toutefois disparu au profit d'une écluse.

La photo aérienne de 1948 montre que le village s'est à peine densifié, la jonction entre les deux noyaux du centre ancien est totalement réalisée ; on note la construction de quelques bâtiments épars. On remarque également un début de colonisation des bords du lac où une dizaine de cabanes de pêcheurs s'élèvent désormais au bas d'Angoulevant.

Hûmes-Jorquenay

Hûmes-Jorquenay n'évoluera pas durant le XIX^{ème} siècle, comme en atteste la carte d'état-major (1876).

La construction de la voie ferrée et du canal à la fin du siècle n'a eu qu'un faible impact sur le village d'Hûmes-Jorquenay, hormis d'agrandir encore la limite existante de la Marne et la création de nouveaux ouvrages d'art ainsi qu'une gare de triage à Jorquenay. Ainsi, plusieurs ponts sont construits dont le pont Tournant de Jorquenay et un moulin disparaît à Hûmes au profit de l'écluse.

L'évolution des villages reste encore très limitée en cette première moitié du XX^{ème} siècle. Les photos aériennes de 1948 et 1953 montrent une densification du bâti, particulièrement remarquable à Jorquenay, et un début d'extension aux entrées de Hûmes le long de la route nationale.

LE PATRIMOINE URBAIN

Perrancey-lès-Vieux-Moulins

On ne note pas d'évolution significative à Perrancey-lès-Vieux-Moulins sur la carte d'état-major de 1876 ; il est toutefois indiqué une ferme à Arbelotte.

A la fin du siècle à Perrancey, la réalisation du réservoir de la Mouche a nécessité l'expropriation de 247 parcelles dont 3,63 ha de prés, 6,24 ha de terres, 5,35 ha de chènevières, 16 ha de bois et 14,68 ha de jardins et vergers. Trois des quatre moulins du village ont également été détruits : le moulin Leclerc, le moulin neuf ou Radlot (anciennement de la Villotte puis de Chiesse) et le moulin Couturier ou Molard.

La vue aérienne de 1948 ne montre toutefois pas de changement significatif dans le bâti villageois qui s'est très légèrement développer à ses extrémités nord et sud.

A Vieux-Moulins, sur la vue aérienne de 1948, outre une densification du centre ancien, on observe un nouveau développement modeste le long du chemin de Courcelles.

2.1.3.3. De la deuxième moitié du XX^{ème} siècle à aujourd'hui

Dans les communes et les faubourgs à vocation résidentielle et /ou commerciale, les besoins en logements et en commerces ont conduit à l'urbanisation de terrains encore vierges à la périphérie des bourgs.

Il s'agit de la réalisation de lotissements de maisons individuelles construits après-guerre jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle, de grands ensembles d'habitation mais aussi de la création de zones industrielles et commerciales.

Langres

C'est à partir des années 1950 que le développement urbain extramuros va prendre de l'importance à Langres.

Il commence par la création de la Z.I. des Franchises en 1954, construite dans le faubourg du même nom et qui est devenue la zone industrielle que l'on connaît.

Les programmes de construction d'immeubles locatifs, collectifs, et individuels vont alors se succéder entre 1955 et 1975, d'abord à Saint-Gilles puis aux Ouches-Turenne et aux Ouches-Citadelle. A partir des années 1980 apparaissent également des programmes pavillonnaires, notamment aux Roises et à la Trincassaye.

Les implantations industrielles et artisanales continuent de s'étendre sur l'est et le nord, le long des routes nationales, aux Franchises et à la Collinière. Les zones d'activité continuent aujourd'hui de s'étendre, principalement sur l'axe Nord-sud, avec des implantations aux Tuileries et à Sabinus.

Aujourd'hui, le quartier de la Collinière, extension du faubourg Saint-Didier avec ses nombreux vergers, est un ensemble résidentiel récent situé au pied de la colline des Fourches, juste au nord du lieu-dit d'origine.

Enfin, la disposition de Corlée n'a guère changé depuis le début du XIX^{ème} siècle, hormis la création de nouveaux quartiers résidentiels au nord du village.

Saints-Geosmes

Le début des années 1970 voit apparaître les premiers lotissements et zones d'activité à Saints-Geosmes.

Le développement de la commune devient alors très important, nettement supérieur à celui de ses voisines (Langres mis à part), avec une augmentation considérable des lotissements, au nord du vieux village, de part et d'autre de la route de Dijon, mais également au sud, le long de la route d'Auberive, et des zones d'activité à l'est, de l'autre côté de la départementale.

Champigny-lès-Langres

A Champigny, c'est toute la partie sud du village, entre le vieux village et le secteur de Pont-sur-Marne, qui s'urbanise progressivement depuis une quarantaine d'années sous forme de lotissements pavillonnaires, le long de la rue Pierre Durand, en direction de la Marne.

Peigney

Au début des années 1970 à Peigney, on distingue une légère extension vers l'est du village ; par ailleurs, la colonisation du bord du lac de la Liez se continue et on compte alors une trentaine de cabanes de pêcheurs.

LE PATRIMOINE URBAIN

Les lotissements que l'on aperçoit aujourd'hui ont été construits à partir de 1975 (35 lots en 1975, 9 lots en 1988, 22 lots en 2002 et 2010). Comme à Perrancey, les anciennes cabanes de pêcheurs sont progressivement transformées en résidence secondaire puis en résidence principale, perdant au passage leur typologie particulière en appentis.

Hûmes-Jorquenay

Aujourd'hui à Hûmes, certaines maisons du centre du village ont été remplacées. Le bâti s'est densifié et des lotissements se sont développés aux sorties du village au Nord-est, rue de la Gare, au-delà de la voie ferrée, et au Sud, rue de la mouche, vers Saint-Ciergues. Ces axes servent de support au développement de l'habitat pavillonnaire.

Sur le coteau surplombant à l'ouest l'embouchure de la vallée de la Bonnelle s'est implanté un nouveau quartier de lotissement, poche d'habitats pavillonnaires en cul-de-sac.

Ses moulins ont en partie disparu ou ont été largement transformés.

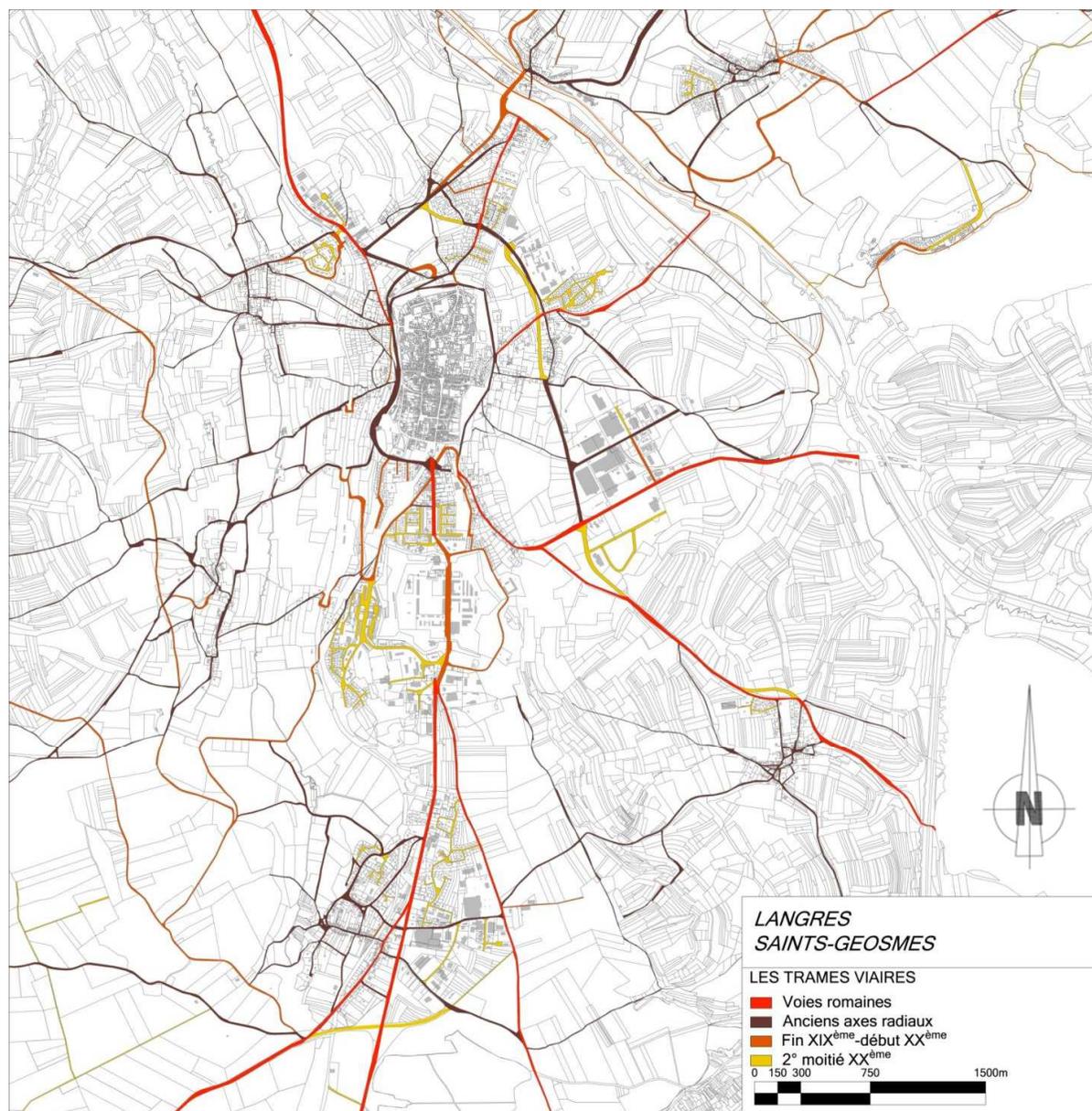
A Jorquenay, la vue aérienne actuelle, montre un développement relativement important sur la rive droite du canal au Sud-est du village ainsi que l'urbanisation de la rue qui monte depuis la Marne vers le Nord.

Perrancey-lès-Vieux-Moulins

A Perrancey, comme à Peigney, l'évolution majeure a lieu dans les années 1970 époque à laquelle se construisent un certain nombre de maisons de pêcheurs au bord du réservoir de la Mouche. Il s'agit d'un regroupement de cabanes individuelles qui se développent principalement au nord, dans la continuité du village, le long de la route de Saint-Ciergues.

Aujourd'hui, quelques maisons du centre de Perrancey ont été modifiées, voire remplacées et des micro-lotissements grandissent peu à peu aux sorties du village vers Saint-Ciergues et Langres. Par ailleurs, les cabanes de pêcheurs du bord du réservoir se transforment peu à peu, d'abord en résidence secondaire puis en résidence principale. Leur typologie d'origine, deux pièces couvertes en appentis avec débord de toiture donnant sur le lac, que l'on retrouve également sur les bords de la Liez, disparaît peu à peu au profit de la typologie pavillonnaire.

Cette dernière moitié de siècle, Vieux-Moulins, outre la construction de quelques pavillons et hangars agricoles en périphérie, s'est très peu étendu en dehors de ses limites anciennes. Ses moulins ont en partie disparu ou ont été largement transformés.



2.2. Composition et organisation des trames urbaines

2.2.1. Les trames viaires

L'intérêt patrimonial que présente une commune provient en partie de la structure de son maillage viaire.

Les plans anciens (Atlas Trudaine, cadastre Napoléon, carte d'état-major, etc.) nous renseignent sur les tracés des voies d'autrefois dont le gabarit a parfois été modifié mais dont l'ensemble subsiste encore aujourd'hui.

2.2.1.1. D'anciennes voies romaines

Certaines rues résultent d'anciennes voies romaines destinées à faire de Langres un carrefour romain majeur. En effet, la cité était le point de départ de nombreuses voies qui, pour la plupart, participent toujours à la constitution du réseau viaire des communes. Au nord, la route de Champagne, axe structurant du faubourg Saint-Gilles, et le chemin de l'ancienne voie romaine à Champigny, reprennent l'axe de Trèves qui partait de l'antique porte de Longe-Porte.

Au Nord-ouest, la rue de Nancy (Saint-Didier, sous le Marché) puis la route de Chaumont (N19) suivent approximativement le tracé de l'ancienne route d'Arc qui passait par Hûmes pour rejoindre Reims.

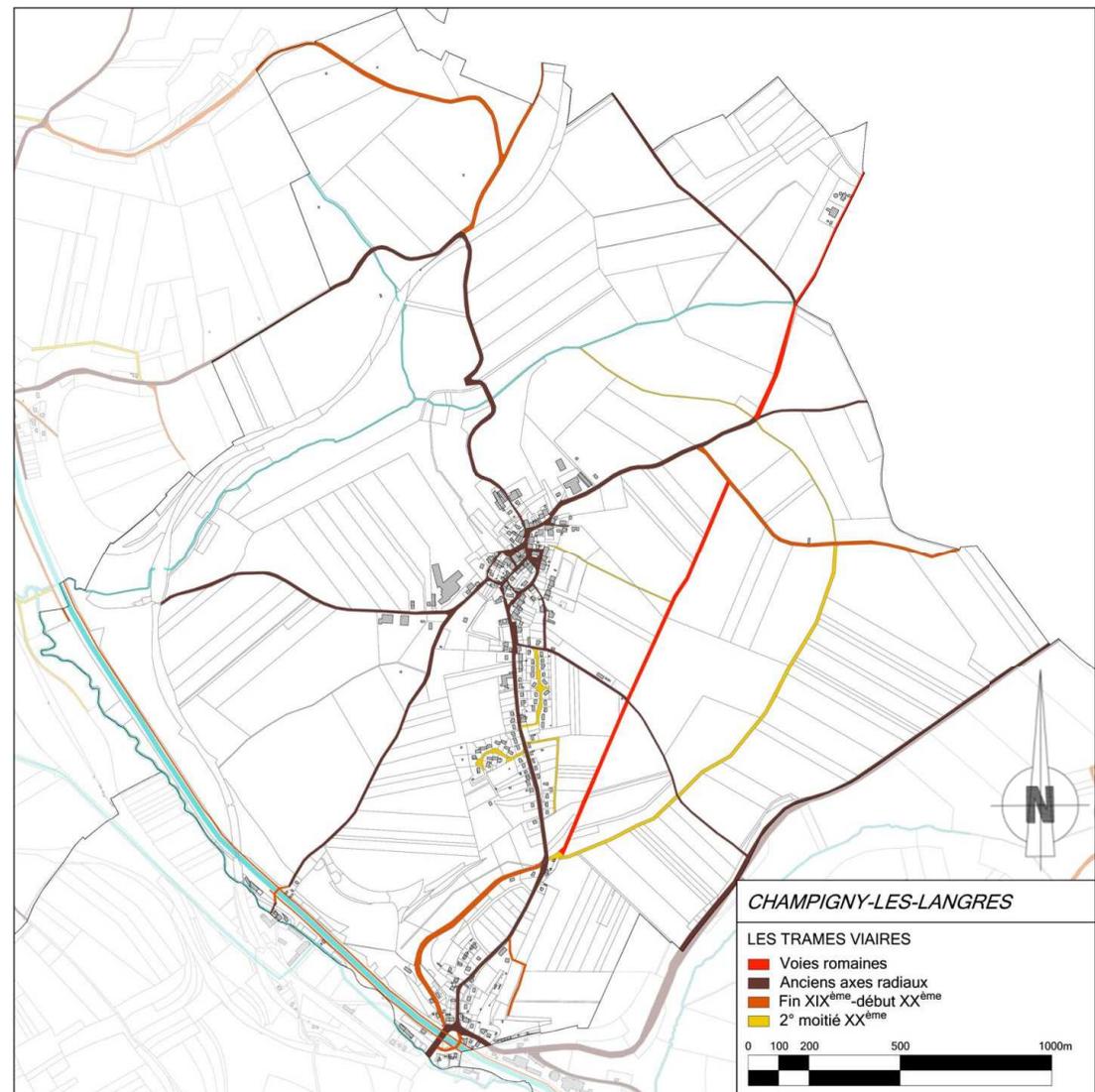
Le village s'est d'ailleurs développé sur les traces de l'ancienne voie romaine : l'axe de la rue du 152^{ème} R.I. puis de la Grande rue à Hûmes correspond au tracé de cette dernière.

LE PATRIMOINE URBAIN

Elle resta longtemps la structure majeure de la commune mais la création de la route de Paris à Mulhouse au milieu du XVIII^{ème} siècle a eu pour effet de déporter l'axe de circulation principal à l'est de la commune, contournant ainsi les habitations regroupées le long de la Grande rue. C'est sur ce nouveau tracé, que s'est établie par la suite, la nationale 19 en direction de Saint-Dizier.

A l'est, dans l'axe de la route de Peigney et de la départementale 52 passait la voie romaine qui rejoignait Strasbourg. Au Sud-est suivant le tracé de la rue des Auges en direction de Vesoul (N19) d'une part, et de Corlée (D17-D193) d'autre part, une voie romaine, sortant par la porte des Auges se scindait en deux dans les directions du Jura et de Port-sur-Saône. C'est le long de cet axe que s'est regroupée et développée jusqu'au début du XIX^{ème} siècle une série d'habitations constitutives du faubourg des Auges.

Au sud enfin, l'avenue de Turenne à Langres, puis la route de Dijon qui coupe Saints-Geosmes en deux se situent dans le tracé de l'ancienne voie de Lyon. A Saints-Geosmes toujours, la départementale 122 limite le développement de la commune à l'est en suivant le tracé de la voie romaine qui desservait Besançon tandis que la route d'Auberive est guidée par la voie qui bifurquait vers l'ouest pour Autun. C'est notamment le long de cette route que le « vieux » village s'est développé au XX^{ème} siècle.



LE PATRIMOINE URBAIN

2.2.1.2. D'anciens axes radiaux et médiévaux

Les anciennes routes joignant les différentes communes entre elles présentent, pour certaines, une ancienneté quasiment aussi grande que la formation des villages. Elles ont souvent une origine antique ou médiévale, et sont reprises à différentes périodes avec des déformations qui n'effacent pas le caractère tendu de leur tracé. Ces voies d'une longue ancienneté traversent aussi bien le centre intra-muros que les faubourgs et les villages dont elles ont été l'armature du développement ainsi que la campagne découverte environnante.

Langres

Carrefour de nombreuses voies, des faubourgs se sont développés le long des entrées de ville ou le long des cours d'eau, à flanc de coteau ou en fond de vallon, autour de la place forte de Langres.

A Brévoines d'anciens axes structurent le développement des habitations à la fois du nord au sud, le long de la Bonnelle (chemin de Saint-Sauveur, rue de la Parcheminerie, etc.), afin d'utiliser le potentiel énergétique disponible, et d'ouest en est (rue Hubert Gillot, rue du Chanoine Roussel) afin de relier le faubourg à la ville.

Le faubourg de Buzon s'étend linéairement selon un axe Nord-sud (les actuels rue du Grand Buzon et chemin de Saint-Brice) situé à flanc de coteau parallèlement à la vallée de la Bonnelle.

Les faubourgs de la Maladière et de Saint-Gilles sont reliés par l'axe formé par l'avenue de Neufchâteau - rue de Verdun qui part en diagonale vers le Nord-est, tendu vers le pôle ancien de Morimont en direction de Peigney, Champigny. Cet axe qui entoure l'éperon rocheux, le faubourg des Franchises également (rue Camille Blanchard-Avenue Jean Lepetz) ainsi que les avenues qui ceignent la ville (Avenue Jean Ernest Darbot, la belle Allée, l'Allée des marronniers), résultent de tracés médiévaux destinés à coloniser l'espace compris entre deux voies romaines déjà bâties.

Des axes qui rayonnent depuis l'éperon, les faubourgs des Franchises (Côte des Trois Rois, Chemin des Petites Franchises, Chemin Miraux) et Saint-Gilles (rue de la fontaine aux Fées, rue Louis Massotte, rue des Sources) notamment, complètent « l'étoile » de Langres déjà révélée par le tracé des voies romaines. Ces axes servent généralement de support à l'extension des faubourgs précités originellement plus volontiers implantés parallèlement à la vallée.

A Corlée enfin, un axe relativement important part vers le sud depuis l'ancien axe romain de Port-sur-Saône, se divise en deux à la sortie du village pour rejoindre Balesmes-sur-Marne au sud d'une part, et Saint-Geosmes au Sud-ouest d'autre part.

Saints-Geosmes

L'axe de la rue de la Fontaine, partant vers l'ouest perpendiculairement à l'ancienne voie d'Autun, constitue la structure majeure du « vieux » Saints-Geosmes.

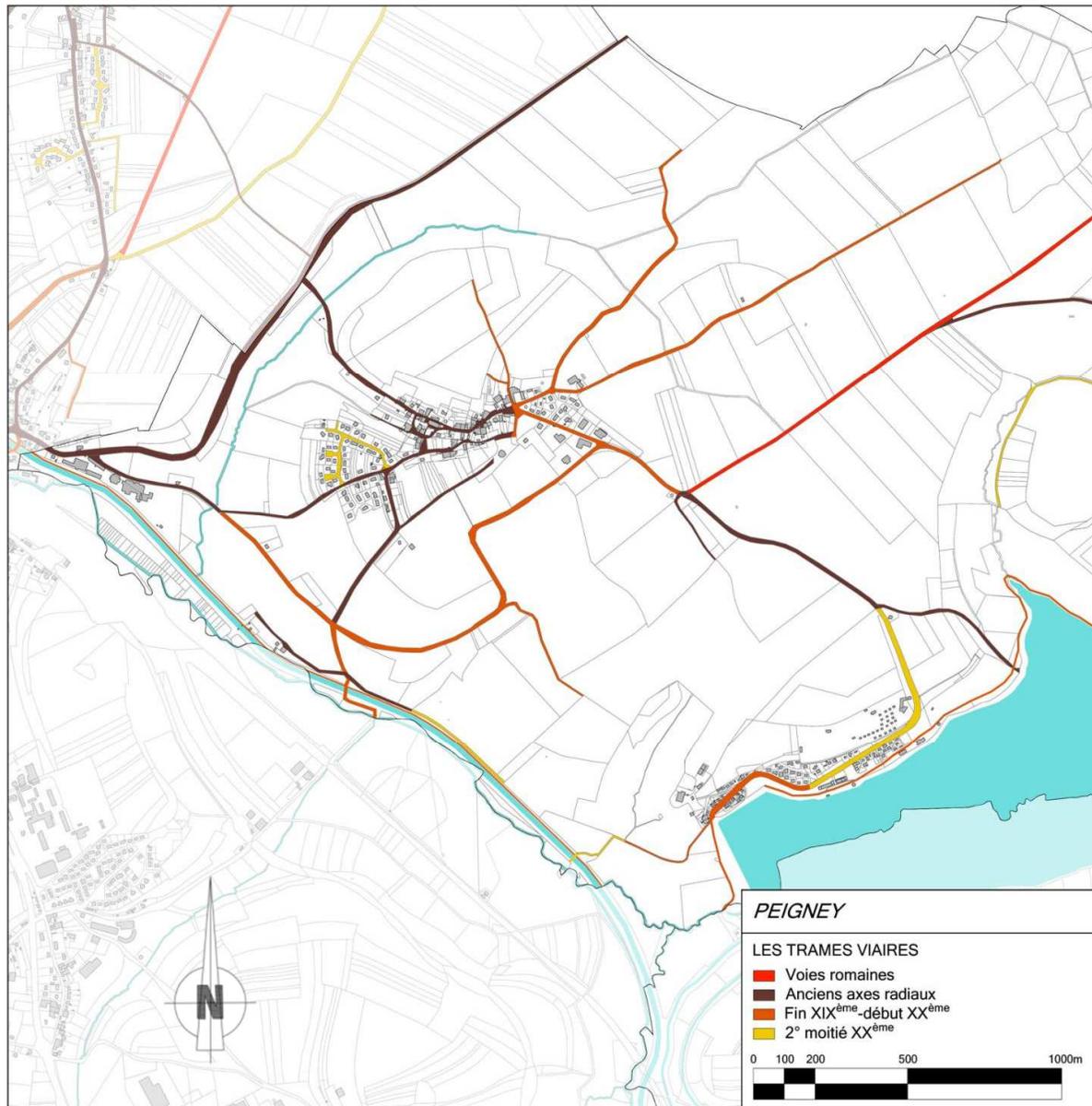
Champigny-lès-Langres

A Champigny, un axe relativement important (rue Pierre Durand (D55) – rue de la Marne) part vers le nord depuis l'actuel pont de la Marne, et se divise en deux dans le village pour rejoindre Changey au Nord-est par la D54, et Charmes au nord par la D262. Cet axe, qui sert aujourd'hui encore de colonne vertébrale au développement de la commune, relie les parties hautes et basses du village.

Peigney

L'ancien axe formé par la rue Nicolas Blanchard-rue du Mont (D 282) structure le centre ancien du village de Peigney, et part en diagonale vers le Nord-ouest pour rejoindre l'actuelle départementale 74. Un axe part toujours en diagonale vers le Sud-est (D 284) en direction de la commune de Saint-Maurice.

LE PATRIMOINE URBAIN



Hômes-Jorquenay

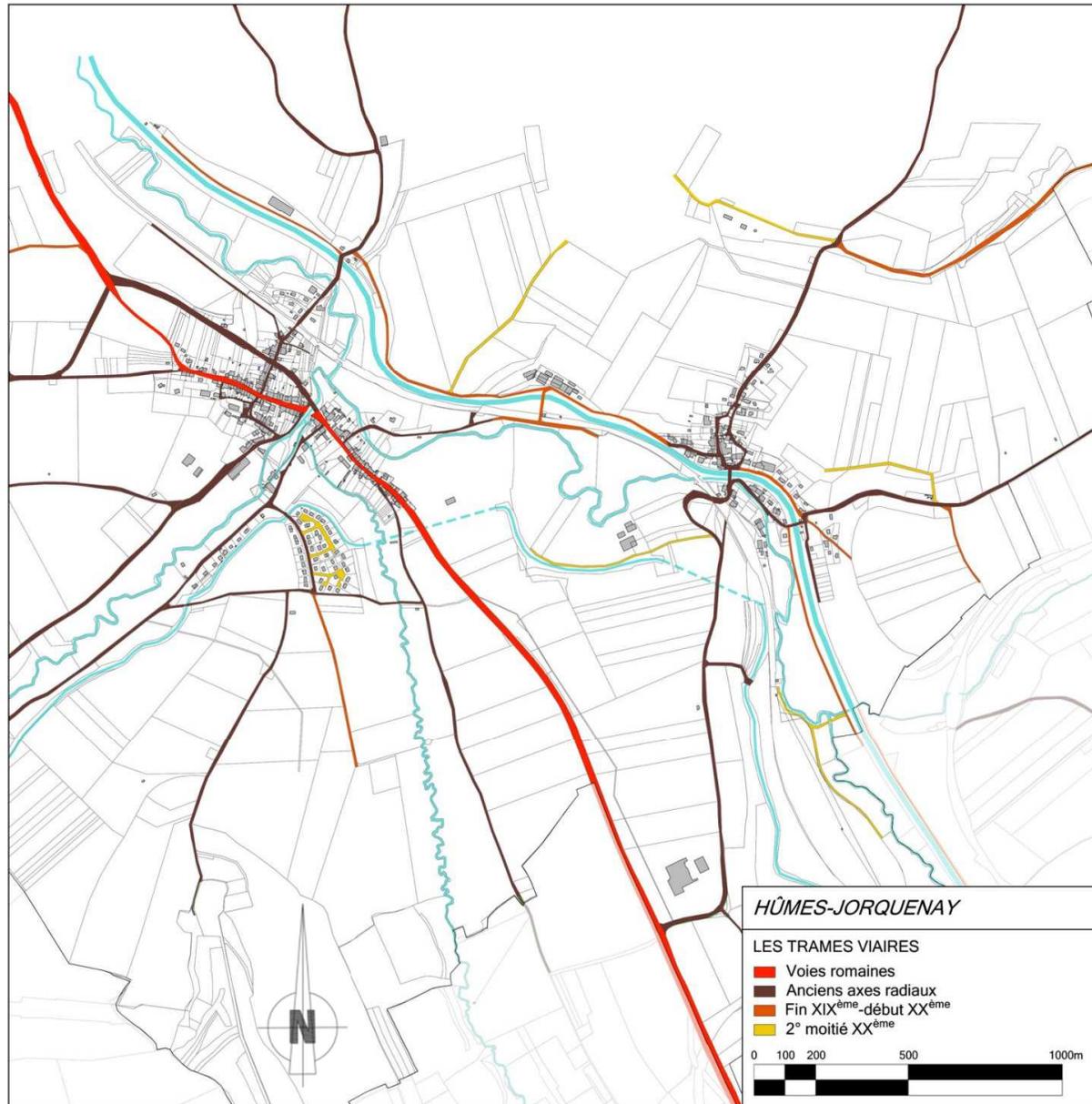
La commune d'Hômes-Jorquenay apparaît comme une centralité à partir de laquelle rayonne un certain nombre d'axes d'importance inégale.

Outre la N19 déjà évoquée, deux axes relativement importants partent de Hômes. L'un vers l'est traverse Jorquenay puis se divise pour joindre Charmes au nord et Champigny au sud, c'est la D262 ; l'autre vers le Sud-ouest en direction de Saint-Martin, Saint-Ciergues, c'est la D286.

Perrancey-lès-Vieux-Moulins

Perrancey-lès-Vieux-Moulins se développe selon une direction longitudinale nord-sud majeure : l'axe de la route de Saint-Ciergues (D135), qui devient la rue de Montauban (D186) en arrivant sur Vieux-Moulins, reste toujours la structure majeure de la commune. Sa direction est donnée à l'origine par la nécessité de desservir longitudinalement la vallée de la Mouche et les activités qui se trouvent réparties le long de la rivière (moulins, industries, fermes, etc.). Un axe relativement important, la D135, part vers l'est depuis le sud de Perrancey, se divise à la sortie du village en patte d'oie et traverse l'ensemble du plateau de Perrancey pour rejoindre Brévoines, Langres, Buzon, Saint-Geosmes, etc.

LE PATRIMOINE URBAIN



2.2.1.3. Des voies du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle

La création de nouvelles ceintures de forts et de nouveaux ouvrages de protections autour de Langres mais également la construction de grandes infrastructures de transport à la fin du XIX^{ème} siècle (canal et voie ferrée) ont eu un impact sur la composition de la trame viaire des communes.

Langres

C'est au sud de la ville fortifiée que les transformations les plus importantes de la trame viaire vont opérer au milieu du XIX^{ème} siècle avec la réalisation de la citadelle et du camp retranché de Langres. Cette opération dévie la trajectoire de l'ancienne voie de Lyon dans sa traversée de la citadelle par l'avenue du 21^{ème} Régiment d'Infanterie.

Dans les années 1870-80, une voie stratégique (actuelle avenue du capitaine Baudoin) apparaît dans le camp retranché : elle part en diagonale vers le Sud-ouest en direction du Fort de la Bonnelle.

Au nord, une nouvelle voie est créée au moment de la construction de la voie ferrée permettant sa traversée ; l'avenue de Neufchâteau dévie de flux de circulation en direction de Pont-sur-Marne, Champigny.

LE PATRIMOINE URBAIN

Saints-Geosmes

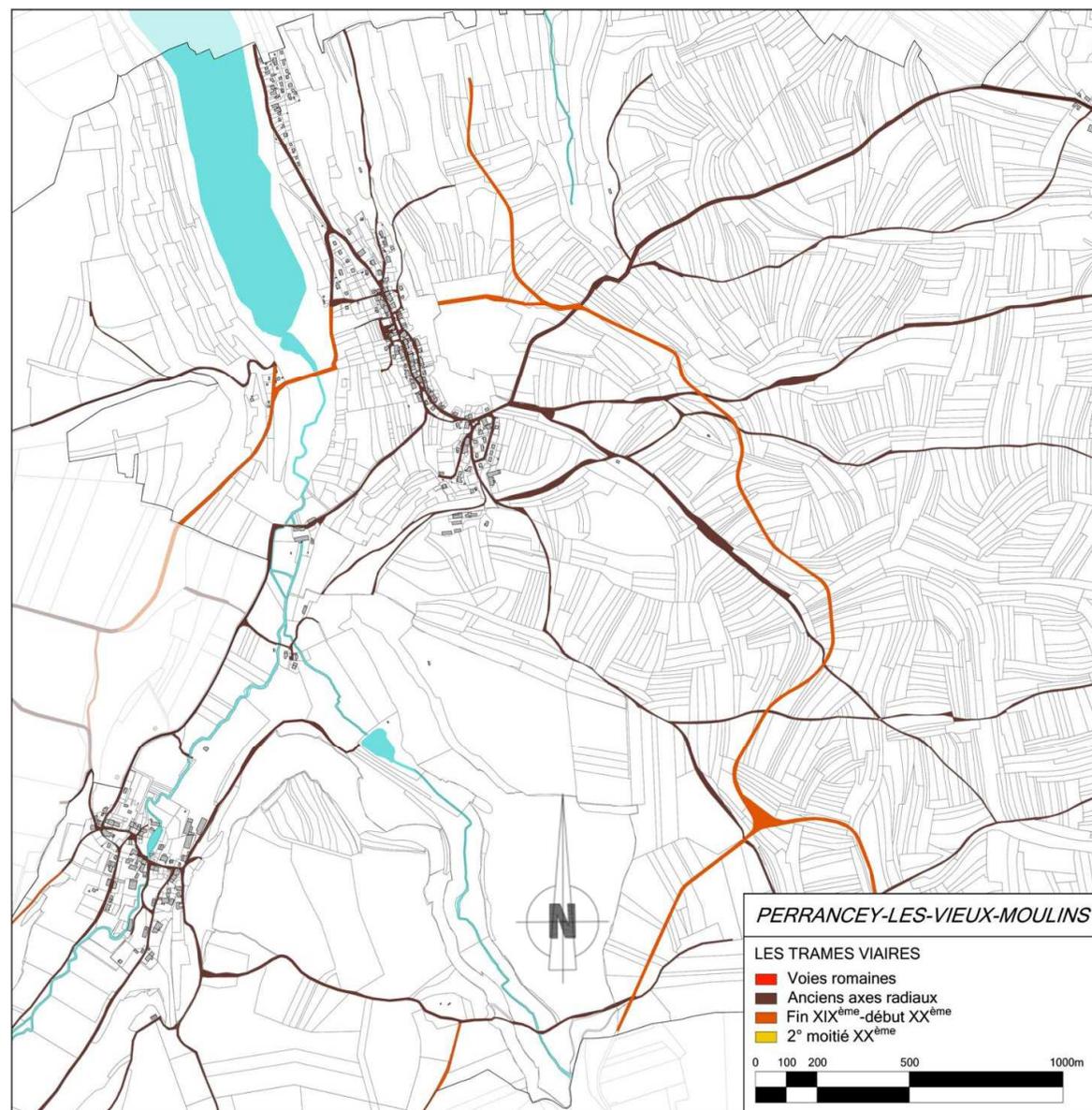
A Saints-Geosmes, on réalise de nombreux chemins stratégiques à partir de 1870 jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle servant à relier forts et ouvrages enterrés. Ils traversent la commune afin de relier le Fort de la Bonnelle au camp retranché de Langres, aux ouvrages de Buzon et du Fay, ou bien encore au magasin-caverne de Saints-Geosmes-la-Bonnelle.

Champigny-lès-Langres

La trame viaire de Champigny connaît un virage à cette époque. Tout d'abord, la création de la départementale 74 dévie le flux de circulation venant de Langres vers Bannes, isolant le vieux village. Le chemin de Jorquenay par le Moulinot est ensuite détruit par la construction du canal, et le chemin de Changey dévié par Bannes suite à la réalisation du réservoir de Charmes.

Peigney

A Peigney, la construction du fort Constance Chlore a partiellement transformé le tracé viaire puisque l'ouvrage militaire ne permettait plus d'utiliser l'ancienne voie romaine menant à Bannes sur laquelle il fut édifié, obligeant à le contourner.



LE PATRIMOINE URBAIN

Par ailleurs, de nouvelles voies sont créées pour desservir le plateau, prolonger d'anciens axes (rue de la Fontenelle) ou encore en relier (rue du Mont) mais aussi pour longer le réservoir de la Liez (rue Côté de Recey).

Hûmes-Jorquenay

Quelques voies supplémentaires apparaissent à la fin du XIX^{ème} siècle. Il s'agit principalement de chemins (chemin de halage) et de rues (rue des Acacias, rue des Pêcheurs le long du canal) créées suite à l'apparition du canal et aux bouleversements que cela a entraîné, notamment à Jorquenay qui est traversé par l'ouvrage.

Perrancey-lès-Vieux-Moulins

A Perrancey-lès-Vieux-Moulins, des chemins stratégiques servant à relier des ouvrages enterrés sont créés. Ils traversent la commune afin de relier l'ouvrage de Perrancey à ceux du Fay et de Noidant ainsi qu'au fort de la Bonnelle.

Ces chemins créent des ponts entre deux axes radiaux, permettent d'irriguer le plateau de Perrancey, et offrent de formidables supports de randonnées à travers la commune.

A la même époque, l'ancienne route reliant le village à Saint-Ciergues est engloutie lors de la création du réservoir de la Mouche, et remplacée par celle qui longe la rive droite et traverse la vallée au droit de la digue.



Ancienne voie romaine des Trèves à Champigny-les-Langres



Chemins sur le plateau de Perrancey



Voie de desserte d'un lotissement à Saints-Geosmes

2.2.1.4. Des voies de lotissement de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle

La périphérie des centres anciens donne des exemples de lotissement systématique de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle : par exemple, au sud de Langres, dans le quartier des Ouches-Turenne, l'ensemble des rues L. Michel – J. Cressot – G. Bachelard ; à l'ouest de Saints-Geosmes, dans le quartier de la Maladière, les rues de la Trésorerie – du Moulin à Vent ; à Hûmes, les rues de la Charmotte – Bonnelle ; à Champigny, les rues du Châtaignier – derrière la Forge ; à Peigney, les rues du Groseillier – Champ Morret ; etc..

Il s'agit principalement de voies créées dans les différentes communes pour desservir des nouveaux secteurs d'habitation de maisons individuelles ou de grands ensembles : ces voies de desserte ont la particularité d'être organisées soit selon un plan orthogonal, soit en cul-de-sac et impasse, soit en raquette, et de n'être utilisées que par les habitants de ces lotissements.

Il est tout à fait notable qu'il subsiste encore aujourd'hui la grande majorité des trames viaires anciennes. Il est certain cependant que les routes de Chaumont, Dijon, Vesoul ou bien encore la départementale 52, n'ont plus à ce jour tout à fait le gabarit des anciennes voies romaines.

LE PATRIMOINE URBAIN

Le plan des trames viaries montre les voies qui ont conservé leurs caractéristiques générales de l'époque de leur percement : tracé, largeur, hauteur des fronts bâtis, ainsi que celles qui ont acquis, lors de remaniements, les caractéristiques du gabarit qu'on leur connaît de nos jours.

2.2.2. Les trames parcellaires

La constitution du tissu urbain patrimonial s'est accompagnée d'une évolution structurelle de la trame parcellaire, de la taille et de la géométrie des parcelles, du découpage foncier bordant les voies correspondant à diverses périodes de génération des villages et faubourgs.

L'évolution du maillage foncier, quoique modeste dans certaines communes, est notable à travers l'analyse comparative des différentes structures urbaines développées successivement.

Quatre types de parcellaires constituent le tissu de l'aire d'étude ; chronologiquement on y reconnaît les types suivants :

2.2.2.1. L'héritage rural (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles)

Les parcellaires ruraux, visibles sur le cadastre napoléonien et dont on retrouve la structure foncière dans les cœurs anciens des communes mais aussi autour des grandes propriétés, se caractérisent par des orientations biaisées, des dimensions étroites et longues (dites en *lanières*), et des formes souvent irrégulières, vestiges du parcellaire ancien et médiéval.

Ces formes, servant de support au tissu des maisons particulières caractéristiques de cette époque (fermes, maisons d'habitation, etc.), rappellent leurs origines rurales puisqu'elles sont d'abord des parcellaires de jardins et de vergers avant de servir de trame à l'habitat.

Ce type de parcelles forme le tissu dense du cœur rural des communes aménageant parfois de longs cordons le long des anciennes routes : l'axe Grande rue – rue du 152^{ème} R.I. à Hûmes (ensemble le plus caractéristique), la rue de la Fontaine à Saint-Geosmes, l'ensemble formé par la Grande rue et la rue du Haut à Perrancey, etc.

Les grandes emprises religieuses des églises remontent également à cette époque.

2.2.2.2 Le parcellaire de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle

Dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le tissu du parcellaire agricole rural partage l'espace nouvellement conquis de la périphérie avec les vastes emprises des forts, des ouvrages de protection (ouvrages enterrés, magasins à poudre, ...) et d'infrastructure (voie ferrée, canal, ...), des fabriques et des industries.

Le début du XX^{ème} siècle ne montre pas d'évolution significative dans le maillage foncier des communes tout simplement parce que les villages se développent peu dans cette période ou alors, comme cela s'est passé dans les faubourgs, en densifiant les cœurs anciens c'est-à-dire en construisant sur du parcellaire rural.

Le développement, quoique modeste dans les villages, est remarquable dans les faubourgs et donne lieu par endroits à l'apparition d'un parcellaire plus large de forme plus régulière, résultant d'un remodelage du parcellaire étroit et allongé, ou d'un regroupement de plusieurs parcelles.

LE PATRIMOINE URBAIN

2.2.2.3 Le parcellaire d'après-guerre (deuxième moitié du XX^{ème} siècle)

Les parcellaires du XX^{ème} siècle sont au moins de deux types :

- d'une part les petites parcelles de lotissement régulières des maisons de pêcheurs et des quartiers pavillonnaires.

Dans les années d'après-guerre, le Sud-est de Peigney et le Nord-ouest de Perrancey deviennent le domaine des maisons de pêcheurs, avec une explosion de leur nombre dans les années 1970, dont les parcelles originelles présentent une régularité de forme et de découpe quant à leur profondeur et leur largeur sur la rue, indiquant une logique d'ensemble.

La deuxième moitié du XX^{ème} siècle est également une période de construction importante pour les communes notamment sous forme de lotissements pavillonnaires en périphérie des centres urbains, sur les secteurs des Roises et de la Collinière à Langres, de la Maladière à Saint-Geosmes, des Châtaigniers à Champigny, des Groseilliers à Peigney ou encore de la Charmotte à Hûmes : les espaces libres sont plus larges, les parcelles sont régulières, le pavillon se place au centre de la parcelle.

- d'autre part les vastes parcelles orthonormées des immeubles collectifs, des grands ensembles d'habitation et des zones d'activités.

Les programmes de construction d'immeubles locatifs et collectifs se succèdent entre 1955 et 1975, d'abord à Saint-Gilles puis aux Ouches (autour de la citadelle) tandis que des zones d'activités industrielles et commerciales se développent aux Tuileries et aux Franchises à Langres et à Saint-Geosmes.

Enfin, on observe aisément un remembrement, qu'il soit légal ou de fait (Perrancey-lès-Vieux-Moulins), du parcellaire agricole des communes qui date des années 1980-90 et qui a considérablement contribué à la modification du paysage de la campagne environnante.

A Perrancey-lès-Vieux-Moulins, on constate cependant que des parcelles agricoles, étroites et allongées, sont encore soulignées par les meurgers.

2.2.3. Les trames bâties

L'examen de la trame bâtie des communes permet de comprendre, comme par l'analyse de la trame viaire et de la trame parcellaire, mais en négatif, la survivance jusqu'à nos jours des compositions urbaines historiques reflétant le processus historique de développement des villages et faubourgs.

L'analyse porte sur les 521 éléments de patrimoine bâti recensés.

Implantation

Les analyses statistiques de la base de données patrimoniales nous précisent les éléments suivants :

Parmi les éléments de patrimoine bâti recensés, 69 % sont implantés parallèlement à l'alignement sur rue dont la majorité a sa façade principale donnant directement sur la rue, où est implantée avec un léger retrait par rapport à la rue, le tiers restant étant implanté au-delà d'une cour ou d'un jardin antérieur. 7 % sont implantés perpendiculairement à l'alignement de la rue, 7 % sont implantés sur cour commune, et 16 % sont isolés au milieu de la parcelle.

L'examen du plan de la trame bâtie des communes montre bien l'implantation majeure des constructions à l'alignement sur rue des cœurs anciens avec le retrait d'alignement de certaines fermes et maisons d'habitation voire la présence d'une cour ou d'un jardin au-devant de la construction.

Les faubourgs, les extrémités (entrées et sorties) et pourtours des villages sont davantage caractérisés par un petit groupe de constructions plus ou moins isolées et plus ou moins alignées, caractéristique des tissus pavillonnaires.

LE PATRIMOINE URBAIN

Au sud de Peigney et au nord de Perrancey notamment cette configuration est bien représentée par le regroupement des maisons de pêcheurs à cet endroit face au réservoir de la Liez pour le premier, et face au lac de la Mouche pour le second. ; à Peigney et partout ailleurs également, par la présence de lotissements pavillonnaires

Se détachent également du plan, l'isolement associé à l'orthogonalité, aux longueurs et aux superficies importantes des implantations de bâtiments dans les grandes emprises militaires du XIX^{ème} siècle (citadelle, forts, ouvrages de protections, etc.) d'une part, et dans les secteurs de grandes constructions de la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle (immeubles de grands ensembles, hangars agricoles et industriels, centres commerciaux, etc.) d'autre part.

2.2.3.1. Hauteur

Sur les éléments de bâti patrimonial recensés, 22% sont à rez-de-chaussée, 76% ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et 2% seulement en ont deux (aucun ne dépasse les 3 niveaux).

Une grande homogénéité de hauteur apparaît le long des rues des cœurs anciens avec une dominante à un étage dans l'ensemble des communes. Hormis quelques constructions isolées et les maisons de pêcheurs principalement à rez-de-chaussée, la majorité des constructions est à un étage droit au-dessus du rez-de-chaussée.

Sur le pourtour, mis à part les bâtiments militaires de la citadelle (avec une dominante à deux étages) et les immeubles d'habitation collectifs (certains pouvant atteindre jusqu'à dix étages), la plupart des constructions de lotissement sont à un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

2.2.4. La forme urbaine

On distingue six grands types de formes urbaines liées à un usage et une époque précis qui composent l'ensemble des communes étudiées.

2.2.4.1. Le centre ancien aligné sur la rue

Le centre ancien à alignement sur rue est endémique du territoire. Il s'est constitué principalement au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, mais certaines des constructions qui le composent peuvent remonter au XVII^{ème} siècle. On rencontre cette forme urbaine dans les faubourgs autour de Langres, mais aussi et surtout dans les villages de Saint-Geosmes, Hûmes et Perrancey. Les constructions se regroupent autour d'un axe viaire majeur et respectent un alignement assez grossier. Dans les villages, la majorité des bâtiments sont des fermes caractéristiques du sud haut-marnais tandis que dans les faubourgs il s'agit principalement de maisons de maraîchers voire de simples maisons d'habitation (ou maison de bourg).

Ce sont des constructions à volume unique de plan rectangulaire, le plus souvent à un étage intégrant toutes les fonctions nécessaires à leur usage.

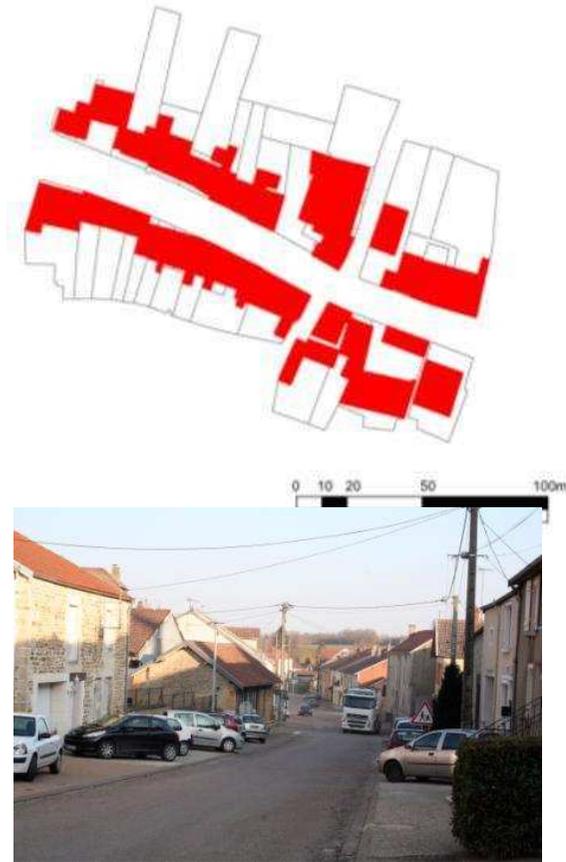
Les fermes sont généralement accolées afin de partager un mur mitoyen, sans doute par souci d'économie.

Leur activité agricole nécessite toutefois la présence d'un petit espace libre devant la ferme, l'usoir, qui permet de rassembler les bêtes devant l'étable. Cet espace implique un jeu de retrait des façades par rapport à la rue ou aux constructions voisines.

Par conséquent la rue peut sembler particulièrement large et dotée de bords irréguliers. Les parcelles sont généralement étroites et ménagent une façade sur rue assez courte. L'espace intérieur est obtenu par la grande profondeur des bâtiments. A l'arrière, la parcelle s'étend pour former un jardin comprenant verger ou potager.

LE PATRIMOINE URBAIN

CENTRE ANCIEN ALIGNÉ SUR RUE



Grande rue de Hômes

CENTRE ANCIEN ORGANISÉ AUTOUR D'UN CŒUR



Cœur du village de Vieux-Moulins



Dans les faubourgs où l'activité maraîchère et horticole nécessite un vaste espace autour de l'habitation, les maisons sont volontairement séparées les unes des autres, et les parcelles généralement plus larges. L'habitat étant moins dense que dans le cœur historique des villages, les rues semblent particulièrement ouvertes et aérés dans les faubourgs.

2.2.4.2. Le centre ancien organisé autour d'un cœur

Le centre ancien groupé autour d'un cœur, caractéristique de Corlée, Jorquenay, Champigny, Peigney et Vieux-Moulins date lui aussi principalement du XIX^{ème} siècle, avec des éléments remontant jusqu'au XVIII^{ème} siècle voire au XVII^{ème} siècle. Ici, l'origine du développement urbain se trouve dans un groupement de fermes qui s'est peu à peu étendu dans plusieurs directions. La rue est le résultat des vides laissés entre les constructions, et se trouve plus difficile à identifier. On y trouve de multiples petites places, espaces vides relativement larges résultant de l'intersection des rues ou de la présence d'une fontaine, d'une croix ou d'une église. Les fermes sont regroupées par petits ensembles mitoyens, sans rapport précis entre eux. C'est dans ce type de forme urbaine que l'on trouve le plus d'édifices non alignés sur la rue, mais perpendiculaires ou biais par rapport à celle-ci.

LE PATRIMOINE URBAIN

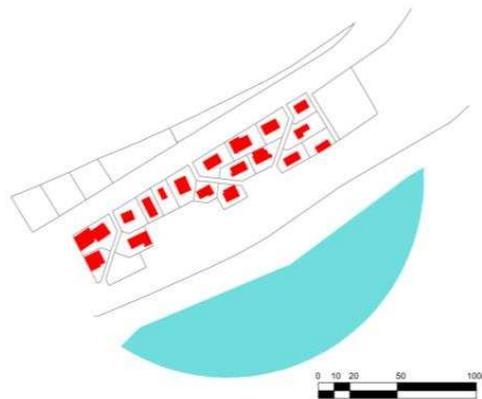
2.2.4.3. Le lotissement de maisons de pêcheurs

Le lotissement de maisons de pêcheurs est présent en bordure des lacs de la Liez et de la Mouche à partir des années 1940-50. Il se caractérise par un alignement marqué sur les rives du lac et les voies qui y sont parallèles. La trame parcellaire est liée à l'objectif principal de ce type de forme urbaine : donner aux habitations une vue et un accès au lac.

On y trouve donc des îlots très allongés, parallèles à l'étendue d'eau, formant deux rangs d'habitations de petite taille, basses, ouvertes en appentis sur le lac et placées au cœur de parcelles rectangulaires. Ce système permet d'accéder aux habitations par l'avant ou l'arrière. Une des voies bordant l'îlot est une voie principale (celle qui suit les rives du lac), tandis que l'autre est une desserte.

A l'origine, la limite entre les parcelles était peu marquée, les terrains étant ouverts pour permettre un accès facile des plaisanciers vers le réservoir. La transformation de ces résidences de loisirs en habitation principale a induit la construction de clôtures et le développement de plantations.

LE LOTISSEMENT DE MAISONS DE PECHEURS



Maisons de pêcheurs à Perrancey

2.2.4.4 Le lotissement pavillonnaire

Le lotissement pavillonnaire, apparu dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle témoigne d'une organisation que l'on retrouve dans l'ensemble de l'hexagone et qui n'a rien de local. Il est le résultat de la planification de l'extension urbaine, définissant un nouveau parcellaire et des zones à bâtir précises.

Les parcelles sont régulières, de formes simples et de surfaces relativement égales entre elles. L'habitation s'implante au cœur de la parcelle et n'en touche pas les bords. On relève de rares cas de groupements mitoyens à Hûmes et Champigny. La trame viaire s'est développée simultanément au bâti et se compose de voies non dédiées au passage mais à la desserte des riverains, à l'exception des artères principales autour desquelles s'est greffé le développement urbain.

La rue est ici dédiée à la circulation automobile avant tout, et se caractérise par la présence de raquettes (notamment à Peigney) et d'intersections élargies permettant le retournement des véhicules. Le lien de la parcelle avec la rue est matérialisé par une clôture (un mur maçonné ou végétal) constituant un alignement. Cette forme urbaine a pour particularité une densité faible, résultant en un étalement très important des zones bâties. Surtout, elle crée un contraste très important avec le cœur de village ancien.

LE PATRIMOINE URBAIN

LE LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE



Lotissement pavillonnaire à Champigny



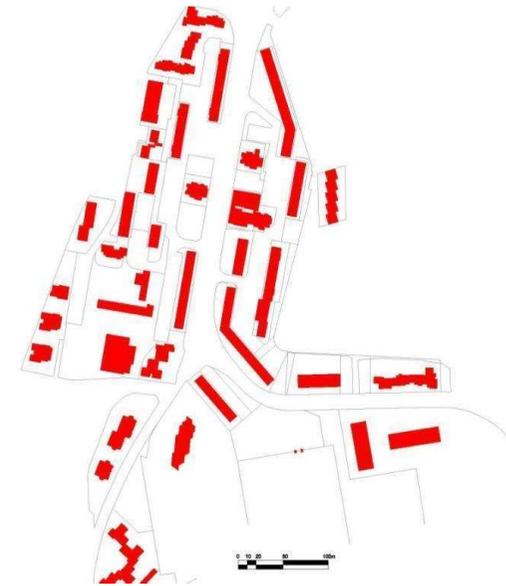
2.2.4.5. Les immeubles collectifs et les grands ensembles d'habitation

Après-guerre, le territoire étudié ne se densifie pas seulement par un certain nombre de lotissements pavillonnaires sur les territoires encore vierges, mais aussi par un ambitieux programme de construction d'immeubles locatifs, collectifs qui vient également, tant bien que mal, s'intégrer au tissu existant.

A Langres, les plus vieux exemples de programmes de ce type, qui datent du milieu des années 50, se rencontrent à Saint-Gilles et aux Ouches-Turenne, à l'emplacement de l'ancien camp retranché au nord de la citadelle.

Ces deux secteurs sont emblématiques de cette période de construction avec notamment des immeubles d'habitat collectif à la piètre qualité architecturale (systématisme et préfabrication de la construction) mais à l'inscription urbaine non dénuée d'intérêt. Inspirés du modèle de la cité-jardin développée par Howard dans l'Angleterre du tout début du XX^{ème} siècle, ils sont des exemples de quartiers d'habitats individuels groupés au plan particulièrement travaillé. Ces quartiers se constituent d'une trame orthogonale dans laquelle s'implante une bande de logements au milieu des parcelles d'un îlot, créant des jardins sur rue ou sur venelle piétonne.

LES GRANDS ENSEMBLES D'HABITATION



Urbanisme à barres et tours à Langres

LE PATRIMOINE URBAIN

Les volumes principaux reprenant les archétypes formels d'une maison (volume couronné d'une toiture à deux pans), sont divisés en quatre à six logements, selon la longueur de la barre, donnant chacun sur un jardin. Le principal trait de caractère de ces cités tient à cette image végétale due à l'implantation du bâti en retrait de jardins ; quel que soit le côté, on oublie ainsi la densité qui est souvent mal vécue dans l'habitat groupé. Les opérations que l'on connaît à Langres sont marquées par un type de constructions reconnaissables : volumes et compositions très simples, façades en béton, toitures en tuiles mécaniques, contrevents extérieurs métalliques. La composition de façade découle de la division en quatre ou en six des volumes qui induit une symétrie parfaite et une cohérence d'ensemble.

Plus tard, dans les années 70, apparaît aux Ouches-Citadelle (à l'ouest de la citadelle) un nouveau type d'immeuble d'habitat collectif bien plus radical, et plus en rupture avec la vieille ville que le précédent : l'immeuble en barre ou en tour.

A l'image du lotissement pavillonnaire, ce quartier de grands ensembles, apparu à la même époque, est une forme urbaine que l'on rencontre au niveau national dans la plupart des villes.

Il s'agit d'un ensemble de logements collectifs, souvent en nombre important (de quelques centaines à plusieurs milliers de logements), marqués par un urbanisme de dalles, de barres et de tours.

Du point de vue urbain « le grand ensemble » s'oppose à la rue traditionnelle et à l'alignement classique au profit d'unités d'habitations sur des espaces libres et plantés, du zonage des fonctions, avec la séparation des zones d'activités, des zones d'habitations, du cheminement piéton et de la circulation automobile, de la rationalisation de l'urbanisme et de la construction, etc. Cette forme urbaine se caractérise par un bouleversement radical du paysage urbain français, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui se distingue de la ville ancienne comme les nappes de constructions pavillonnaires.

Les immeubles locatifs et les grands ensembles construits d'abord à Saint-Gilles puis aux Ouches à Langres à partir des années 1955 répondent au besoin de nouveaux quartiers, périphériques à la ville ancienne, avec comme objectif de reloger des populations installées dans des logements vieillissants en centre-ville et d'accueillir des populations venues des campagnes environnantes ou liées à l'implantation d'industries nouvelles telles la plasturgie (Freudenberg, 3P, PO, ...).

Une réflexion importante est à mener sur ces ensembles de logements ; ils constituent une mémoire intéressante de l'histoire du logement social et ouvrier à Langres et, pour les ensembles les plus anciens (Saint-Gilles et Ouches-Turenne), véhiculent toujours un esprit de cité-jardin qui offre un logement collectif au caractère individuel (jardin). Mais ce patrimoine se heurte à des problèmes d'adaptation du bâti aux normes de confort contemporaines, et particulièrement à la question de l'intimité des jardins, du stationnement, et principalement des surfaces habitables.

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1 Les caractéristiques du patrimoine architectural

3.2 Les altérations du patrimoine architectural

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1. Les caractéristiques du patrimoine architectural

3.1.1. La nature du patrimoine repéré

Avant tout recensement patrimonial, il convient de définir précisément ce que l'on appelle «patrimoine». Tout édifice ou entité paysagère n'étant pas totalement dépourvu de qualités propres, une sélection s'impose afin d'éviter de transformer un tel recensement en un fourre-tout stérile. Aussi cette étude distinguera trois critères de recensement (voir en annexe la cartographie d'intérêt patrimonial).

Le patrimoine dit «majeur» est ici le plus évident. Il s'agit tout simplement des éléments déjà recensés par la base des édifices Mérimée et donc classés ou inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Les éléments à l'intérêt patrimonial «certain» bénéficient de qualités architecturales, historiques ou géographiques exceptionnelles. Il peut s'agir d'éléments non-inscrits à l'Inventaire des Monuments, mais qui s'apparentent à des pairs protégés ou qui pourraient être protégés prochainement. C'est par exemple le cas de certaines églises, ou des forts de ceinture. De même, leur impact historique, urbain ou paysager en fait des éléments importants dans le site étudié. Ils mettent en valeur une perspective ou ponctuent idéalement le paysage.

On y trouve par exemple les moulins de Brévoines, la gare de Langres ou le logis de Sainte-Anne.

Enfin, les éléments d'intérêt «local» n'ont individuellement pas de qualité architecturale exceptionnelle. En revanche, ils sont dotés de caractéristiques endémiques et forment une matrice constitutive de l'identité locale. On peut donc y trouver la plupart des ouvrages datant d'avant 1950 dont l'architecture fait preuve d'un certain régionalisme. Les constructions plus récentes, telles que les maisons individuelles en lotissements ou les immeubles en barres sont à l'inverse des objets dupliqués à l'échelle nationale et ne participent donc pas à la distinction du territoire étudié. Par conséquent, ils sont exclus de ce recensement, même s'ils peuvent avoir certaines qualités.

Les 521 éléments de patrimoine ainsi repérés appartiennent à diverses catégories patrimoniales (voir en annexe la cartographie correspondant) et se répartissent de la façon suivante :

- 50 appartiennent au patrimoine religieux
- 14 au patrimoine civil
- 381 au patrimoine de l'habitat
- 24 au patrimoine industriel
- 40 sont des ouvrages hydrauliques et/ou d'infrastructure
- 12 appartiennent au patrimoine militaire

3.1.1.1. Le patrimoine monumental des édifices publics ou religieux

Les listes suivantes sont constituées à partir d'ouvrages, des recherches de l'Inventaire Général, du recensement mobilier départemental, de nos analyses des plans anciens et repérages sur le terrain.

a) Le patrimoine religieux

Les églises et chapelles

Les communes se signalent par un ensemble d'églises paroissiales remarquables pour la plupart d'origine médiévale :

L'Eglise du Faubourg de Brévoines, 2^e moitié XII^{ème} et XIX^{ème}, inscrit MH 23.12.1925, rue du Chanoine Roussel, Brévoines.

L'Eglise du Faubourg de Saint-Gilles, 2^e moitié XX^{ème}, rue de Champagne, Langres-St Gilles.

L'Eglise paroissiale de Corlée, 2^e quart XVIII^{ème}-XIX^{ème}, rue de la Mairie, Corlée. Une pierre commémorative prise dans le mur sud du chœur porte l'inscription suivante : posée par M. François Mollevant prestre curé de Corlée de 2 octobre 1729. Par ailleurs, le décor mural peint dans le chœur est signé Lopez en 1951.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

L'Église des Trois-Jumeaux, 1^{ère} moitié XIII^{ème}-XVIII^{ème}, classé MH 09.07.1909, rue d'Auberive, Saints-Geosmes. **Classé au titre des Monuments Historiques**, cet édifice homogène date du 2^e quart du XIII^{ème} siècle, hormis le massif occidental et le clocher, qui datent de la fin du XVIII^{ème} siècle. Les voûtes du chœur et de la sacristie pourraient avoir été reprises au XVI^{ème} siècle tandis que les baies pourraient avoir été modifiées au XIX^{ème} siècle (sacristie, chœur). Sous l'édifice, une crypte carolingienne dégagée en partie au XIX^{ème} siècle (l'accès actuel date de cette époque), puis fouillée à l'époque contemporaine, pourrait être le lieu de culte primitif. Le clocher a été restauré en 2004.

L'Église Notre-Dame de l'Assomption de Jorquenay, XIII^{ème} et XIX^{ème}, rue des Lilas, Jorquenay. Cette église est dotée d'un chœur datable du début du XIII^{ème} siècle et d'une nef devancée d'un clocher datables de la fin du XVIII^{ème} ou du début du XIX^{ème} siècle.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX : LES EGLISES



Saint-Sébastien de Champigny



Notre-Dame de l'Assomption de Peigney



Eglises de Jorquenay et de Vieux-Moulins

LE PATRIMOINE RELIGIEUX : LES CROIX MONUMENTALES



Croix à Champigny-lès-Langres et Saints-Geosmes



Croix de Chamarande à Perrancey



Croix à Jorquenay et Peigney

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

L'Eglise Saint-Vinebaud de Hûmes, XVIII^{ème}-XIX^{ème}, place de l'Eglise, Hûmes. Le monument présente une tour de clocher datée de 1734 (date portée sur la clef de l'arc qui couvre la porte d'entrée du porche sous la tour du clocher). La nef à collatéraux et le chœur sont datables du milieu du XIX^{ème} siècle. En 1977, il existait encore une tribune occidentale charpentée, accessible par un escalier depuis la nef.

L'Eglise Saint-Sébastien de Perrancey, XIII^{ème} et XVI^{ème}, inscrit MH 21.11.1925, Grande rue, Perrancey. **Protégée au titre des Monuments Historiques** depuis 1925, cette paroissiale comprend une nef et un chœur datables du XIII^{ème} siècle. Elle est dédiée à Saint-Sébastien et a été consacrée en 1499. Les deux chapelles latérales qui font office de bras de transept sont datables du XVI^{ème} siècle tandis que la chapelle Saint-Jean-Baptiste, au nord du chœur, a été bâtie vers 1583. Le chœur et le clocher auraient été partiellement reconstruits au XVIII^{ème} siècle.

L'Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais de Vieux-Moulins, 3^e quart du XIX^{ème}. Vieux-Moulins. Rosalie Béguinot, décédée en 1857, a permis de financer l'édification de cette église en léguant une partie de ses biens. Une plaque commémorative datée de 1867 semble indiquer la fin des travaux.

L'Eglise Saint-Sébastien de Champigny-lès-Langres, XIII^{ème} et XIX^{ème}, inscrit MH 27.03.1926, ruelle de l'église, Champigny-lès-Langres. Monument historique inscrit à l'inventaire depuis 1926, L'église paroissiale est dotée d'un chœur et d'une tour fortifiée du XIII^{ème} siècle.

L'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Peigney, XIII^{ème} et XIX^{ème}, inscrit MH 10.10.1927 (chœur), rue Nicolas Blanchard, Peigney.

Les communes de Langres-Corlée et de Peigney disposent également de chapelles :

La Chapelle Notre-Dame de la Délivrance, 3^e quart XIX^{ème}, colline des Fourches, Langres. De style XIII^{ème}, la chapelle octogonale a été construite en 1873 sur la colline des Fourches, selon un plan de l'architecte langrois Girard.

L'ancienne chapelle du Séminaire, XIX^{ème}, lieu-dit Le Séminaire, Buzon.

La Chapelle Sainte-Anne, XIX^{ème}, ferme de Courchamp, Brévoines.

La Chapelle Saint-André, XIII^{ème}, ferme de Cordamble, Peigney.

Les vierges et croix monumentales

On rencontre trois représentations de la Vierge : une à Champigny près du cimetière et deux à Brévoines et Buzon aux lieux-dits respectifs de Sainte-Anne et du Séminaire. Situé à flanc de coteau, ce dernier abrite l'ancienne maison du Séminaire ainsi que la Chapelle du Séminaire dont on distingue encore les ruines et le cimetière Sainte-Reine (cimetière des supérieurs depuis 1830 qui comprend sept tombes entourées de buis). Les communes étudiées comptent une quarantaine de croix monumentales au bord de leurs routes. Ce sont pour l'essentiel des croix de chemin et des calvaires qui se sont érigés surtout aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Ainsi, la commune de Langres-Corlée compte 8 calvaires, Saints-Geosmes 5, Hûmes-Jorquenay en compte 4, de même que Peigney, tandis qu'on en trouve 8 (dont 1 est inscrit MH) à Champigny.

Les croix de Vieux-Moulins sont connues et recensées précisément :

La croix de Parisot, 1825, Vieux-Moulins.

La croix de Pernot, XIX^{ème}, Vieux-Moulins.

La croix de Charlotte, milieu du XIX^{ème}. Vieux-Moulins.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

De même, de nombreux calvaires ont été érigés au XIX^{ème} siècle, période de grande dévotion, à Perrancey :

La croix de Chamarande, XIX^{ème}, La Chamarande, Perrancey. Chaque ligne de l'inscription sur le socle a été grattée très profondément : c'est la marque habituelle des révolutionnaires.

La croix du carrefour de Voisines, 1803, en l'Herbue, Perrancey.

La croix de Marot (ou de Marac), 1817, les Champs Paqueux, Perrancey.

La croix des Chanoîts (ou des Centrés), 1819, Perrancey.

La croix Prodhon Roger, 1832, Perrancey.

La croix vers chez Mangot, 1846, Grande rue, Perrancey.

La croix de la mère Rondot, 1851, Perrancey.

On rencontre également de nombreuses croix de cimetière, généralement un peu plus anciennes (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles), qui servaient de stations lors de processions :

La croix de cimetière de Brévoines, 1899, derrière l'église, Brévoines.

Les croix de cimetière de Sainte-Anne, XIX^{ème}, ferme de Courchamp, Brévoines.

La croix de cimetière de Sainte-Reine, XIX^{ème}, lieu-dit Le Séminaire, Buzon.

La croix de cimetière de Vieux-Moulins, XVI^{ème}, inscrit MH 30.10.1925, Vieux-Moulins. Elle est **protégée au titre des Monuments Historiques** par arrêté du 30 octobre 1925. Assez ouvragée, elle porte une croix de mission en fer datée de 1764.

La croix de cimetière de Perrancey, XIX^{ème}, Perrancey.

LE PATRIMOINE CIVIL : LES MAIRIES ET LES MONUMENTS



Mairie de Champigny



Mairie de Peigny



Monument-aux-morts de Perrancey

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Monument-aux-morts de Hûmes



Monument-aux-morts de Jorquenay



Monument-aux-morts de Perrancey

La croix de cimetière de Peigney, XIX^{ème}, Peigney.

La croix de cimetière de Champigny, 1864, Champigny-les-Langres.

La croix du cimetière de Humes, date inconnue (probablement antérieur au XIX^{ème}), Humes-Jorquenay.

La croix du cimetière de Jorquenay, 1689, Humes-Jorquenay.

b) Le patrimoine civil

Les bâtiments publics et administratifs

Les communes ne possèdent qu'un ou deux édifices civils chacune qui sont en général des mairies servant aussi parfois d'école :

La mairie de Corlée, XIX^{ème}, rue de la mairie, Corlée.

La mairie de Saints-Geosmes, antérieure à 1818, route d'Auberive, Saints-Geosmes.

La mairie de Champigny, 1836, 22 ruelle de l'église, Champigny-les-Langres.

La mairie de Peigney, XIX^{ème}, rue Constance Chlore, Peigney.

La mairie de Hûmes, 1^{ère} moitié du XIX^{ème}, 3 rue de la Mairie, Hûmes. Les locaux renferment une école maternelle.

La mairie-école de Jorquenay, XIX^{ème}, 6 rue des pêcheurs, Jorquenay.

La mairie de Perrancey, antérieure à 1818, Grande rue, Perrancey.

Dans les faubourgs pas de mairie mais une école et un équipement public :

L'école primaire de Langres-Marne, 1^{ère} moitié XX^{ème}, rue de Champagne, Langres – Saint-Gilles.

La salle des fêtes, 2^{ème} moitié XX^{ème}, rue de la salle des fêtes, Langres.

Les monuments commémoratifs

Six monuments aux morts, aux formes, ornements et inscriptions variés, commémorent les personnes tuées ou disparues pendant les Première et Deuxième guerres mondiales :

Le monument aux morts de Corlée, 1^{ère} moitié du XX^{ème}, rue du vas, Corlée.

Le monument aux morts de Saints-Geosmes, 2^{ème} moitié du XX^{ème}, rue d'Auberive, Saints-Geosmes.

Le monument aux morts de Champigny, 1^{ère} moitié du XX^{ème}, rue Pierre Durand, Champigny-les-Langres.

Le monument aux morts de Hûmes, 2^{ème} moitié du XX^{ème}, place de l'Eglise, Hûmes.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le monument aux morts de Jorquenay,
1^{ère} moitié du XX^{ème}, place du Pont Tournant,
Jorquenay.

Le monument aux morts de Perrancey,
1^{ère} moitié du XX^{ème}, Grande rue, Perrancey

Le monument aux morts de l'aire d'étude est souvent un obélisque (Jorquenay, Corlée), une stèle ou un bloc massif et sculpté (Perrancey, Saint-Geosmes), parfois surmonté d'une statue (Champigny). Une autre forme, présente à Hûmes, est constituée par une statue qui repose sur un socle. Dans tous les cas, il revêt des éléments patriotiques et militaires qui empruntent au langage symbolique (certains végétaux comme le laurier et croix militaire) et, plus rarement (Hûmes et Saints-Geosmes), au langage figuratif (médaillon et casque).

L'art statuaire employé à Hûmes et à Champigny se distingue en deux catégories : le premier est un art « réaliste » presque narratif puisque le soldat sort du combat, l'arme au poing, en brandissant la palme et la couronne de la victoire. La statue est ainsi un remarquable témoignage, au premier degré, de l'uniforme et de l'équipement d'un soldat français de la Première Guerre mondiale. Le second est une allégorie incarnée par une femme qui n'est autre que Jeanne d'Arc, sainte patronne des soldats, symbole de la Victoire et de la Patrie.

Le patrimoine de l'habitat

a) La ferme haut-marnaise
La moitié du bâti patrimonial recensé des communes est constituée par d'anciennes fermes. Ce type de patrimoine de l'habitat, très représenté, fait donc l'objet d'un développement spécifique.

Contexte

Les techniques agraires, en cours depuis le Moyen-âge, ont fortement influencé la typologie des exploitations.

On ne trouve, sur le territoire du site patrimonial remarquable, que très peu de fermes isolées (qui correspondent plutôt à d'anciennes exploitations seigneuriales ou monastiques) ; celles-ci sont, au contraire, regroupées dans les villages - rues, à parcelles étroites, longues et contiguës, constituées entre les XIII^{ème} et XV^{ème} siècles sous la houlette de puissants.

Le système d'openfields à assolement triennal, le stockage de la paille dans la maison, la production de l'engrais à l'étable, et le soin des animaux à l'écurie / étable ou dans la pâture à l'arrière de la maison ont conduit à la construction de maisons-blocs à travées (caractéristique de la Lorraine et des proches). Celles-ci sont implantées avec le gouttereau parallèle à la rue dont elles sont séparées par l'usoir, espace semi-public et polyfonctionnel où sont stockés le fumier et le bois de chauffage, qui facilite les manœuvres du char et où l'on peut rassembler les bêtes.

Les maisons sont profondes et comportent en bout de parcelle un jardin et un verger (ne dépassant pas 10 ares).

Le finage, qui s'étend autour du village, est constitué de parcelles non closes, étroites et allongées, de terres de labour divisées en trois soles soumises à l'assolement forcé et à la vaine pâture obligatoire. Les règles sont souvent respectées du fait du regroupement des paysans qui se surveillent mutuellement. Ce régime agraire implique une grande cohésion sociale.

Organisation : les maisons – blocs à trois travées

La typologie majoritaire rencontrée dans l'aire étudiée est la maison – bloc à travées Lorraine. La plupart du temps les trois travées correspondant à l'habitation, la grange et l'étable-écurie ; ces deux dernières pouvant être inversées. Les maisons seulement composées de deux travées (habitation-grange ou habitation-étable) peuvent appartenir à des ouvriers-paysans ou à des artisans.

Un autre type, beaucoup plus rare dans la contrée, est la maison à pignon sur rue et grange / étable construite en retrait. Dans ce type, très minoritaire, l'ensemble constitué par l'habitation, la grange et l'étable forme un L. La partie habitation, assez longue, s'implante perpendiculairement à la rue ménageant une vaste cour au-devant de la façade principale.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Puis la construction se retourne à angle droit pour abriter la grange et l'étable, et cerner le fond de la cour. Cette typologie, qui convient généralement aux exploitations plus importantes, est présente en très petite quantité sur les communes, à Saints-Geosmes notamment.

Mais revenons à la typologie la plus fréquente. A l'intérieur, l'habitat comporte le plus souvent deux pièces : la cuisine et le poêle (ou la chambre à poêle), parfois complétées d'une troisième salle servant de chambre. Un mur de refend en pierre, comportant une cheminée, sépare la cuisine du poêle qui est ainsi chauffé par la plaque foyère. Accessible directement par la porte d'entrée, la cuisine au sol en terre battue est éclairée par une fenêtre ; l'évier en pierre s'écoule dans l'usoir par une pierre percée. Un escalier mène au grenier où sont stockés les grains.

La promiscuité avec le bétail se remarque dans l'existence d'une porte menant directement de la cuisine à l'écurie / étable, parfois à travers la grange. Ces deux dernières sont séparées par une cloison en planches de chêne pourvue d'ouvertures rondes à volets pour passer le fourrage directement dans les râteliers. L'étable / écurie s'ouvre sur l'usoir par une porte joutée d'une petite fenêtre, seule source de lumière, près de laquelle se tiennent les chevaux, les vaches étant reléguées à l'arrière. Cette travée comporte également un grenier, « la caussée », destiné au stockage du fourrage.

La grange est constituée d'un vaste espace vide destiné au déchargement du char et au battage au fléau. Elle comporte un grenier haut sur une partie de sa superficie, « le chaffaut » où sont stockées les céréales, et d'un grenier intermédiaire sur une autre partie servant de relais pour atteindre le chaffaut et le stockage pour les outils mécaniques.

Quelques fois, on trouve un appentis en arrière de la maison accueillant un ou deux porcs, et un autre bâtiment à l'arrière où prend place la chambre à four (lorsque celle-ci n'est pas intégrée dans la maison). On peut retrouver cette dernière dans l'usoir lorsque celui-ci est de grande dimension. Les caves sont rares.

Mode constructif

Les ravages de la guerre de Trente ans furent tels que la plupart des bâtiments qui nous sont parvenus ne sont pas antérieurs aux reconstructions du XVII^{ème} siècle. Les populations de l'époque, alors très pauvres, ont conçu un habitat utilitaire construit « à l'économie ».

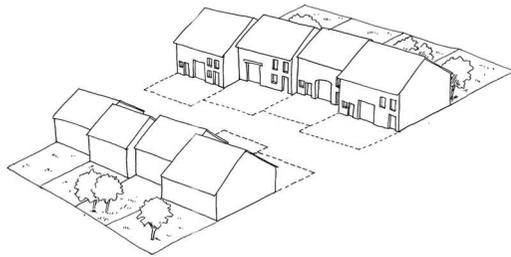
La construction en moellons est dominante, la pierre de taille étant utilisée pour les chaînages d'angle et les encadrements de baies. Le linteau de la grange est toutefois souvent en bois. Les joints sont beurrés et laissent la pierre apparente.

Les ouvertures, qui prennent place dans le mur gouttereau, laissent transparaître la division en trois travées, puisqu'elles forment des types caractéristiques de leur fonction : habitation, étable, grange.

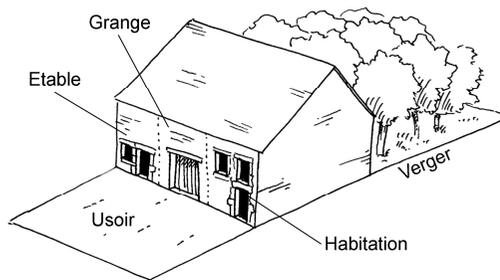
La charpente en chêne sur poteaux recevait, à l'origine, une couverture en chaume (de seigle ou d'avoine). Suite aux incendies répétés, l'Etat encourage au XVIII^{ème} siècle l'établissement de tuileries, et accorde des subventions aux particuliers qui remplacent leur toit de chaume par de la tuile. Le dernier toit en chaume de la région a disparu en 1921 à Champigny-les-Langres. Quelques modifications ont alors été apportées aux maisons ; si le faitage était conservé, les arbalétriers étaient modifiés. On a vu les murs gouttereaux rehaussés d'environ 1m et les pignons rechargés pour accueillir les nouvelles couvertures en tuiles plates, puis en tuiles violon (typiquement haut-marnaise), et enfin en tuiles mécaniques type H14. Les tuiles canal sont plus rares.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

LES FERMES



Implantation des fermes



Répartition des travées



Ferme à Humes



Ferme à Saints-Geosmes



Ferme à Peigney



Ferme à Perrancey

Le sous-sol géologique a également permis le couvremnt en laves qui nécessitait toutefois une charpente solide, pas toujours compatible avec les faibles moyens des paysans.

Les souches de cheminées sont en brique traditionnelles ou en pierre ; la rive de toiture ne présente le plus souvent pas de corniche et n'est généralement pas saillante. Les décors sont peu nombreux et surtout réservés aux exploitants plus importants. Certains affirment leur religion ou leur métier (artisans) par une niche renfermant une vierge ou un saint patron.

Caractéristiques d'une typologie de ferme
Les fermes du pays de Langres présentent un grand nombre de points communs morphologiques qui contribuent à identifier un modèle de ferme. Toutes se présentent sous la forme de bâtisses de plan rectangulaire, couvertes par un toit à deux pans qui forment un bloc où se regroupent les travées déjà évoquées. Depuis la rue, la disposition des ouvertures donnant sur ces travées permet d'en déterminer la fonction. Ainsi, l'habitation est toujours composée d'une porte simple accompagnée de groupes de fenêtres, l'étable d'une porte simple souvent dotée de deux battants et la grange d'une large porte. Au-delà de ce simple constat, les ouvertures, qui sont le seul élément de composition de la façade, témoignent de schémas récurrents qui s'imposent comme de véritables types.

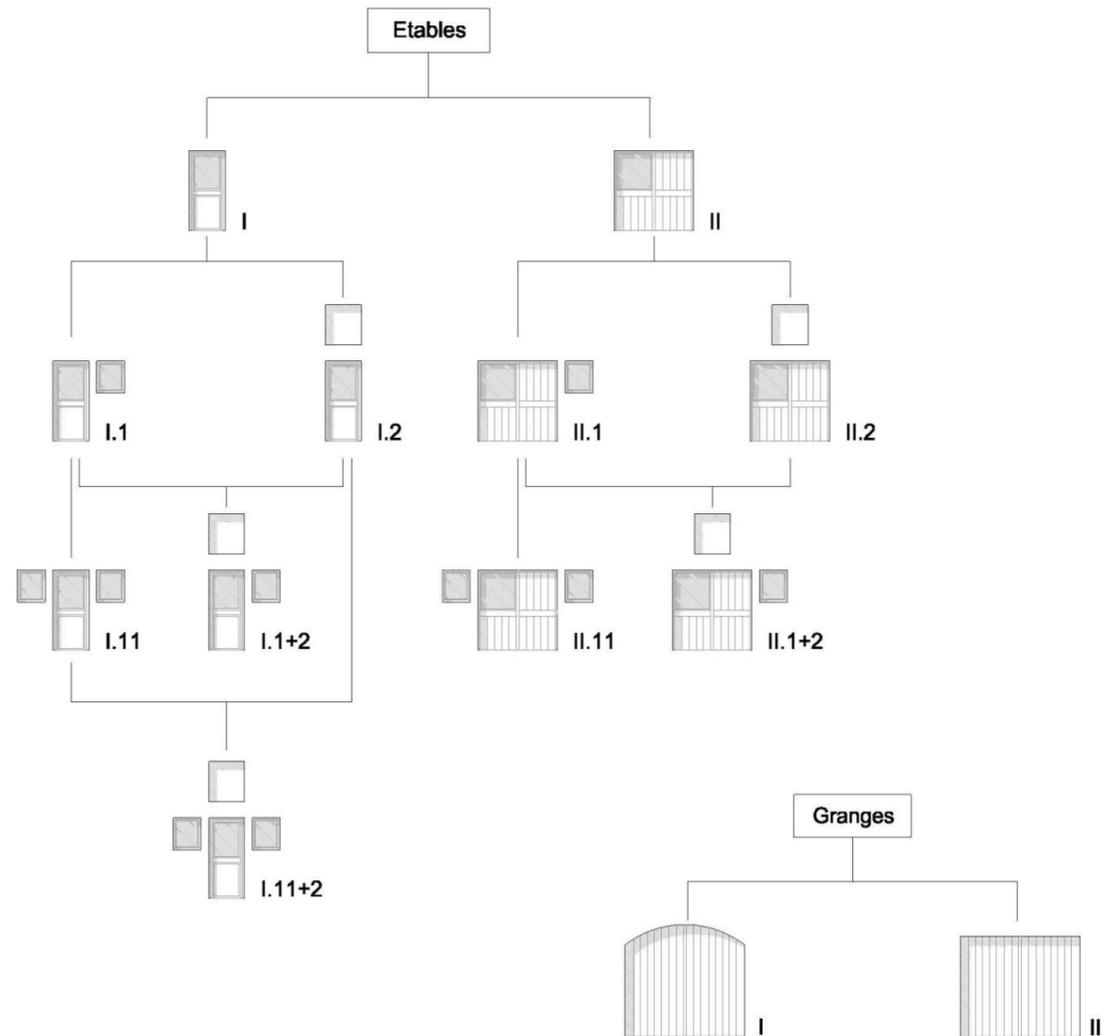
LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Granges

Occupant la pleine hauteur de l'édifice, les granges sont toujours dotées d'une large porte à deux battants de bois, occupant plus des deux tiers de la hauteur du mur. Ces ouvertures se distinguent par leur couverture, qui est dans la majorité des cas un long linteau de bois. Certaines fermes sont couvertes par un arc surbaissé en pierre clavée. Plus rarement, ces arcs peuvent présenter une disposition en anse de panier. Le couverture à linteau de bois représente 90% des cas étudiés.

Étables

Les ouvertures des étables peuvent adopter une grande diversité de dispositions. On retiendra cependant que la porte d'accès à l'étable peut être étroite (du gabarit nécessaire au passage d'un homme ou d'un cheval) ou large (avec des proportions proches du carré). Le premier cas de figure représente 60% des fermes étudiées. Ces portes sont accompagnées d'ouvertures plus petites, selon des schémas communs à la grande et à la petite porte. Très souvent, on retrouve une petite fenêtre située juste à côté de la porte, avec laquelle elle partage le linteau et un piédroit commun.



Organisations possibles des baies de l'étable et de la grange

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Cette fenêtre est présente dans 75% des cas. Elle peut être accompagnée de son symétrique par rapport à la porte. Elle n'est en revanche jamais doublée et ne reçoit pas non plus d'ouverture à son aplomb. On remarquera ensuite la présence ponctuelle d'ouvertures au-dessus de la porte, permettant d'approvisionner un plancher haut en fourrage depuis l'extérieur (20% des cas étudiés). Le couvrement de l'ensemble est généralement effectué au moyen d'un linteau de pierre (60% des cas), mais peut aussi se faire à l'aide d'un linteau en bois.

Habitations

L'habitation de la ferme témoigne d'une multiplicité de dispositions qui toutes ont pour point commun une porte d'entrée accompagnée d'une fenêtre latérale (de proportions bien plus grandes que la petite fenêtre de l'étable). L'habitation est presque toujours dotée d'un étage. On remarquera que l'encadrement des baies se fait de façon soignée au moyen de pierres de taille. La composition formée par les baies se fait par groupes d'ouvertures disposées strictement à l'aplomb l'une de l'autre. Le linteau couvrant le rez-de-chaussée est surmonté de deux ou trois autres pierres de dimensions identiques, se superposant jusqu'à former l'appui de la fenêtre de l'étage. Ceci crée des ensembles verticaux massifs de pierre taillée.

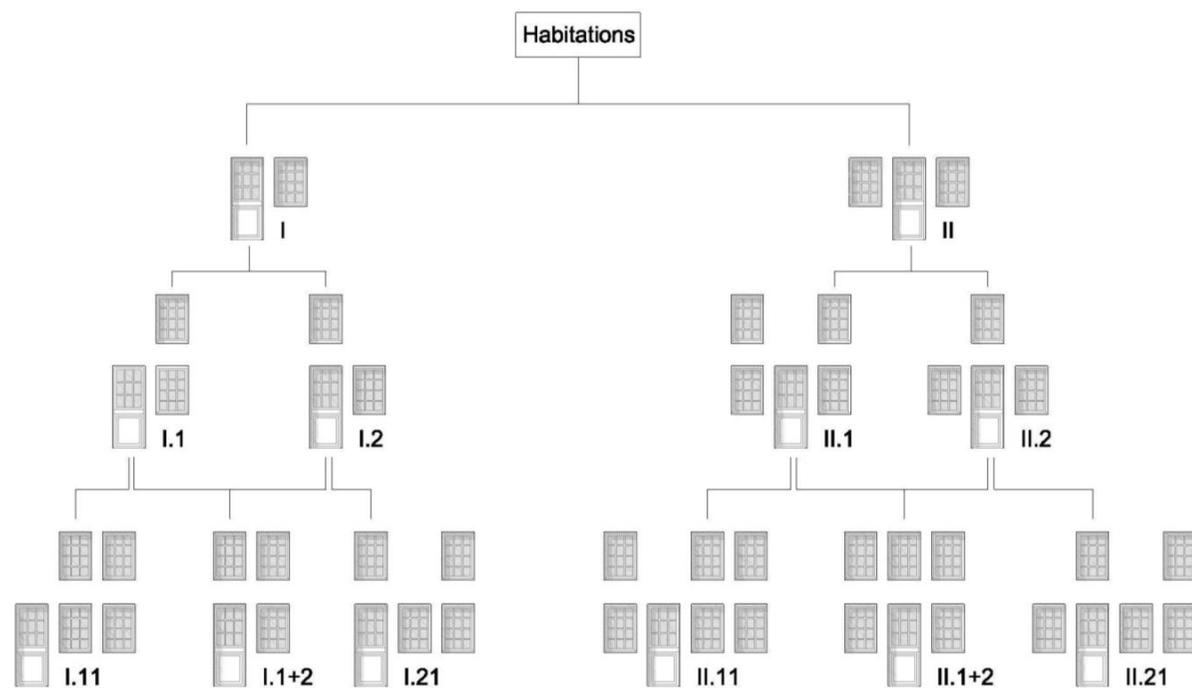
On distingue principalement deux dispositifs dans ces ouvertures, liés à l'importance accordée à l'habitation, et distingués par l'articulation des fenêtres autour de la porte d'entrée. Dans un premier type (85% des cas), les fenêtres ne sont présentes que d'un côté de la porte, tandis que dans le deuxième celles-ci s'étendent de part et d'autre de la porte. Ces fenêtres s'accroissent par travées de baies, sans jamais dépasser le groupe de deux travées. La présence d'une ouverture à l'aplomb de la porte n'est pas systématique.

L'utilisation de matériaux nobles et la rigueur accordée à la composition sont à retenir comme les deux principales caractéristiques de l'habitation.

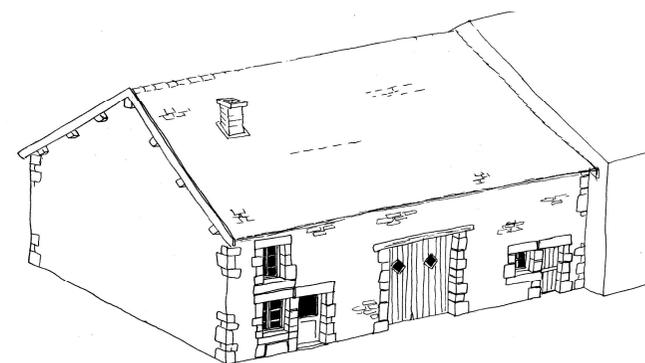
Emergence d'un modèle

Les différents types de granges, d'étables et d'habitations identifiées sont mêlés sans règles précises. On retrouve toutefois un modèle de ferme, utilisant les types les plus courants pour chacune de ces travées, qui représente plus de 30% des spécimens étudiés. Celui-ci se compose d'une façade d'étable formée d'une porte simple flanquée d'une petite fenêtre, d'une grange dotée d'une porte à linteau de bois et d'une habitation présentant une porte complétée par deux baies (à l'aplomb l'une de l'autre) à côté de celle-ci.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Organisations possibles des baies de l'habitation



Modèle de ferme le plus courant

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Évolution

Les paysans vont rester assez pauvres jusqu'aux environs de 1860, date des premières transformations du monde agricole. En effet, à cette période sont introduites les premières machines et l'utilisation des engrais s'accroît. A partir de 1880, apparaît le libre-échange et l'élevage ovin est remplacé par l'élevage bovin. Les petits paysans vont progressivement disparaître avec l'évolution des techniques. Aussi, peu de constructions rurales sont restées dans leur état d'origine. Certaines ont été progressivement transformées pour s'adapter au matériel et à l'augmentation de la surface cultivée, mais aussi pour améliorer le confort de ces habitations jusqu'alors à la limite de l'insalubrité. Lorsque les transformations et agrandissements n'ont plus été possibles, ces bâtiments ont alors été abandonnés ou vendus (en fonction de leur état sanitaire) pour devenir des habitations à part entière. En conséquence, de nombreuses constructions ont vu leurs baies modifiées, leurs intérieurs totalement réaménagés, et l'usoir, ancien espace semi-public, clos pour devenir une petite cour ou un petit jardin privé. Parfois, ces transformations sont telles que la structure de la maison-bloc à travées n'est plus perceptible.

b) Patrimoine résidentiel

La maison à usage d'habitation uniquement présente, dès le XIX^{ème} siècle, a un caractère plus urbain que la ferme :

- d'une part, elle est à l'alignement régulier de la rue et a un profil plus élancé ; les hauteurs sous plafonds sont plus importantes, la grange et l'étable disparaissent au profit d'une partie habitation plus imposante

- d'autre part, elle présente une façade plus travaillée ; la maçonnerie de moellons est généralement enduite, des éléments en saillie sur la façade comme la corniche et le bandeau apparaissent, et les percements sont plus réguliers, l'ordonnancement plus strict.

Avec l'arrivée du chemin de fer à Langres, les anciens faubourgs se densifient jusqu'à constituer de véritables quartiers. Cette urbanisation se développe en linéaire le long des voies d'accès à la ville proche des anciens cœurs de faubourgs ; la rue de Champagne à Saint-Gilles en est un exemple éloquent.

Ces maisons d'habitation à un étage sont des volumes très simples, constitués de deux ou trois travées en façade ; certaines reçoivent un local commercial au rez-de-chaussée, accompagnant le développement de l'activité locale du faubourg.

LE PATRIMOINE RESIDENTIEL



Maison de maître du moulin rouge à Champigny



Maison de ville à Langres



Maison de ville à Hûmes

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Les plus simples sont couvertes de tuiles mécaniques (nouveau matériau de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle diffusé très largement avec le développement des infrastructures), et les façades sont enduites et très peu moulurées. Une corniche très simple, parfois un ou plusieurs bandeaux, des chaînages d'angle et des encadrements de baies saillants constituent les seuls reliefs de ces façades.

Des maisons aux façades plus travaillées s'intercalent dans ces alignements. Elles se démarquent par une toiture pavillon (à quatre pans) ou à croupe qui dégagent des proportions plus cossues. Elles présentent des dimensions un peu plus larges, et un travail de mouluration ou d'appareillage plus important qui souligne les encadrements des baies et corniches.

Certaines de ces demeures sortent de l'alignement sur rue et sont équipées d'une cour fermée par une clôture dotée d'un portail ouvragé. L'habitation se place alors perpendiculairement à la rue ou en cœur de parcelle. On parlera alors plus volontiers de maison de maître. Cette typologie va souvent de pair avec un équipement industriel, comme pour la scierie du Moulin Rouge ou la brasserie de Hûmes, ou un édifice religieux lorsqu'il s'agit de presbytères.

LES MAISONS ECLUSIERES ET DE GARDES-BARRIERES



Maison de garde barrière à Jorquenay



Maison du pont tournant à Jorquenay



Maison éclusière à Hûmes

c) Les maisons éclusières et de gardes-barrières

La maison éclusière

Bâtie sur les rives du canal, la **maison éclusière** est le logement de l'éclusier et de sa famille. Les dépenses de construction avaient limité leur superficie au sol à 50 m² environ. De dimensions modestes, l'architecture des maisons éclusières répond à des directives nationales, aux matériaux et aux techniques de construction propres à leur territoire d'implantation ainsi qu'aux modes architecturaux de la fin du XIX^{ème} siècle. Dans la section du canal entre Balesme-sur-Marne et Rolampont, les maisons éclusières sont de plan rectangulaire couvertes par un toit en tuile à deux pans. Le logement construit sur sous-sol est composé au rez-de-chaussée d'une pièce principale – pièce à vivre - équipée d'une cheminée, et à l'étage de combles aménagés pour les chambres. La commune de Hûmes-Jorquenay compte trois habitations de ce type (deux se situent à proximité des écluses et la troisième près du pont Tournant à Jorquenay) tandis que les communes de Champigny et de Peigney en comptent respectivement deux et une à proximité de leurs écluses. Ces maisons ont fixé sur la façade (pignon face au canal) un panneau indicateur, plaque en tôle émaillée, mentionnant : le nom du canal (canal de la marne à la Saône), le nom de l'écluse (ex : Pont de Jorquenay, Moulin Rouge, ...), et les distances vers la prochaine écluse ou commune.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Destinés à la famille de l'éclusier, des arbres fruitiers étaient souvent plantés à l'approche de l'écluse dont les abords pouvaient être ombragés par des marronniers.

La maison de garde-barrière

De manière identique, les **maisons de garde-barrière** situées le long de la ligne de chemin de fer Paris-Mulhouse (entre Saint-Maurice et Rolampont) mais également sur l'ancienne ligne Langres-Dijon (actuelle voie verte), sur le territoire de l'AMVAP, possèdent un style et une architecture typique. Ces maisons de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle étaient, en effet, construites selon un modèle type adapté à la localité. Les maisons de garde-barrière à Langres, à Saints-Geosmes et à Jorquenay, comme tant d'autres, possédaient ainsi, au début de leur existence, une pièce à vivre (cuisine) avec cheminée au RDC, des chambres (généralement à l'étage), des combles aménageables et une cave. Dans certains cas, quand l'isolement de la maison par rapport au centre du village le justifiait, un point d'eau (puits), un fournil, un poulailler et un jardin avec potager complétaient l'installation permettant ainsi une certaine autonomie de l'habitation.

Considérée comme de statut inférieur dans la hiérarchie ferroviaire, l'activité de garde-barrière était fréquemment exercée par des femmes au foyer, comme emploi annexe et le plus souvent réservée aux épouses des agents de la SNCF.

La garde-barrière assumait une lourde responsabilité. Elle devait fermer le passage à niveau juste avant sa traversée par un train, puis le rouvrir pour faire place au trafic routier. Pourtant, le remplacement de nombreux passages à niveau par des passages supérieurs ou inférieurs pour la circulation routière, et l'automatisation des barrières restantes, ont fait disparaître ce métier au cours des années 1990.

Au XX^{ème} siècle une profonde mutation sociologique reflète le changement de l'habitat. Les maisons de gardes-barrière subissent des transformations ; on prolonge l'habitation principale par une construction de deux pièces. On aménage les combles et des annexes sont construites, le logement devenant plus spacieux dès lors que la famille s'agrandit.

Avec l'automatisation des barrières et la disparition progressive du métier de garde-barrière, les maisons sont vendues par les domaines. Aujourd'hui, beaucoup ont disparu, les autres étant devenu des lieux d'habitation de particuliers ou des résidences secondaires.

Les deux maisons de garde-barrière à Jorquenay ainsi que celles existantes à Langres et Saints-Geosmes ont bénéficié de ces extensions.

d) Les maisons de pêcheurs

Les maisons de pêcheurs sont apparues au bord du lac de la Mouche entre 1963 et 1965, et au bord du lac de la Liez dès les années 1940.

Ces résidences de loisirs sont implantées à flanc de coteau, face aux lacs, et se répartissent en bandes parallèles aux réservoirs.

Initialement, ces maisons répondent à un besoin minimal qui est de fournir un abri ponctuel aux pêcheurs amateurs profitant de leurs congés. Peu à peu, ces maisons sont devenues des villas de vacances puis des résidences permanentes. La réponse à un besoin initial précis, associé à la recherche d'une architecture fonctionnaliste et moderniste marquée par des volumes et des façades plus épurés dans les années d'après-guerre, a permis de développer un type précis de maison de pêcheurs que l'on retrouvera notamment en bordure des autres réservoirs autour de Langres.

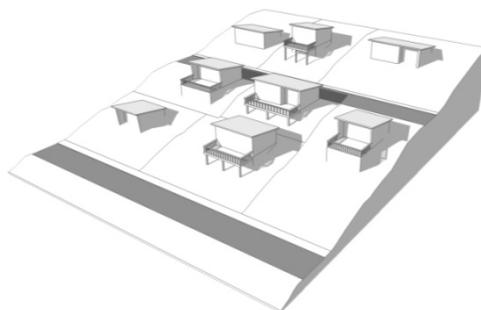
La typologie de la maison de pêcheurs Orientée vers le lac, la maison de pêcheurs est formée sur un plan rectangulaire barlong de dimensions modestes (aux alentours de 10 m de côté). Elle est implantée sur une parcelle oblongue de dimensions variables, ménageant un jardinet au-devant de la maison, côté lac. Dans la façade, les ouvertures les plus importantes se trouvent côté lac, souvent au moyen de grandes baies vitrées. L'accès se fait le plus souvent par l'avant, mais parfois par l'arrière, dans le cas des maisons situées au deuxième rang. Les flancs sont dotés de peu voire pas d'ouvertures.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

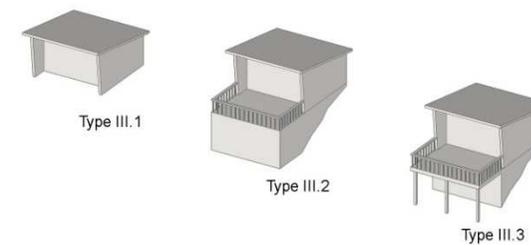
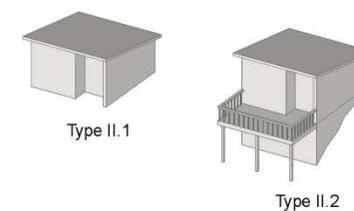
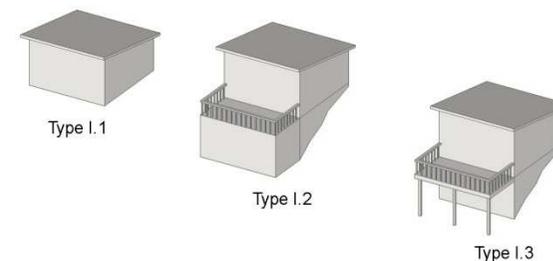
La maison de pêcheurs est couverte par un toit à un seul pan, positionné dans le sens opposé à la pente pour ouvrir l'habitation vers le lac. La couverture est faite en plaques ou bandes ondulées de tôle ou de fibrociment. La toiture est peu visible du fait de la morphologie des constructions et la topographie du terrain. Seules les maisons situées les plus en amont ont une vue sur la toiture des autres maisons. La sous-face de la toiture est traitée en planches de bois. Ce bardage se retrouve aussi quelquefois sur les murs à hauteur de l'attique.

Les murs sont faits de béton recouvert d'enduit de couleur claire (souvent blanc), agrémentés parfois de parements en pierre calcaire appareillée.

LES MAISONS DE PECHEURS



Implantation des maisons de pêcheurs



Typologie des maisons de pêcheurs

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

LES MAISONS DE PECHEURS



Maison de pêcheurs rue des voiliers à Peigney



Maison de pêcheurs rue côte de Recey à Peigney



Maison de pêcheur sur route du lac à Perrancey

Hormis ces points communs, on pourra distinguer trois types de maisons de pêcheurs avec leurs variantes. Le premier type est le plus simple, il est établi sur le plan d'un rectangle aux murs plans et réguliers. Le deuxième et le troisième types répondent à la problématique de créer un espace extérieur abrité sur une terrasse face au lac, au moyen de l'avancée du toit. Dans le deuxième type, une partie de la façade sur lac est placée en retrait afin de former une loggia sous la toiture. Dans le troisième type, ce sont les murs latéraux qui s'avancent avec la toiture pour créer un auvent devant le bâtiment.

Créer une terrasse devant la façade sur lac pose le problème de la déclivité du terrain. Plutôt que de créer un imposant remblai, cette terrasse peut être soutenue par des poteaux en béton, ménageant un espace couvert servant de bûcher ou de hangar à bateau. Il peut aussi s'agir d'un espace fermé soutenant la terrasse et servant de garage ou de remise.

Évolution

A partir des années 1980, la typologie des maisons de pêcheurs est parasitée par l'apport sur le même site d'autres types de constructions. Il peut s'agir de maisons individuelles à toit à deux pans (avec une prise en compte de l'orientation assez faible), de type anachronique (chalet montagnard en bois) ou de constructions temporaires ou mobiles qui sont inscrites de fait dans une occupation permanente du lieu (caravanes et mobil-homes).

De même, les maisons de pêcheurs font l'objet de modifications réduisant fortement la lisibilité du type. On remarquera notamment des rehaussements introduisant un étage couvert d'un toit à deux pans, des ajouts de lucarnes de toit afin d'occuper le comble, ou la construction de vérandas sur la terrasse devant la maison.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.1.2. Le patrimoine industriel

Les listes suivantes sont constituées à partir d'ouvrages, des recherches de l'Inventaire Général, de nos analyses des plans anciens et repérages sur le terrain.

a) Les moulins

De nombreux moulins étaient implantés le long de la Bonnelle sur les territoires de Brévoines et Buzon. La majorité d'entre eux nous sont restés, bien que largement transformés ou remplacés par d'autres bâtiments ayant gardé le nom : **le moulin Saint-Sauveur** (ancien hôpital déjà mentionné en 1256 et encore visible sur l'atlas de Trudaine, 1745-1780), **le moulin Neuf, le moulin Roi, le moulin Gradot, le moulin de la Grande Charrière et le moulin Bodet** à Brévoines, **le moulin de Saint-Martin à Buzon**.

De même de nombreux moulins étaient implantés le long de la Mouche sur les communes d'Hûmes-Jorquenay et de Perrancey-lès-Vieux-Moulins. Ainsi, il subsiste un moulin à Perrancey :

Le moulin Montauban ou Décollogne, antérieur à 1818, 3 route de Montauban, Perrancey. Il fut en partie incendié en 1907.

D'autres moulins existent encore à Vieux-Moulins :

Le moulin des Pères, antérieur à 1818, en Lanvau, Vieux-Moulins.

Le moulin Saint-Michel, antérieur à 1818, rue du moulin Saint-Michel, Vieux-Moulin.

Le moulin de Blanchelaire, XVIII^{ème} et XIX^{ème}, chemin de l'ancienne filature, Vieux-Moulins. Il s'agit d'un moulin à foulon, ancienne filature puis teinturerie désaffectée. En 1894, les sources signalent l'origine fort ancienne de la filature ; en 1863 sous la direction de M. Parisot, le moulin fonctionne comme filature de laine (l'ancien atelier de teinturerie donne directement sur le bief), foulon à droguets et atelier de teinture de laine, de droguets et de soies de porcs ; usine réglementée en 1874, en 1889, le moulin appartient à Fevre et a déjà cessé son activité de filature.

Des moulins sont mentionnés dans plusieurs actes anciens à Hûmes-Jorquenay ; ainsi **le moulin de la Roche** est cité en 1285 et à la même époque le moulin de ville (**moulin Maitrot ou Dangrave** ou bien encore D'Engrave) rebâti au XV^{ème} siècle et un moulin à foulon destiné à la papeterie en 1446.

Enfin, sur la rive gauche de la Marne, à Champigny :

Le Moulin Rouge, XIV^{ème}, 15 faubourg du Moulin Rouge, Champigny-les-Langres. Mentionné depuis 1315, le moulin actuel date de 1882.

Il s'agit alors d'une scierie employant et logeant une vingtaine de familles. Sa prospérité passée s'est construite sur la proximité du canal. En 2000, l'ancien moulin a cessé son activité pour accueillir une Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés.

b) Les usines et fabriques

Des industries sont également présentes dans les communes : une papeterie, **une briqueterie**, une filature dont on distingue encore les ruines et une tannerie étaient en activité à Perrancey-lès-Vieux-Moulins ; trois fromageries (coopérative à Hûmes, industrielle et familiale à Jorquenay, industrielle à Peigney), une scierie et une brasserie à Hûmes :

La Brasserie-Malterie de Hûmes, XIX^{ème}, 10 rue du 152^{ème} Régiment d'Infanterie, Hûmes. La brasserie est mentionnée dès 1822 ; elle sera agrandie plusieurs fois au XIX^{ème} siècle avec notamment la construction de caves et d'une glacière. La société en nom collectif de Brasserie et Malterie de Hûmes est créée en 1920 et passe en S.A. des Grandes Brasseries de Hûmes en 1922. L'activité cessera dans les années 1960 et une grande partie des bâtiments sera détruite dans les années 1980. Il ne reste aujourd'hui que le logement patronal, la cour, la glacière et un atelier de fabrication.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

L'usine Elnor, 1^{ère} moitié XX^{ème}, 11 rue Champ David, Peigney. L'ancien site d'affinage devenu coopérative de Sodiaal Union, désormais Entremont Alliance depuis 1993, est l'une des plus importantes laiteries de Haute-Marne. Le plus ancien bâtiment date du milieu du XX^{ème} siècle. L'impact paysager de l'usine est très important dans la vallée de la Marne.

Le patrimoine industriel est également visible dans les faubourgs autour de Langres : **la scierie du Moulin Rouge** sur la Marne à la limite de Champigny-les-Langres, **des tuileries**, une laiterie ou encore **une usine des eaux à Brévoines** et **une faïencerie aux Auges** :

L'ancienne faïencerie des Auges, 3^e quart XVIII^{ème}, inscrit MH 19.08.1986, rue des Auges, Langres. La faïencerie des Auges ou des Oges fut construite en 1758 (date portée), illustrée jusqu'à la Révolution par la production du faïencier Nicolas Arnoult aîné. Les vestiges retrouvés du four, de type four couché, sont antérieurs à 1847, date de la cessation d'activité de cet atelier, transformé en grange.

A Saints-Geosmes, **une ancienne tuilerie** à la limite du territoire de Langres ainsi qu'**un ancien moulin** se trouvaient à mi-coteau, à l'ouest, côté Bonnelle.

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL



Moulin des Pères de Vieux-Moulins



Brasserie-malterie de Hûmes



Usine Elnor de Peigney

3.1.1.3. Les ouvrages hydrauliques et/ou d'infrastructure

a) Les lavoirs et les fontaines
Sur la commune de Langres, on distingue les fontaines et lavoirs dont certaines sont protégées. Elles sont disposées tout autour de la cité et un parcours de découverte leur est totalement dédié :

La fontaine de la Grenouille, XVII^{ème}, classée MH 13.08.1906, promenade de Blanchefontaine, Langres. Il semble bien que la promenade ainsi que la fontaine qui lui a donné son nom furent réalisées en même temps au milieu du XVII^{ème} siècle. La construction de la « grotte » (l'édicule abritant la source) et des deux bassins supérieurs en terrasse pourrait dater de 1657. En 1678, on décida de réaliser « un bassin avec un jet d'eau en la fontaine Blanche, au-dessous du dernier ». La disposition des trois bassins successifs à flanc de pente que l'on peut encore voir date donc de la fin du XVII^{ème} siècle. En 1755 et 1758, l'architecte Claude Forgeot et le sculpteur Clément Jayet collaborèrent pour donner à cette fontaine l'esthétique qu'elle a conservée. La grotte fut entièrement reconstruite, ornée de « rocaille » et de statues (dont la fameuse grenouille en bronze donnant son nom à la fontaine). Les bassins, terrasses et escaliers furent également restaurés.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La fontaine du Trou, XVII^{ème}, avenue de la gare de la Bonnelle, Langres. Plus éloignée que la plupart des autres fontaines, possédant un caractère pratique, cette fontaine attestée depuis le XVII^{ème} siècle n'a pas la même place dans les usages locaux. Les travaux de 1826 aménagent un conduit voûté captant l'eau ; de là, elle alimente un lavoir à un seul bassin originellement couvert d'une toiture.

La fontaine aux Fées, inscrite MH 23.12.1925, rue de la fontaine aux fées, Langres. Située sur le flanc ouest du plateau, à une centaine de mètres au pied de la tour Navarre, la fontaine aux fées est fréquentée depuis l'époque gallo-romaine. Discrète et modeste, cette fontaine est constituée d'un conduit voûté formant captage et fermé par une grille. De là, l'eau s'écoule dans un petit bassin rectangulaire avant de s'écouler en direction de la Bonnelle.

La fontaine du Président, XVII^{ème}, rue Louis Massotte, Langres. Située à l'ouest de la ville dans le quartier Saint-Didier, la fontaine du Président est la seule à avoir conservé son lavoir couvert. La source captée par un conduit voûté (en partie comblé) alimente un lavoir à double bassin facilitant le rinçage. Les banquettes de pierre disposées autour du lavoir permettaient aux lavandières de poser leur hotte chargée du linge à laver.

LES OUVRAGES HYDRAULIQUES



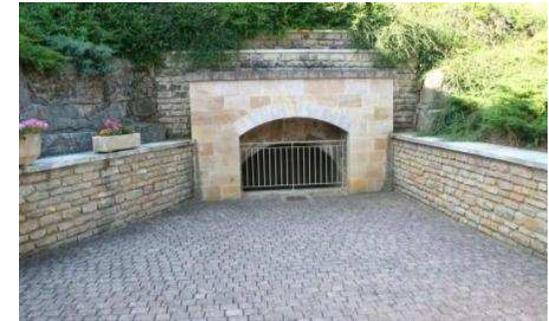
Fontaine de Président à Langres



Fontaine de Pisse-doux de Vieux-Moulins



Lavoir rue du 152^{ème} Régiment d'Infanterie à Hûmes



Fontaine rue de la fontaine à Peigney



Fontaines à Champigny et Peigney



Fontaine Saint-Didier à Langres

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La fontaine Saint-Didier, 1753-1756, la Belle Allée, Langres. La fontaine actuelle date du XVIII^{ème} siècle. Elle se compose d'un mur en pierre de taille masquant deux salles voûtées constituant des bassins de captage. De là, l'eau s'écoule par un robinet anthropomorphe en bronze vers un abreuvoir où pouvaient se désaltérer les animaux. La statuette conservée dans la niche représente saint Mammès, le saint patron du diocèse de Langres.

La fontaine Saint-Nicolas, médiévale restaurée au XVII^{ème}, allée des marronniers, Langres. Elle se situe au nord de la ville, à proximité de la porte Longe-Porte. Entretien tout au long de la période médiévale, cette fontaine a bénéficié de travaux de rénovation au XVII^{ème} siècle puis en 1785. A la fin du XVIII^{ème} siècle, le réaménagement s'est effectué dans le style de l'époque : le classicisme. La composition du monument est symétrique ; deux pilastres encadrent deux niches d'où l'eau s'écoule. Des rigoles aménagées dans le sol conduisent ensuite l'eau jusqu'à un abreuvoir d'où elle s'écoule jusqu'à un mur de soutènement de la route actuelle.

- **La fontaine Saint-Antoine**, 4^e quart XVIII^{ème}, sentier de la fontaine Saint-Antoine, Langres. Située à l'angle Nord-est de la ville, au pied de la tour Piquante, elle fût reconstruite en 1773 par Claude Forgeot (architecte de la fontaine la Grenouille).

Le monument est constitué d'un petit bâtiment rectangulaire couvert de pierre de taille formant une toiture à deux pans. L'eau s'écoule par un robinet en bronze dans un petit bassin surmonté d'une niche décorée d'un cartouche. L'eau rejoint ensuite un lavoir à deux bassins ; le bassin le plus éloigné de la source servait à laver le linge, le bassin le plus proche, bénéficiant d'une eau plus rapidement renouvelée, servait à le rincer.

- **La fontaine des Trois Rois**, côte des 3 rois, Langres. Cette fontaine située plein est desservait le quartier de Louot, particulièrement propice au maraîchage en raison de son orientation. Elle possède un abreuvoir accolé d'un pédiluve permettant aux chevaux de se détendre après avoir gravi la pente particulièrement raide. Ce « gué » a entièrement conservé son pavage d'origine et son mur de clôture en pierre de taille.

D'autres fontaines sont également implantées dans les faubourgs :

- à Brévoines, **une source** ainsi qu'**une fontaine-abreuvoir** prennent place à l'entrée de la rue Hubert Gillot dans le village tandis qu'**un lavoir** daté de 1885 s'implante le long de la rue de la parcheminerie

- à Buzon, **un réservoir** est situé chemin de Saint-Brice ;

- à Saint-Didier, **une fontaine** ornée d'une grenouille en pierre alimente un particulier rue de Nancy et, rue des lavandières, **un lavoir** entouré de banquettes permettait aux femmes du faubourg de laver leur linge.

- aux Auges se trouve **un ancien lavoir-abreuvoir** et **une borne-fontaine**, située rue des Auges, qui était particulièrement utile aux artisans faïenciers regroupés ici. Ceux-ci profitaient ainsi de la topographie favorable au captage des premières sources indispensables à la préparation des terres.

- à Corlée enfin, on rencontre **une fontaine-abreuvoir** rue de la fontaine.

Le village de Saints-Geosmes possède des **fontaines-lavoirs** dont une en contrebas de la rue de la Fontaine, autrefois en partie couverte, et une autre dite **fontaine des Malades**, non loin de l'ancienne maladrerie aujourd'hui disparu (le lieu-dit existe toujours).

Plusieurs fontaines, lavoirs et abreuvoirs ont été identifiés sur la commune de Perrancey-lès-Vieux-Moulins :

La fontaine aux Clercs, XIX^{ème}, rue de la Fontaine aux Clercs, Perrancey.

La fontaine de la Charité, Vieux-Moulins.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

La fontaine de Pisse doux, 1^e quart du XIX^{ème}, place de la fontaine, Vieux-Moulins. Le lavoir a été édifié en 1912.

La fontaine lavoir sur la place de Perrancey, 1790, rue Haute, Perrancey.

La fontaine Prodhon Robert, XIX^{ème}, Grande rue, Perrancey.

- L'abreuvoir de Vieux-Moulins, XIX^{ème}, Vieux-Moulins.

La commune de Hûmes-Jorquenay dénombre plusieurs fontaines, et lavoirs. On mentionnera :

La fontaine de Saint-Vinebaud, XVIII^{ème}, rue de la fontaine Saint-Vinebaud, Hûmes.

Deux lavoirs, XIX^{ème}, Hûmes. Le lavoir situé près de la mairie, encore couvert de tuiles violon, a été transformé en bibliothèque.

A Champigny-les-Langres, on ne compte qu'**une fontaine-abreuvoir**, située place de la Fontaine, datée de 1831. Les autres fontaines que comptait encore la commune au début du XX^{ème} ont disparu.

Peigney est dotée de **deux fontaines** du XIX^{ème} siècle situées rue de la fontaine. Celle qui donne son nom à la rue a été l'objet d'un aménagement récent.

b) Les ouvrages de franchissement et de réseaux

A Langres plusieurs ponts sont remarquables :

- le premier, **le pont de Blanchefontaine** situé dans l'axe de la promenade qui lui a donné son nom, permet de franchir les courtines de la citadelle. Ce pont suspendu, daté de 1851, possède un tablier en bois et des câbles en acier d'origine.

- le deuxième, formé d'une arche en pierre ornée d'une corniche et d'un garde-corps en fer forgé, traverse la Bonnelle rue de la fontaine aux fées à Buzon.

- le troisième enfin est **un pont à poutre** avec tablier métallique et culée verticale en pierre de taille. Situé à proximité des quartiers neufs, il prend place au début de l'avenue de la gare de la Bonnelle, et a été construit au moment de la réalisation de la dite gare, dans les années 1880, pour franchir la rue du pré Buzon.

Ce dernier trouve son double à Saints-Geosmes : **un pont à poutre** construit à la même époque et sur le même modèle que le précédent s'élève au-dessus de l'actuelle voie verte (ancienne voie ferrée de la ligne Langres-Dijon).

LES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT



Pont sur la Marne à Hûmes



Pont sur la Mouche à Hûmes



Pont Tournant de Jorquenay

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Pont sur la Marne à Champigny



Pont sur la Marne à Peigney



Pont de la Planchotte de Peigney

Hûmes-Jorquenay compte trois ponts remarquables :

Le pont de la Marne, antérieur à 1818, rue de la Gare, Hûmes.

Le pont de la Mouche, antérieur à 1864, rue du 152^{ème} Régiment d'Infanterie, Hûmes. Il est remarquable pour ses cinq voûtes de pierre en plein cintre (demi-cercle complet).

Le pont tournant, 1893, place du pont tournant, Jorquenay. Construit sur le canal de la Marne à la Saône, cet ouvrage métallique permet le passage des bateaux en tournant horizontalement son tablier pour le présenter dans l'axe du canal.

A Champigny-les-Langres, outre l'ensemble actuel de ponts franchissant la voie ferrée, la Marne puis le canal, se trouve un vieux pont en pierre :

Le pont de Marne, antérieur à 1818, est situé sur un des passages les plus anciens du site, sur le tracé de la voie romaine de Trèves. Il s'agit d'un pont en pierre à deux arches franchissant la Marne.

Le pont de Champigny trouve son jumeau à Peigney, exactement sur le passage de la voie romaine de Strasbourg :

Le pont de la Marne, antérieur à 1818, est doté de deux arches en pierre et sert toujours de passage à la route de Peigney.

Le pont de la Planchotte, début XX^{ème}, est situé à proximité immédiate du premier. Ce pont métallique franchit d'une seule arche le canal de la Marne à la Saône. Situé à une altitude plus élevée que son voisin (à cause du canal), il rompt l'alignement avec la voie romaine pour permettre à la route de relier les deux ponts.

A Vieux-Moulins enfin **un vieux pont de pierre** avec deux arcs traverse la Mouche au niveau de l'ancienne filature.

c) Les écluses

L'aire d'étude compte quatre écluses qui accompagnent la construction des maisons éclusières. Implantées sur le canal de la Marne à la Saône pour le rendre navigable et permettre aux bateaux de franchir des dénivellations, elles comprennent un sas rectangulaire de dimensions régulières (40 x 5 m) dans lequel on peut faire varier le niveau de l'eau. Il est isolé des biefs amont et aval par des portes busquées munies de vanes appelées « ventelles ».

La commune d' Hûmes-Jorquenay compte deux écluses de ce type :

L'écluse de Hûmes, 4^{ème} quart du XIX^{ème}, rue de la gare, Hûmes.

L'écluse de Jorquenay, 4^{ème} quart du XIX^{ème}, rue des Tilleuls, Jorquenay.

Champigny-les-Langres ne compte qu'une écluse :

L'écluse du Moulin Rouge, 4^{ème} quart du XIX^{ème}, faubourg du Moulin Rouge.

Peigney aussi n'est dotée que d'une écluse de ce type :

L'écluse du Moulin Chapeau, 4^{ème} quart du XIX^{ème}, située au lieu-dit la Planchotte.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

d) Les gares

La commune de Langres-Corlée a vu se construire **deux gares de voyageurs** au XIX^{ème} siècle. L'une à « Langres-Marne » le long de la ligne Paris-Mulhouse ; cette gare datée de 1857 est toujours en service. L'autre à « Langres-ville », aussi appelée gare de la Bonnelle, le long de la ligne Langres-Dijon ; cette dernière construite dans les années 1880 est désaffectée.

L'architecture de ces deux gares présente certaines similitudes : sobre, monumentale et symétrique, elle est constituée d'un corps central, construction sur deux niveaux qui est aussi l'entrée principale dans le hall d'accueil de la gare, et de deux ailes latérales, à rez-de-chaussée, où se répartissent tout en longueur les différents services de la compagnie de chemin de fer. Les façades sont enduites et quelques peu moulurées. Une corniche assez simple, un ou plusieurs bandeaux horizontaux et verticaux, des chaînages d'angle affirmés et des encadrements de baies saillants composent et mettent en relief les façades.

En plus d'une gare de triage qui assurait le triage des wagons à Jorquenay, la commune de Hûmes-Jorquenay est dotée d'une halte-gare à Hûmes le long de la voie ferrée (ligne de chemin de fer de Paris à Mulhouse) :

La gare de Hûmes, 2^{ème} moitié du XIX^{ème}, 3 rue de la Gare, Hûmes La halte-gare n'accueille plus de voyageurs, plus aucun train ne s'arrêtant à Hûmes, et sert aujourd'hui d'atelier.

Fait marquant d'une période de développement du rail, de très nombreuses haltes en complément des stations construites dès le milieu des années 1860, desservent des localités moins importantes. Cette mesure devait permettre une meilleure desserte des populations rurales, notamment les jours de foires et de marchés. D'ailleurs beaucoup d'entre elles furent demandées par l'intermédiaire de pétitions par les populations concernées.



Gare de Langres Marne



Gare de Langres Ville

3.1.1.4. Le patrimoine militaire

a) La citadelle

La citadelle, dernière de son type en France, est construite de 1842 à 1850, afin de barrer définitivement l'accès à l'éperon par le sud. Ce grand projet, essentiellement conduit sous la responsabilité du commandant Chauchard (chef du Génie de Langres de 1841 à 1848) et construit sur un terrain totalisant 79 hectares d'emprise militaire, s'étire sur près de quatre kilomètres et occupe pour l'essentiel le site d'une nécropole gallo-romaine. Huit bastions lui ont donné une forme étoilée.

La citadelle est accessible au nord comme au sud par deux portes autrefois équipées d'un double pont-levis. Elle est traversée par la route conduisant à Dijon ; conséquence de la création de chicanes d'accès, cet axe (ancienne voie de Lyon) fut déplacé de quelques dizaines de mètres, vers l'est, entre les deux portes évoquées.

Quatre casernes, pour 750 hommes chacune, encadrent la place d'Armes de 3,5 hectares. Entièrement voûtées avec terrasses surmontées de massifs en terre, elles étaient à l'épreuve des bombes. Chaque caserne était pourvue d'une cuisine et d'un bloc sanitaire attenant.

Hôpital (capacité de 140 lits), manutention, magasins à vivres, arsenal et logements des officiers ont quant à eux été créés à l'est de la route de Dijon.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

A l'écart des lieux d'exercice, de logement et de travail, trois poudrières furent établies dans autant de bastions, afin d'y stocker 200 tonnes de poudre. Deux supplémentaires furent construites à la fin du XIX^{ème} siècle. Enfin, deux ouvrages bastionnés à deux faces, ou lunettes, furent construits en avant de la citadelle pour en contrôler l'accès sud.

En 1875, le long de la route de Dijon, sont édifiés cinq magasins à ossature métallique et en 1930, le côté sud de la place d'armes se voit compléter par des bâtiments réservés à une compagnie de gardes mobiles.

La gamme des matériaux employés dans la construction fût restreinte : pierre de taille pour l'enceinte et l'arsenal, moellons enduits pour la plupart des autres bâtiments, où l'utilisation de la pierre de taille s'est limitée aux encadrements des baies, ainsi qu'aux chaînes d'angle. L'horizontalité des casernes est accentuée par des bandeaux qui, placés à l'appui des fenêtres, soulignent les différents niveaux.

Fin 1996, le 711^e Groupement des Essences fut transféré à Chalon-sur-Saône. La municipalité acquit alors l'ensemble du quartier Turenne, à l'ouest de la route de Dijon. La ville devient propriétaire d'un domaine foncier et bâti à la fois vaste (une vingtaine d'hectares) et de grande qualité. Depuis, près de la moitié de cet ensemble est en cours de reconversion.

LE PATRIMOINE MILITAIRE



Magasins de la citadelle de Langres



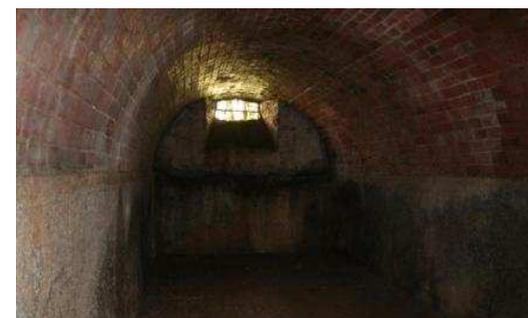
Entrée du fort de Peigney



Bastion de la citadelle de Langres



Entrée bétonnée de l'ouvrage d'infanterie de Perrancey



Ouvrage d'infanterie de Perrancey vu de l'intérieur d'une casemate



Fossé et escarpe du fort de la Bonnelle

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

b) Les forts et les fortifications de campagne

Avec l'apparition de l'artillerie rayée, la citadelle ne suffit plus pour défendre Langres. Il faut élargir le périmètre de protection à plusieurs kilomètres en avant du corps de place au moyen de la construction de forts et fortifications de campagne.

Ainsi, la commune de Saints-Geosmes est dotée de deux forts appartenant à la première ceinture fortifiée (1868-1871) :

Le fort de la Bonnelle, 1868-1872, Saints-Geosmes. Implanté au sud du plateau de Buzon sur un promontoire de 461 m, à 2 500 m au Sud-ouest de la citadelle de Langres, son rôle est d'assurer la défense du plateau situé au sud de la citadelle et de contrôler la route de Dijon. A l'origine, l'ouvrage de la Bonnelle est un fort en forme de trapèze qui présente les caractéristiques propres à la dernière génération de forts bastionnés. Cet aspect primitif de l'ouvrage a été grandement modifié par les travaux entrepris en 1884-1885, transformant le fort bastionné en un fort de type " Séré de Rivières ". Les travaux les plus importants concernent le parapet bas, élargi afin de multiplier les emplacements de tir ainsi que la création de nouveaux espaces voûtés qui ont permis la réalisation de magasins souterrains destinés à l'artillerie et aux subsistances, ainsi que d'un magasin à poudre, libérant à l'intérieur du fort des casemates nécessaires au logement de troupes plus nombreuses.

Le fort de la Marnotte, 1870, Champ Poutey, Saints-Geosmes. Etudié simultanément avec le fort de la Bonnelle, la construction du fort n'est restée qu'en projet. Durant la guerre de 1870-71, des terrassements y ont été réalisés, constituant une place pour l'artillerie et une succession de fossés protecteurs. Modifié en 1873 en tant qu'annexe du fort de la Bonnelle, il ne subsiste aujourd'hui que des levées de terre dans un pré.

Depuis la commune de Peigney, le front Est du camp retranché est couvert à courte portée par un fort situé sur l'ancienne voie romaine de Strasbourg :

Le fort de Peigney, 1869, en l'Orme, Peigney. Implanté à 2 200 m au Nord-est de Langres, il s'agit d'un des deux premiers forts (avec le fort de la Bonnelle) détachés de la place forte. Modernisé en 1875, il adopte la forme d'un trapèze bastionné, doté d'un cavalier et protégé par de larges fossés. Ces fossés sont défendus depuis les bastions qui forment une crête de feu supérieure. Il était conçu pour accueillir 800 hommes.

Sur la commune de Perrancey-lès-Vieux Moulins, deux fortins ou fortifications de campagne, ont été réalisés pour couvrir le front occidental de la place de Langres :

Les ouvrages de Buzon et de Brévoines, 2^{ème} moitié XIX^{ème}, Perrancey-lès-Vieux-Moulins.

Ces ouvrages sont respectivement implantés à 1 500 m et 2 500 m du corps de place et, alors que le premier appartient à la première ceinture de fortifications (1868-1871), le deuxième participe au système Séré de Rivières de la deuxième ceinture fortifiée (1875-1885). Ils sont constitués de banquettes de tir en terre et entourés par des fossés taillés dans le rocher. Ces ouvrages, dont le plan est toujours lisible dans le sol, sont à compter au nombre des rares vestiges (avec l'ouvrage de la Marnotte) de fortifications de campagne conservés en France.

A Hûmes-Jorquenay enfin, une batterie couvre depuis sa position les vallées de la Marne et de la Mouche :

La batterie de Hûmes, 4^e quart du XIX^{ème}, la Pointe de Diamant, Hûmes. Construite en 1877, elle se situe à 1 Km au Nord du fort de la Pointe de Diamant et était prévue pour accueillir trente hommes, c'est-à-dire que l'emplacement était aménagé pour recevoir un groupe de trente canons tirant dans une direction commune.

c) Les ouvrages enterrés

Le camp retranché de Langres connaît de nouveaux aménagements de 1888 à 1905 pour contrer la puissance de l'obus-torpille en acier : les défenseurs et les pièces d'artillerie des forts de la ceinture fortifiée doivent impérativement être dispersés dans des ouvrages intermédiaires **enterrés et bétonnés**.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Ainsi des ouvrages d'infanterie et des magasins à poudre souterrains - ou magasins-cavernes - sont ajoutés au camp retranché de Langres. Ils sont répartis en grands secteurs défensifs autour des forts qui ne servent plus que de réduits.

Les ouvrages d'infanterie

Les ouvrages d'infanterie, au plan en forme de haricot, sont creusés sous plusieurs mètres de roc. Seules leurs deux entrées, protégées par un bétonnage non armé, dépassent du sol.

Ces ouvrages sont en outre entourés par une banquette de tir puis un fossé taillé dans le rocher. Ils ne possèdent pas de flanquement, leur défense rapprochée s'effectuant à l'aide de grenades à mains. On y accède au moyen d'un pont-mobile.

A l'intérieur, l'ouvrage comporte des casemates permettant le logement d'une demi-compagnie ainsi qu'une citerne. Deux escaliers permettent d'accéder à la galerie continue desservant les casemates enterrées. Ces pièces captent la lumière du jour au moyen de fenêtres précédées de fossés-diamant.

Les communes d'Hûmes-Jorquenay et de Perrancey-les-Vieux-Moulins totalisent trois ouvrages de ce type :

L'ouvrage de Jorquenay, 4^{ème} quart XIX^{ème}, en Rochery, Jorquenay. Petit ouvrage d'infanterie creusé dans le roc avec deux entrées bétonnées.

L'ouvrage de Perrancey, 4^{ème} quart XIX^{ème}, sur le Hye, Perrancey. Petit ouvrage d'infanterie creusé sur les hauteurs du village, dans le roc du plateau. Construit en 1889, il comporte deux entrées et pouvait accueillir une cinquantaine d'hommes.

L'ouvrage du Fay, 4^{ème} quart XIX^{ème}, haut de Hachet, Vieux-Moulins. Ce petit ouvrage d'infanterie fut construit à 1 800 m à l'est du village, sur les hauteurs du plateau de Langres en 1888. Il présente deux petits abris de section et une superbe grille à l'entrée.

Les magasins-cavernes

Les magasins-cavernes, aussi appelés magasin à poudre ou simplement poudrière, sont des ouvrages souterrains pouvant atteindre 100 m², construits sous la roche pour résister aux bombardements de l'obus-torpille. Un corps de garde en contrôle l'accès protégé par une cour délimitée par des murs en maçonnerie. La façade extérieure du magasin est traitée en maçonnerie de moellons. Ces ouvrages comportent également deux galeries d'entrée creusées dans le roc ; celles-ci desservent des magasins de chargement et, au fond, le magasin à poudre proprement dit, précédé d'un vestibule.

Les communes de Langres-Corlée, Saint-Geosmes et Hûmes-Jorquenay comptent chacune une caverne de ce type :

Le magasin à poudre de Brévoines, 4^{ème} quart XIX^{ème}, Brévoines. Magasin de second échelon construit, sous roc, vers 1890 à l'ouest de la ville de Langres.

Le magasin à poudre de la Bonnelle, 4^{ème} quart XIX^{ème}, Saints-Geosmes. Ce magasin de second échelon est construit, sous roc, vers 1890, à 600 m à l'ouest du fort de la Bonnelle.

Le magasin à poudre de Jorquenay, 4^{ème} quart XIX^{ème}, sous les Coteaux, Jorquenay. Magasin-caverne de second échelon construit, sous roc, vers 1890, et situé à 300 m au Sud-est de l'ouvrage d'infanterie de Jorquenay. Il présente encore aujourd'hui d'intéressantes infrastructures intérieures pour le rangement.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.2. La datation

3.1.2.1. Le patrimoine antérieur à 1818 (cadastre napoléonien)

Ces éléments d'architecture dont certains remontent à l'époque médiévale, donc les plus anciens des communes, représentent 43% du patrimoine recensé. Il s'agit principalement de l'architecture prestigieuse des églises, de quelques édifices en moellons datables du XVIII^{ème} siècle et de croix monumentales, de fontaines et de ponts en pierre. Leur nombre est certainement sous-estimé, des réalignements et modifications ultérieures ayant modifié nombre de façades sans toucher aux fondations.

3.1.2.2. Le patrimoine du XIX^{ème} siècle

Deuxième période la plus importante en volume d'éléments recensés (30% du patrimoine recensé), le XIX^{ème} siècle a profondément marqué les villages en renouvelant le bâti. Toutes les rues des centre-villages comportent des constructions de ce siècle fécond : restructuration du tissu (remplacement de maisons modestes), avec élévation des étages, réalignements de nombreuses voies.

Il concerne des équipements, maisons et fermes en moellons et pierre de taille mais aussi des ouvrages hydrauliques et d'infrastructure (pont, gare, écluse, etc.) apparus lors de la construction du canal et de la voie ferrée ainsi que des forts et des ouvrages de protections qui se sont multipliés au sortir des guerres napoléoniennes.

3.1.2.3. Le patrimoine de la fin du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècle

20% du patrimoine a été daté au début du XX^{ème} siècle. Certains de ces éléments pourraient même remonter à la fin du XIX^{ème} siècle.

Il s'agit de plusieurs édifices en moellons et pierre de taille qui s'apparentent au patrimoine du XIX^{ème} siècle auquel ils empruntent mode constructif et composition des façades. Ils se distinguent cependant par l'utilisation de nouveaux matériaux (brique ou ciment) dans la construction des agrandissements ou des encadrements de baies.

3.1.2.4. Le patrimoine de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle

La seconde moitié du XX^{ème} siècle est également représentée dans le patrimoine architectural des communes, et a laissé quelques éléments notables (maisons de pêcheurs, croix monumentales, monuments aux morts). Cette période représente 7% du patrimoine recensé.

Il semble donc que la majorité des éléments recensés soit concentrée sur une période allant de 1820 à 1930. Les dates estimées des éléments recensés sont cartographiées en annexe.



Eglise de Champigny - XIII^{ème} siècle



Lavoir de Hûmes à piliers de fonte fin du XIX^{ème} siècle



Eglise du quartier Turennes à Langres XX^{ème} siècle

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.3. Les matériaux de structure des constructions

3.1.3.1. Le moellon

On compte 380 cas de constructions en moellons parmi le patrimoine bâti recensé parmi lesquels 83 de ces bâtiments ont des moellons apparents, et 297 recouverts d'un enduit.

Le manque de bonne pierre de taille et son coût d'extraction expliquent que dans les communes presque toutes les maisons antérieures au début du XX^{ème} siècle sont en moellon, matériau traditionnellement usité dans la demeure. Signe du maintien en campagne de la tradition vernaculaire, la construction en moellons est associée à des murs de refend en pierre. Les rares maisons construites en pierre de taille comportent habituellement des façades arrière en moellons. La pierre était extraite des carrières calcaires locales. Les blocs sont plutôt de petit appareillage, d'une vingtaine de centimètres de haut maximum.

Les plus anciennes maisons remontent aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Les décors sculptés sont presque inexistants.

Le moellon est généralement associé à d'autres matériaux pour former les chaînes d'angle des constructions ainsi que les encadrements de baies (linteau, pied-droit et appui). Il s'agit le plus souvent de pierre de taille mais parfois également de brique, voire plus rarement de ciment pour les reprises et les constructions qui datent du début du XX^{ème} siècle.

On enduisait certaines façades dès le milieu du XIX^{ème} siècle, puis plus systématiquement à partir du début du XX^{ème} siècle, pour des raisons esthétiques.



Ferme en moellons Grande rue à Perrancey



Ferme en moellons rue Pierre Durand à Champigny



Ferme en moellons à Vieux-Moulins

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.3.2. La pierre de taille

Trente-et-un cas d'édifices dont les façades principales affichent une structure apparente en pierre de taille ont été recensés.

Ce matériau noble est fréquemment utilisé dans l'architecture religieuse des églises et des croix monumentales mais aussi dans les monuments commémoratifs, les ouvrages de franchissement (ponts) et les fontaines (on en dénombre ainsi soixante-dix-neuf éléments).



Façade en pierre de taille rue du 152ème R.I. à Hûmes



Chœur de l'église de Peigney en pierre de taille



Croix et calvaire en pierre

3.1.3.3. La pierre sèche

Quatre cas de constructions en pierre sèche ont été recensés.

Il s'agit des abris découverts sur le site de Chardonville (commune de Perrancey-lès-Vieux-Moulins) :

La chapelle de Chardonville, début XIX^{ème}, site de Chardonville, Perrancey. Cette étrange construction est un édifice non fonctionnel, ne se rattachant à aucun type connu. Etablie sur des lieux appartenant au grand séminaire de Langres de l'époque, cette construction est le résultat d'une réalisation collective des nombreux élèves séminaristes. Elle comprend une rotonde basse et massive soutenue par six colonnes, elles-mêmes soutenant une coupole percée ; de chaque côté, d'étroites cellules voûtées en encorbellement, le tout construit sur cave voûtée, sorte de crypte constituée d'alvéoles. Un escalier étroit donne accès au souterrain.

L'abri circulaire, début XIX^{ème}, site de Chardonville, Perrancey. Abri à voûte percée montée en encorbellement, appelé certainement à tort « glacière ». Comme la chapelle, il est recouvert d'une importante épaisseur de terre en forme de tumulus.

Deux citernes, début XIX^{ème}, site de Chardonville, Perrancey.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Abris circulaire voûté en pierre sèche



Chapelle de Chardonville construite en pierre sèche



Voûte en encorbellement de la chapelle montée en pierre sèche

La maçonnerie en pierre sèche est une technique de construction consistant à assembler, sans aucun mortier liant, des moellons, des plaquettes, des blocs, des dalles, bruts ou ébauchés, pour monter un mur extérieur ou des murs d'habitations rurales temporaires ou saisonnières et de bâtiments annexes.

Le matériau d'élection de ce type de maçonnerie est généralement un matériau provenant de zones proches de la surface du sol, soit issu du dérochement lors de l'établissement de champs ou de terrasses, soit provenant de l'épierrement des parcelles cultivées. En région calcaire, comme c'est le cas ici, ce matériau provient de la partie superficielle du socle rocheux, laquelle, sous l'effet du gel périglaciaire il y a plusieurs dizaines de millénaires, s'est clivée en strates et fracturée en blocs arrondis, en dalles, en plaquettes, etc., en conformité avec sa structure. Ce n'est donc pas un matériau de qualité comme la pierre de taille qui vient de bancs plus profonds : il est, en règle générale, friable, gélif, peu résistant.

Outre ces constructions, le territoire des communes possède un riche patrimoine en pierre sèche, constitué par quelques meurgers séparant anciennement les champs, de très nombreux murs extérieurs et des constructions (type amphithéâtres, escargots) appartenant d'avantage au patrimoine paysager que strictement architectural (cf. IV. PATRIMOINE PAYSAGER).



Maison de pêcheurs en béton impasse de la Rochette à Perrancey



Maison de pêcheurs en béton rue de la côte de Recey à Peigney



Eglise à structure béton du faubourg Saint-Gilles à Langres

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.3.4. Le béton

Soixante-et-un cas ont été recensés. Ils sont essentiellement de style moderne et représentés par les maisons de pêcheurs construites dans les années d'après-guerre à Peigney et Perrancey.

Le béton est aussi associé à la roche lors de la construction des ouvrages militaires de défense dispersés autour de Langres. En effet, ces ouvrages enterrés sont composés de parties protégées par un bétonnage non armé.

3.1.3.5. Les matériaux de revêtement

56% des structures en moellons sont recouvertes d'enduit, ce qui peut poser un problème de conservation lorsqu'il s'agit d'un enduit au ciment trop imperméable. L'eau se concentre à l'arrière de l'enduit et finit par le détruire par exfoliation, non sans avoir endommagé les pierres taillées d'encadrement éventuellement recouvertes, et abîmé le mortier liant. Si ces enduits couvrants peuvent être nuisibles à la compréhension de la disposition d'origine de la façade, on remarquera que 60% des façades en moellons sont dotées d'encadrements de pierre laissés apparents. 11% des édifices en moellons sont recouverts d'un enduit dit « beurré ». Il s'agit d'un type de mise en œuvre qui protège les joints tout en laissant apparaître le centre saillant des moellons, en « beurrant » effectivement le reste.

L'enduit beurré vient affleurer les surfaces les plus extérieures du parement des pierres et recouvre la totalité des creux du mur.

Ce type d'enduit était généralement utilisé sur des maisons modestes avec un décor de façade simple comme c'était généralement le cas des anciennes fermes des communes concernées.

Certaines de ces fermes ont parfois une ou des façades principales recouvertes d'un enduit couvrant et des pignons recouverts d'un enduit à pierre vue.

Dans 33% des cas recensés le matériau de structure est laissé apparent, que ce soit le moellon ou un autre matériau de structure

De nombreuses façades rénovées s'orientent vers la pierre apparente, par attrait pour un aspect rustique, même si ce type de finition exigeante en temps d'exécution était probablement peu utilisée à l'origine.



Enduit couvrant en ciment – ferme Grande rue à Perrancey



Enduit beurré – ferme rue des acacias à Jorquenay



Moellons laissés apparents - ferme rue des acacias à Jorquenay

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.3.6. Les matériaux de couverture

Les maisons anciennes ont perdu généralement leur matériau de couverture d'origine. Il a été majoritairement remplacé par la tuile mécanique à emboîtement (76% des éléments recensés).

En effet, pour les bâtiments antérieurs à 1818, ce matériau ne peut pas être considéré comme originel ainsi que pour ceux où cette tuile se trouve associée à l'ardoise.

La tuile plate représente 15% des cas recensés. Plus chère que la tuile mécanique, elle est surtout plus esthétique et semble de plus en plus utilisée lors de rénovations des édifices.

L'ardoise ne représente que 3% des cas recensés. Ce petit nombre s'explique par le peu d'édifices bourgeois et d'équipements de prestige du XIX^{ème} siècle qui font, en général, un usage fréquent de ce matériau. Sur le territoire du site patrimonial remarquable, ce sont généralement les églises qui disposent de ce matériau de toiture.

La couverture en plaque ou bande ondulée reste systématique sur les 54 maisons de pêcheurs en béton d'après-guerre recensées.

Quatre cas de lave (pierre plate) ont été recensés. Il s'agit de plaques de calcaire, naturellement délitée et à peine équarries, extraites dans des carrières appelées *lavières*. Elles étaient calées avec un mortier de terre (*l'herbue*).

Les constructions en pierre sèche sont bien entendu recouvertes de laves disposées en encorbellement.



Tuile mécanique à emboîtement – ferme Grande rue à Perrancey



Couverture en ardoise - logement patronal du Moulin Rouge



Tuile plate – ferme Grande rue à Perrancey



Couverture en bande ondulée - maison de pêcheurs à Perrancey

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.4. L'occupation du bâti patrimonial

Le plan de l'occupation du bâti patrimonial fait apparaître une grande homogénéité d'affectation des constructions à la fonction résidentielle (voir en annexe les cartes d'occupation pour chaque commune).

Ainsi parmi les éléments de bâti patrimonial recensés, on en trouve 70% essentiellement consacrés à l'habitat, 4% d'équipements publics, 3% d'activités généralement associées à des fonctions résidentielles (ferme, commerce), 5% voués à des fonctions annexes de grange, d'atelier ou d'entrepôt, 2% sont des églises et 14% sont vacants en totalité.

Ce dernier point est relativement préoccupant quand on sait qu'un bâtiment désaffecté, donc non surveillé, risque de se dégrader très vite. Il y a donc lieu de savoir, pour préserver ce patrimoine, s'il s'agit d'une simple vacance conjoncturelle ou plutôt d'une vacance structurelle.

3.1.5. L'intérêt architectural

Au total, 521 éléments du patrimoine architectural ont été recensés et ont donc fait l'objet d'une fiche descriptive. De multiples critères ont conduit à cette sélection. Les renseignements portés sur la fiche expliquent les raisons du choix.

Comme il a été évoqué au début de cette partie, les éléments du patrimoine architectural des six communes ont été classés selon trois sortes d'intérêt, c'est-à-dire « majeur », « certain », ou « local ».

Sur les 521 éléments d'architecture patrimoniale recensés, 17 ont été reconnus comme d'intérêt majeur (4 %), 75 d'intérêt certain, (15 %), et 414 d'intérêt local (81 %).

A côté d'œuvres remarquables pour lesquelles de nombreux critères militent en faveur de leur sélection (les constructions d'un intérêt « certain » ou « majeur »), le patrimoine des communes est fait d'éléments plus modestes et simples pour lesquels les raisons de sélection sont moins nombreuses. L'addition d'un certain nombre de petits détails qualitatifs, et surtout leur intérêt au sein d'un ensemble déterminé, a plaidé pour leur sélection.

La contribution d'un élément à un ensemble a surtout été un critère important. Les alignements de fermes et de maisons de pêcheurs constituant des ensembles homogènes n'ont généralement pas été dissociés. Dans certains cas, le lien patrimonial qui les unit est davantage de l'ordre du patrimoine urbain et paysager que strictement architectural.

3.2. Les altérations du patrimoine architectural

3.2.1. L'état des constructions

Globalement, on peut dire que les éléments recensés du patrimoine des communes sont en bon état d'entretien (60% des cas recensés). 29% des cas présentent aujourd'hui un aspect médiocre et/ou un manque d'entretien, et nécessitent le plus souvent un simple ravalement. Les cas de mauvais état présentant des pathologies sérieuses (altération des matériaux de structure, fissures, désorganisation ponctuelle de la toiture ou des maçonneries, humidité), sont en petit nombre (9 % des cas). Les cas de ruines, ou de très mauvais état rendant l'édifice inutilisable, sont très rares (7 cas soit 2%).

La pratique des enduits au ciment de ces cinquante dernières années a été nuisible à une bonne conservation des structures en moellons. Quelques maisons en moellons en péril, car restées longtemps vacantes ou mal entretenues, ont dans un passé récent été démolies, laissant la place à une dent creuse.

Une cause de dégradation est la vacance des constructions, responsable de leur mauvais état.

3.2.2. Altérations de la nature de la construction

Beaucoup de constructions constitutives du patrimoine ont perdu leur usage d'origine, devenu obsolète ou disparu. Le nombre de fermes en activité a considérablement diminué (elles se comptent sur les doigts d'une main pour chaque commune), les fonctions d'éclusiers et de gardes-barrières ont été supprimées par l'automatisation des infrastructures ou la présence d'agents mobiles. Les moulins ont fermé, leur activité s'étant déplacé vers des pôles industriels. Enfin, le site de Langres a perdu tout intérêt militaire stratégique, et l'armée a petit à petit quitté le territoire concerné.

Désormais, la majorité des édifices à intérêt patrimonial est dédiée à la fonction de logement (d'autres, comme les ouvrages militaires sont simplement laissés à l'abandon). Inadaptées aux exigences de confort de l'habitat contemporain, ces constructions ont fait l'objet de multiples modifications afin d'habiter des espaces autrefois utilitaires. Dans certains cas, ces transformations impactent l'aspect extérieur de l'édifice et lui font perdre plus ou moins son identité d'origine.

Ce phénomène est d'autant plus marqué lorsque l'édifice appartient à un type répétitif tel qu'il a été décrit plus haut.

3.2.3. Les altérations du patrimoine de l'habitat

a) Les fermes

Il faut d'abord remarquer que la disponibilité et l'offre de matériaux et éléments de construction n'ont bien entendu rien à voir avec ce qu'elles étaient à l'époque d'origine des fermes, et que les formes que prennent les mutations des édifices sont liées à la standardisation des produits. Les fermes anciennes tendent ainsi souvent à se rapprocher de l'apparence des pavillons de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, même si dans certains cas l'intervention sur mesure permet de conserver la structure typologique de la ferme haut-marnaise.

La question de l'enduit est ainsi récurrente. Si l'enduit d'origine à la chaux était appliqué avec une finition beurrée, il a souvent été remplacé par des enduits couvrants au ciment à finition de surface contemporaine.

Récemment, on observe un retour vers la finition à pierre apparente où un jointolement est réalisé soigneusement entre les moellons (la finition beurrée est à la frontière entre un joint très grossier et un enduit partiel).

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Baies et menuiseries

A l'origine, seule une travée étroite et profonde était dédiée à l'habitation, la majeure partie de l'ensemble servant à l'exploitation agricole. L'utilisation de tout le volume pour l'habitat implique de reconverter les espaces utilitaires. Si l'étable s'adapte aisément à sa nouvelle fonction par simple changement des menuiseries, la large ouverture de la grange pose souvent problème, d'autant qu'elle se situe la plupart du temps entre l'habitation et l'étable.

Une altération courante de l'état d'origine se retrouve ainsi régulièrement dans le remplacement des menuiseries. On rencontre une multitude de menuiseries dont l'épaisseur et la partition moderne contrastent avec le cadre environnant. Les coffres de volets-roulants extérieurs, peu nombreux, modifient aussi profondément l'apparence de la baie. Dans quelques rares cas, les menuiseries sont peintes dans des teintes exotiques saturées (le bleu notamment).

Régulièrement, des baies sont ajoutées ou modifiées. Certaines fenêtres (notamment des étables) sont élargies en déplaçant l'encadrement en pierre de taille. Des portes sont partiellement comblées par une allège afin d'en faire des fenêtres. L'encadrement permet de comprendre l'origine de la baie.

Enfin, certaines baies sont percées à travers la maçonnerie, là où elles étaient inutiles (grange et étable). C'est notamment le cas pour les murs pignons aveugles qui sont parfois très modifiés pour y ménager des ouvertures et un accès.

La porte de la grange est un cas particulier. L'espace qui se trouve derrière est utilisé comme garage ou comme extension de l'habitat. Dans le premier cas, le plus souvent, un simple changement de la menuiserie suffit (avec parfois une large imposte). Il arrive que le linteau soit rabaissé et remplacé par un élément de béton armé ou un profilé métallique afin de retrouver une ouverture aux dimensions d'une porte de garage normalisée. Ce faisant, la perception de l'ancienne grange disparaît presque totalement.

LES ALTERATIONS DES FERMES : BAIES ET MENUISERIES



Epaisseur et partition des menuiseries modernes



Coffres de volets-roulants extérieurs



Teinte exotique saturée de menuiseries

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Modifications et ajouts de baies



Bouchage de la porte de la grange



Mur pignon percé de baies



Porte de grange modifiée



Porte de grange repartitionnée



Porte de grange clôturée avec retrait

Dans le second cas, la porte de grange est souvent repartitionnée par une menuiserie dont l'apparence peut être variable. Cette partition peut se faire au droit du mur, à l'emplacement de la porte d'origine, mais aussi par une clôture placée en retrait du mur, formant ainsi un porche couvert qui devient l'entrée principale de l'habitation. Enfin, la porte de grange peut être bouchée pour accueillir des baies de plus petite taille, de dimensions normalisées aisément disponibles dans le commerce.

Les modifications de baies deviennent très préjudiciables à l'édifice lorsqu'elles s'accompagnent d'un enduit de façade couvrant. Lorsque les pierres sont laissées à la vue, un œil exercé peut se baser sur la modénature de façade pour retrouver le partitionnement d'origine. A l'inverse, un enduit recouvrant jusqu'aux encadrements de baies masque totalement les vestiges de l'état d'origine et écarte l'habitation ainsi créée, de la typologie de la ferme qu'elle a été.

Plus rarement, des baies sont créées dans la toiture afin d'occuper l'espace disponible sous celle-ci. Il peut s'agir de vasistas dont l'impact dépend du recul dont on dispose pour observer l'édifice ou de lucarnes pendantes. Ce dernier cas est paradoxal puisque la lucarne est généralement intégrée dans un groupe de baies de l'ancienne habitation, respectant la logique d'origine.

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Son débord sur la toiture n'est cependant pas conforme à la typologie, et risque d'atténuer celle-ci en rapprochant l'apparence de la ferme à celle des pavillons à lucarnes.

LES ALTERATIONS DES FERMES : LES FENETRES DE TOIT



Lucarnes pendantes créées en toiture



Lucarne pendantes et vasistas en toiture

Extensions et annexes

Parfois l'évolution de l'habitat passe par l'ajout d'une extension plus récente et adaptée aux exigences de confort contemporaines.

L'impact de cette extension sur l'édifice ancien dépend du rapport qui est établi entre les deux.

Lorsque l'extension est intégrée parfaitement dans le prolongement du volume d'origine, la compréhension de l'ensemble s'en trouve fortement compliquée. De plus, quand l'enduit recouvre à la fois l'ancienne ferme et l'extension neuve et qu'il n'existe pas de distinction de matériau de toiture, on perd sérieusement la lisibilité du système. A l'inverse, il arrive que la partie habitation d'un ancien corps de ferme soit dotée d'un enduit différent du reste de l'édifice, lui donnant l'apparence d'une extension alors qu'il n'en est rien.

Dans quelques cas, l'extension insérée dans le prolongement de la ferme crée un ressaut sur la toiture de cette dernière afin de se doter d'un étage. Ce cas de figure facilite la compréhension de l'ajout, mais peut être confondu avec certains spécimens de fermes où l'habitation était plus haute que la grange dès l'origine.

Enfin, dans la situation la plus lisible, l'extension est placée en retrait vis-à-vis de la ferme, et crée ainsi un corps de bâtiment distinct.

Parfois, une annexe non destinée à l'habitation est créée et accolée sur un mur pignon. Il s'agit notamment de garages en appentis. Ces annexes peuvent alors contraster fortement avec l'ancienne ferme, par leurs matériaux, ou menuiseries.

LES ALTERATIONS DES FERMES : ANNEXES ET EXTENSIONS



Annexe accolée au mur pignon



Extension dans le prolongement du volume d'origine



Extension créant un ressaut sur la toiture

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL



Extension en retrait du volume d'origine

b) Les maisons de pêcheurs

Plus récentes et plus hétérogènes, les maisons de pêcheurs sont moins exposées à des altérations que les fermes. Elles font toutefois l'objet d'une mutation d'usage, passant de résidence de loisirs temporaire à résidence principale. L'enjeu des transformations réside alors dans l'augmentation de la surface habitable.

Cela peut se faire en surélevant la toiture afin de profiter d'un comble. Dans certains cas, cette surélévation est à l'origine de la construction d'un toit à deux pans, sans rapport avec la typologie du site où le toit à simple pan est la règle. De même, certaines extensions sont construites sur le côté de l'édifice, et sont bâties sur le modèle de la maison pavillonnaire et dotées de deux pans.

Enfin, on remarquera la construction de nombreuses vérandas vitrées sur la terrasse, au-devant de l'habitation.

Bien que distinctes de l'édifice d'origine, elles atténuent fortement le lien important qui existait entre la pièce principale de la maison de pêcheurs et l'extérieur.

Dans la même logique, la terrasse, qui abrite parfois une petite remise, peut s'étendre de façon assez importante pour créer un soubassement accueillant un garage ou des chambres supplémentaires. La terrasse peut ainsi occuper une surface équivalente à celle de la maison.

Les parcelles elles-mêmes sont modifiées et reçoivent des clôtures plus importantes, notamment des haies végétales afin de ménager un bout de jardin à l'abri des regards. La déclivité du terrain permet encore à l'habitation de conserver sa vue sur le lac, dans une logique de « voir sans être vu », à l'opposé de l'implantation initiale qui privilégiait la simplicité et l'ouverture.

LES ALTERATIONS DES MAISONS DE PECHEURS



Surélévation avec forme de toit inadaptée



Extension bâtie sur le modèle pavillonnaire



Construction d'une véranda vitrée sur la terrasse

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

LES ALTERATIONS DU PATRIMOINE MILITAIRE



Percement des bastions de la citadelle



Dégradation du pont du fort de Peigney



Voûtes effondrées et linteaux brûlés dans l'ouvrage de Perrancey

3.2.3.1. Les altérations du patrimoine militaire

a) La citadelle

Délaissée par le sort des armes, la citadelle a subi de sérieux assauts urbains durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Au milieu de la décennie 1950, l'ancien camp retranché et les glacis ouest sont vendus à la ville pour y construire l'ambitieux programme de construction d'immeubles collectifs précédemment évoqué (cf. II. PATRIMOINE URBAIN – Composition urbaine et évolution de l'urbanisation).

Ce programme majeur, en moins d'une vingtaine d'années, a fini par occuper tout le nord et le flanc ouest de la citadelle.

A cette occasion, les fossés de la moitié ouest sont peu à peu comblés, ne laissant apparaître que le sommet des escarpes ; l'intégrité des bastions sud et nord cède au milieu des années 1970 avec la construction de la piscine et des tennis couverts.

Le lien établi entre la citadelle et ses constructions voisines neuves n'est pas évident. L'arrière des immeubles est fait de parkings au revêtement de sol parfois très négligé. Le fossé comblé n'est plus qu'une prairie plus ou moins en friche. Des chemins se taillent un passage brusquement à travers les escarpes pour atteindre le parc créé à l'intérieur de la citadelle.

Sur le versant est de l'ouvrage, une épaisse végétation a colonisé les bastions et fossés, masquant totalement la citadelle à la vue.

b) Les forts et ouvrages militaires

Les ouvrages militaires, devenus obsolètes, n'ont pas trouvé de nouvel usage qui permette de les maintenir en état. Ils se trouvent généralement dans un état d'abandon plus ou moins avancé. Envahis par la végétation, les escarpes maçonnées se dégradent et s'effondrent, les planchers des ponts d'accès aux forts sont fortement altérés, les ouvrages d'infanterie se noient sous les infiltrations d'eau.

Tous ces ouvrages posent un sérieux problème d'accès au public. Isolés et sans surveillance, leurs fossés peu visibles du fait de la végétation demeurent dangereux. Il est évident que les ouvrages souterrains et les casemates, non fermés, sont visités de manière sauvage avec les risques de dégradation que cela comporte. Un incendie important a ainsi détruit une grande partie du cloisonnement de l'ouvrage de Perrancey.

IV. LE PATRIMOINE PAYSAGER

4.1 Les caractéristiques du patrimoine paysager

4.2 Grands ensembles paysagers

4.3 Evolution du paysage

4.4 Les altérations du patrimoine paysager et urbain



4.1. Les caractéristiques du patrimoine paysager

Les alentours de Langres présentent une richesse paysagère unique qui constitue l'un des atouts majeurs du territoire. La particularité du relief, le réseau hydrographique dense, et les interventions humaines d'envergure (réservoirs et canal) ont façonné un paysage de grande qualité, d'autant que la faible densité de population du département a relativement épargné le pays de Langres d'une périurbanisation importante.

4.1.1. Caractérisation du paysage langrois

Le site concerné par la présente étude est caractérisé par le paysage dit du « Langrois ouvert », bien que Perrancey-les-Vieux-Moulins corresponde plus au Langrois dit « forestier », lié à la forêt d'Auberive.

D'une manière plus précise, on distinguera une logique de paysage est/ouest dont le point d'articulation est l'éperon de Langres. Ce découpage est lié à la topographie du site, puisque le plateau de Langres (altitude comprise entre 400 et 500 m) s'arrête après l'éperon de Langres, le territoire à l'est de la ville étant situé en dessous de 400 m d'altitude (330 m pour la Marne). L'exploitation agricole et forestière différente pour chaque site explique le paysage actuel.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

Ainsi, le Langrois ouvert à l'est et au nord de la ville, est formé d'une succession de coteaux exploités en grandes parcelles depuis le remembrement, ce qui a entraîné la suppression de la plupart des haies. Les faibles pentes sont cultivées pour les céréales et les oléagineux tandis que les flancs de coteaux et les fonds de vallées humides où passent les nombreux ruisseaux sont dédiés à l'élevage.

Au sommet des coteaux, on trouve régulièrement de petites aires boisées ainsi que des haies et des bosquets. De même, les coteaux de pente trop élevée ne sont pas exploités ; la végétation a donc pu s'y développer pour former des bandes boisées soulignant le contour du relief. Ce dernier point participe à une excellente lisibilité du paysage. Par ailleurs, la mixité entre la polyculture et l'élevage assure une bonne diversité des parcelles agricoles, dessinant un environnement pittoresque.

A l'ouest de Langres, la vallée de la Bonnelle, relativement encaissée et assez humide, est encore dédiée majoritairement à l'élevage. Il faut remarquer que le village de Brévoines n'a pas subi les modifications radicales du remembrement, les agriculteurs s'étant eux-mêmes échangé leurs terres. De nombreuses haies et bosquets ponctuent le paysage de cette vallée, qui paraît donc très différente de l'est langrois.

Au-dessus de cette vallée, entre Langres et Perrancey, se trouve le « plateau », culminant à presque 500 m, détaché de la vallée de la Bonnelle par une crête marquée par un large bandeau boisé. Difficile à exploiter du fait du socle rocheux affleurant rapidement, ce plateau fut rendu cultivable à force d'épandage d'engrais. On y récolte des céréales. L'est du plateau se distingue par de vastes parcelles dépourvues de haies. A l'ouest, à proximité de Perrancey ainsi qu'au centre du plateau, le terrain devient très difficilement exploitable. De fait, l'agriculture du XX^{ème} siècle a délaissé ce territoire qui s'est donc boisé ponctuellement. Le parcellaire n'ayant pas non plus été retravaillé, on a conservé des parcelles très étroites. Ces deux phénomènes ont dessiné à proximité du fort de Brévoines une série de haies et boqueteaux rectilignes.

4.1.2. Nature et répartition du couvert végétal

La présente étude se limite à l'identification des essences d'arbres et d'arbustes qui constituent la base même de la notion d'espaces boisés. Les essences rencontrées correspondent pour une part à un développement naturel des essences locales, pour l'autre à des plantations volontaires réalisées à diverses périodes du développement territorial des communes.

Les principales essences sont des feuillus qui constituent le réseau de haies, de taillis, de taillis sous futaie, et de futaies régulières exploités comme bois de chauffage : principalement le hêtre, le chêne sessile et pédonculé, le charme, l'alisier blanc et torminal.

La nature des essences plantées a évolué au fil des époques. Au cours du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, les bois et les allées sont plantés de pins, de mélèzes, d'ormes, de tilleuls, de platanes, etc. Les jardins sont plantés d'arbres fruitiers (cerisiers, pommiers, poiriers). Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle au côté de ces végétaux apparaissent des essences, souvent à plus petit développement, issues des nouvelles techniques horticoles, comme les sapins.

La fin du siècle est marquée par le retour aux essences plus naturelles de type saules marsault, merisiers, érables champêtre, etc.

Dans la pratique, des essences spontanées et plantées sont presque toujours associées.

D'un côté, les anciens bois sont plus ou moins envahis par les essences spontanées dont la dynamique de croissance est plus grande que celle des plantations importées ; de l'autre, le développement spontané des végétaux dans les zones de friches ou de trouées sert souvent de base à la structuration des nouveaux espaces boisés.

A Perrancey et Vieux-Moulins, on remarquera que les flancs des vallées de la Mouche et du Lanvau sont recouverts d'une épaisse masse boisée.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

Par ailleurs, l'ensemble des cours d'eau du territoire est bordé par une ripisylve dense qui en souligne les contours sinueux. Les lacs sont eux aussi bordés d'une ceinture végétale.

Les alentours de l'éperon de Langres sont boisés dans des proportions plus ou moins importantes, notamment autour de la citadelle. A l'ouest et à l'est, au pied de la ville fortifiée, s'étendent des vergers et des jardins ouvriers. A l'est, près du faubourg de sous-mur, une petite activité horticole et maraîchère s'est développée.

Au XIX^{ème} siècle, plusieurs plantations d'alignement ont été réalisées autour des ouvrages d'infrastructure entrepris. Le canal de la Marne à la Saône est doté sur chaque rive d'une rangée d'arbres, comme l'allée des Marronniers au nord et à l'est de Langres. Dans la citadelle, l'avenue du 21^{ème} régiment d'infanterie présente aussi un alignement, en partie désordonné. De même, l'accès aux ouvrages militaires sur le plateau à l'ouest se fait par des routes bordées d'alignements d'arbres qu'on retrouve aussi ponctuellement sur le chemin stratégique de la ligne de crête.

On retiendra une constante dans le paysage langrois, qui est le boisement aux abords des éléments paysagers importants : coteaux, crêtes, rivières, lacs. Ce phénomène participe à la lisibilité et à la structure du paysage, mais est mis en péril par une urbanisation récente plus irrationnelle et qui contredit cette organisation.

C'est le cas de la zone des tuileries au pied de la colline des Fourches qui a diminué l'impact de cette colline sur son flanc ouest.

4.1.3. Chemins et itinéraires de randonnées

La richesse et la variété du paysage autour de Langres sont le support de nombreux itinéraires de randonnées.

Le sentier GR 7, qui relie le Ballon d'Alsace à Andorre en suivant la ligne de partage des eaux, passe notamment par Langres. Il débouche dans le territoire de la présente étude par la rive droite du lac de la Liez, rejoint la ville fortifiée qu'il traverse, puis grimpe sur le plateau pour rallier Perrancey avant de continuer vers le sud et Noidant-le-Rocheux.

La via Francigena, chemin de pèlerinage pour Rome depuis l'Angleterre, suit à peu près le même parcours, puisqu'elle arrive de Saint-Martin-les-Langres au nord du lac de la Mouche, puis suit la même ligne ouest-est que le GR 7, de Perrancey au réservoir de la Liez.

Un autre tracé majeur est la voie verte qui est simplement le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer ouest, desservant Langres ville. Reconvertie en piste cyclable en 1999, ce tracé qui débute au Nord-ouest de Langres longe la ville fortifiée et la citadelle avant de traverser Saints-Geosmes et de bifurquer vers le Sud-ouest de l'aire d'étude. On peut la parcourir sur 15 Km jusqu'à Aprey.

A ces trois tracés principaux s'ajoutent ceux qui sont la conséquence de l'aménagement du territoire. Neuf circuits pédestres et sept circuits cyclables sont balisés autour de Langres. Ils s'appuient sur les pourtours des lacs, le chemin de halage du canal, la vallée de la Mouche et les chemins stratégiques militaires. Le plateau de Perrancey dominant la vallée de la Bonnelle, parcouru de multiples chemins agricoles et stratégiques reliés au réservoir de la Mouche, regroupe la majorité des itinéraires, notamment du fait de la qualité de son environnement qui fait l'objet de deux ZNIEFF.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

4.2. Grands ensembles paysagers

Le diagnostic paysager des communes, objet de la présente étude, fait apparaître des points communs sur la plupart d'entre elles tandis que ces similitudes peuvent prendre des formes particulières selon les communes : les tendances générales sont à préciser localement.

Les ensembles paysagers, caractéristiques de l'aire d'étude, sont développés successivement.

4.2.1. Les vallons

Les vallons constituent des milieux d'une grande richesse ; dans ces reliefs plus ou moins profonds où la culture céréalière est difficile, perdure le pâturage.

Avec le pâturage persistent souvent les haies tandis que les formes géologiques sont façonnées par les cours d'eau ; méandres que l'on découvre subrepticement, reliefs enherbés en arrière desquels apparaissent de nouvelles vues.

Les fonds de vallées sont marqués par les ripisylves, ensembles arbustifs denses qui marquent le point le plus bas de la vallée et renforcent sa linéarité.

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS : LES VALLONS



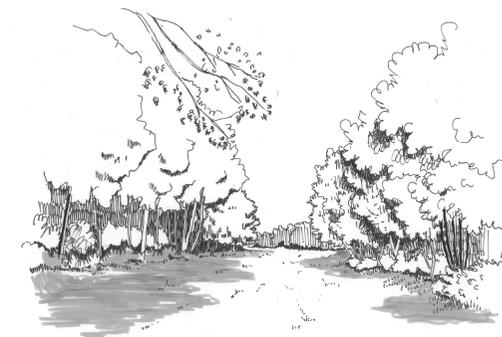
Rivière de la Mouche à Hûmes



Peigney



Réservoir d'alimentation à Jorquenay



Les vallons se caractérisent par les pâtures et les ripisylves



Paysage pittoresque alternant prairies, bosquets et vues sur les collines alentour



Champigny

LE PATRIMOINE PAYSAGER

La multiplicité et la juxtaposition de ces différents éléments constituent la richesse de cette unité de paysage, et lui confère une grande qualité écologique grâce à la biodiversité qu'elle favorise.

4.2.2. Le canal de la Marne à la Saône

La voie d'eau que constitue le canal est facilement identifiée avec les plantations d'arbres en alignement qui accompagnent ses rives. Cette image de lignes étirées, d'eau calme et ombragée génère spontanément une ambiance de tranquillité.

Le canal offre ainsi des bordures végétales de diverses sortes ; le chemin de halage, le port de plaisance sont des supports de promenades accompagnés d'alignements d'arbres ou d'une végétation spontanée. La présence d'ouvrages spécifiques tels que les écluses ou un pont tournant ajoute à son pittoresque, notamment lorsqu'ils sont toujours en activité et actionnés de façon manuelle.

On ne peut que regretter l'abattage des arbres de hautes tige en alignement, et le non remplacement de ces alignements qui appauvrissent l'image du canal.

LES PAYSAGES DU CANAL



Les alignements d'arbres subsistent en bord de canal



Le chemin de halage constitue un itinéraire de promenade à fort potentiel



Port de plaisance de Champigny

4.2.3. Les villages anciens

Etablis au fond de vallons, à flanc de coteaux ou sur les hauteurs d'un plateau, les vieux bourgs se caractérisent par leur compacité. Les maisons sont très proches les unes des autres, ou se juxtaposent. La limite du bourg est très nette ; il y a peu de constructions isolées à proximité du bourg. De ce fait, le bourg se détache nettement dans les pâtures ou les cultures, établissant un contraste fort entre le bâti et les milieux naturels ou agricoles.

Les volumes sont fragmentés, il y a une certaine forme de systématisme dans la façon d'établir les pignons ou les façades ; le bâti est très souvent implanté sur une mitoyenneté.

Une tendance lourde consiste à construire les maisons au milieu de la parcelle tandis que les zones bâties sortent des vallons ou descendent des plateaux, et gagnent progressivement les coteaux ou les pentes, ce qui tend à étier les emprises bâties et qui nuit à la qualité de ces deux domaines.

Les constructions anarchiques, des équipements hors d'échelle, ou les lotissements qui colonisent les coteaux, dénaturent les bourgs traditionnels ou la citadelle en les « phagocytant ».

LE PATRIMOINE PAYSAGER

LES VILLAGES ANCIENS



Cœur du village de Vieux-Moulins



Les maisons individuelles hors lotissement diluent la limite du village dans le paysage



Les cœurs de village anciens forment des ensembles compacts dans le paysage

LES PÂTURES OU CULTURES DES PLATEAUX



Les pâtures alternent prés, clôtures et groupes arborés



Les meurgers forment des lignes qui enrichissent le paysage

4.2.4. Les pâtures et cultures du plateau

Le plateau de Langres se développe à l'Ouest de la ville entre les cotes altimétriques 430 à 460 NGF, délimité aux confins de la cité par des coteaux plus ou moins abrupts au pied desquels coulent des cours d'eau une centaine de mètres plus bas. Il se déploie selon une surface légèrement vallonnée sur laquelle prend place une activité de polyculture orientée majoritairement vers la culture céréalière, quelques prairies consacrées à l'élevage bovin étant maintenues çà et là.

Cette surface ondulante est agrémentée de haies et boqueteaux de densité variable dont la végétation a souvent colonisé les « meurgers », empilements séculaires de pierres liées à la valorisation des surfaces cultivables au cours des siècles.

Il est également dit que ces pierriers, en lignes plus ou moins sinueuses et parallèles, ont pu avoir une action de lutte contre le vent pour en limiter les effets et protéger le bétail et les cultures. Une végétation arbustive et arborée s'est développée sur ces empierrements plus ou moins entretenus sous lesquels passent les chemins.

Le paysage a été « fixé » par ces formations issues de siècles d'épierrage, formant une sorte de maillage offrant des scènes visuelles qui rythment la promenade. Les vues proches se succèdent, offrant des impressions à la fois répétées et différentes. Ainsi, l'épierrage graduel et méthodique du plateau a façonné des lanières entre lesquelles l'agriculture s'est installée durablement, et qui ont tissé le paysage, offrant une diversité d'ambiances, de stations végétales et d'habitats faunistiques.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

LES VERGERS ET JARDINS



Jorquenay



Peigney



Jorquenay

4.2.5. Les vergers et jardins

Les vergers apportent une touche bucolique à l'environnement bâti par la forme souvent torturée des arbres à petit développement, par les floraisons printanières vives, par la lumière qui est filtrée dans les ramures et qui atteint doucement le sol où se développe une herbe fraîche.

Les vergers prennent souvent place sur l'arrière des maisons, donnant ainsi une vue très différente de celle que l'on peut avoir depuis la façade avant. Ils sont souvent associés à des tas de bois.

Le dépérissement des arbres fruitiers, et les soins qu'ils nécessitent font que cette forme arborée tend à régresser.

Situés à l'origine en périphérie des villes et villages, ils opèrent une transition efficace entre les champs et le milieu urbain. Ils disparaissent toutefois peu à peu car l'extension urbaine se fait à leur emplacement.

Ces vergers sont en partie remplacés dans leur rôle paysager par les jardins privés d'agrément. Ceux-ci sont systématiques dans les lotissements où la parcelle se prête particulièrement à leur établissement. Ils peuvent donc restituer une forme de masse végétale dense en périphérie sans permettre de retrouver la qualité de la transition que ménageaient les vergers.

En effet leur densité importante, leur manque d'ordre, et surtout l'introduction d'espèces exotiques ne sauraient se substituer de façon satisfaisante aux alignements d'arbres fruitiers. On les retrouve aussi à l'arrière des anciennes fermes qui n'ont plus le rôle fonctionnel du verger mais ont désormais un rôle d'agrément simple.

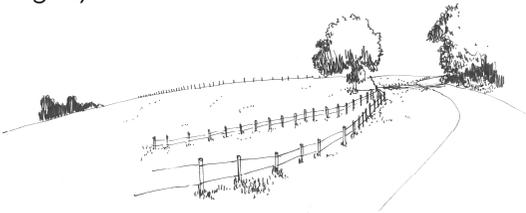
Par ailleurs l'usoir, espace semi-public et polyfonctionnel qui séparait les fermes de la rue, est peu à peu clôturé, privatisé, et utilisé en « jardin de façade » aménagé au-devant de l'habitation. Ceci s'intègre dans le processus général de mutation de la ferme en maison individuelle calquée sur la typologie de la résidence de lotissement.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

LES CHEMINS



Peigney



Les chemins complètent le réseau routier et rendent accessibles le plateau de Perrancey



Comme les meurgers, certains chemins sont supprimés et ne sont plus praticables que par les engins agricoles

4.2.6. Les chemins

Les chemins sinuent à travers le territoire et permettent de découvrir ses richesses ; paysages variés, découvertes botaniques ou ornithologiques, etc.

Le réseau de chemin accroît ce potentiel de découverte en permettant des promenades variées.

Parfois, les chemins peuvent être effacés par la culture céréalière qui peut les labourer et les faire disparaître.

Certains chemins, notamment à proximité des ouvrages militaires, sont encore accompagnés de plantations d'alignements. Les alignements d'arbres au bord des voies constituent des éléments du patrimoine historique et culturel français.

Cette pratique remonte dans son principe au XVIII^{ème} siècle. Les Intendants ont fait planter des mails le long des routes et créer des allées plantées.

Outre les morceaux de chemins stratégiques, ces alignements étaient très présents sur les routes principales, et demeurent encore en partie, comme la rue de Saints-Geosmes à Corlée, la route de Chaumont (N19) à Hûmes-Jorquenay, la route de Langres (D74) à Champigny et Peigney, ou encore le long de la route de Montauban (D286) à Perrancey-lès-Vieux-Moulins. Ils présentent l'avantage d'intégrer ces voies d'importance régionale dans le petit paysage en atténuant la transition végétal/bitume.

4.2.7. Les éléments de patrimoine en pierre sèche

Le territoire des communes possède un riche patrimoine en pierre sèche.

Il est représenté principalement par la présence de nombreux murets construits de cette façon, sans mortier à liant, dans l'ensemble des communes concernées.

Qu'il soit de clôture ou de soutènement, un mur en pierre sèche résulte de sa fonction, du matériau employé, et du savoir-faire de son constructeur. Les moellons de pierre calcaire sont dans la plupart des cas disposés en lits horizontaux en assises régulières (opus assisés). Mais ils se montent aussi en clavade notamment dans les fonds de vallon ou pour maintenir les berges de rivières. La lave, large dalle plate, est plus souvent utilisée en couronnement du mur.

Ce procédé constructif est un des plus anciens et les murs en pierre sèche, outre leur intérêt paysager, constituent une richesse patrimoniale remarquable partagée par l'ensemble des communes.

Le site le plus fourni est sans conteste celui situé à cheval sur les limites communales de Langres et Perrancey. Outre le site de Chardonville comprenant plusieurs constructions qui ont subsisté, on peut observer d'intéressants vestiges sur les hauteurs de Buzon et de Brévoines.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

Propriété du Séminaire de Langres et des abbés Couturier, le haut du coteau fut aménagé au début du XIX^{ème} siècle en vaste jardin d'agrément, lieu de promenade des séminaristes. On y retrouve deux types de constructions :

- deux escargots, dont le plus grand est celui de Buzon. De la forme d'un cône tronqué, il est constitué d'un chemin s'enroulant en spirale jusqu'à une table de pierre aujourd'hui disparue, de même que les aménagements périphériques (grand escalier reliant des bâtiments en contrebas), sauf quelques ormes plantés autour
- deux amphithéâtres servant selon la tradition pour les répétitions des chœurs de la Maîtrise.

Les démolitions fréquentes des maçonneries à pierre sèche, leur « restauration » inadéquate, et la disparition progressive du savoir-faire font que cette technique de construction tend à disparaître.

LES ELEMENTS EN PIERRES SECHES



Rue de la brasserie à Hûmes



Vieux-Moulins



Buzon

4.2.8. Les vues vers Langres et la citadelle

Les vues vers Langres sont possibles grâce au recul que l'on peut avoir au lointain (voir en annexe les points de vue depuis les communes alentour). La notion de plateau est particulièrement intéressante car les vues vers Langres sont découvertes par surprise. Le recul qu'offre le plateau permet des vues assez larges sur Langres.

Les vues vers Langres portent aussi bien vers la Citadelle que sur les barres de logements construites ces dernières décennies. Elles peuvent être perturbées par des éléments bâtis en premier plan qui ont un fort impact visuel du fait de formes et de couleurs inadaptées (hangars, notamment).

LE PATRIMOINE PAYSAGER

LES VUES SUR L'ACROPOLE



Peigney



De multiples vues s'ouvrent sur l'acropole depuis les communes alentour



Réciproquement, les remparts de Langres offrent une excellente vue sur la campagne qui l'entoure

LES PARCS ET PROMENADES PUBLICS



La voie verte dispose d'un aménagement prêt pour l'accueil des cyclistes et promeneurs



L'espace Eponine constitue une promenade au milieu d'une végétation peu aménagée



La promenade de Blanchefontaine établit un lien entre la ville fortifiée et la citadelle encore sous exploité

4.2.9. Les parcs et promenades publics

L'ensemble végétal le plus important est constitué par trois promenades publiques adjacentes dans l'espace : la voie verte, l'espace Eponine, et la promenade de Blanchefontaine. Ils sont des espaces végétalisés préservés en contact direct avec la ville de Langres :

La voie verte est un aménagement en site propre réservé à la circulation non motorisée. Elle emprunte l'emplacement de la voie ferrée Langres-Dijon par Poinson-Beuneuvre, désaffectée depuis 1963.

En 1999, apparaissent les premières études et relevés de terrain. Avec l'accord des différentes communes, c'est finalement le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres qui réalisera la transformation de cette ancienne ligne de chemin de fer en itinéraire vert et tranquille. Elle est un exemple idéal de la reconversion d'une ancienne infrastructure.

L'espace Eponine est une esplanade verte publique aménagée par la Ville de Langres en 1991, une fois acquis l'espace compris entre les bastions et le cavalier de la citadelle.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

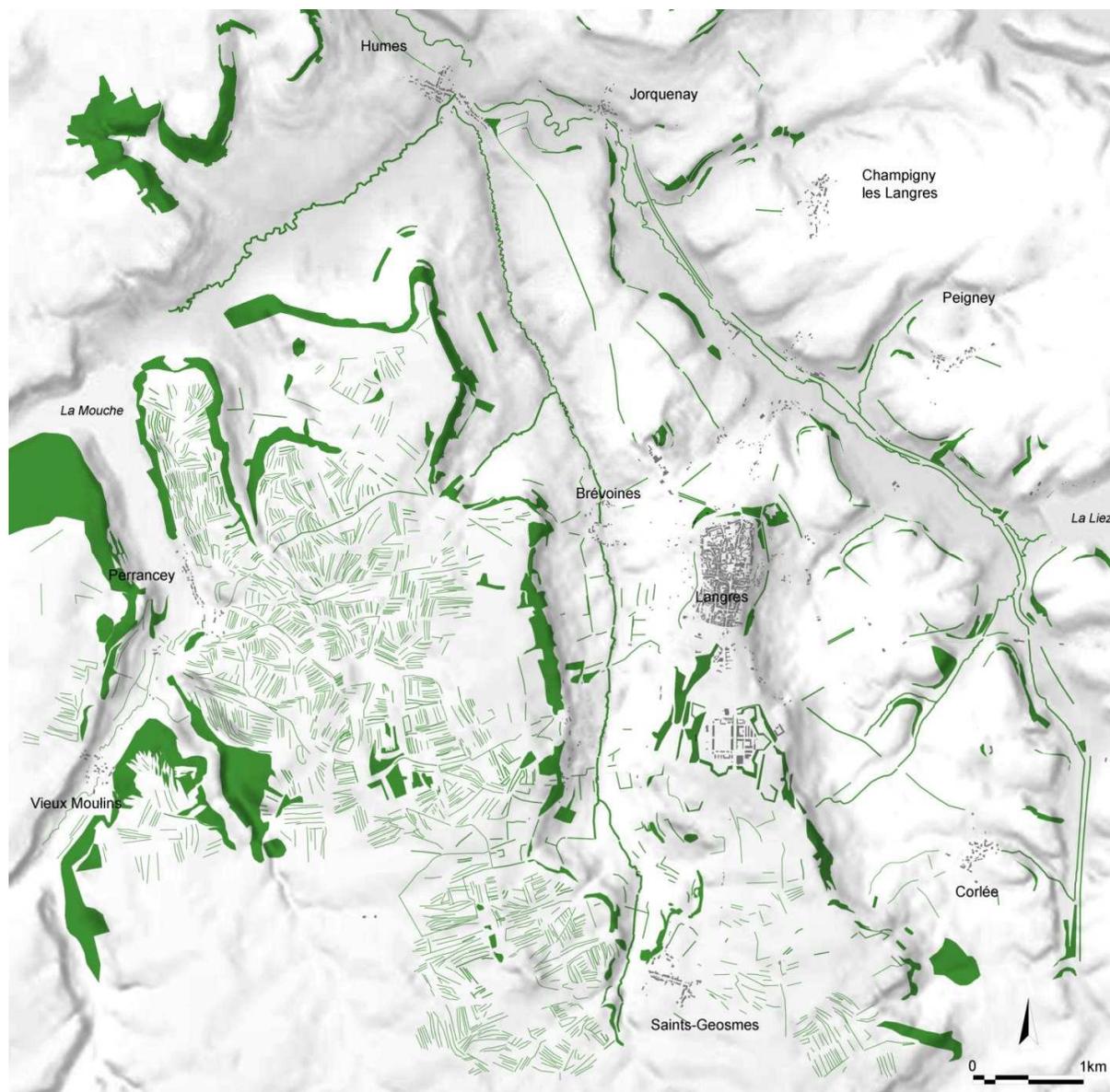
La citadelle, qui se situe désormais en plein cœur de l'agglomération que constitue Langres et la commune voisine de Saints-Geosmes, se mue peu à peu en pivot urbain et patrimonial destiné à rééquilibrer une ville qui s'est profondément transformée au cours du dernier demi-siècle ; l'espace Eponine s'inscrit dans ce programme.

La promenade de Blanchefontaine. Cet ensemble de verdure et d'eau est un site naturel classé qui a été aménagé dès le milieu du XVII^{ème} siècle. C'est l'époque à laquelle Langres commence à voir s'éloigner les frontières et les menaces afférentes. Elle aspire à sortir de ses fortifications afin d'en aménager les abords selon des formes plus riannes que les sempiternels fossés, glacis ou chemin couvert. En 1657, la Chambre de Ville entreprit la plantation d'une vaste allée bordée d'arbres (des « tillotz » : tilleuls) constituant la promenade menant à la fontaine Blanche. Entre 1733 et 1736, des contre-allées furent plantées afin d'élargir la promenade. Elle devint rapidement la promenade favorite des Langrois qui appréciaient ses ombrages rafraîchissants, ses vues sur la vallée de la Bonnelle et l'enchantement final de sa fontaine. Désormais trait d'union vert entre la ville ancienne, les « quartiers neufs » et la citadelle, le parti de cette promenade reste original ; elle est trop étirée pour être un parc, trop touffue pour être « à la française » et trop linéaire pour être « à l'anglaise ».

En 1976, les tilleuls séculaires furent renouvelés et remplacés par de nouvelles plantations.

Mais cette promenade est inséparable de sa fontaine qui lui a donné son nom. Il semble bien qu'elles furent réalisées en même temps. A l'époque, contrairement à aujourd'hui, un seul accès menait à cette fontaine. Depuis l'allée de Blanchefontaine qui se poursuivait jusqu'à l'arrière de la grotte, on descendait jusqu'à celle-ci par le somptueux escalier en pierre la contournant. L'effet ainsi produit devait être saisissant ; on découvrait au dernier moment l'enchaînement successif des terrasses où même le bruit de l'eau semblait avoir été délicatement étudié en fonction des bassins (ruissellements, cascades, jets, etc.) !

Dans ses lettres à Sophie Volland, Denis Diderot, l'enfant du pays, décrit le plaisir qu'il éprouve à se promener à Blanchefontaine d'où il peut admirer « le plus beau paysage du monde ».



Emprise des espaces boisés en 1948

4.3. Evolution du paysage

Le paysage étudié a subi au cours du XX^{ème} siècle des transformations évidentes liées à la mutation des pratiques agricoles, à l'urbanisation croissante, et à la désaffectation des équipements militaires. A ce titre, la décennie 1950 constitue un point de basculement historique, comme il a été vu pour l'élément urbain. Ainsi, en matière de paysage, une analyse comparative entre les photographies aériennes datant de 1948 et celles disponibles aujourd'hui est riche d'enseignements. Dans une moindre mesure, la comparaison des cadastres actuels et napoléoniens permet de préciser ces modifications.

Au-delà de l'expansion très importante des villages, notamment par le biais des lotissements, la transformation du paysage concerne la densité et la répartition des surfaces boisées, la transformation de la parcelle agricole ainsi que la périphérie des villages.

4.3.1. Les espaces boisés

Les surfaces arborées ont un intérêt majeur pour la qualité du paysage étudié. En effet, celles-ci sont implantées sur les coteaux inexploitable, et viennent distinguer le relief en contrastant avec les vallées et plateaux découverts.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

De même, on trouve des ensembles boisés linéaires au fil des cours d'eau, sous la forme de ripisylves pour les rivières ou d'alignements d'arbres le long du canal. Ces mêmes alignements se rencontrent le long des chemins stratégiques ou des routes importantes. Ainsi, ces entités végétales viennent appuyer les entités paysagères qui structurent le territoire, le rendant plus visible.

Si cet aspect est clairement visible sur une carte, il paraît moins évident à l'échelle humaine en parcourant le site. Par endroits, ce principe d'implantation présente des densités ou des débordements prompts à donner une allure plus chaotique au paysage.

Ainsi, en comparant les photographies aériennes actuelles à celles de 1948, on remarque en premier lieu que les boisements à flanc de coteau se sont densifiés, notamment sur tout le pourtour du plateau de Perrancey et de la citadelle de Langres. On sait que la ville fortifiée était aisément visible depuis les amphithéâtres de pierre sèche dominant la vallée de la Bonnelle, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. De même, des témoignages affirment que la chapelle du petit séminaire était accessible par un chemin processionnel bien dégagé, alors qu'elle est aujourd'hui perdue au cœur du bois.



Emprise des espaces boisés en 2011

LE PATRIMOINE PAYSAGER

Pour la citadelle, il était évident que ces flancs étaient nus pour des raisons de tactique militaire. En 1948, ces bastions commencent à être rongés par la végétation. Aujourd'hui, ceux-ci sont indiscernables. Toute la partie est de la citadelle est ainsi noyée sous une épaisse masse boisée qui la rend parfaitement indiscernable depuis Corlée alors même qu'elle devait dominer le paysage de la vallée de la Marne à l'origine.

La situation de la citadelle est comparable à celle des autres forts et ouvrages de la ceinture de Langres, qui faute d'usage, ont vu leurs fossés et remparts envahis sous une strate arborée dense. En 1948, ils étaient tous accessibles aisément et parfaitement dégagés, si ce n'est une légère strate arbustive suivant le contour des bastions. Le fort Constance Chlore à Peigney était déjà précédé d'une légère bande arborée dans le creux du vallon qui y mène depuis la Marne. Il est aujourd'hui invisible, tout comme le fort de la Bonnelle.

Les ouvrages d'infanterie sont eux aussi noyés dans des bosquets qui se sont transformés en petits bois. L'ouvrage du Fay, en plus d'être imperceptible, est parfaitement inaccessible. On notera deux exceptions à cet état de fait ; le fort de la pointe de Diamant et l'ouvrage de Perrancey ont été dégagés par leurs propriétaires respectifs.

En matière de forts, on notera qu'à l'origine ceux-ci devaient être visibles depuis le couple ville fortifiée – citadelle, afin de présenter une gorge vulnérable à une riposte venant de Langres au cas où un fort serait pris par l'ennemi. On constatera que la densification végétale qui s'est établie vers la source de la Bonnelle à proximité du fort du même nom va à l'encontre de ce principe. A l'inverse, la végétalisation du flanc opposé de la vallée de la Bonnelle masque la citadelle, rompant le lien visuel nécessaire entre les deux ouvrages militaires.

Un autre cas d'accroissement végétal incontrôlé se trouve sur le plateau de Perrancey. En 1948, ce plateau est dégagé de tout boisement. L'abandon de certaines parcelles agricoles s'est ensuite accompagné d'un développement des strates arborées des meurgers. L'ouest du plateau est aujourd'hui parsemé de multiples petits bois qui parasitent la lisibilité du relief par le biais des surfaces boisées.

On remarquera enfin la densification flagrante des ripisylves et des plantations le long du canal, résultant d'un défaut d'entretien de ces éléments. A l'opposé, les alignements d'arbres le long des principaux axes routiers ont en partie disparu pour des raisons de facilité d'entretien et de sécurité automobile. Ceux qui subsistent paraissent donc moins légitimes, voire aléatoires.

4.3.2. Les surfaces agricoles

Fruit du remembrement et de la mécanisation, les surfaces agricoles actuelles n'ont plus grand-chose de commun avec ce qu'elles étaient en 1948. Si les fonds de vallons et coteaux sont toujours dédiés aux pâtures et ont relativement peu changé, les plateaux exploités pour la culture céréalière ont été modifiés afin d'augmenter les surfaces exploitées, et donc les rendements.

Les exploitations agricoles, en nombre réduit, possèdent de vastes domaines. Le remembrement a cependant peu modifié le cadastre. Un unique champ est ainsi composé d'une multitude d'anciennes parcelles étroites. Le regroupement des terres n'a donc pas occasionné de simplification du découpage parcellaire, à quelques rares exceptions près. La conséquence visuelle flagrante de ce processus est l'augmentation importante de l'échelle allouée à une culture unique. Jadis bande étroite, le champ est devenu un polygone plus ramassé, et bien plus vaste. L'hétérogénéité des cultures qui se traduisait par un paysage très riche autrefois est aujourd'hui moins perceptible, dessinant un panorama plus monotone. Par endroits, les nombreuses petites parcelles qui perduraient jusqu'au remembrement étaient séparées par des meurgers.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

Sur les images de 1948, le plateau de Perrancey est constellé de ces meurgers, dessinant un paysage pittoresque. Ces murets végétalisés ont toutefois été un obstacle au développement d'une agriculture moderne.

En conséquence deux types de traitements s'y appliquent. Dans un premier cas, les meurgers sont arrasés, et complètement effacés pour céder la place à de vastes parcelles céréalières. Tout l'est du plateau de Perrancey est caractérisé par cet effacement et il n'y subsiste que de rares meurgers. Dans le second cas, lorsque les parcelles sont trop étroites et le terrain difficilement exploitable, le site est simplement abandonné. Faute d'entretien, la végétation se développe et forme des petits boisements compacts, conservant une vague trame rectiligne. L'ouest du plateau de Perrancey est marqué par ce phénomène. L'éperon dominant le lac de la Mouche au nord de Perrancey est ainsi désormais intégralement boisé. Aussi, le plateau a changé totalement d'aspect. D'une surface rase parsemée d'innombrables meurgers que traversent des chemins marqués par des alignements d'arbres, le site est passé à un patchwork de vastes étendues cultivées vierges de tout arbre et de petits massifs très touffus, parcourus par les mêmes chemins désormais indiscernables du fait de la disparition des alignements.

L'augmentation des surfaces exploitées se retrouve dans une moindre mesure autour de Peigney où les surfaces étaient déjà relativement grandes au XIX^{ème} siècle, et surtout dépourvues de meurgers. Enfin, dans la vallée de la Bonnelle, le paysage de pâtures a peu changé, et cette permanence vaut d'ailleurs à la vallée son intégration dans une ZNIEFF.

4.3.3. Périphéries de villages et vergers

Les villages anciens qui composent le site patrimonial remarquable sont à l'origine compacts, issus d'un regroupement de fermes séparés des pâtures et champs alentours par des vergers. Ces vergers forment une intéressante transition entre l'espace bâti et le grand paysage. Ils servent aussi de contreforts à la ville fortifiée de Langres. Les citadins disposent ainsi de jardins à proximité des murs. En 1948, on remarque que tous les villages disposent de ces vergers en périphérie tandis que les plus importantes surfaces occupent les faubourgs de Langres. Le développement urbain récent qui s'est manifesté sous la forme de lotissements de maisons individuelles étant très consommateur d'espace, ces vergers ont été les premiers sacrifiés afin de permettre l'extension des villages. Ainsi, l'urbanisation des faubourgs de Langres a entraîné une très nette diminution des surfaces de vergers, même si ceux-ci subsistent en nombre important.

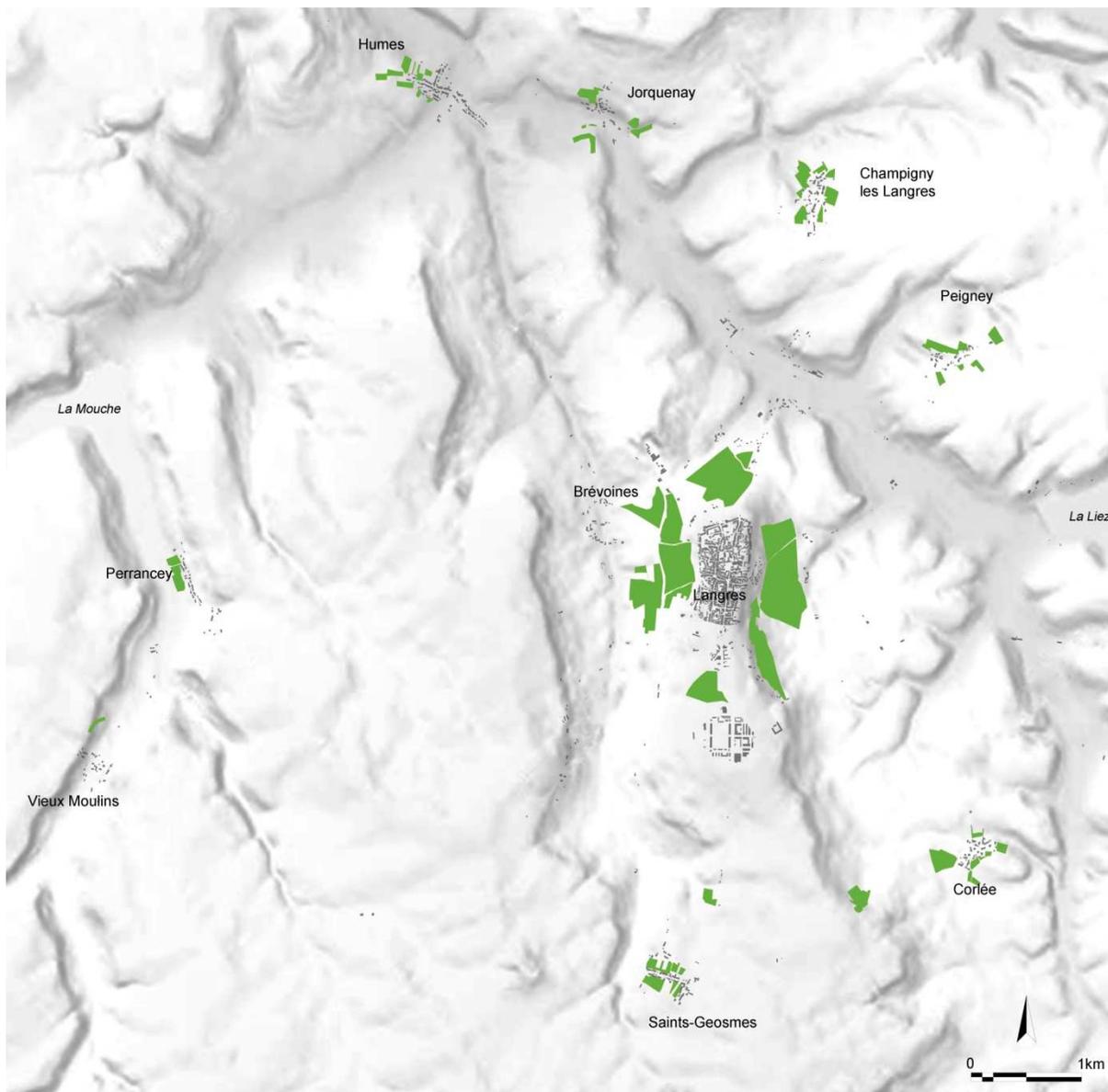
Le faubourg Saint-Gilles et le camp retranché qui étaient parsemés de vergers ont complètement changé d'aspect.

Dans les villages autour de Langres, le bilan est plus nuancé. Si les surfaces ont diminué, amputées par l'implantation de quelques maisons en bordure de parcelle, les plus gros lotissements ont été implantés sur les routes, un peu à l'écart du vieux centre et n'ont que peu impacté les vergers.

Si les implantations ont pu être préservées, le rôle paysager des vergers a été perdu. Ils se retrouvent désormais souvent situés en cœur d'agglomération et ne remplissent plus leur rôle de transition village/champs. C'est particulièrement flagrant à Saints-Geosmes qui a subi une très forte croissance urbaine où les vergers périphériques s'apparentent davantage à des jardins particuliers désormais.

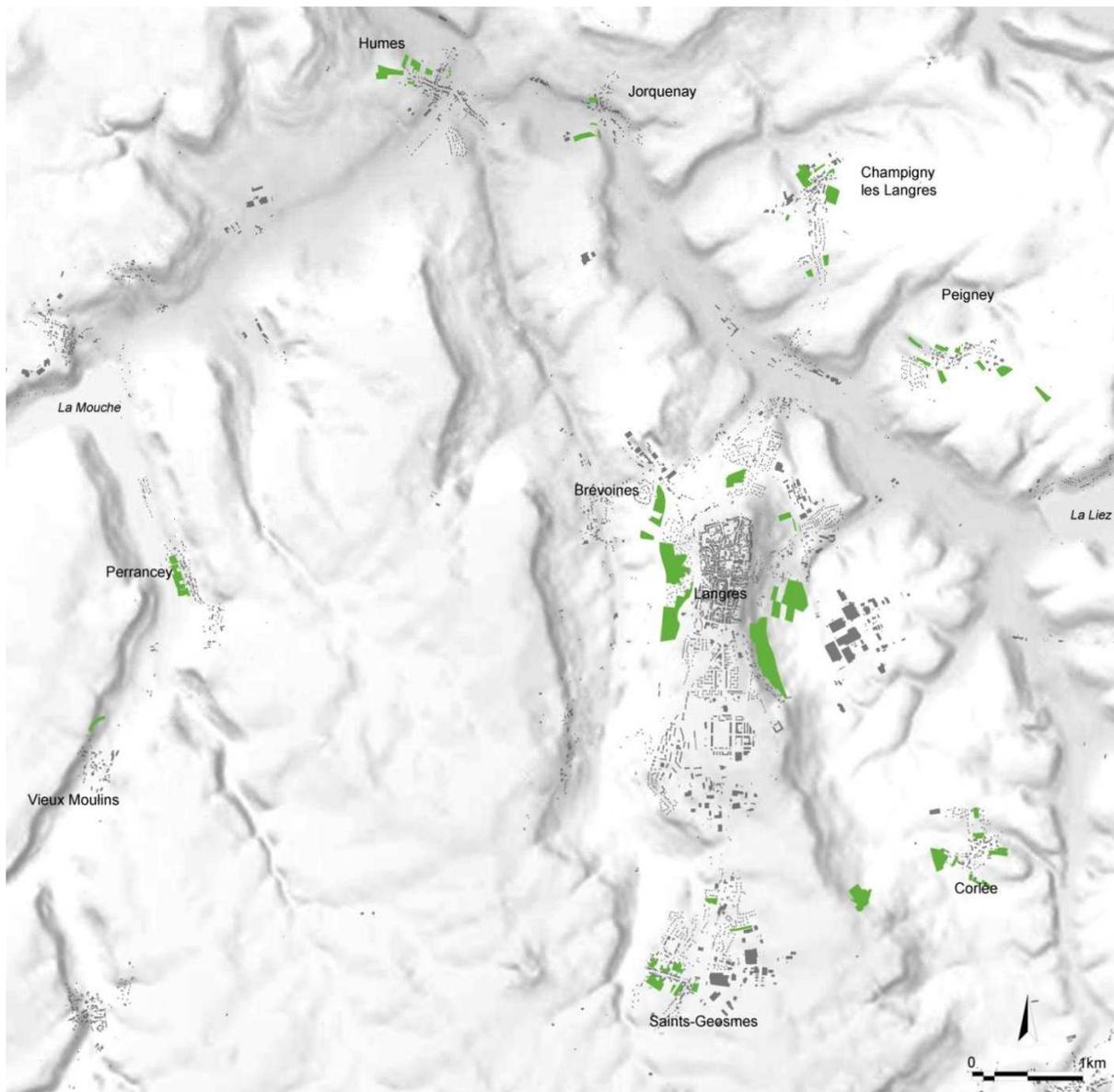
LE PATRIMOINE PAYSAGER

Emprise des vergers en 1948



LE PATRIMOINE PAYSAGER

Emprise des vergers en 2011



4.4. Les altérations du patrimoine paysager et urbain

Ces caractéristiques du paysage rural qui concourent à faire une image forte du territoire des communes sont parfois appauvries par la présence intempestive d'éléments hétéroclites qui, avec les dénaturations du patrimoine architectural, viennent perturber l'image des communes, la brouiller, la banaliser. Ces dénaturations sont de plusieurs ordres qui souvent s'additionnent pour appauvrir le paysage.

4.4.1. Architectures en dissonance

Quelques constructions, en petit nombre, généralement du XX^{ème} siècle, viennent en rupture avec le paysage apportant une dissonance par leur taille, leur volume ou leur aspect architectural. La panoplie d'architectures qui compose le paysage communal est intéressant tant qu'elle n'affecte pas l'harmonie générale préservée. Cette harmonie paysagère s'est entretenue jusqu'à nos jours grâce au respect de règles communes de gabarit et d'architecture. Plusieurs édifices présentent en revanche une architecture inappropriée au lieu dans lequel ils prennent place.

Ils sont en rupture par leur position (isolés dans la parcelle, n'assurant pas la continuité de l'alignement), en rupture par une hauteur excessive ou quelquefois insuffisante, par leur volume, par leur architecture de façade de dessin agressif ou d'aspect pauvre. La difficulté d'intégration est souvent aggravée par l'usage de matériaux nouveaux.

Un exemple récurrent est formé par la difficulté d'intégration en périphérie des villages de lotissements de maisons individuelles. Ces derniers importent souvent des typologies ou des styles dupiqués sur l'ensemble du territoire national qui ont le plus grand mal à s'accorder à une organisation du paysage cohérente. Outre le contraste architectural qui existe avec le cœur de village, fait de fermes vernaculaires, ces lotissements remettent en question la qualité de la limite urbaine, en colonisant d'anciens vergers ou parcelles agricoles, sans pour autant rétablir un seuil efficace entre champs et village.

Un autre exemple assez significatif se trouve dans la proximité entre les tours des quartiers résidentiels neufs de Langres et la citadelle.

Alors même que le site de la citadelle a présenté de longue date l'intérêt d'une position dominante assortie d'une vue dégagée sur les alentours, les tours et barres de logements viennent bloquer cette vue. Surtout, le rapport entre le pied des immeubles et le fossé de l'ouvrage militaire n'a jamais été réglé et crée des espaces délaissés et assez pauvres.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

4.4.2. Dents creuses

Le curetage de constructions en péril, lorsqu'il n'est pas suivi d'une reconstruction, crée des espaces inaboutis. Il met en évidence des pignons nus, crée un redan irrégulier dans l'espace urbain. Ces dents creuses sont occupées diversement, généralement par un remplissage végétal (Grande rue à Perrancey), mais les espaces ainsi produits ont rarement une fonction bien définie. Des éléments de patrimoine se retrouvent isolés à la suite du dégagement des clôtures et constructions qui l'épaulaient.

4.4.3. Clôtures médiocres

Les clôtures modernes, préfabriquées en ciment, en grillage, en PVC, ou les bardages provisoires divers sont choquantes en comparaison (en covisibilité) des exemples locaux traditionnels (murs maçonnés en pierre jointe ou sèche enduits ou non). Ces clôtures posent aussi un problème lorsqu'elles viennent fermer les usoirs des anciennes fermes, brouillant l'unité que ces édifices forment dans le village.

La suppression des murs anciens qui matérialisaient les limites parcellaires à l'arrière des habitations a des conséquences similaires.

ARCHITECTURES EN DISSONANCE



Chalet montagnard parmi les maisons de pêcheurs



Logements en barre face à la citadelle

DENTS CREUSES



Espace vide devenu friche végétale et rompant l'alignement

CLOTURES MEDIOCRES



Clôture préfabriquée en ciment et béton



Simple grillage



Fermeture de l'usoir d'une ferme

LE PATRIMOINE PAYSAGER

4.4.4. Réseaux EDF, poteaux et potences, et éclairage urbain

Les réseaux des lignes EDF et téléphone sont encore souvent installés en aérien dans les rues des villages. Les poteaux ou les potences implantés devant les habitations d'où part une étoile de lignes sont particulièrement préjudiciables.

L'hétérogénéité du paysage vient également des différents types d'appareils d'éclairage urbain.

4.4.5. Qualités d'espaces médiocres

Certains espaces sont affectés par les fonctions qu'ils ont à assurer ; la circulation, le stationnement des véhicules et les divers mobiliers urbains. La circulation elle-même constitue une nuisance en créant des obstacles pour le piéton, des frontières dans les villages. Ainsi, l'axe de la route de Chaumont à Hûmes assume une charge circulatoire lourde qui crée une coupure. Certains espaces sont perturbés par une mauvaise implantation du stationnement (toléré en milieu de la chaussée, sauvage, marquage absent). La gestion du trafic conduit à transformer l'image historique originelle de ces espaces en une image routière, trop marquée par l'unique objectif circulatoire.

Le marquage routier des chaussées et la pauvreté du traitement de sol (bitume, aménagement de sol compliqué), s'additionnent pour brouiller l'authenticité des espaces historiques et rendre ces espaces médiocres.

Enfin, ces espaces routiers ont souvent pour conséquence la génération de « non-lieux ». Il s'agit d'espaces à l'usage non défini résultant souvent d'une politique de zoning, et situés sur des surfaces coincées entre deux zones à l'affectation précise. Leur usage et leur propriété sont flous. En conséquence ils sont habituellement dotés d'un revêtement de sol négligé ou inexistant, et finissent en lieu de décharge ou de stationnement sauvage. Un bon exemple de ce type de lieu se trouve entre les escarpes de la citadelle et les immeubles d'habitation en barres à l'ouest de celle-ci. De vastes espaces couverts négligemment de gravillons accueillent quelques stationnements en « box ».

Ce peuvent être aussi les nombreuses bandes non circulables délimitant les voies de circulation, inaccessibles au piéton mais trop larges pour être ignorées, et qui pullulent dans les zones commerciales ou entre les grands axes de communication.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

RESEAUX AERIENS



L'inesthétisme de ces réseaux est augmenté lorsqu'ils se multiplient et se croisent

ESPACES MEDIOCRES



Traitement routier de la chaussée bloquant le passage des piétons



Non-lieu : espace sans usage attribué



Desserte surdimensionnée et à la propriété floue



Limite entre cour d'entreprise et voie publique trop peu marquée

4.4.6. Disparition des chemins et meurgers

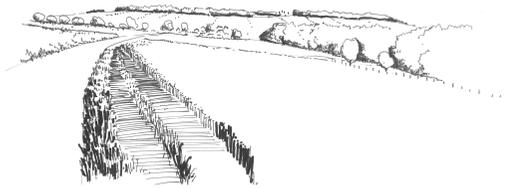
Aujourd'hui, la recherche systématique de nouvelles terres cultivables pousse certains exploitants à éliminer systématiquement ces formations emblématiques du paysage du plateau de Langres en coupant / brûlant la végétation, et en déplaçant les pierres pour les entasser en un seul et même lieu, avant de les « recycler » en corps de chaussées ou fondations de constructions. La terre étant ainsi débarrassée de tout obstacle, elle est ensuite cultivée selon les principes de grande culture céréalière.

Cet effacement des meurgers contribue à un grand appauvrissement du paysage. Le nombre de parcelles se réduit à quelques grandes emprises de monoculture, les vues s'ouvrent très largement sur de vastes étendues monotones, la faune et la flore se réduisent en proportion.

Il semble impératif de préserver ces formations qui ponctuent le paysage dont la diversité fait sa qualité. L'enjeu consiste à maintenir de « *petites clairières culturelles* ». Il semble en effet possible de conserver des groupements de meurgers parallèles permettant leur contournement aisé par les machines actuelles.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

DISPARITION DES MEURGERS



La suppression des meurgers crée de vastes paysages vides



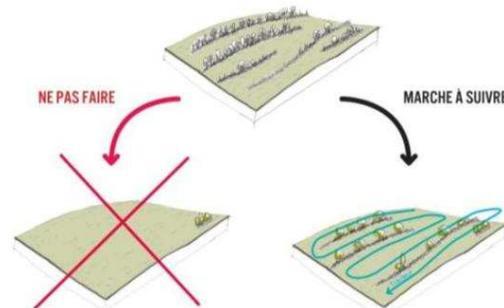
Disparition des meurgers – 1. Défaut d'entretien du mur



Disparition des meurgers – 2. Regroupement des pierres



Disparition des meurgers – 3. Arasement du mur



Suggestion de gestion des meurgers permettant le passage des engins agricoles



Disparition des meurgers à l'est du plateau de Perrancey

4.4.7. Altérations des murs en pierre sèche

Les murs en pierre sèche, très nombreux sur le site patrimonial remarquable, présents à la fois dans les cœurs de villages et dans les pâtures et sous-bois, permettent d'apporter une grande unité au paysage. Ils sont toutefois menacés et on remarque que nombre de ceux-ci sont fortement dégradés.

Beaucoup ne sont plus entretenus et présentent des brèches ou des arasements dus au passage des animaux, promeneurs, ou à la végétation qui s'y développe. Il y a sans doute aussi un problème d'ignorance du public vis-à-vis de ces murs dont les techniques de réalisation sont assez méconnues. Faute de savoir les entretenir, ils sont laissés à l'abandon ou mal restaurés.

Certains murs sont ainsi en état de ruine mécanique, même s'ils ne sont pas effondrés. Dans ce cas précis, il ne semble pas y avoir urgence à intervenir alors qu'en l'absence d'une réorganisation des pierres, l'évolution des dommages mène à la disparition du mur.

Un autre point sensible est la disparition des pierres d'arase dont le poids stabilise l'ensemble. Lorsque ces pierres tombent ou sont retirées, les lits inférieurs se désorganisent rapidement.

LE PATRIMOINE PAYSAGER

Toutefois le principal témoin d'un défaut d'information au sujet de ces murs est la restauration avec jointolement de ceux-ci.

Un mur en pierre sèche est par définition destiné à une mise en œuvre sans aucune forme de mortier. Ce jointolement rapporté correspond à la recherche d'une esthétique rurale déconnectée de la réalité technique de l'ouvrage. En plus de fausser la compréhension de ce patrimoine, le jointolement des murs en pierre sèche gêne le passage de l'eau de ruissellement qui se trouve bloquée en amont du mur, et peut provoquer des dégâts importants en détruisant le mur ou en déstabilisant la terrasse soutenue par celui-ci.

ALTERATIONS SUR MURS DE PIERRE SECHE



Brèche dans un mur en pierre sèche



La perte de l'arase entraîne la dislocation progressive des lits inférieurs et l'irrégularité du mur



Jointolement d'un mur servant de soutènement. En l'absence de barbicanes, l'eau reste piégée dans les terres soutenues

V. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

5.1 Diagnostic environnemental du patrimoine urbain

5.2 Diagnostic environnemental du patrimoine architectural

5.3 Diagnostic environnemental du patrimoine paysager

5.1. Diagnostic environnemental du patrimoine urbain

5.1.1. Étalement urbain en marge des vieux centres

L'urbanisation de la seconde moitié du XX^{ème} siècle s'est faite par l'introduction de nouvelles typologies qui ont pour point commun de consommer beaucoup plus d'espaces que les anciens bourgs denses.

L'implantation des édifices en cœurs de parcelles implique la création de vastes vides dont le rôle consiste la plupart du temps à gérer la circulation des véhicules. C'est le cas pour l'ensemble des parcelles à usage d'activité. Par ailleurs, la distribution des parcelles en lotissement nécessite la multiplication des voies de desserte ainsi que les ouvrages qui leurs sont associés et qui sont les ronds-points, carrefours, voies d'insertion et raquettes de retournement.

Ce traitement du vide a pour corollaire la création de nombreux petits espaces non qualifiés, coincés entre les voies de circulation.

Aussi, l'étalement des constructions a réduit d'autant les espaces naturels ou agricoles, sans pour autant parvenir à optimiser cette consommation d'espace.

Cet étalement urbain est toutefois contraint par le relief du site qui limite de façon variable le développement possible des différentes communes.

Ainsi, la ville de Langres s'est en priorité étendue dans les vallées autour de l'éperon fortifié, en particulier dans la vallée de la Marne qui est bien plus large que celle de la Bonnelle, ce qui a permis de préserver quelque peu l'isolement de la ville ancienne qui reste en partie ceinturée de vergers et jardins particuliers.

Pour les communes les plus modestes du site patrimonial remarquable qui sont Champigny, Peigney, Hûmes-Jorquenay, Corlée et Perrancey les Vieux Moulins, l'étalement s'est produit par création de lotissements de maisons individuelles très localisés qui n'ont pas ceinturé le centre ancien.

A Saints-Geosmes, le développement urbain a considérablement augmenté la taille de la commune. Toutefois, les lotissements se sont arrêtés au sommet de la vallée de la Bonnelle qui n'a pas été impactée. A l'est, et au sud, les routes départementales 122 et 428 constituent des limites. Aussi, l'extension s'est faite sur un plateau libre sans impact pour les paysages les plus riches et fragiles.

5.1.2. Objectif de densification des centres

La problématique des extensions futures est désormais limitée par la stagnation et même la récession démographique.

La désertion des centres en faveur de maisons individuelles plus confortables offre aujourd'hui une importante réserve immobilière.

De nombreuses dents creuses dans le tissu urbain permettent en outre de densifier celui-ci tout en conservant les limites urbaines actuelles.

L'impact environnemental des logements des centres bourgs est bien plus faible que celui des pavillons isolés sur leur parcelle qu'on trouve dans les faubourgs récents. Les édifices du centre sont des volumes simples mitoyens, qui forment des fronts urbains continus et denses. Les surfaces de déperdition thermiques sont donc nettement réduites par rapport à un volume isolé. Les édifices voisins forment un système solidaire, partageant l'énergie de chauffage par transmission via les murs de refend. Ce système est mis à mal lorsqu'un édifice se trouve ponctuellement inoccupé, puisqu'il crée un point de déperdition considéré comme un local non chauffé. Il est donc important de favoriser le peuplement en priorité des bourgs centres où la performance de la typologie du bâti est la meilleure.

L'attrait des centres-bourgs passe notamment par une revalorisation de leur patrimoine architectural. Les populations sont désormais à la recherche d'un habitat offrant un confort moderne mais aussi un cadre de vie qualitatif. Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine doit permettre de développer ce dernier point afin de créer une dynamique menant à la densification de la population des centres.

5.2. Diagnostic environnemental du patrimoine architectural

5.2.1. Performance thermique des immeubles anciens

La ferme à travée, qui constitue la majorité des immeubles des bourgs centres, est constituée d'un volume simple, rectangulaire, sans ressaut, couvert par une toiture unique à deux pans.

Cette forme correspond à une compacité maximale de l'édifice, très supérieure à celle des maisons individuelles qui se caractérisent par la multiplication des volumes et des formes de toits. Par ailleurs, la position de ces édifices en mitoyenneté permet de diminuer la surface de déperdition thermique qui ne concerne que les façades gouttereaux et le toit.

Il apparaît donc important de conserver ces qualités en centre-ancien. Cela passe par le maintien de l'implantation des édifices en alignement et en mitoyenneté, et la limitation des dents creuses.

Ces anciennes fermes sont toutefois marquées par un défaut qui est leur manque d'ouverture. Dans le cadre d'un usage d'habitation, qui a aujourd'hui succédé à la fonction agricole, cela pose des problèmes de confort.

En termes de performances énergétiques, il est nécessaire de favoriser l'éclairage naturel ainsi que les apports thermiques naturels captés par les surfaces vitrées.

Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine doit ainsi prendre en compte la nécessité d'augmenter le nombre de baies sur les façades de ces édifices.

Les constructions anciennes faites de moellons enduits ou de pierres de taille n'offrent pas des résistances aux transferts thermiques comparables aux complexes avec doublage isolant actuel. Toutefois, cette faiblesse est compensée par l'épaisseur des murs plus importante ainsi que par le confort thermique apporté par l'inertie des matériaux. Cette inertie est notamment appréciable l'été puisqu'elle réduit l'échauffement, et donc le recours à des climatiseurs énergivores.

Ces modes de construction ont la propriété de laisser circuler la vapeur d'eau à travers les parois, ce qui assainit les intérieurs. Les capacités respirantes de ces parois sont aujourd'hui menacées par l'application de doublages imperméables ou d'enduits au ciment, bloquant les transferts d'eau. Ces altérations sont largement responsables des problèmes d'humidité et d'insalubrité des logements.

La majorité des façades anciennes étaient enduites, ce qui constitue un atout puisque certains enduits permettent d'améliorer la résistance thermique des parois. C'est le cas notamment des complexes chaux-chanvre.

A l'inverse, le goût actuel pour les façades à pierre apparente est dommageable. Cela constitue une aberration technique et historique, mais surtout contribue à affaiblir les performances thermiques des parois.

Il est donc important de préserver les modes de construction anciens qui sont à même de maximiser les performances environnementales des édifices, tout en favorisant le recours à des matériaux locaux. Il est possible d'améliorer l'isolation des bâtiments anciens au moyen d'un doublage positionné à l'intérieur ou à l'extérieur. L'enjeu principal en la matière se trouve toutefois sur les surfaces de toitures qui représentent de loin la première source de déperditions thermiques.

Une isolation des façades par l'intérieur doit prendre en compte les contraintes de perméabilité à l'eau citées ci-dessus.

L'isolation par l'extérieur, qui permet de bénéficier de l'inertie thermique des structures de maçonnerie, pose le problème de la lisibilité de la façade. La disparition des encadrements de baies ainsi que l'insertion en cœur de villages de revêtements de type bardage va à l'encontre de la conservation de l'identité architecturale des édifices. Par ailleurs, le débord de toit très faible de la plupart des édifices anciens ne permet pas de gérer une surépaisseur liée à une isolation par l'extérieur. Aussi ce type d'isolation ne paraît pas pertinent en centre-bourg.

5.2.2. Appareils de captage d'énergies renouvelables

L'amélioration du bilan énergétique des constructions peut se faire, outre l'isolation des constructions, par l'amélioration du rendement des dispositifs de chauffage ou bien la production d'énergie par le captage des énergies renouvelables.

Ces appareils sont désormais largement disponibles dans le commerce et les incitations à l'équipement pour les particuliers sont nombreuses.

Les panneaux solaires sont de deux types. Le solaire thermique permet de préchauffer l'eau chaude sanitaire de façon directe ou indirecte. Les panneaux eux-mêmes sont dotés d'une certaine épaisseur. L'impact visuel de ces panneaux doit être limité en centre ancien, en portant attention notamment au contraste colorimétrique que peut apporter cette épaisseur avec le matériau de toiture.

Les panneaux solaires photovoltaïques ont un impact visuel moindre et existent sous des formes plus variées et plus adaptées. Les tuiles photovoltaïques sont ainsi préférables aux panneaux en centre ancien.

Cependant, au vu de l'ensoleillement limité du site, l'intérêt énergétique de ce type d'équipement pour de petites surfaces (habitat particulier) est faible.

L'équipement de hangars agricoles en panneaux photovoltaïques est davantage pertinent, d'autant que ces surfaces sombres s'accordent avec l'objectif d'insertion paysagère des hangars.

Le potentiel éolien du site patrimonial remarquable est en revanche bien plus important. A ce titre, plusieurs groupes d'aérogénérateurs de grande taille sont implantées dans les communes autour du site patrimonial remarquable. Aucun parc éolien industriel n'est implanté dans les communes concernées.

L'implantation de petit éolien pose un problème d'insertion paysagère. La nécessité d'implanter ces appareils sur des sites dégagés les rend particulièrement impactant visuellement. Les lotissements urbains bâtis après la Seconde Guerre mondiale peuvent éventuellement recevoir de tels équipements, les vides y étant nombreux de même que les masques végétaux potentiels. Cela paraît plus difficile dans les centres urbains anciens où le bâti est plus dense et les terrains plus étroits.

Les pompes à chaleur et climatiseurs peuvent être disposés soit en applique sur une façade, en coffret, soit dans un local technique intérieur.

Dans le deuxième cas, la présence d'entrées et sorties d'air en façade est indispensable, et la position de ces ouvertures sur la façade peut venir en contradiction avec le rythme des percements.

Toutefois la plupart de ces appareils sont positionnés en applique. Les coffrets sont en effet les plus abordables économiquement et les plus répandus dans le commerce. Ils sont généralement positionnés sur une façade latérale mais il existe des cas d'applique sur la façade sur rue. Ces boîtiers qui sont relativement imposants sont livrés dans des couleurs standards, souvent le blanc ou l'ivoire. Ils s'accordent donc très mal aux couleurs du bâti ancien et contemporain, dont les couleurs sont le beige nuancé avec des dominantes jaunes ou rosées.

5.3. Diagnostic environnemental du patrimoine paysager

5.3.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF détaillées en partie 1.2.1.2 du présent rapport concernent principalement trois secteurs, qui sont le plateau de Perrancey, la vallée de la Bonnelle ainsi que les multiples ouvrages militaires éparpillés sur le site.

Le plateau de Perrancey, percé de la vallée du Lanvau et du Creux du Marot, recèle une richesse faunistique et floristique remarquable. Celle-ci est menacée par le défrichement massif et la destruction des meurgers. Ces défrichements sont presque achevés sur la moitié est du plateau. En revanche la moitié ouest et les vallons sont encore épargnés.

La vallée du Lanvau dispose notamment d'une petite tuffière, en marge d'un chemin communal. Le vallon étant méconnu et peu fréquenté est peu menacé malgré la fragilité de son milieu.

Les lavières du plateau de Perrancey ainsi qu'à l'ouest de la vallée de la Mouche, qui ont perdu leur usage de carrière, et sont ceinturées d'une friche végétale assez dense, sont devenues des îlots refuge pour la faune et la flore locale.

La lavière située à l'ouest de la vallée de la Mouche est toutefois utilisée pour l'entrepôt de gravats et décharge sauvage, ce qui est nuisible à la qualité de son milieu et peut conduire à une pollution des sols.

Ce problème de décharge sauvage se retrouve d'ailleurs sur l'ensemble du plateau lorsque la végétation est dense. L'existence de plusieurs décharges municipales à proximité du plateau semble avoir freiné le phénomène qui n'est guère intense. Toutefois on trouve encore de nombreux appareils électroménagers ou des meubles échoués au fond des fossés et des creux.

La vallée de la Bonnelle a conservé son paysage de pâtures et la ripisylve qui justifie la ZNIEFF dont elle est l'objet. Son relief accidenté et l'humidité du fond de vallon rendent son exploitation pour la culture céréalière très difficile. Le fond de vallon est épargné par les constructions, et le PLU de la ville de Langres n'y permet pas d'implantations à usage d'activité. Toutefois, l'existence d'une zone à bâtir sur le site de l'ancienne gare peut poser un problème de mitage paysager.

Un projet urbain à cet endroit se doit d'être exemplaire en matière d'insertion et d'impact environnemental.

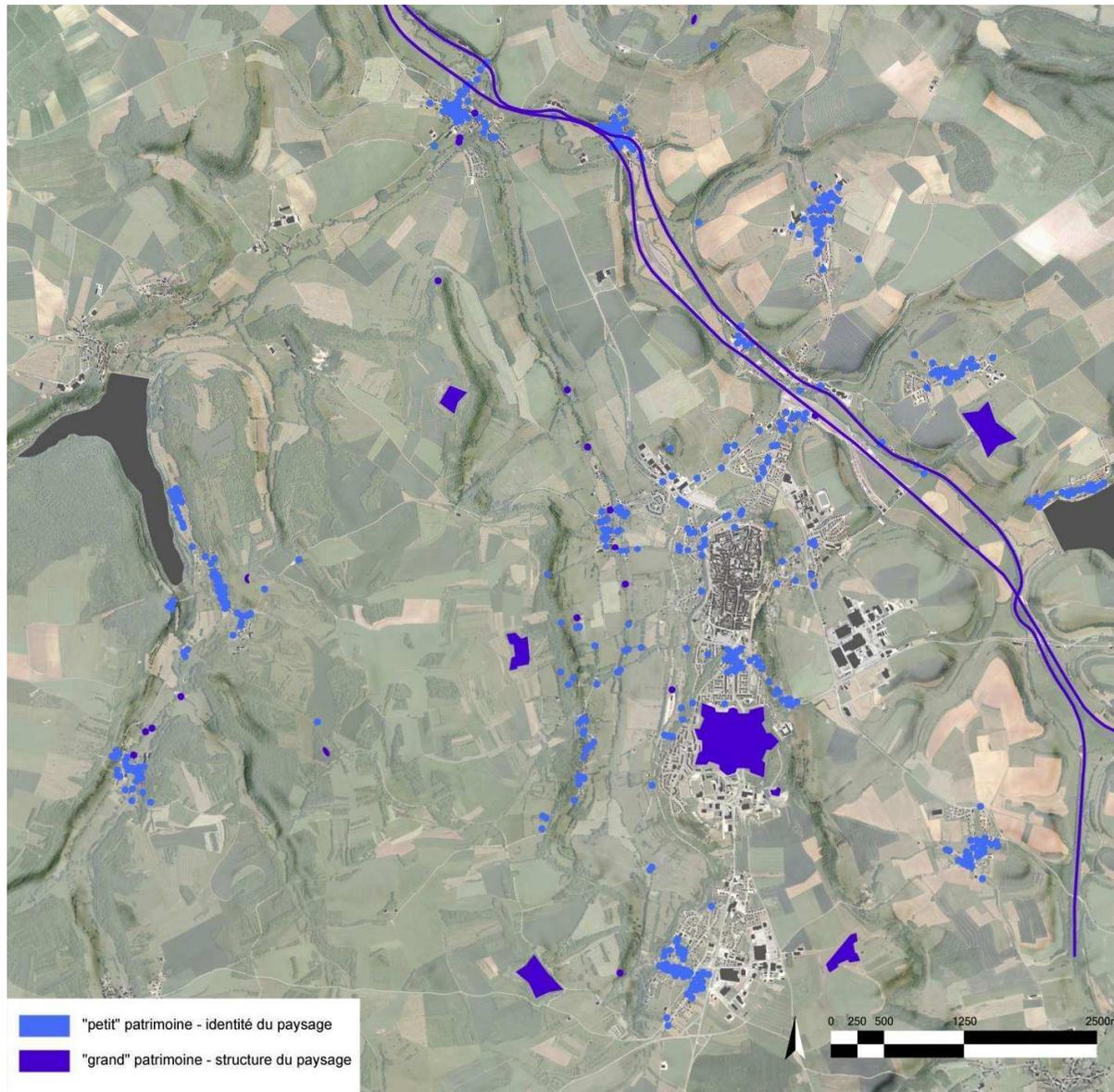
5.3.2. Ouvrages militaires

Les nombreux ouvrages militaires implantés sur le territoire d'étude se caractérisent par des casemates dont les menuiseries ont disparu, et qui sont donc accessibles à la faune. De nombreuses espèces de chauves-souris s'y sont implantées de façon ponctuelle ou permanente ainsi que l'effraie des clochers

Il est important de protéger ces habitats tout en conservant une certaine densité végétale autour de ceux-ci.

VI. CONCLUSION

CONCLUSION



Ce qui ressort en premier lieu de l'étude du territoire de ce site patrimonial remarquable, c'est l'incroyable richesse historique, architecturale, urbaine et paysagère du lieu. Une telle densité de patrimoine n'est pas fortuite puisque l'on constatera qu'ici la petite histoire a rencontré la grande.

La petite histoire, c'est celle du monde rural, des hommes qui se sont implantés en accord avec les ressources d'un site aux reliefs et paysages contrastés, et qui ont façonné ceux-ci afin de leur donner une identité locale propre. C'est cette petite histoire qui a moucheté le paysage de ponts de pierre, calvaires, fontaines, chemins, meurgers, fermes et moulins. Tous ces éléments vernaculaires se sont dotés d'une typologie unique et ont formé une matrice pittoresque dense, homogénéisant le territoire.

La grande histoire, c'est celle d'un lieu à l'intérêt économique, religieux et militaire majeur sur lequel se sont greffés des aménagements de grande ampleur. Le plus ancien de ces éléments est la cité fortifiée de Langres, point de repère visible depuis toutes ses communes périphériques, puis ce sont les voies romaines qui sont devenus des axes routiers importants, le chemin de fer, le canal et ses réservoirs et biefs. Enfin, ce sont les nombreux ouvrages militaires de ceinture.

CONCLUSION

Ces infrastructures s'implantent dans la matrice vernaculaire, la modifient subtilement mais surtout la structurent, tracent une organisation du territoire et reportent la perception du paysage à une échelle plus grande que celle des villages au passé rural.

Afin de bien comprendre la composition du patrimoine de l'aire étudiée, il convient de garder à l'esprit la complémentarité du grand et du petit patrimoine qui se mettent en valeur mutuellement.

Il est ensuite notable que la majorité de ces éléments de patrimoine se sont implantés sur une période allant de 1820 à 1930, même s'il existe des édifices témoignant de toutes les époques depuis l'antiquité romaine. Par la suite, la deuxième moitié du XX^{ème} siècle a marqué une profonde rupture dans la logique de développement. L'économie majoritairement agricole s'est tournée vers l'industrie et les services. Dans les villes et villages, cela s'est traduit par l'implantation brutale de lotissements et logements très consommateurs d'espaces, accroissant fortement l'emprise urbaine.

Le patrimoine architectural s'est trouvé menacé par la reconversion des fermes en habitations exécutée parfois au chausse-pied, et corrompant la typologie vernaculaire de ces édifices.

Le grand paysage fut lui impacté par le remembrement accompagnant une agriculture plus intensive, augmentant l'échelle des cultures et supprimant progressivement les haies, meurgers et chemins. Parallèlement, l'entretien des espaces végétaux en baisse a permis aux zones boisées d'envahir les flancs des ouvrages militaires, les pieds et têtes de coteaux. De même, le paysage de bord de canal a perdu de son attrait. Ce même défaut d'entretien est la cause de la dégradation du petit patrimoine qui tombe progressivement en désuétude.

Pour autant, la transformation insidieuse du territoire n'est pas encore immuable puisque justement de nombreux éléments patrimoniaux ne sont pas exploités à leur juste valeur. Les multiples et spectaculaires ouvrages militaires de la fin du XIX^{ème} siècle ne demandent qu'à devenir des points de repère forts, à l'image du fort de France. Il en va de même pour les strates boisées dont un regain d'entretien et certaines coupes stratégiques permettraient de ménager de multiples points de vue, notamment sur le coteau du plateau de Perrancey.

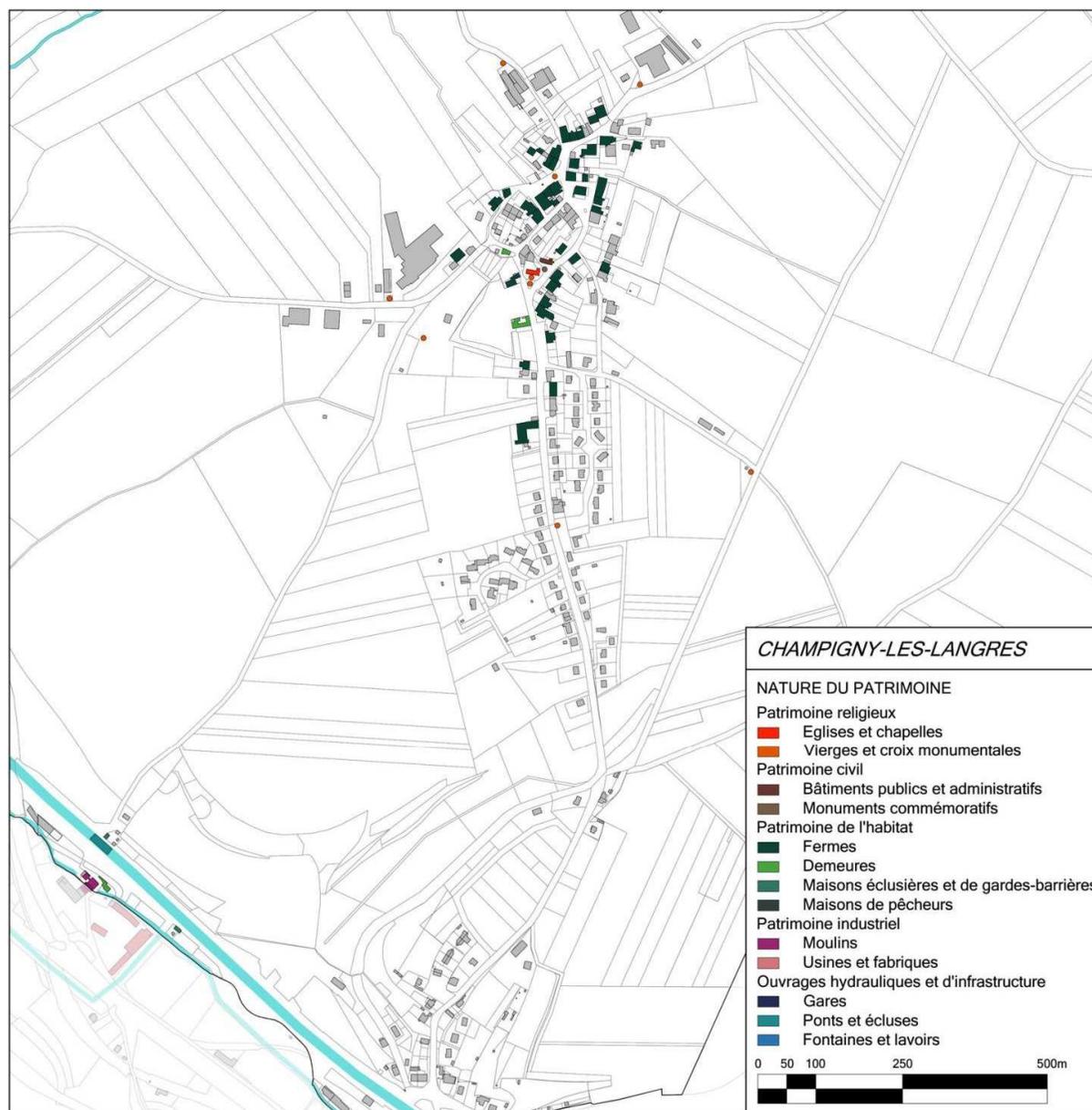
De même, le contraste existant parfois entre édifices anciens et récents n'est pas une fatalité puisque la question de l'interface entre ces éléments n'est pas encore posée.

Les seuils entre paysage et urbanité sont par ailleurs des points précis à repenser afin de retrouver l'harmonie d'ensemble qui existait il y a encore peu.

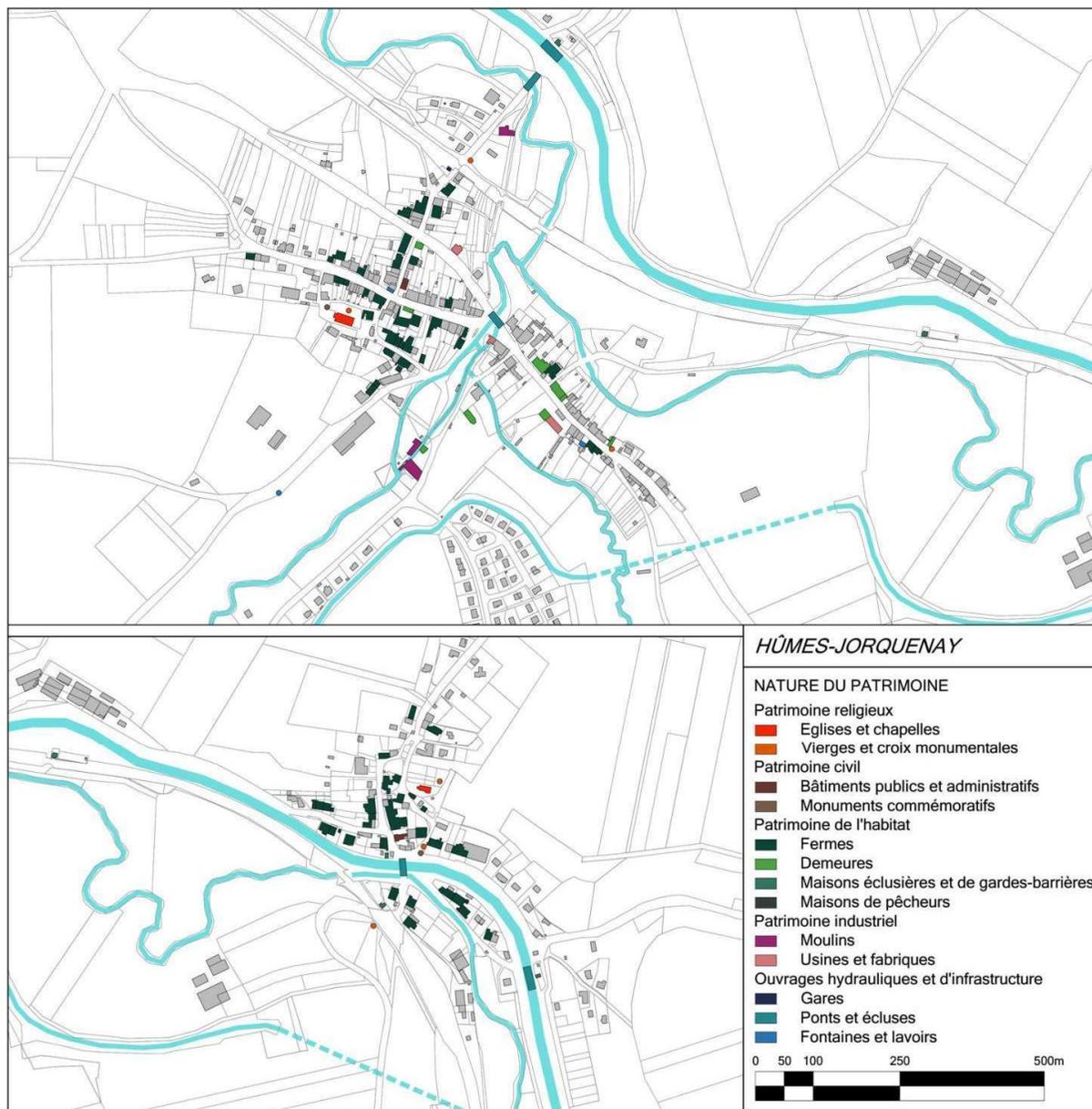
Enfin, il semble évident qu'il faille ménager une prise de conscience de la qualité du petit patrimoine, souvent ignoré alors qu'il constitue sans doute un vecteur d'appropriation accessible du patrimoine par la population.

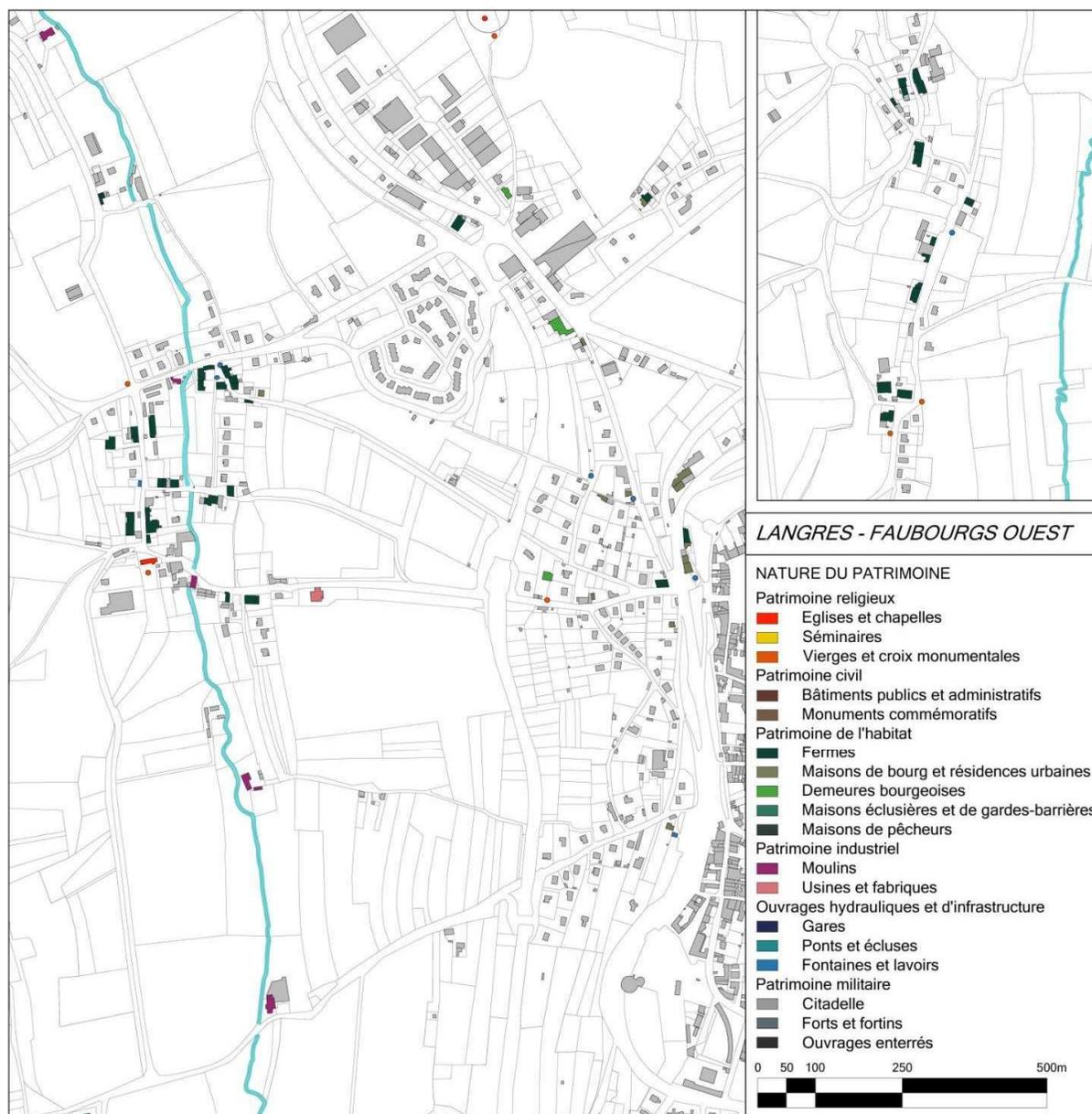
VII. ANNEXES

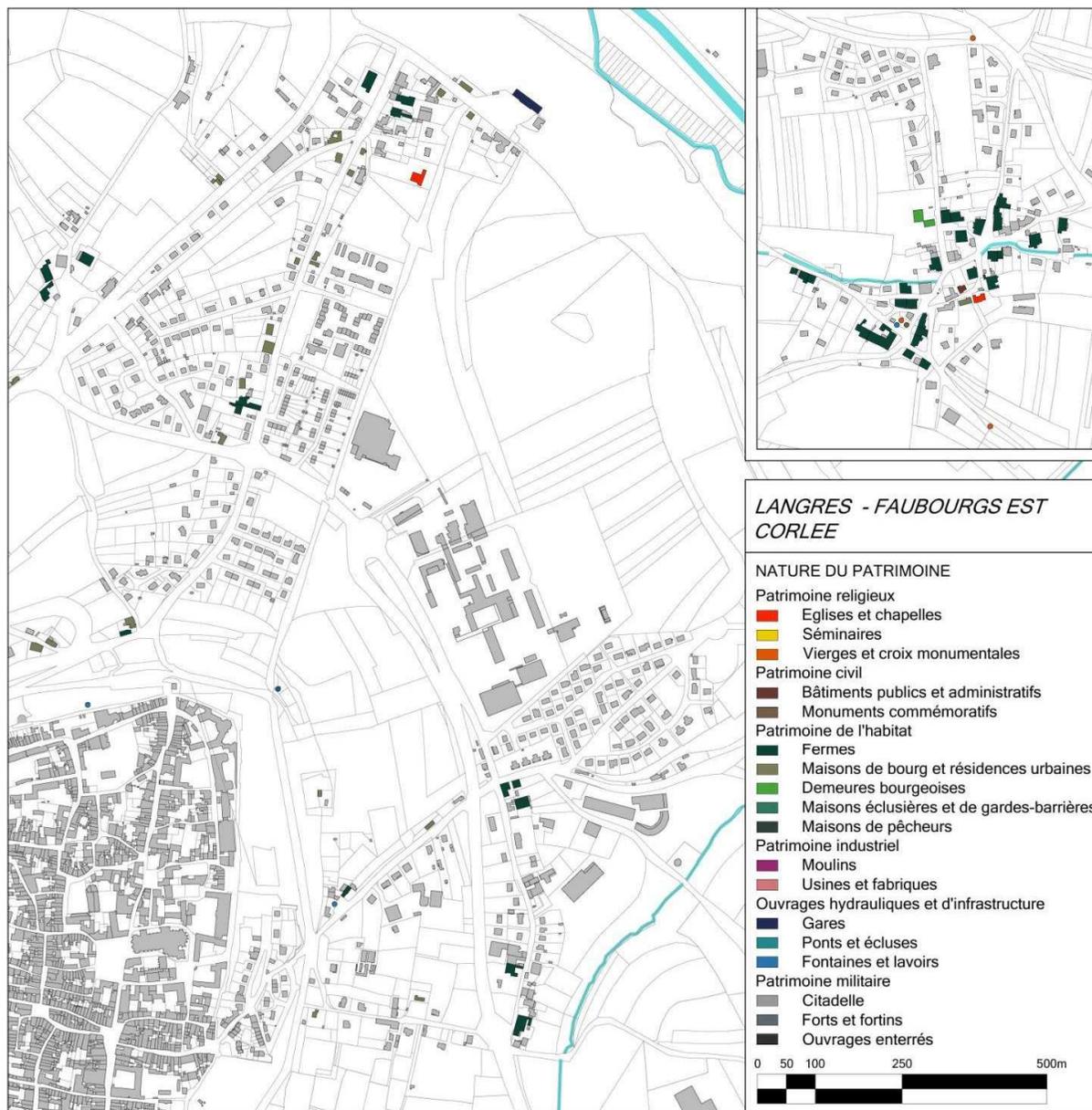
- Nature du patrimoine recensé
- Datation du patrimoine
- Occupation du patrimoine
- Intérêt patrimonial

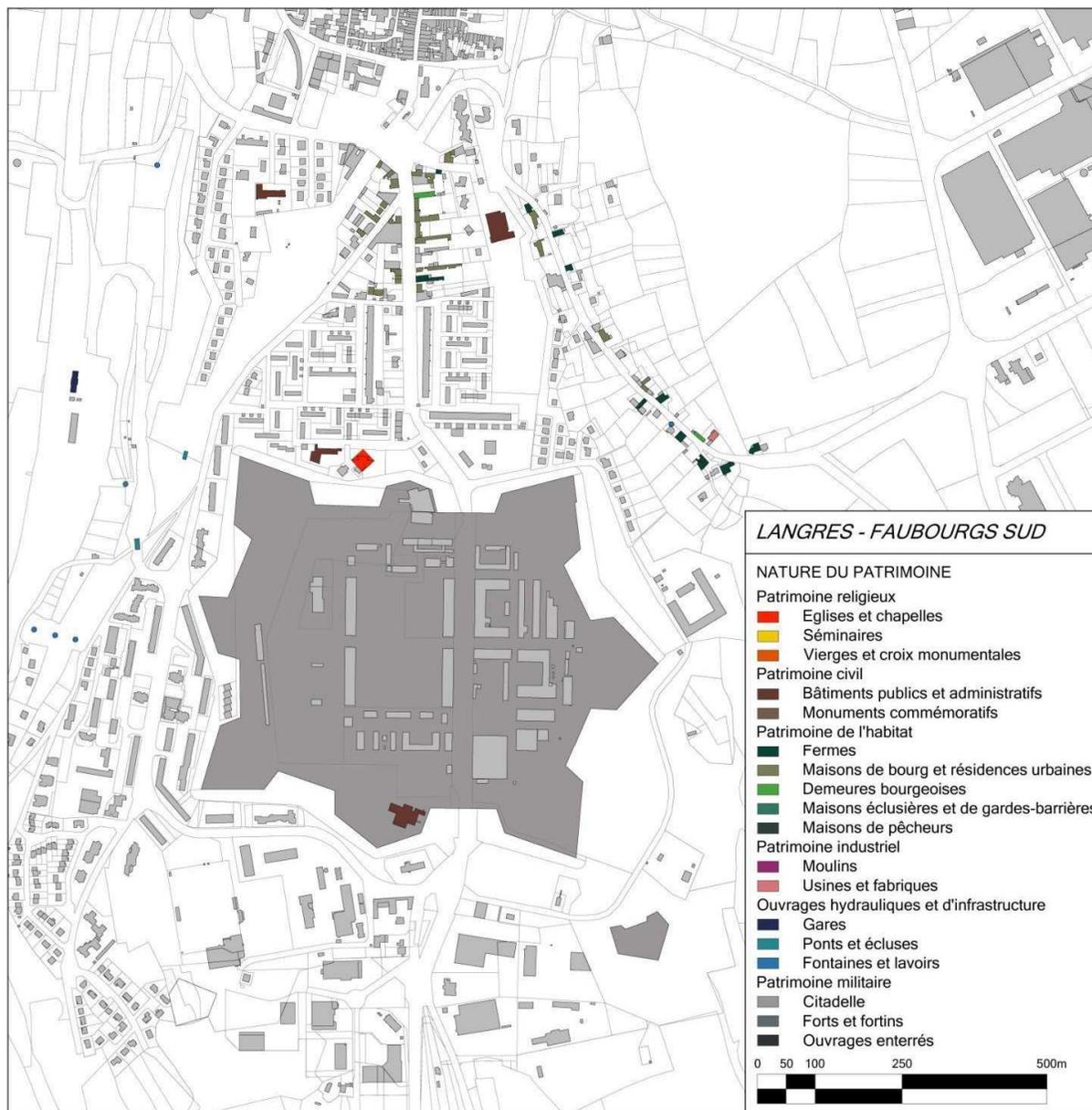


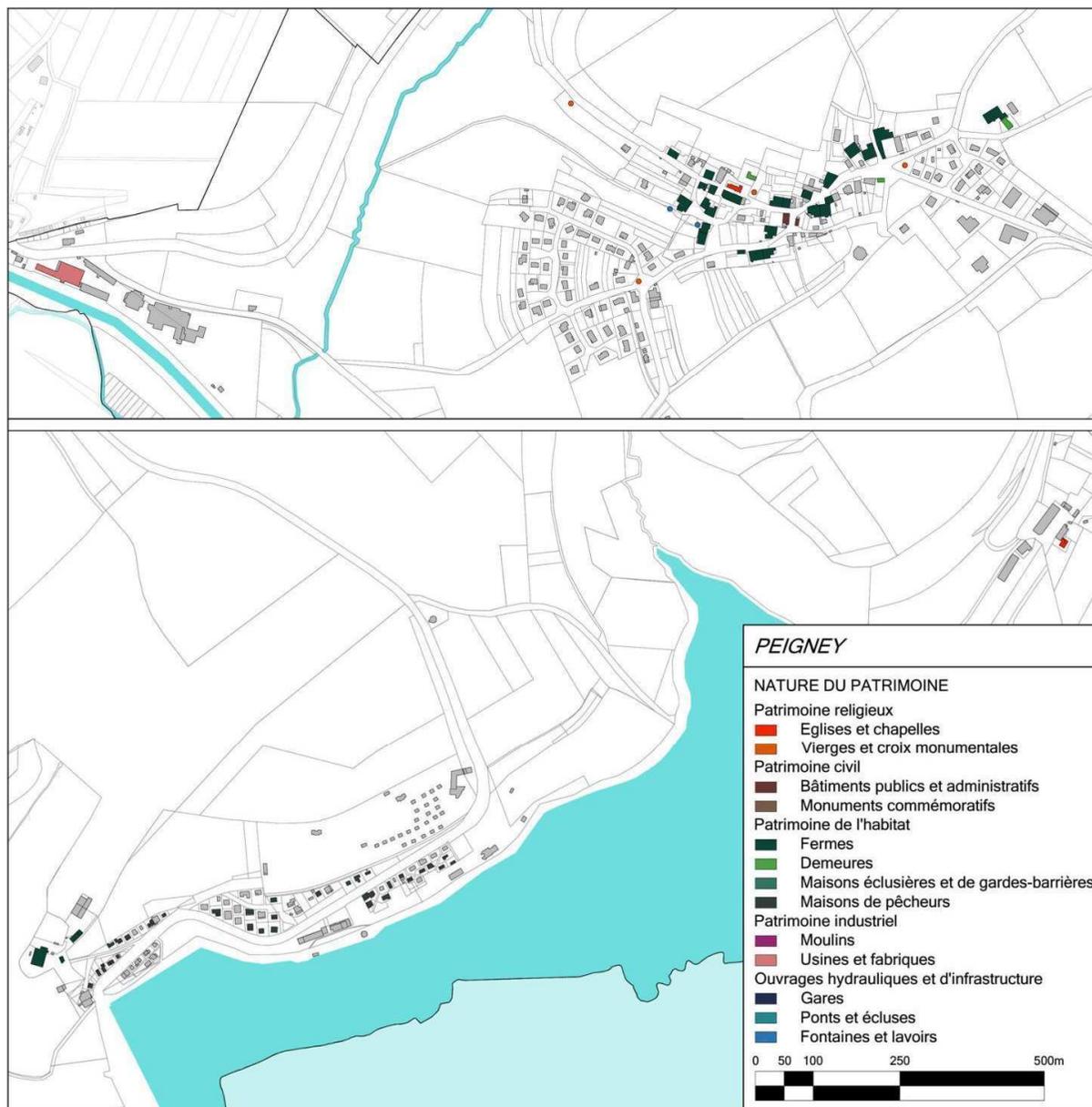
ANNEXES – NATURE DU PATRIMOINE

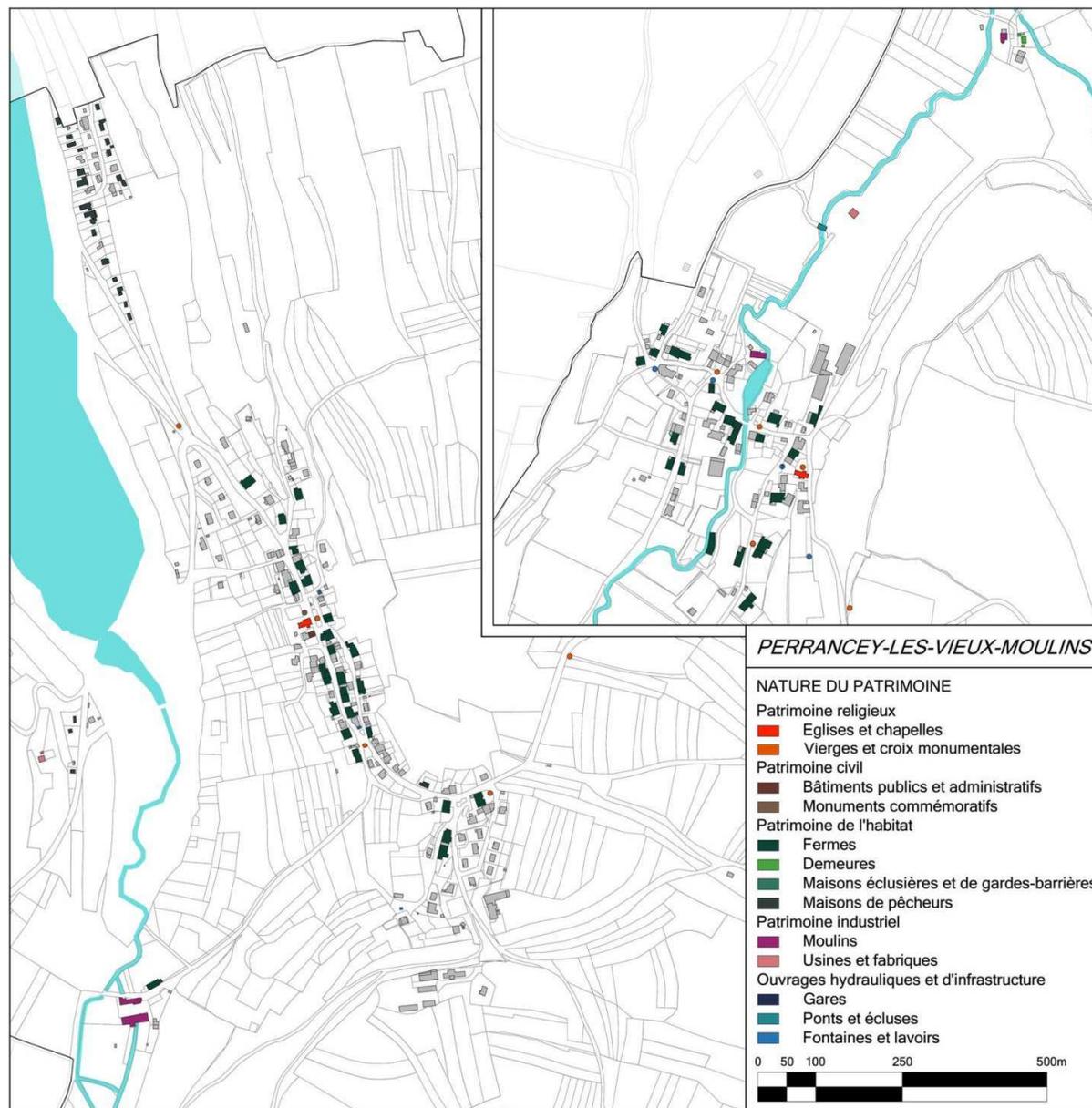


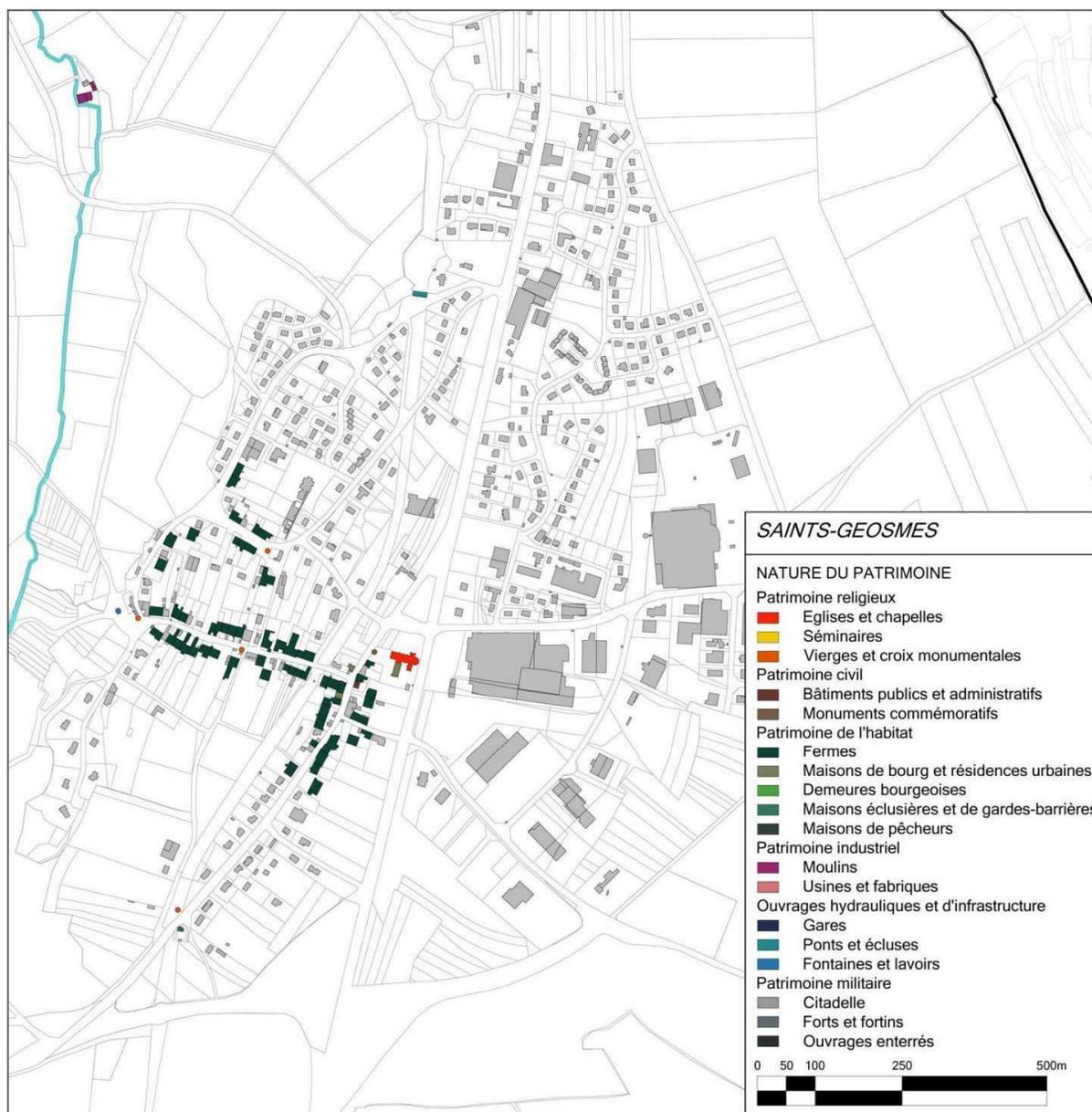




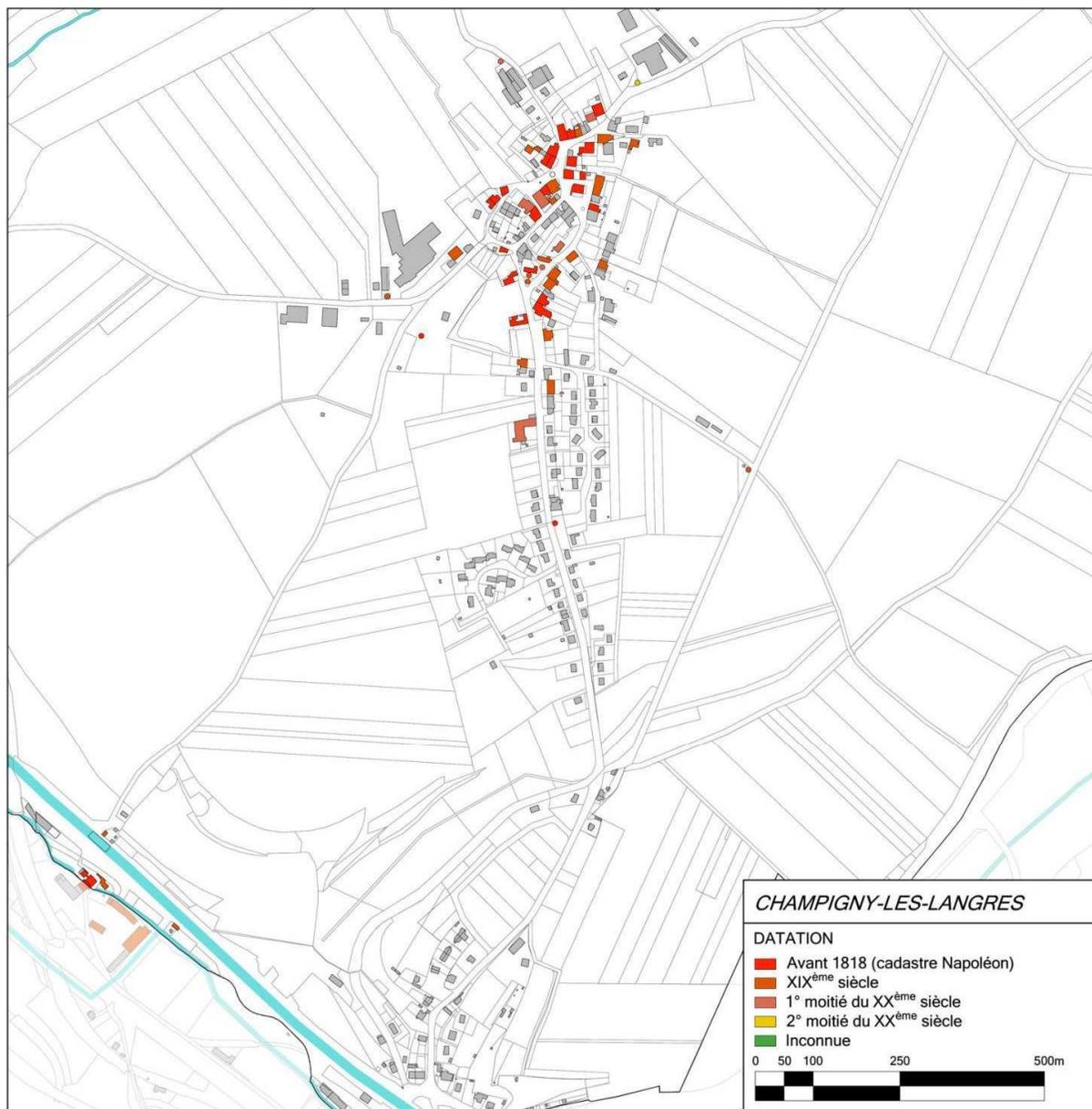




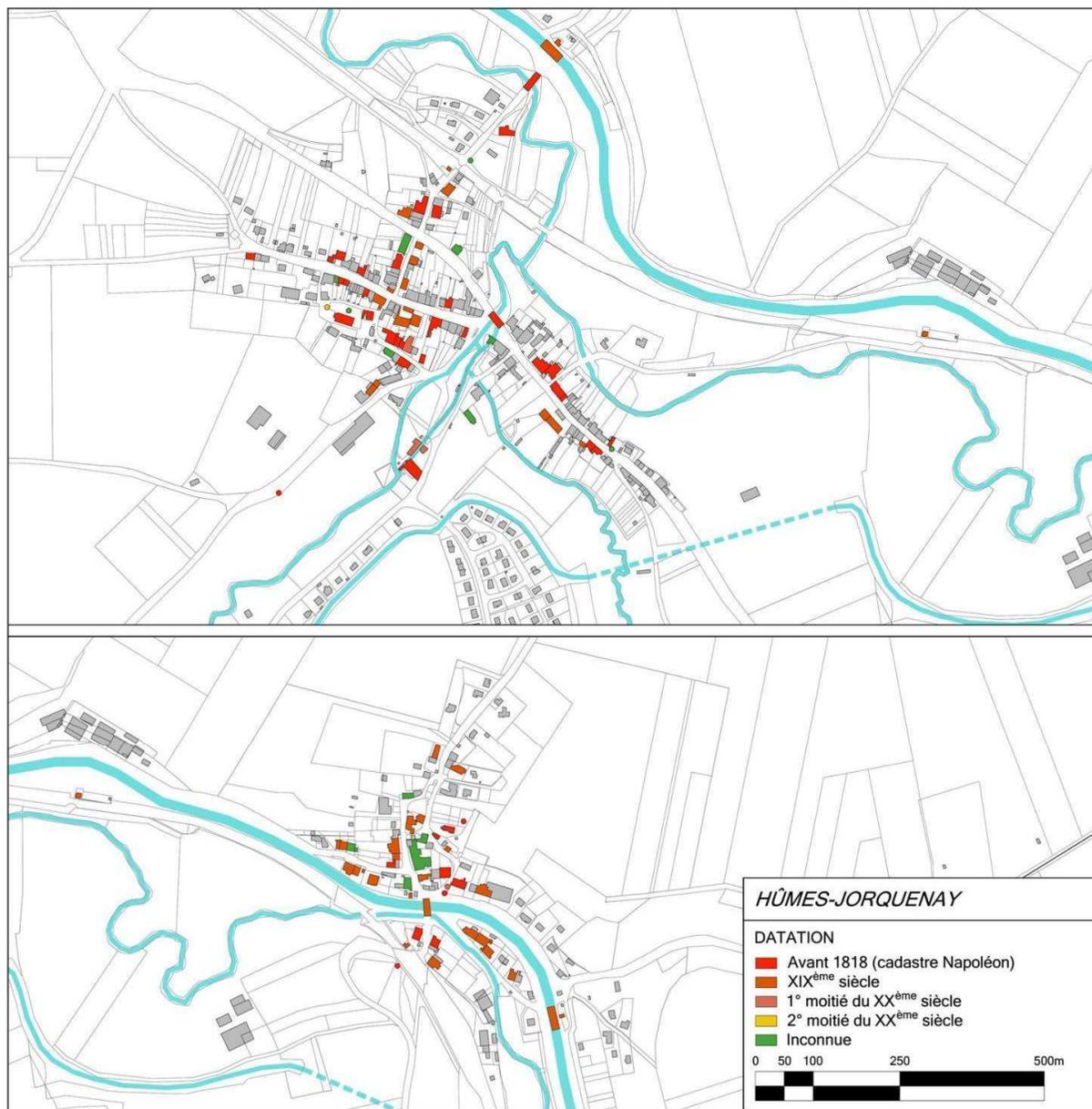




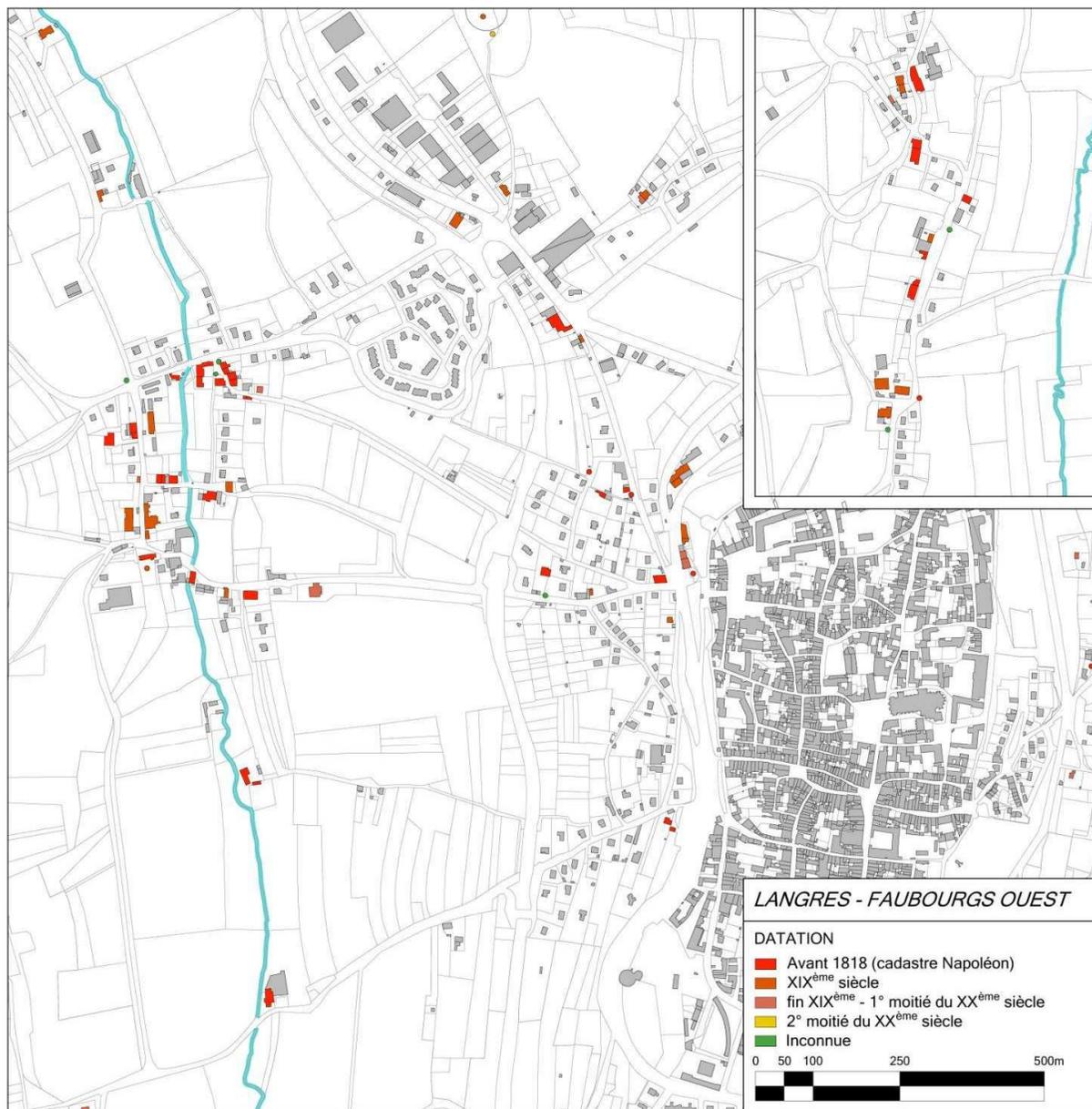
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



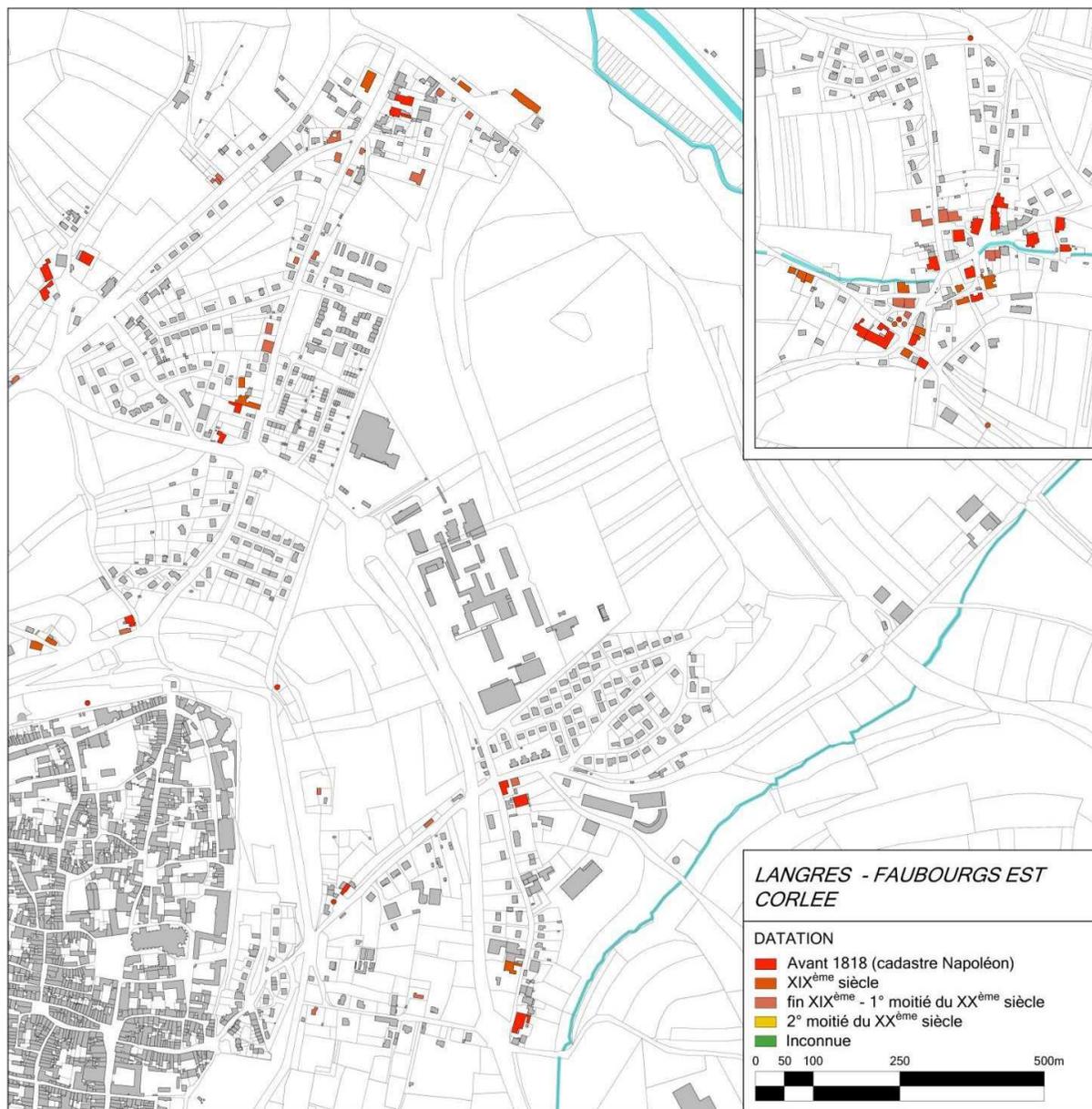
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



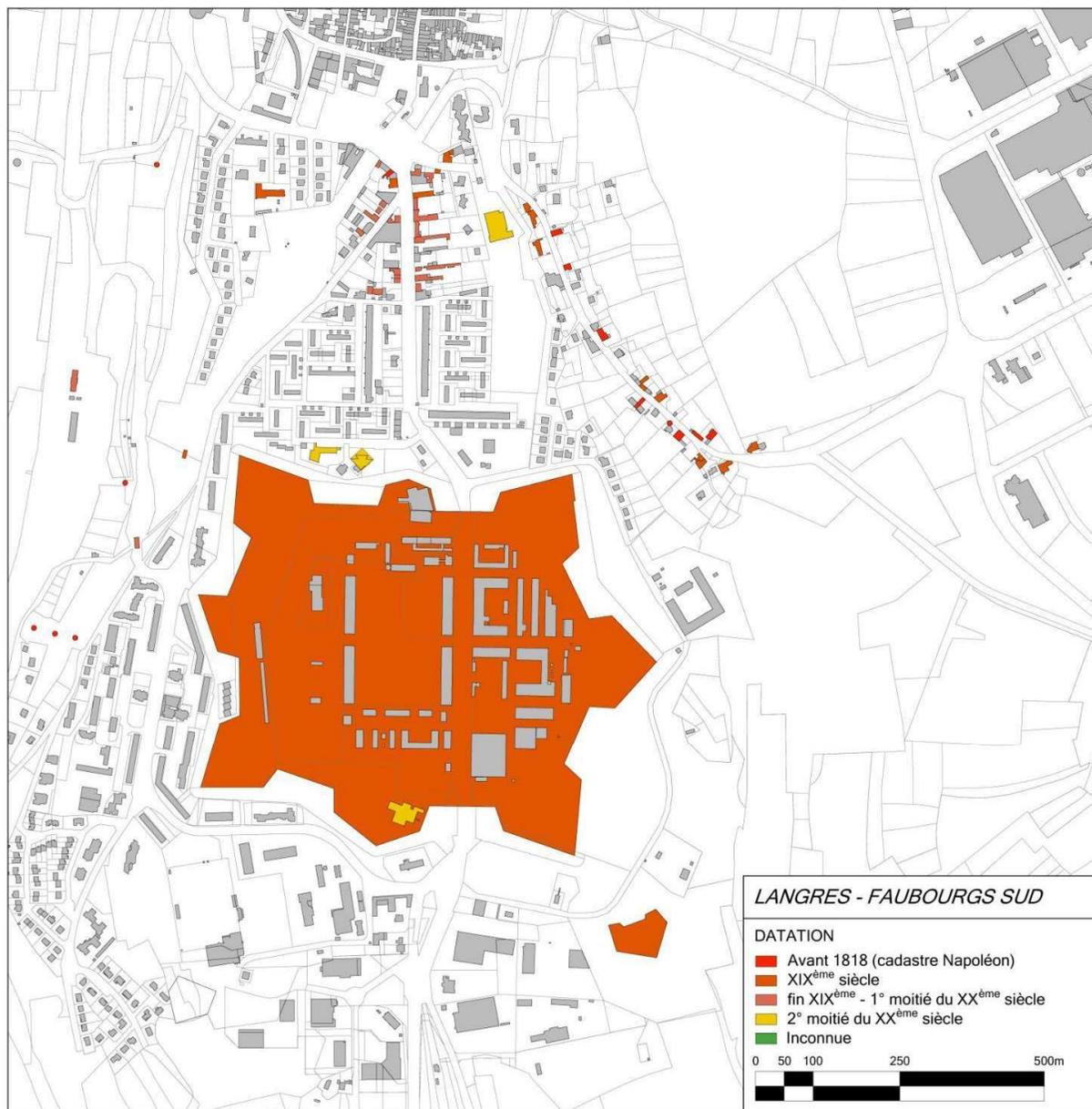
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



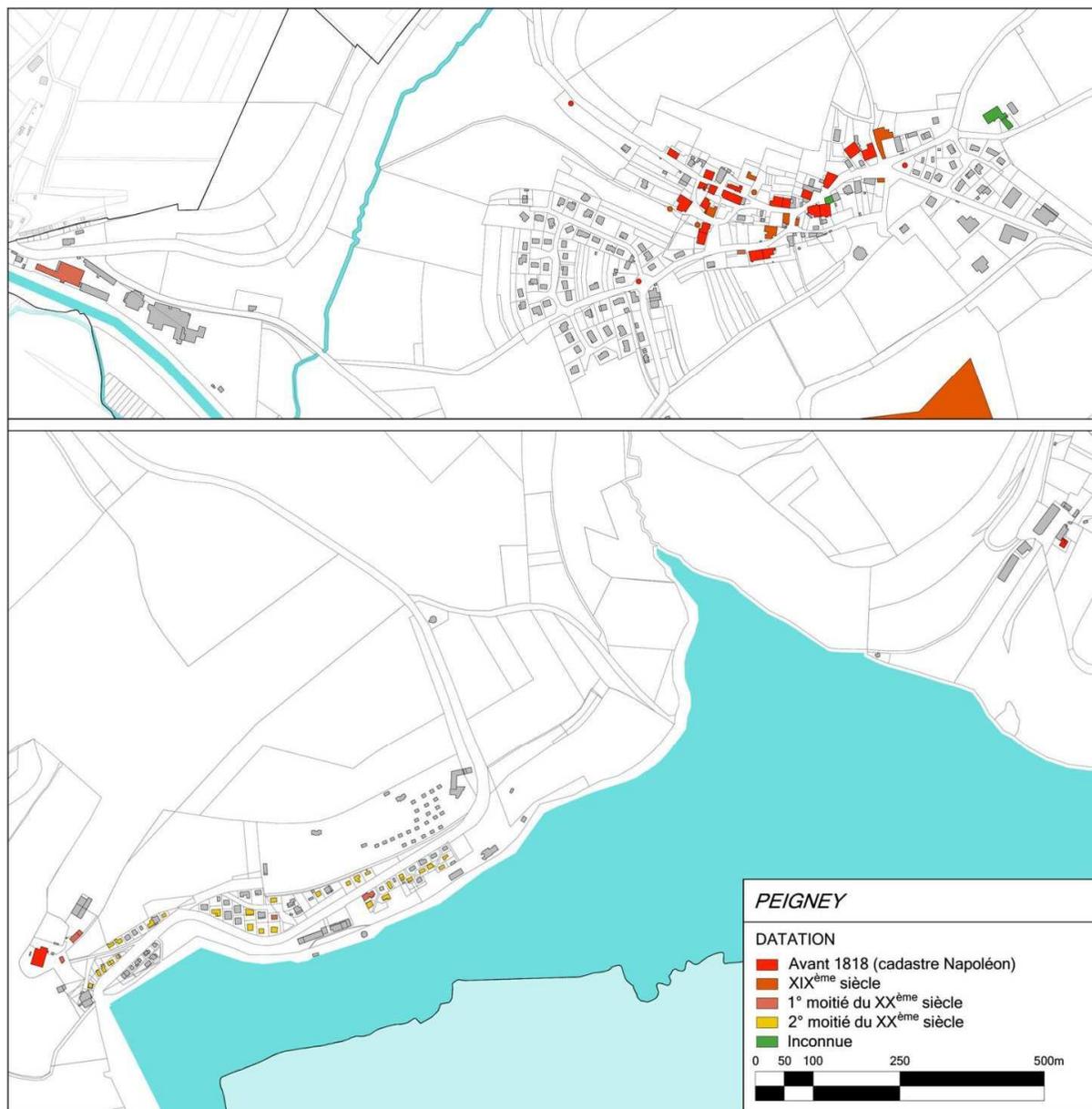
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



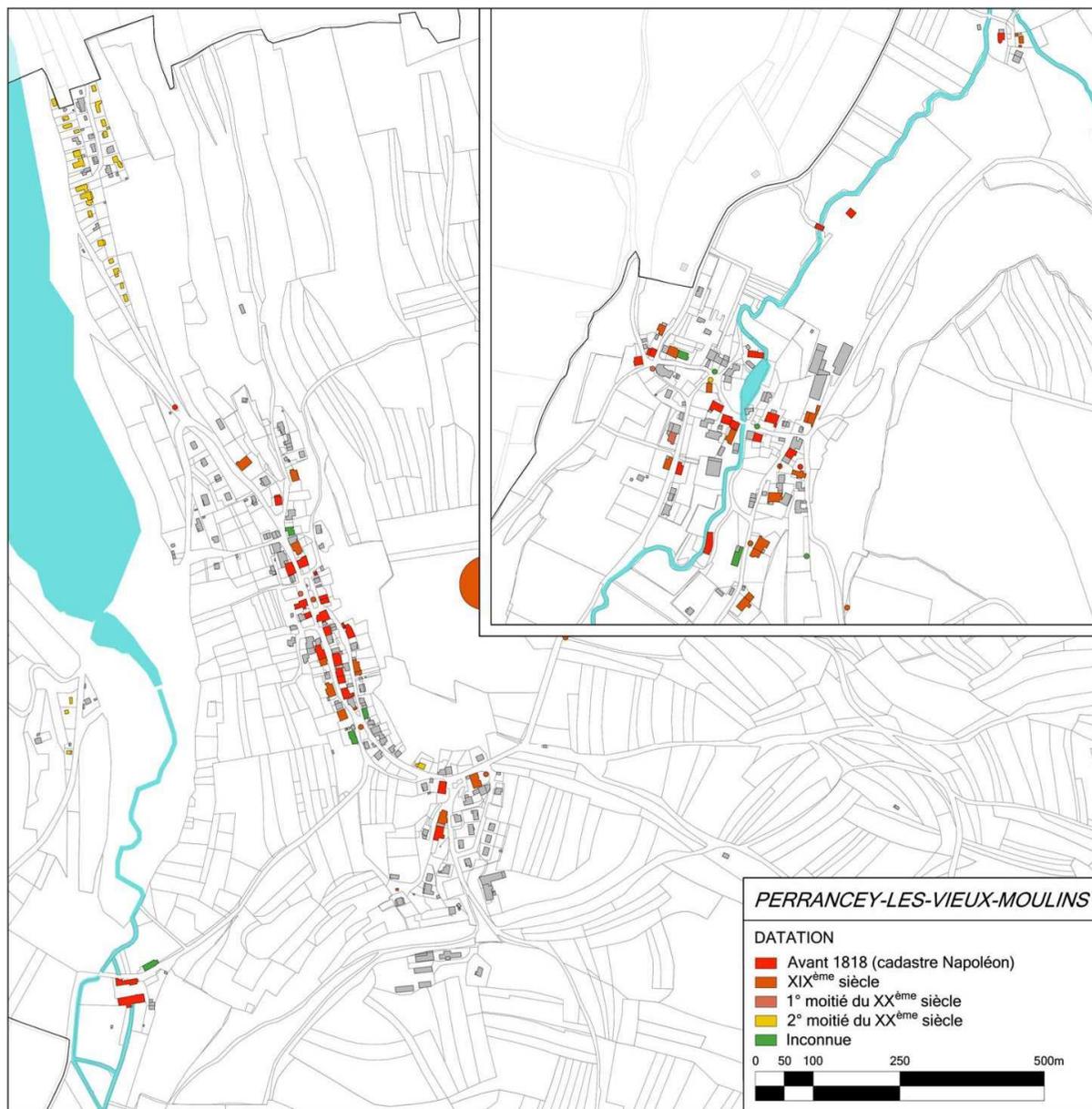
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



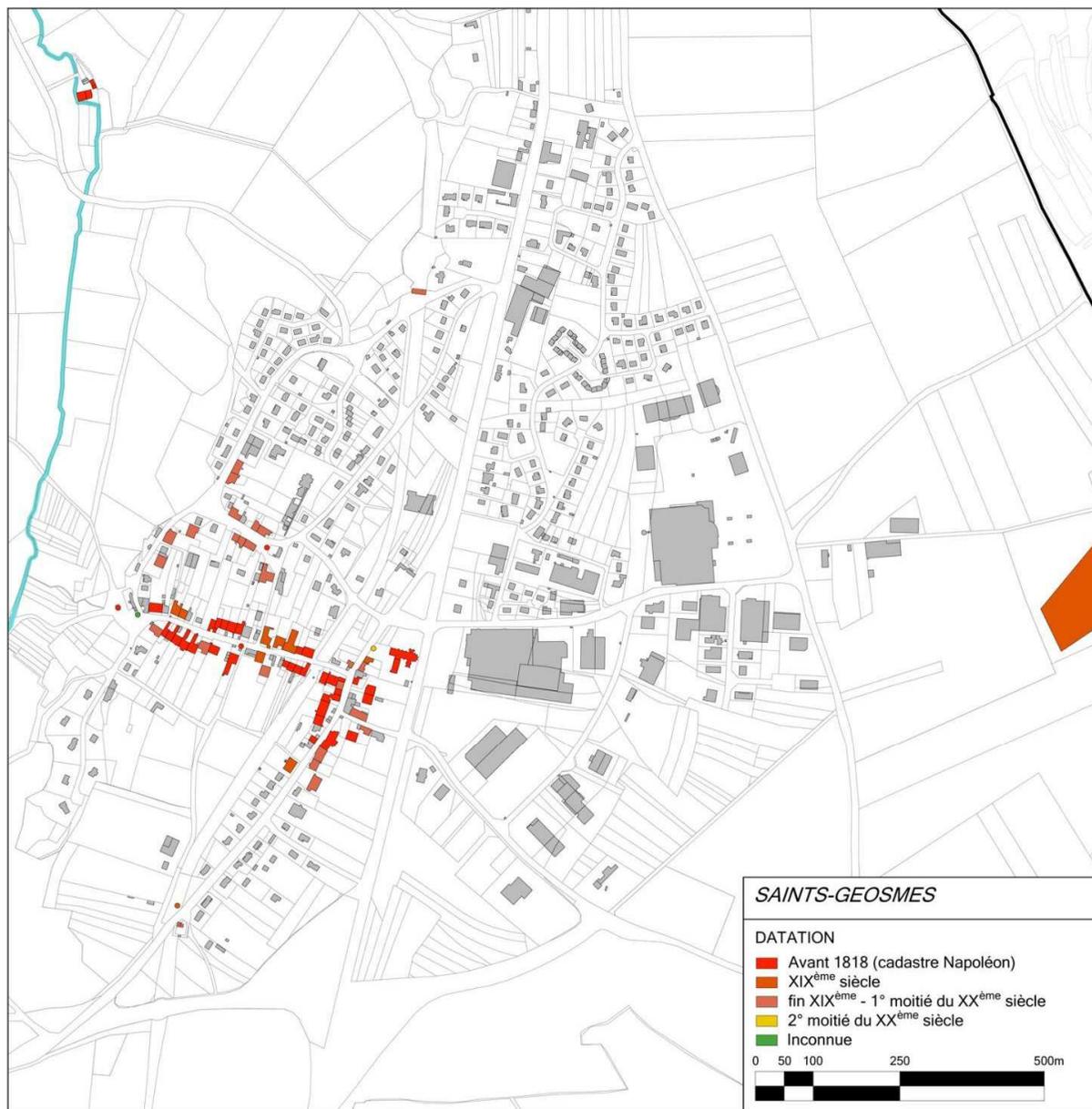
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



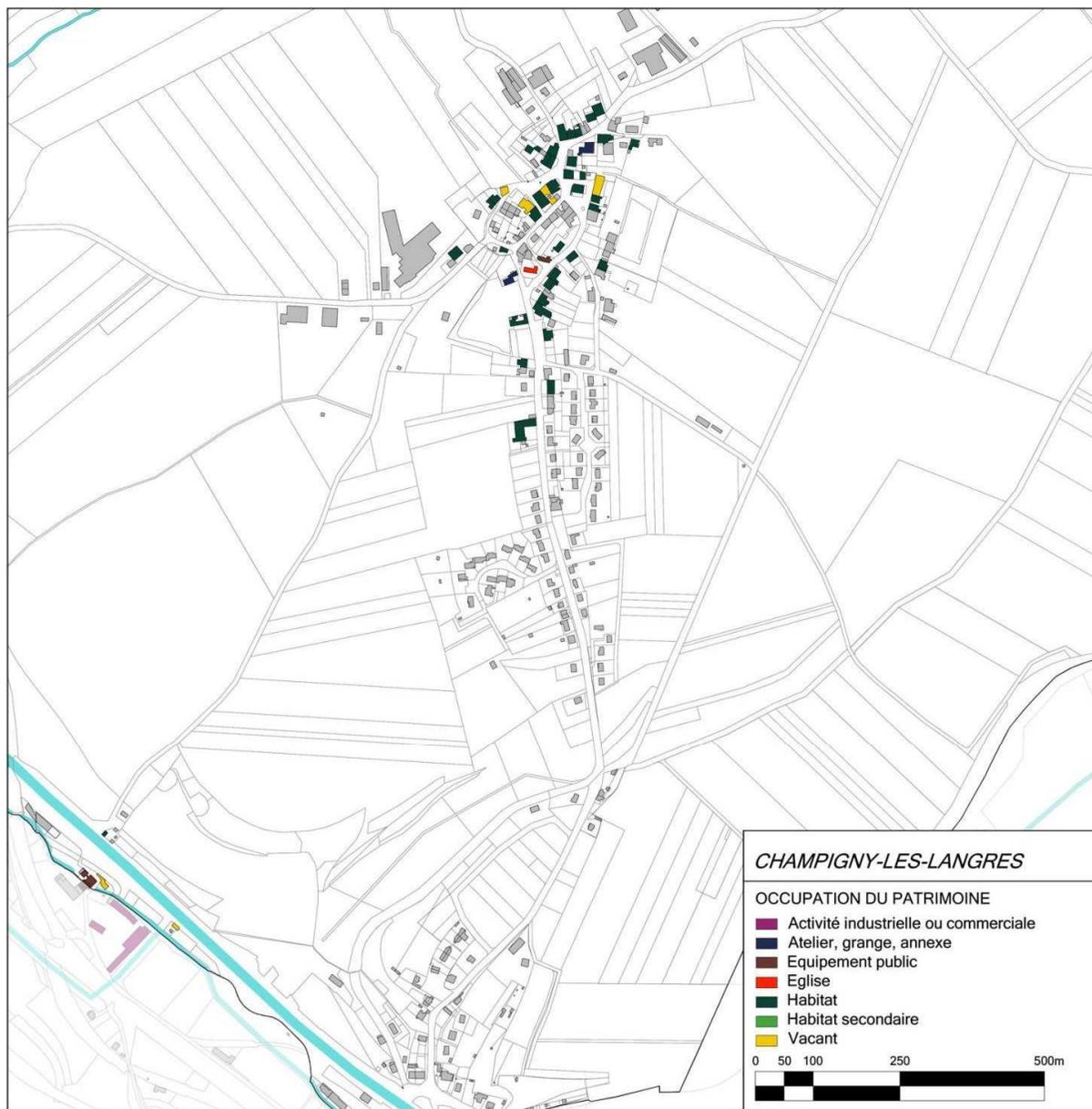
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



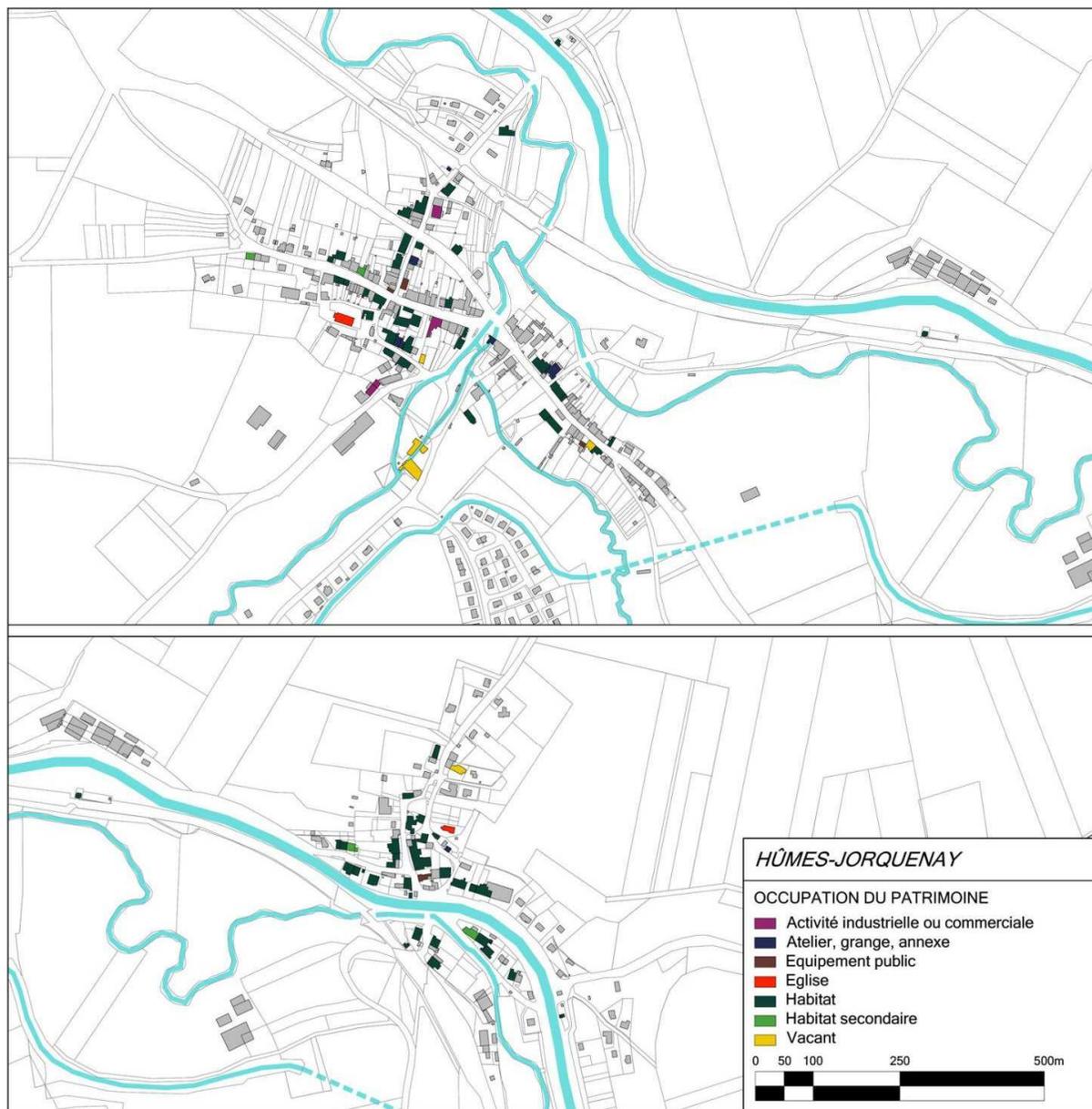
ANNEXES – DATATION DU PATRIMOINE



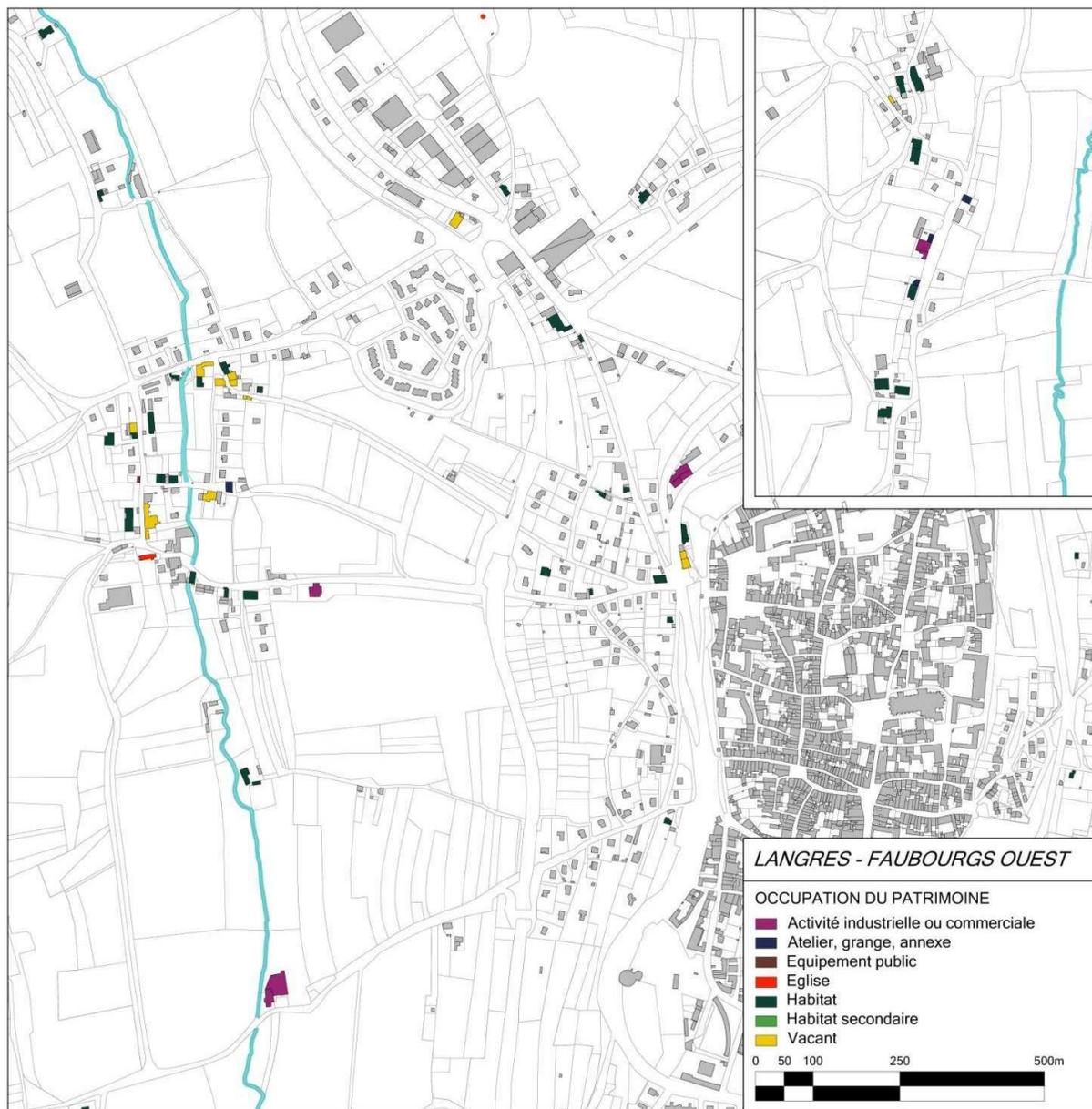
ANNEXES – OCCUPATION DU PATRIMOINE



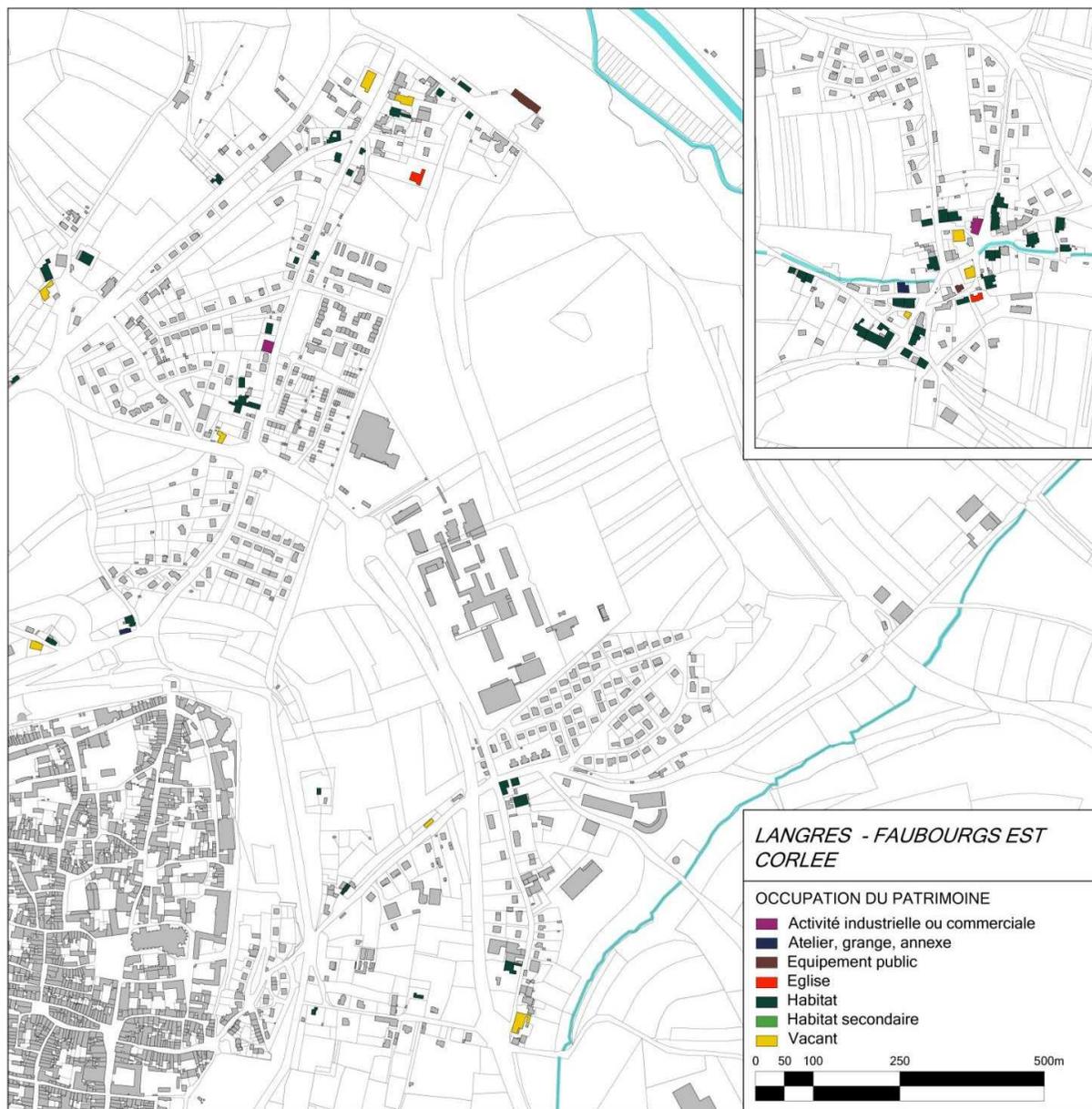
ANNEXES – OCCUPATION DU PATRIMOINE

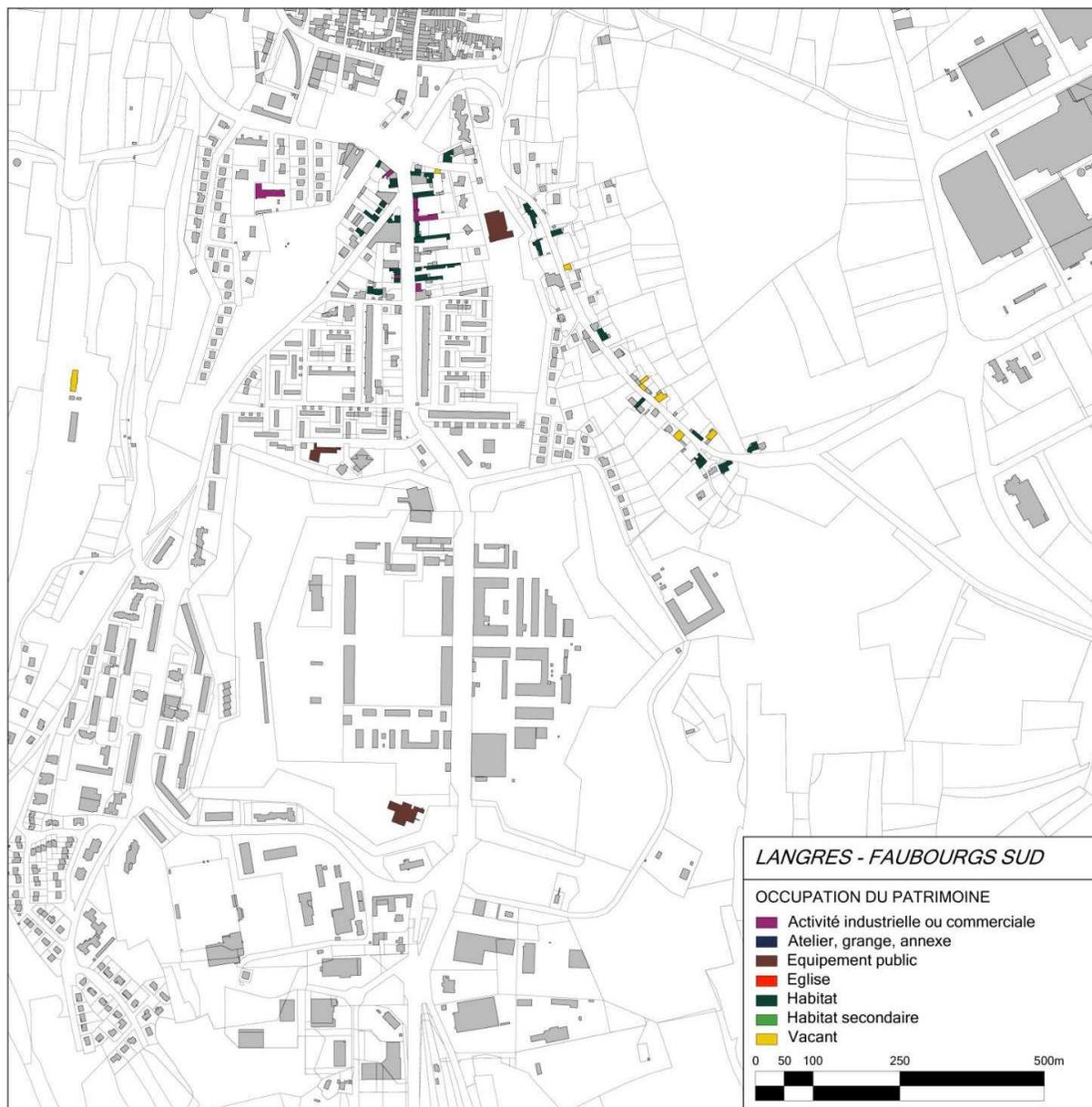


ANNEXES – OCCUPATION DU PATRIMOINE

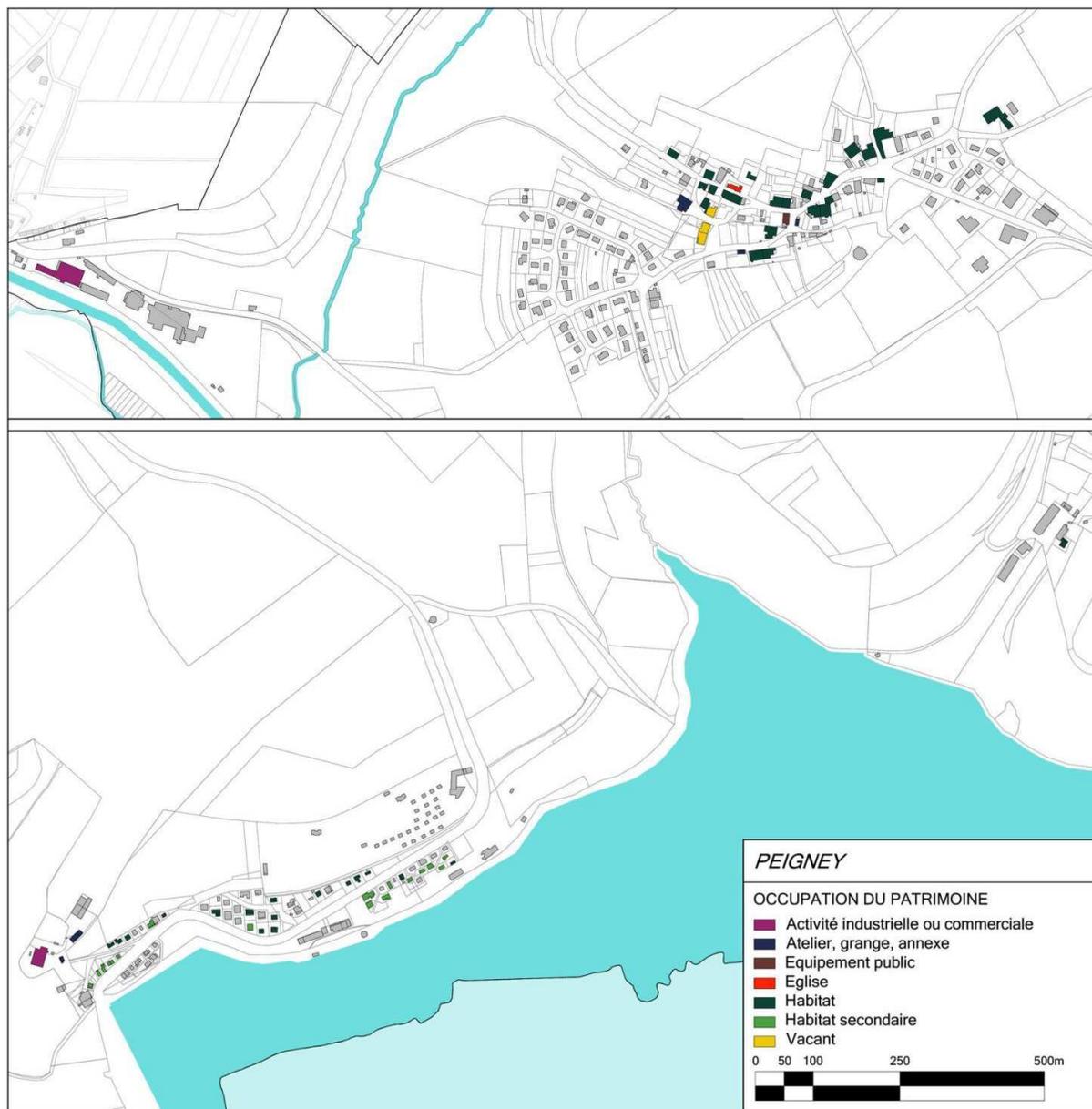


ANNEXES – OCCUPATION DU PATRIMOINE

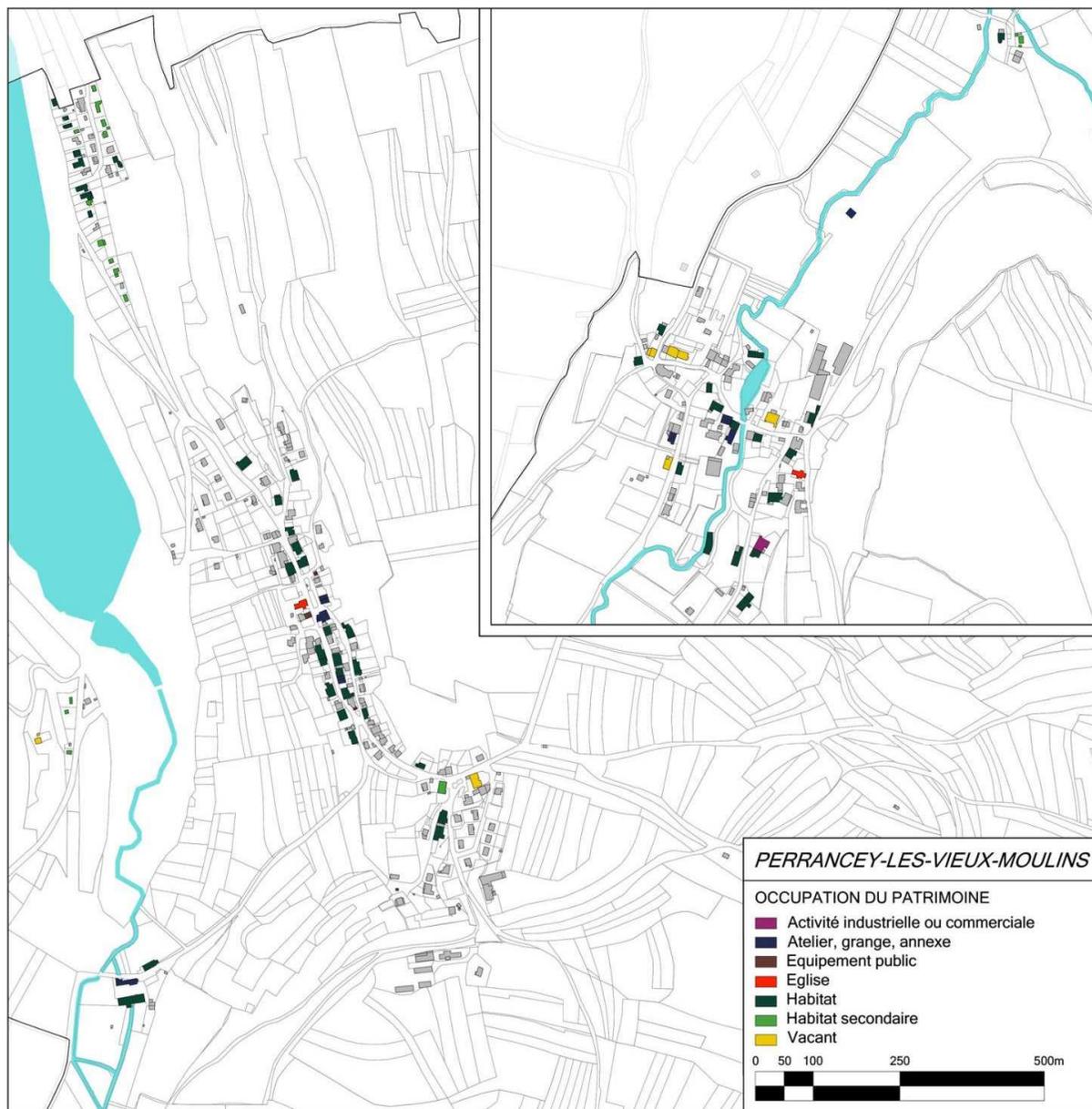




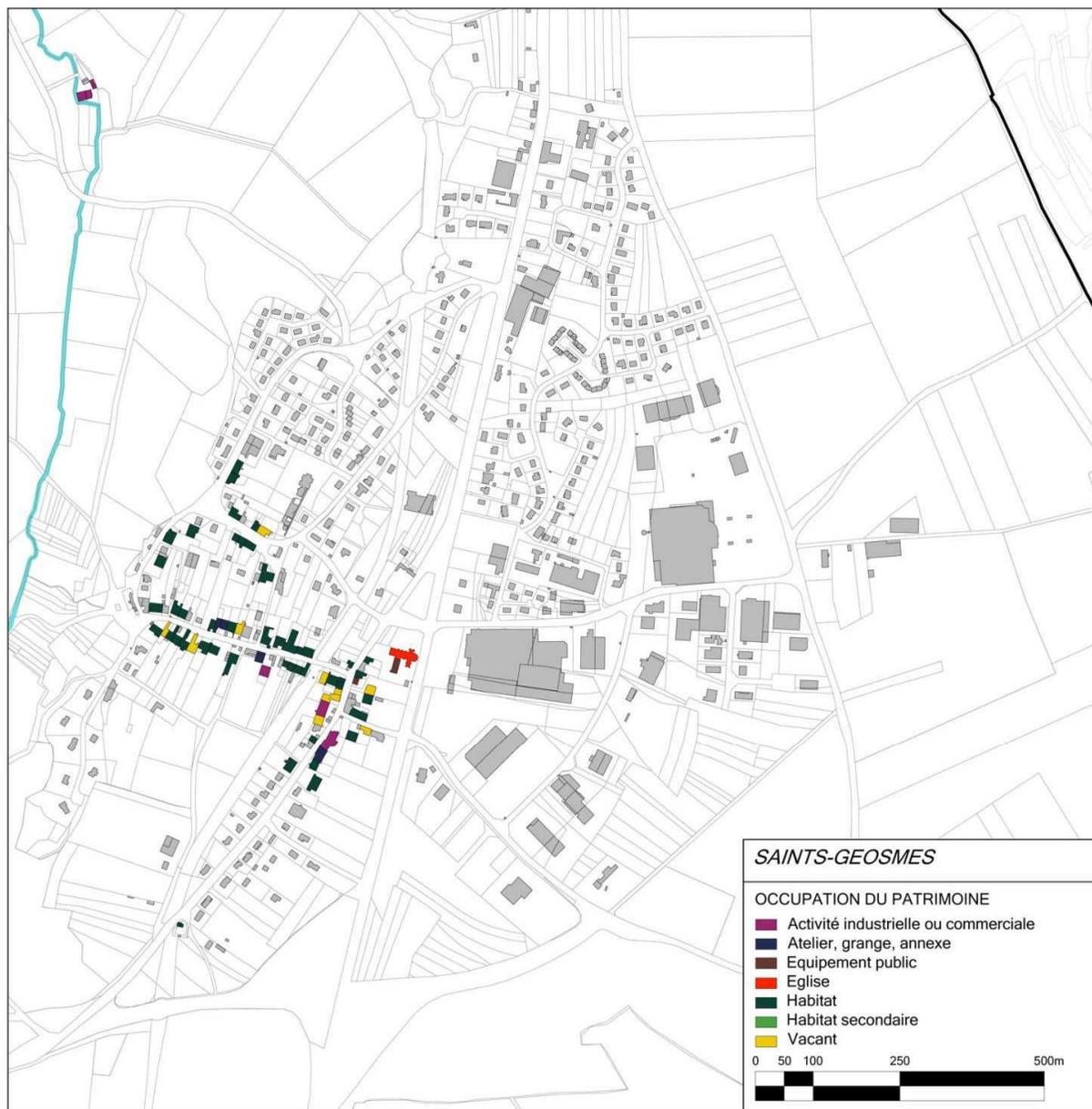
ANNEXES – OCCUPATION DU PATRIMOINE

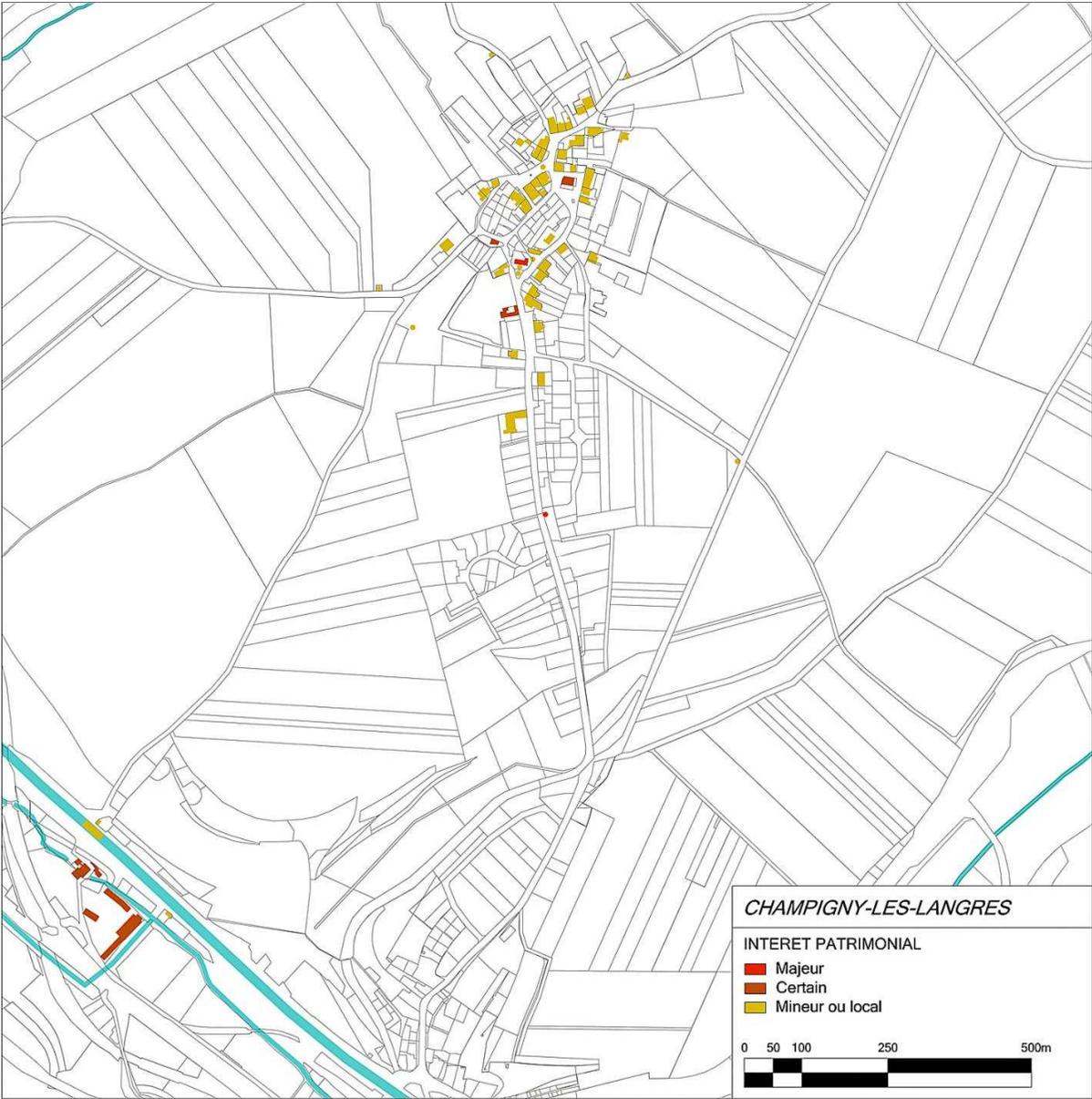


ANNEXES – OCCUPATION DU PATRIMOINE

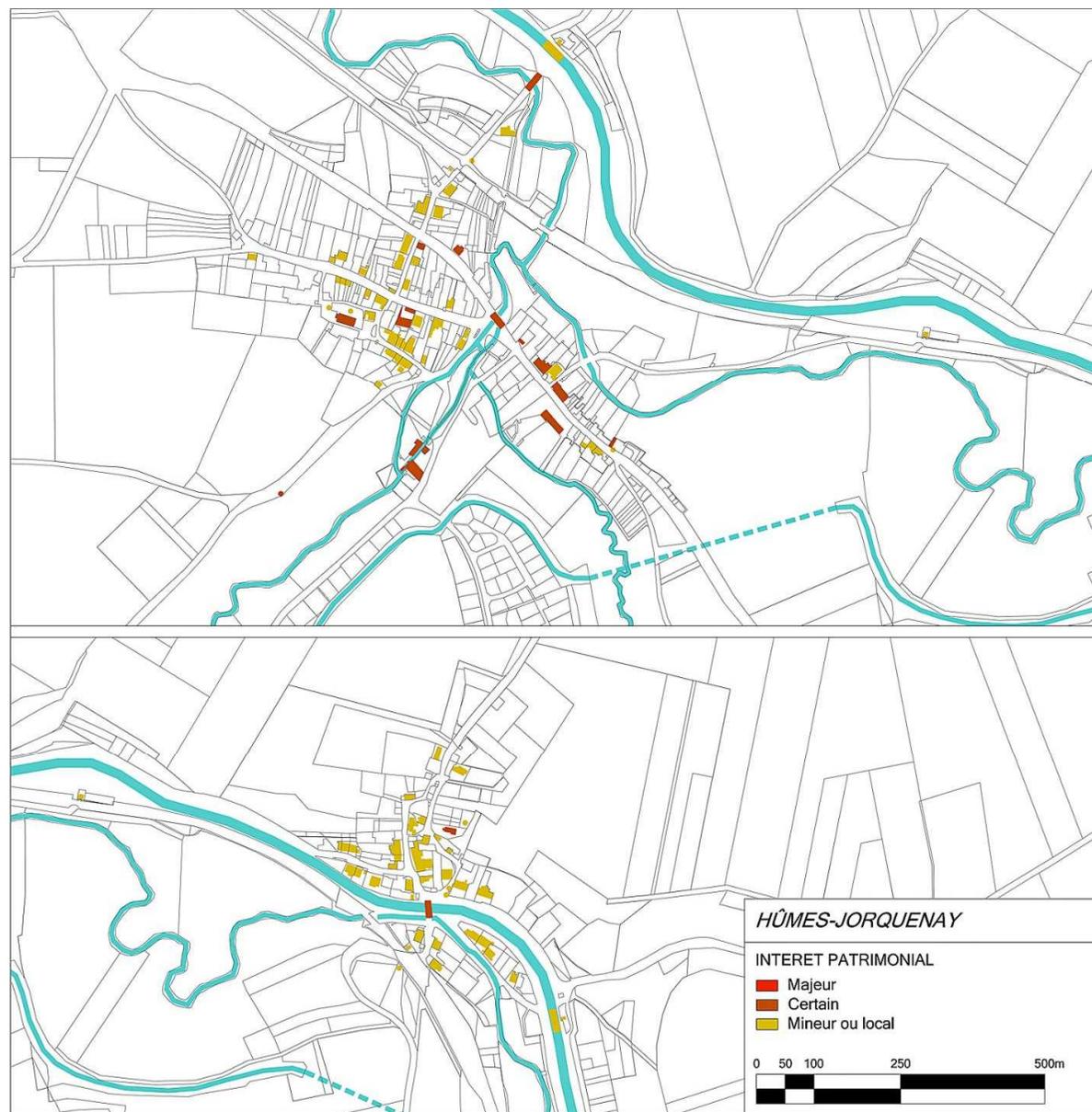


ANNEXES – OCCUPATION DU PATRIMOINE

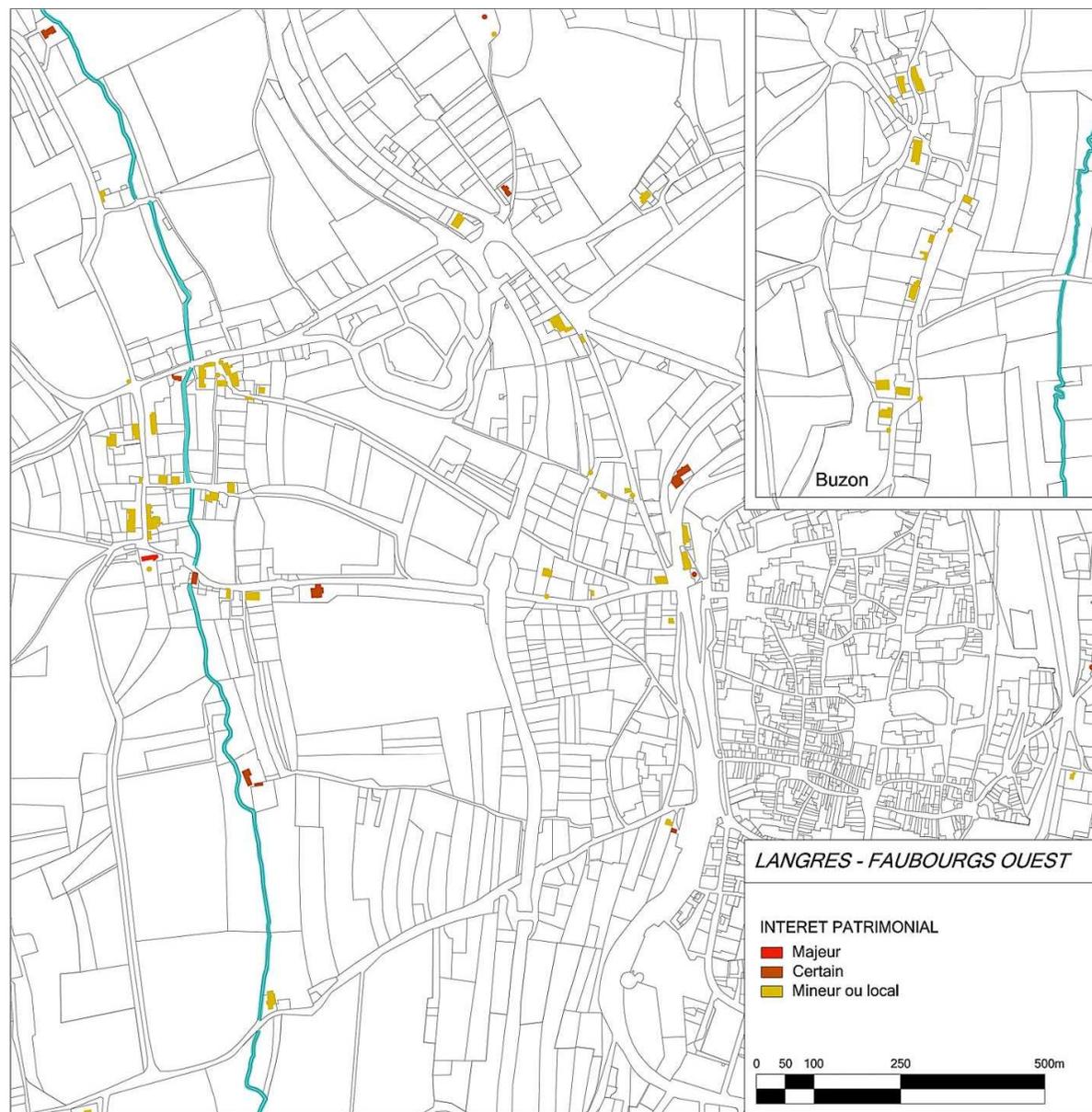


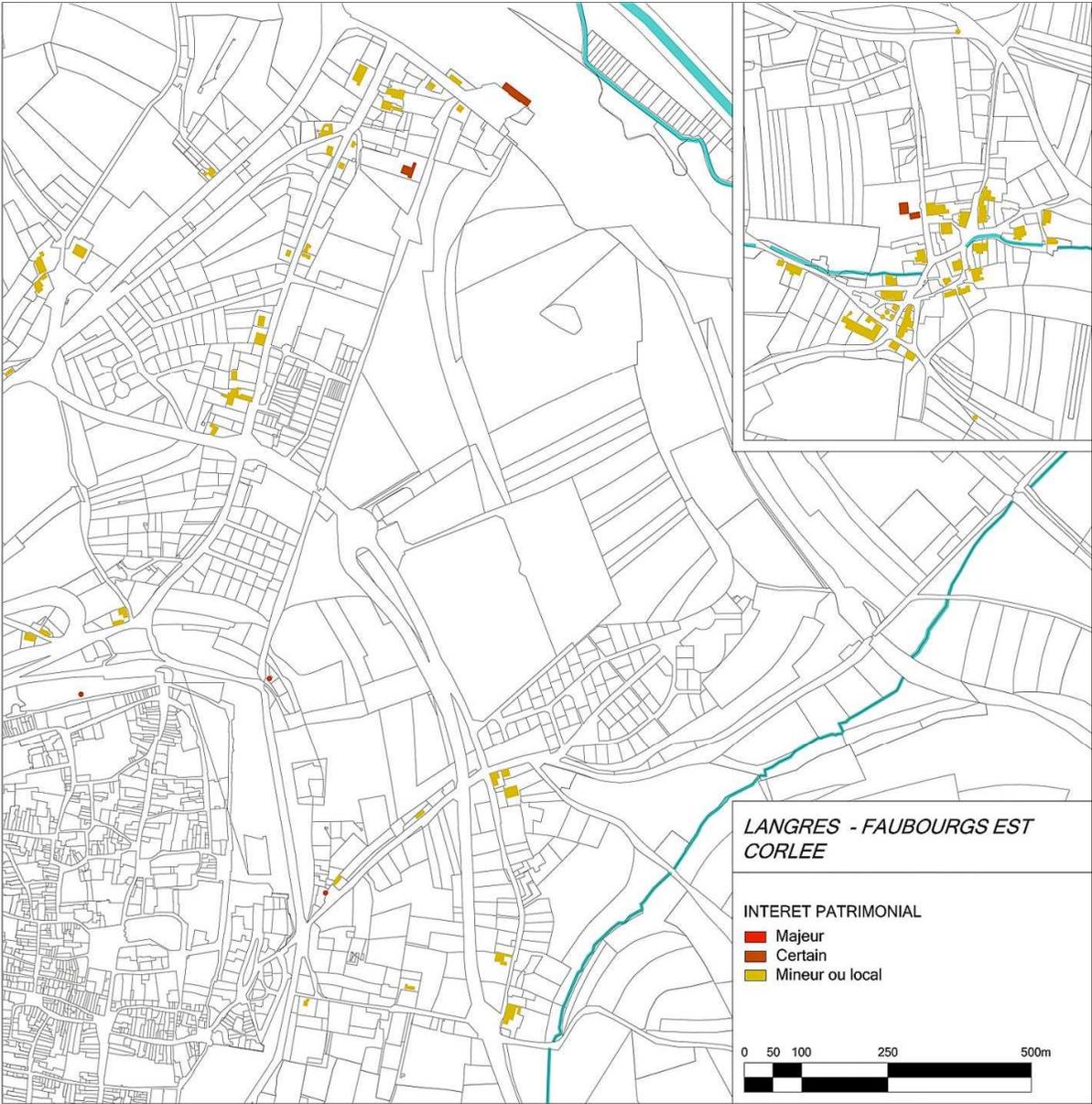


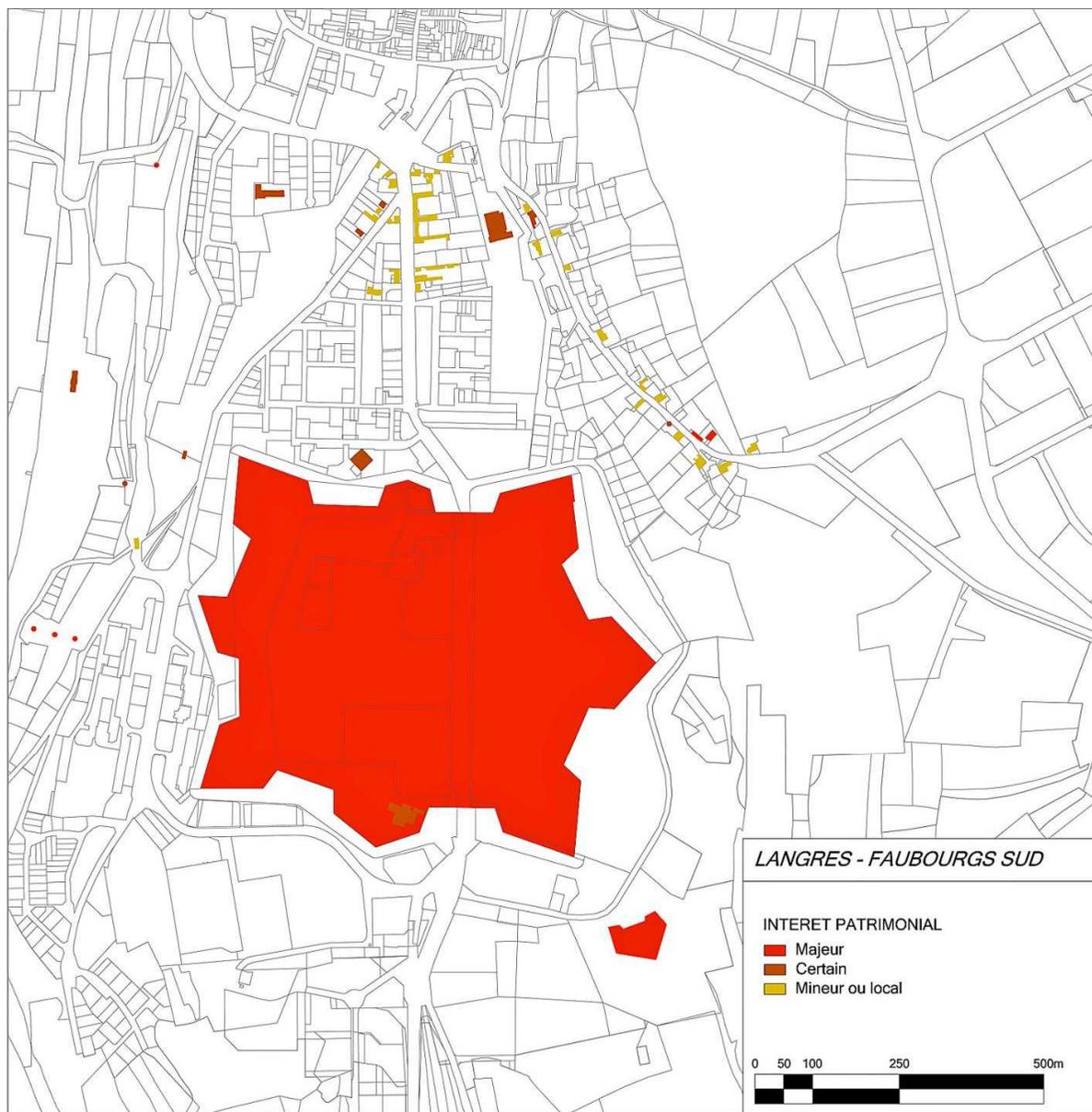
ANNEXES – INTERET PATRIMONIAL



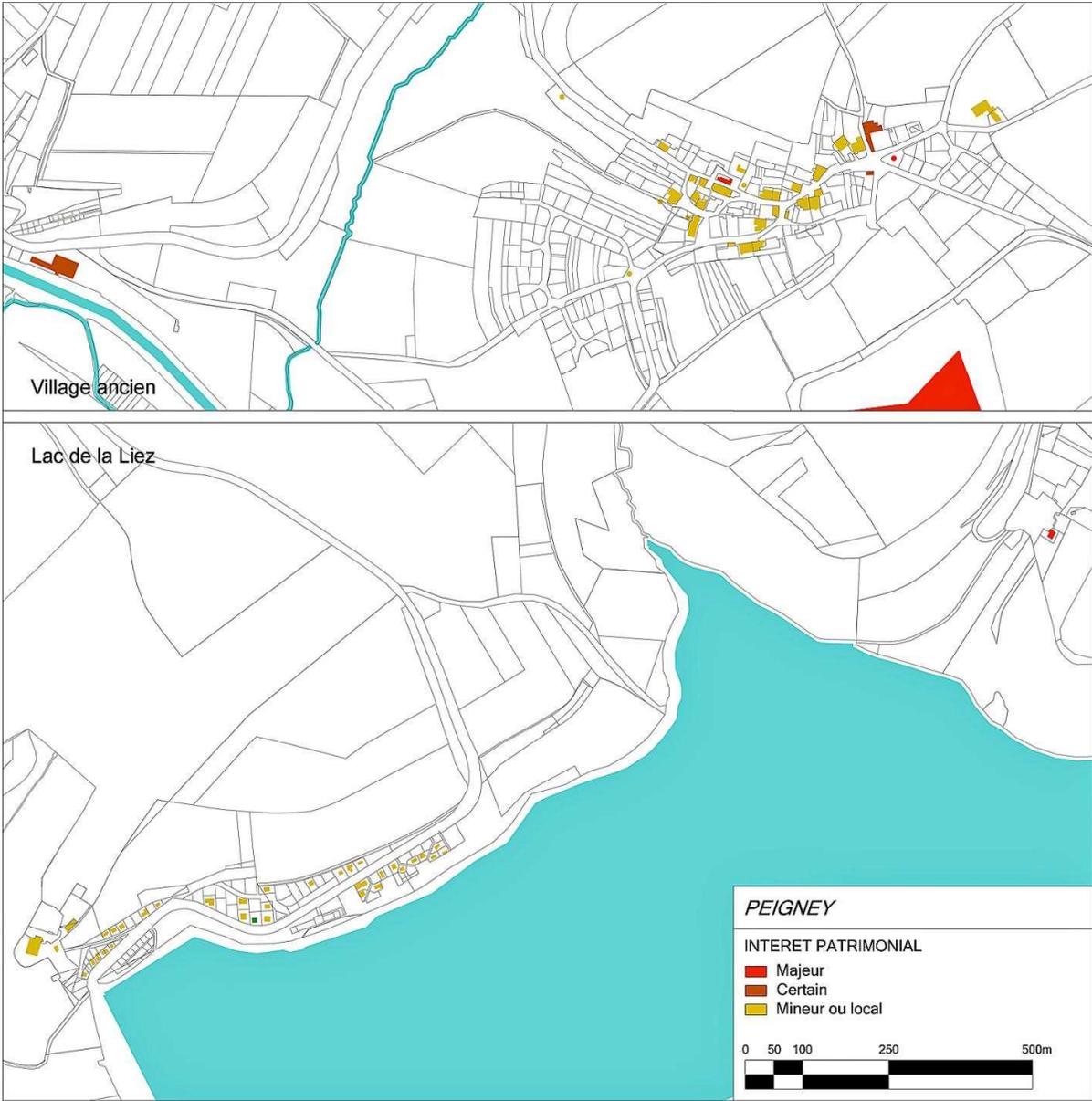
ANNEXES – INTERET PATRIMONIAL







ANNEXES – INTERET PATRIMONIAL



ANNEXES – INTERET PATRIMONIAL

